

**De *Freemen* à Métis : une ethnohistoire des gens libres dans la traite des fourrures
entre la Baie James et Montréal au XIX^e siècle**

Par

Guillaume Marcotte

**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université du Manitoba
pour satisfaire partiellement aux exigences du grade de**

MAÎTRISE ÈS ARTS

**USB Études canadiennes
Université de Saint-Boniface
Université du Manitoba
Winnipeg**

© Guillaume Marcotte, 2018

*C'est par un lindi au matin
Que le soleil s'élèvera (bis)
S'élèvera d'un feu si grand
Tout périra-t-en ce moment (bis)*

*La terr' sera comme un charbon
La mer sera comme un tison (bis)
Châteaux, maisons, beaux bâtiments
Tout périra-t-en ce moment (bis)*

*Les bêt' sauvag' sortiront du bois
Et descendront au bord de l'eau (bis)
Tous apeurés, tous affolés
Ils f'ront comm' s'ils voulaient pleurer (bis)*

*Le diabl' sera de son côté
Lui mettra les méchants à part (bis)
Dieu nous dira sans nous r'garder
Que j'ai souffert pour vos péchés (bis)*

- *Complainte de la fin du monde*, recueillie par Marcel
Filion à Saint-André-Avellin vers 1930, du père
Joseph Naud, conteur « de sang indien » (Major,
1982, p. 15)

Résumé

Les gens libres, ces anciens employés des compagnies de fourrures installés à demeure dans le « pays indien » à la fin de leurs engagements, et prenant souvent pour épouses des femmes autochtones, ont traditionnellement été associés dans la littérature à l'émergence des Métis au Canada. Jusqu'à maintenant, les gens libres sont restés pratiquement absents de l'historiographie couvrant la grande région située entre la Baie James et Montréal. Cette étude vise essentiellement à documenter la présence des gens libres dans la traite des fourrures de ce territoire au XIX^e siècle, ainsi qu'à reconstituer leur mode de vie dans une perspective ethnohistorique. Dans un deuxième temps, nous nous questionnons sur le rôle qu'ont pu jouer les familles de gens libres du sud de notre aire d'étude dans l'émergence d'une identité métisse contemporaine dans l'ouest du Québec. En utilisant une pluralité de types de sources – archivistiques ou orales – nous démontrons dans ce mémoire comment les gens libres ont connu des conditions favorables à leur développement dans le sud du territoire à l'étude, mais aussi comment une partie de leur descendance mobilise cet héritage pour se concevoir comme partie prenante de l'autochtonie métisse.

Abstract

The Freeman—former employees of fur trade companies who remained in the « Indian Country » once they had finished their contracts, and often taking aboriginal women as wives—have traditionally been associated by researchers with the emergence of the Métis in Canada. Until now, the Freeman of the vast area between James Bay and Montreal have

remained virtually absent from the historiography. The main purpose of this study is to document the presence of Freeman in the 19th century fur trade of this territory, as well as to reconstruct their way of life from an ethnohistorical perspective. Secondly, we examine the role played by families of Freeman in the southern region of our larger study area in the emergence of a contemporary Métis identity in western Quebec. Using a variety of source types—archival or oral—we demonstrate in this work how the Freeman experienced favorable conditions for their social and cultural development in the southern zone of the territory under study, but also how part of their descendants mobilize this heritage to conceive of themselves as part of Métis indigeneity.

Remerciements

Trouver la bonne façon de débiter une série de remerciements n'est pas chose facile, mais je crois devoir remercier d'abord les gens qui ont donné naissance, sans le vouloir, à mon intérêt marqué pour les gens libres, Ron Goudreault et feu Annie Kistabish. Sans leur existence commune, je n'aurais peut-être jamais développé cette passion pour mon sujet de recherche, qui germa il y a de cela presque trente ans. Les histoires du *Camp Louis Riel*, de tentes de toile et de cabanes en forêt ont nourri mon existence. Meegwetch!

Je remercie ensuite mon directeur de mémoire, Denis Gagnon, pour l'indéfectible confiance et tout le support qu'il m'a accordés tout au long de ma recherche. J'ai aussi eu la chance de pouvoir réaliser mes travaux dans un cadre optimal, en bénéficiant de bourses provenant du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, ainsi que de l'Université du Manitoba. Ce soutien a été littéralement vital. Sans l'appui des différents centres d'archive, un tel travail serait également impossible. Je pense particulièrement ici à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Rouyn-Noranda, de même qu'aux Hudson's Bay Company Archives à Winnipeg.

Beaucoup de gens ont aussi contribué, parfois sans le savoir, à faciliter ma recherche. Nombre de passionnés de généalogie ou d'histoire partagent leurs sources primaires sur diverses plateformes numériques, et font sauver parfois un temps précieux au chercheur. À tous ces passionnés, je dis merci! D'autres personnes, amis, famille, collègues, professeurs ou connaissances, ont aussi contribué d'une façon ou d'une autre au bon déroulement de mes études de maîtrise. En voici quelques-unes, qui, même si j'en oublie malheureusement

d'autres, sont particulièrement saluées ici : Sylvain Beaupré, Michel Bouchard, Johanne Brissette, Chris Boudreau, Muriel Clair, Julie Côté, Anita Dubé, Isabelle Fortin-Rondeau, Jean-Luc Fournier, Joël Godard, Claude Hubert, Jean-Pierre Knight, Yves Labrèche, Richard Lefebvre, Pierrette L'Heureux, Sébastien Malette, Youri Morin, Paul Morris, Jean-Guy Paquin, Marcel Paul, Serge Paul, Lylas Polson, Carlos Prével, Étienne Rivard, Sébastien Tessier, ainsi que tous les membres de ma famille qui m'ont bien encouragé, y compris mes deux enfants Léonie et Clovis.

Finalement, je remercie sincèrement toutes les personnes ayant participé aux entrevues aux fins de cette recherche, qu'elles soient celles que j'ai moi-même interviewées, ou encore celles qui le furent huit ans auparavant par Fabien Tremblay. À ces descendants de gens libres, je souhaite adresser ce mémoire en guise d'hommage.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	i
Remerciements.....	iii
Liste des figures.....	vii
Liste des tableaux.....	viii
Liste des acronymes.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 – Cadre d’analyse.....	11
1.1 – Problématique.....	11
1.2 – Approche théorique et méthodologique.....	14
1.3 – Méthode d’analyse.....	20
1.4 – Corpus documentaire.....	25
1.5 – Recension des écrits.....	37
CHAPITRE 2 – Définition et présence des gens libres.....	45
2.1 – Bilan historiographique : qui sont les gens libres?.....	46
2.1.1 – Terminologie.....	47
2.1.2 – Les gens libres comme catégorie sociale ambiguë dans la traite des fourrures.....	51
2.1.3 – Mode de vie des gens libres.....	66
2.1.4 – Les gens libres comme élément de l’ethnogenèse métisse.....	83
2.2 – Fourrures, foresterie, agriculture et missions entre la Baie James et Montréal ...	94
2.3 – Les foyers de gens libres entre la Baie James et Montréal.....	104
2.3.1 – La baie James et son hinterland.....	105
2.3.2 – Le lac Abitibi.....	110
2.3.3 – Le lac Témiscamingue.....	115
2.3.4 – Mattawa, Rivière Dumoine et Nipissing.....	118
2.3.5 – La région de Fort Coulonge.....	120
2.3.6 – Bytown et le poste des Chats.....	124
2.3.7 – Le Lac des Sables, Rivière Désert et les sources de l’Outaouais.....	126
2.3.8 – Le Lac-Sainte-Marie.....	131
2.3.9 – En aval de l’Outaouais.....	137
CHAPITRE 3 – Ethnographie historique.....	143
3.1 – Devenir homme libre.....	144
3.1.1 – Les cas de désertion.....	144
3.1.2 – Les contrats non renouvelés.....	157
3.1.3 – Se faire homme libre sans avoir été engagé.....	168
3.2 – Les modes de subsistance.....	171
3.2.1 – La traite libre.....	171
3.2.2 – Le piégeage.....	195
3.2.3 – La chasse et la pêche.....	207

3.2.4 – La production artisanale	211
3.2.5 – Les activités agricoles.....	214
3.2.6 – Le travail salarié	222
3.2.7 – La charité	235
3.3 – Les cycles de déplacements.....	240
3.4 – Considérations économiques.....	253
3.5 – Violence, banditisme et contrebande	258
CHAPITRE 4 – L’héritage des gens libres.....	269
4.1 – Ethnicités chez les gens libres	270
4.1.1 – Une diversité impressionnante.....	270
4.1.2 – Inconstances et confusions	277
4.1.3 – Assimilation, intégration ou distinction?.....	281
4.2 – Les Métis d’aujourd’hui	288
4.3 – Regards métis sur le passé.....	298
4.3.1 – Discriminations.....	299
4.3.2 – Les ancêtres comme point d’ancrage.....	303
4.3.3 – La communauté en évolution	310
4.3.4 – Vivre de la terre	319
CONCLUSION.....	329
BIBLIOGRAPHIE	339
Archives	339
Entrevues et autres sources orales	342
Sources publiées	343
ANNEXE 1 – Liste des informateurs	355
ANNEXE 2 – Schéma d’entrevue	357

Liste des figures

Figure 1. Le corridor Moose Factory-Montréal, avec une sélection de lieux.....	8
Figure 2. La partie sud de notre aire d'étude, avec une sélection de lieux	9
Figure 3. Le nord de l'Amérique du Nord, avec une sélection de lieux	50
Figure 4. La baie James et de son hinterland (détail de la figure 1)	106
Figure 5. Le lac Abitibi (détail de la figure 1)	111
Figure 6. Le lac Témiscamingue (détail de la figure 2)	116
Figure 7. Mattawa, Rivière Dumoine et Nipissing (détail de la figure 2)	120
Figure 8. La région de Fort Coulonge (détail de la figure 2)	121
Figure 9. Bytown et le poste des Chats (détail de la figure 2)	126
Figure 10. Le Lac des Sables, Rivière Désert et les sources de l'Outaouais (détail de la figure 2).....	129
Figure 11. Le Lac-Sainte-Marie (détail de la figure 2).....	133
Figure 12. En aval de l'Outaouais (détail de la figure 2).....	139
Figure 13. Les gens libres Louis Brizard et Marie Lavigne	160
Figure 14. Les gens libres François Naud et Élisabeth McPherson.....	186
Figure 15. Les gens libres Betsy Flora Polson et Angus McBride, avec leur fille	217
Figure 16. John Knight (1835-1916), fils de l'homme libre Thomas Knight.....	219
Figure 17. De gauche à droite : inconnue (probablement la sœur de l'autre femme), Toussaint Gauthier (époux), Émilie Joly (épouse)	250
Figure 18. Locaux de L'Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut (1979). 293	
Figure 19. Joseph Knight et Cordelia Roberge	305

Figure 20. Philomène Gauthier, son petit-fils Norman Henrie et son mari Napoléon Henrie
..... 316

Liste des tableaux

Tableau 1. Hiérarchisation des catégories utilisées pour l’analyse du corpus 21
Tableau 2. Portrait partiel des descendants des gens libres en Outaouais 296

Liste des acronymes

AD	Archives Deschâtelets-NDC
ADP	Archives du Diocèse de Pembroke
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ-G	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Gatineau
BAnQ-RN	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rouyn-Noranda
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal
BMS	Baptêmes, mariages, sépultures
CBH	Compagnie de la Baie d’Hudson
CNO	Compagnie du Nord-Ouest
CRCIM	Chaire de recherche du Canada sur l’identité métisse
GSU	Genealogical Society of Utah
HBCA	Hudson’s Bay Company Archives
SHSB	Société historique de Saint-Boniface
SMC	Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux

INTRODUCTION

On peut faire remonter au XVII^e siècle la volonté de certains Français d'échapper à l'emprise de leur propre univers culturel et social, lors de leur arrivée en Amérique du Nord. En s'assimilant partiellement ou totalement aux sociétés autochtones, ils seront les précurseurs d'une longue tradition qui allait s'échelonner jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les coureurs de bois français, bien qu'ayant adopté pour la plupart nombre de traits culturels autochtones, restèrent néanmoins généralement attachés aux pratiques commerciales mercantiles, intrinsèquement liées à la traite des fourrures. Au tournant du XIX^e siècle, une nouvelle catégorie sociale émergea de celles, plus anciennes, des coureurs de bois et autres voyageurs de la fourrure : les gens libres (Désy, 1983, p. 13; Podruchny, 2009, p. 290). Les gens libres, essentiellement, étaient ces familles composées d'anciens engagés de la fourrure qui, une fois terminé leur contrat avec une compagnie de traite, décidaient de demeurer dans le « pays indien » avec leur épouse autochtone et leurs enfants métis. Malheureusement pour les historiens, très peu de ces gens laissèrent des témoignages écrits de leur vécu.

L'historiographie de la traite des fourrures, quant à elle, a longtemps été cantonnée à une lecture de la simple trame événementielle, et les préoccupations sociales ne se manifestèrent véritablement que dans les années 1980, avec un intérêt entre autres pour les classes prolétaires (Havard, 2016, p. 343). À cela, il faut ajouter que les gens libres, en tant que sujet principal d'étude, demeurent encore à ce jour très largement ignorés, malgré le fait que les expressions comme hommes libres, gens libres et *freemen* dénotent une présence historique suffisamment importante pour que des termes communs et originaux

les aient désignés à l'époque (Havard, 2016, p. 343, 357). C'est en partie pour combler ce vide que nous nous sommes intéressés à eux dans le cadre de cette étude, où ils demeurent l'objet central de la recherche, et non un élément accessoire. En effet, plus souvent qu'autrement, les gens libres furent étudiés comme l'un des échelons historiques menant à l'émergence des Métis dans l'Ouest du Canada et des États-Unis. Bien que n'échappant pas totalement à ce schéma, notre étude se positionne tout de même différemment, en ce sens que nous tenterons d'inverser ici les positions, en donnant le rôle principal aux gens libres, et le rôle secondaire au phénomène d'émergence de l'identité métisse, car nous croyons que la première étape de ce type de recherche a trop souvent été négligée ailleurs. Le choix de notre aire d'étude réside à la fois dans la proximité géographique d'avec une autre région déjà mieux connue pour sa population de gens libres, les Grands Lacs septentrionaux, et le peu d'intérêt qu'elle a suscité chez les chercheurs. Ce que nous appelons ici le corridor Moose Factory-Montréal (voir figures 1 et 2) représentait au XIX^e siècle une route de la fourrure qui, bien que secondaire par rapport au circuit menant au lac Supérieur et au Nord-Ouest, demeurait partie prenante d'une économie « classique » de la traite des fourrures, et ce même jusqu'au milieu du XIX^e siècle (Mitchell, 1977, p. x-xi, 5-7; Ouellet et Dionne, 2000, p. 39-40).

Dans le premier chapitre, nous développerons d'abord la problématique de recherche, autour de l'idée d'un vide historiographique tant en ce qui concerne l'étude des gens libres dans notre aire d'étude, que du rôle que ceux-ci ont pu jouer dans le développement d'une identité métisse dans l'ouest du Québec. En utilisant une approche ethnohistorique, et des concepts comme l'ethnogenèse ou l'agencéité, nous serons en mesure d'expliquer en quoi cette approche est appropriée pour analyser le corpus documentaire que nous avons

rassemblé. Principalement composé de documents d'archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de même que d'entrevues menées avec des descendants de gens libres s'identifiant aujourd'hui comme Métis, le corpus a été dépouillé en adoptant l'analyse de contenu. Finalement, ce chapitre se termine par une brève recension des écrits touchant notre sujet de recherche dans l'aire d'étude choisie. Comme nous le démontrons dans cette section, le manque criant de données portant sur ce territoire nous a poussé à développer un bilan historiographique dans le chapitre suivant, afin de présenter des données relatives à d'autres régions mieux étudiées.

Le deuxième chapitre nous sert principalement à expliquer comment les gens libres peuvent être définis, et quels territoires ils fréquentèrent à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ce bilan historiographique tente d'abord de dresser le portrait des gens libres afin d'en arriver à une définition synthétique. Au-delà de cette définition, nous explorons comment les origines ethniques de cette classe de population ont été comprises dans la littérature. Les différents modes de vie sont ensuite abordés, ainsi que le lien historique qui a souvent été relevé entre présence des gens libres et apparition d'une identité métisse subséquente chez leurs descendants. Ce portrait global des gens libres en Amérique du Nord est suivi d'une première incursion dans les données issues de notre corpus documentaire. Après avoir offert une mise en contexte historique du corridor Moose Factory-Montréal, en mettant l'accent sur les quatre principales activités eurocanadiennes s'introduisant en pays indien au XIX^e siècle, nous survolons notre aire d'étude du nord au sud afin de signaler la présence des gens libres dans ces sous-régions. Ce survol aide à bien saisir l'occupation continue du territoire par la classe de population étudiée.

Le troisième chapitre est exclusivement consacré à l’ethnographie historique des gens libres entre la Baie James et Montréal. Le processus menant à la liberté est abordé en premier lieu. Nous démontrons comment le contexte géographique de notre aire d’étude est particulièrement favorable à l’apparition des gens libres en général, et surtout dans le sud de ce territoire après 1821. La désertion, au moins autant que la fin de contrat, est ici présentée comme la façon privilégiée d’accéder au statut d’homme libre. La section qui suit développe dans le détail les différents modes de subsistance des gens libres, tant sur le plan des activités cynégétiques, que sur celui des autres activités donnant accès aux ressources monétaires : artisanat commercial, agriculture ou salariat. Suite à cela, quelques thèmes touchant le mode de vie sont abordés, soit les cycles de déplacement sur le territoire, les questions économiques reliées à l’endettement et aux avantages propres aux gens libres, de même que le rôle joué par la violence, le banditisme et la contrebande dans les activités de subsistance. Ce chapitre met en lumière la grande diversité des stratégies de subsistance dans notre aire d’étude, et les multiples possibilités économiques que ce territoire permettait.

Dans le quatrième et dernier chapitre, la question de l’héritage des gens libres à notre époque est analysée en trois temps. Afin de mieux cadrer la question de l’émergence d’une identité métisse dans notre aire d’étude, nous prenons d’abord soin de mettre en perspective la question de l’ethnicité chez les gens libres historiques. Nous montrons comment la diversité des ethnonymes utilisés historiquement, de même que l’inconstance qui les caractérise, dénotent une période de changements identitaires que nous associons au processus d’ethnogenèse métisse. À la suite de cela, nous analysons des données généalogiques afin de démontrer la présence significative d’individus se regroupant

aujourd'hui en associations métisses, et qui tirent leurs origines des couples de gens libres évoqués tout au long de notre mémoire. Afin de donner plus d'importance à ces origines dans le développement de cette identité métisse, nous terminons le chapitre en présentant et en analysant le discours d'une douzaine de Métis contemporains, qui ont touché en entrevues plusieurs thèmes récurrents les liant aux couples de gens libres et aux générations métisses successives : la discrimination vécue en tant que descendants des « Indiens »; la figure de l'ancêtre indien ou métis comme point d'ancrage identitaire; la communauté métisse à l'époque glorieuse et son difficile déclin; et finalement l'importance accordée à un mode de vie autarcique associé à l'autochtonie.

Avant d'aller plus loin, quelques précisions touchant la terminologie utilisée s'imposent. Le terme Canadien est le plus souvent utilisé ici pour parler des anciens Canadiens français, sauf là où le contexte est clairement contemporain. Nous utilisons dans cette étude le terme Métis pour désigner les individus aux origines mixtes (autochtones et allochtones) au XIX^e siècle et qui semblent présenter des caractéristiques culturelles précises : niche occupationnelle dans la traite des fourrures, bilinguisme, etc. Mais comme le rappellent les historiennes Nicole St-Onge et Carolyn Podruchny, l'identification individuelle pose souvent problème lorsque l'on utilise du matériel archivistique (2012, p. 59). Il y a donc bien souvent une forme d'arbitraire, qu'on le veuille ou non, car les documents auto-produits par les acteurs autochtones, métis ou non, sont très rares. Néanmoins, St-Onge et Podruchny suggèrent qu'il s'agit de la responsabilité des chercheurs de contribuer à définir les racines du peuple métis, en raison des besoins politiques et culturels des générations

métisses présentes (2012, p. 60). Ainsi, à la manière d'un Claude Gélinas¹ qui utilise l'ethnonyme Atikamekw dans son étude ethnohistorique de la Haute-Mauricie, et ce même si « ces derniers ne semblaient pas se désigner collectivement comme des Atikamekw à cette époque » (2000, p.13), pour des raisons pratiques, nous utilisons le terme Métis. D'autant plus qu'il correspond à un terme utilisé à l'époque, et toujours en usage aujourd'hui chez bon nombre de leurs descendants. Ce respect pour le choix du terme aujourd'hui utilisé par les descendants, de même que son usage historique et le côté pratique, guident donc notre choix. Il va sans dire que l'ethnonyme Métis n'a jamais été, historiquement parlant, totalement exclusif d'autres termes, y compris de la part des Métis eux-mêmes.

En ce qui concerne les termes utilisés pour désigner les individus et les groupes autochtones, en dehors de la catégorie Métis, la question devient plus complexe. Le territoire couvert par notre étude est le foyer de plusieurs peuples autochtones distincts, dont les Cris (ou Eeyou), les Algonquins, Nipissing et Ojibwés (ces trois derniers pouvant aussi être nommés Anishinabe), ainsi que les Atikamekw (anciennement Têtes-de-Boule). Des « Iroquois » du Lac des Deux-Montagnes et des Abénaquis de la rive sud du Saint-Laurent fréquentaient de surcroît une bonne partie de ce même territoire. Plus souvent qu'autrement, les documents d'archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson ne mentionnent que des Indiens (« *Indians* »), sans que l'on puisse trancher s'il s'agissait d'Algonquins ou d'Atikamekw, par exemple. De par la nature ethnique frontalière de la région qui nous intéresse, il demeure ardu de déterminer pour chaque mention de qui il

¹ Voir aussi Inksetter (2017, p. 19-28) pour une discussion similaire, cette fois touchant l'emploi du terme Algonquin.

s'agit. Le terme historique Indien a donc été retenu en bien des occasions, malgré sa connotation coloniale évidente. Il s'agit donc d'un choix délicat, mais qui tente de se coller aux mentions archivistiques. Le terme Indien est aussi utilisé par les informateurs contemporains là où il marque la frontière de « l'indianité » légale (le statut indien confirmé par les Affaires indiennes du gouvernement fédéral). Pour ces deux raisons, éviter le terme Indien devenait difficile. Lorsque des ethnonymes sont mentionnés dans les archives, ils sont bien sûr rapportés tels quels dans notre étude. Il nous apparaissait important, encore là, de demeurer fidèle aux termes d'époque, afin d'offrir au lecteur une meilleure compréhension des documents utilisés². Quant au terme Autochtone, il désigne ici de façon générale et inclusive tous les gens d'origine autochtone, qu'ils appartiennent aux peuples dits « indiens », « inuit » ou « métis », et cela en accord avec la définition légale ayant cours au Canada.

² Par exemple, le terme historique Nipissing, s'il devait être remplacé dans cette étude par Ojibwé ou Anishinabe, viendrait dissimuler de précieux détails historiques sur la provenance de l'individu mentionné en archives. Le terme Têtes-de-Boule, quant à lui, pouvait à l'époque référer aux ancêtre actuels des Atikamekw, mais pas nécessairement (Inksetter, 2015, p. 15-16, 125).

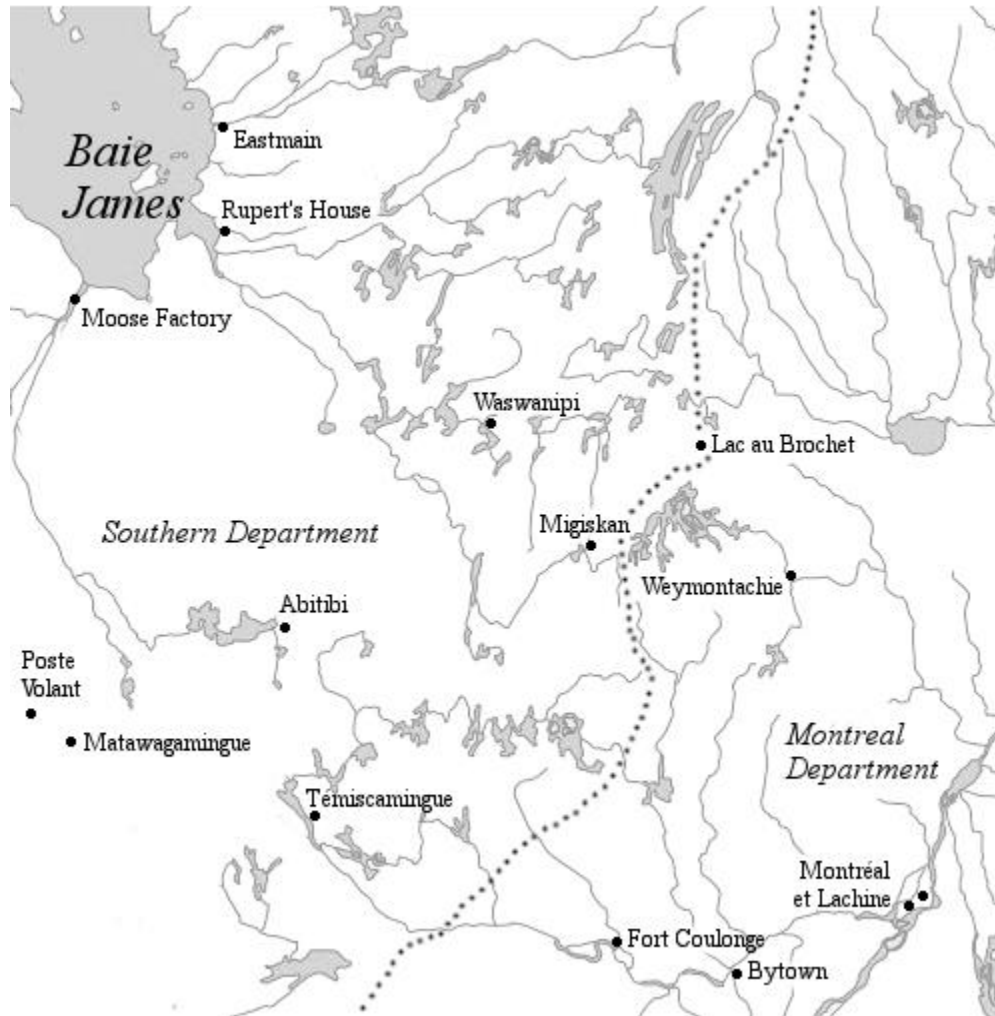


Figure 1. Le corridor Moose Factory-Montréal, avec une sélection de lieux

La ligne en pointillé représente approximativement la frontière entre le *Southern Department* et le *Montreal Department* de la CBH, des années 1820 aux années 1860. Crédit : Guillaume Marcotte.

CHAPITRE 1 – Cadre d’analyse

L’étude des gens libres pourrait facilement se décliner de plusieurs façons, en adoptant des perspectives géographique, sociologique, économique, historique, voire littéraire. Avant d’entrer au cœur du territoire qui nous intéresse dans cette étude, le corridor Moose Factory-Montréal, nous devons donc établir le cadre d’analyse ayant guidé notre recherche. La première section aborde la problématique de recherche de front, en démontrant comment ou pour quelles raisons nous avons choisi d’entreprendre une ethnohistoire des gens libres dans notre aire d’étude. Ensuite, l’approche théorique privilégiée est présentée en lien avec les enjeux qu’elle évoque généralement au sein des sciences sociales et humaines. Une description de la méthode d’analyse de contenu que nous avons utilisée est ensuite offerte. Le chapitre se poursuit par une présentation du corpus documentaire au cœur de notre étude, incluant la pertinence relative associée à chaque catégorie de documents. Finalement, une brève recension des écrits consultés vient clore ce premier jalon.

1.1 – Problématique

Les gens libres occupent une place dans un grand nombre de publications portant sur les Métis ou autres objets d’études spécialement rattachés à l’histoire de la traite des fourrures. Mais ils sont beaucoup plus rarement la préoccupation centrale de ces recherches. La plupart des auteurs se sont intéressés à décrire les modes de vie, et souvent les divers types de liens, ou encore l’absence de liens, entre populations de gens libres et émergence d’une ethnicité ou d’une identité métisse particulière. Notre première question de recherche est donc la suivante : y a-t-il des traces de populations de gens libres dans le corridor Moose

Factory-Montréal au XIX^e siècle, et, si oui, comment peut-on les décrire sous l'angle d'une catégorie sociale ambiguë (incluant ou excluant les Métis) et du mode de vie qui la caractérise? Quant à la question de savoir si cette population de gens libres a contribué ou non à l'émergence d'une identité métisse particulière dans cette région, elle sera abordée de façon secondaire. On sait que l'identité métisse au Québec, comme dans tout l'Est du Canada, est un sujet polémique, autant dans l'actualité juridique qu'au sein des études autochtones. Le discours dominant tend à affirmer que l'identité métisse historique (et « authentiquement » contemporaine) est spécialement rattachée à l'Ouest du pays, même si de plus en plus de travaux concernant l'Est voient le jour¹. Le retour à une affirmation identitaire métisse, en force depuis le début des années 1970 au Canada, a pourtant aussi touché le Québec en général, et l'ouest du Québec en particulier. Nous ne pouvons donc passer sous silence un aspect contemporain qui a toujours été intrinsèquement associé à l'étude des gens libres.

En choisissant par contre de se concentrer sur la période en amont, à l'inverse de plusieurs chercheurs, et en produisant un portrait assez fouillé des gens libres à l'aide de sources encore inexploitées, il nous apparaît évident que des recherches éventuelles servant à construire le pont entre 1870 et 1970, *grosso modo*, seraient beaucoup plus faciles à réaliser. Il s'agit donc de produire une base documentaire solide, bonifiée d'un aperçu de la période contemporaine.

¹ À titre d'exemples seulement : La *Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse* (2004-2014), de même que le projet de recherche *Le statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux* (2013-2018), tous deux dirigés par le professeur Denis Gagnon. Voir aussi : Foxcurran, Bouchard et Malette (2016); Rivard (2004).

La pertinence d'une telle recherche nous apparaît évidente, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, la population visée demeure très peu connue et gagne à être étudiée afin de contribuer à une meilleure compréhension de l'histoire de la traite des fourrures à l'échelle du pays. Deuxièmement, certains groupes marginalisés pourront bénéficier des résultats de la recherche. Les groupes métis au Québec doivent, dans le contexte actuel, à la fois lutter devant les autorités gouvernementales et devant certaines organisations autochtones (métisses ou des Premières Nations) pour faire valoir leur légitimité à s'identifier comme tels (Gagnon 2009a). Or, le fardeau de la preuve historique demeure toujours dans leur camp et c'est souvent faute de moyens financiers que l'histoire ancienne de ces familles demeure enfouie dans les archives. En effet, les communautés métisses du Québec voient leur identité contestée et judiciairisée et sont parfois totalement dépendantes de la décision d'un juge pour obtenir ou non des fonds afin de documenter leur histoire. Il est ainsi à souhaiter que la recherche universitaire en histoire et en anthropologie se penche encore davantage sur leur cas².

Notre recherche, sans prétendre couvrir l'ensemble des composantes d'une question aussi complexe que celle touchant l'apparition et le développement de l'identité métisse dans une région donnée, devrait au moins être en mesure d'éclairer la question historique souvent à la base de l'émergence de cette identité dans la traite des fourrures³, et ce dans une région où la question n'a pas encore été fouillée⁴. Il s'agit d'un premier jalon en ce

² La recherche universitaire s'intéresse déjà depuis plusieurs années aux Métis du Québec et de l'Est du Canada en général, mais les régions de l'ouest du Québec sont encore très peu touchées, surtout en ce qui concerne l'histoire du XIX^e siècle. Sur des études portant, parfois seulement en partie, sur les aspects plus contemporains de l'identité et de l'histoire métisses dans l'ouest du Québec, voir : Beaupré (2006), Bégin (2010), Michaux (2017), Rivard (2004) et Tremblay (2009).

³ Du moins selon le modèle de Foster (2001), et celui plus large d'Ens et Sawchuk (2016). L'orientation de notre recherche n'exclut en rien la possibilité qu'une identité métisse puisse avoir émergé autrement, ou en parallèle.

⁴ Exception faite de Marcotte (2017), Malette et Marcotte (2017) et de Malette, Marcotte et Bouchard (2017).

sens, qui a été entrepris avec une approche théorique et méthodologique précise, par une collecte de données diversifiées, et en suivant une méthode d'analyse classique, ce que nous verrons dans les prochaines sections.

1.2 – Approche théorique et méthodologique

Sur le plan théorique, notre projet de recherche s'insère dans une approche ethnohistorique. On ne s'entend généralement pas à savoir à quelle discipline – l'histoire ou l'anthropologie – rattacher l'ethnohistoire en tant que sous-discipline (Palka, 2008). Cette sous-discipline ou méthode a émergé aux États-Unis dans les années 1950, dans un contexte de litiges territoriaux autochtones aux implications juridiques. En combinant des approches provenant de l'histoire, de l'anthropologie culturelle et de l'archéologie, des chercheurs commencèrent alors à s'intéresser à l'interdisciplinarité afin de mieux comprendre les sociétés non européennes en contexte colonial. Le développement de l'ethnohistoire permit aux historiens de développer davantage l'étude de l'histoire des peuples « indiens », et aux anthropologues d'inscrire leurs travaux dans une perspective historique du changement culturel; une nouvelle approche se voulant diachronique, plutôt que synchronique en ethnographie classique, où les cultures peuvent parfois paraître statiques (Strong, 2015, p. 192).

Il va sans dire que l'émergence d'une nouvelle approche en sciences sociales et humaines vient avec son lot de débats théoriques. Ainsi, une certaine tension entre les chercheurs formés en histoire, qui se sont surtout attardés à interpréter de façon critique les documents coloniaux, et ceux formés en anthropologie, qui ont surtout privilégié l'histoire orale pour réfléchir de façon critique sur le passé des sociétés, est présente dans le champ de

recherche. Plusieurs conceptions du terme ethnohistoire entrent aussi en compétition, parfois même à l'intérieur d'une même étude. Parle-t-on ici d'une histoire des « ethnies »? D'une approche ethnologique de l'histoire? Ou encore d'une conception « ethnique » du passé des principaux intéressés? Afin d'éviter cet imbroglio, certains préfèrent d'ailleurs employer le terme moins ambigu d'anthropologie historique, alors que d'autres signalent que la seule réelle différence entre l'historien et l'ethnohistorien demeure l'utilisation d'études ethnographiques chez le second (Strong, 2015, p. 194-195).

L'ethnohistoire pourrait ainsi consister à dresser l'ethnographie d'une population autochtone à une époque donnée de son histoire et en reconstituant divers aspects de sa culture (Viau, 2015, p. 27). D'aucuns ont affirmé que l'ethnohistoire se confinait à l'étude des sociétés autochtones, et que son lot était l'analyse de textes produits par des observateurs étrangers aux sociétés qu'ils décrivent, créant ainsi de forts biais devant être surmontés par l'ethnohistorien. Cette position fut celle défendue par Bruce Trigger (Viau, 2015, p. 27-28). Galloway (2006, dans Strong, 2015, p. 195) a souligné que les sources documentaires consignées par les colonisateurs comportent en effet des lacunes qui nécessitent une méthodologie faisant preuve de suspicion constante et la convergence de plusieurs types de sources (archéologiques, linguistiques, etc.) afin de passer par-dessus le compromis que représente la preuve documentaire (entendre archivistique) seule. Il faut donc absolument cesser de voir dans les sources écrites les seuls matériaux utiles à notre œuvre. Viau (2015, p. 30) rappelle à juste titre que « tout ce qui nous entoure et que nous appelons "environnement" est document, source, matériau ou donnée potentielle ». C'est pourquoi notre attention se tourne vers des sources de types écrites, orales (autant source orale que tradition orale), ethnographiques, voire cartographiques. Ces différentes sources

peuvent être confrontées les unes aux autres, dans le but de faire émerger une compréhension du phénomène qui soit davantage élargie (Strong, 2015, p. 195).

Comme notre recherche porte sur des familles composées d'Autochtones et de non-Autochtones, dont les identités ethniques défient souvent toute catégorisation fixe, le discours de Roland Viau nous vient ici en aide, en ce sens qu'il présente l'ethnohistoire davantage comme l'histoire des « laissés-pour-compte » (Viau, 2015, p. 30). En effet, les gens libres, pour une grande part des Canadiens français et des femmes autochtones, ne produisirent que très peu de documents écrits et demeuraient des segments marginalisés de la population canadienne de l'époque. Aussi, l'homme libre canadien n'a pas à être nécessairement qualifié d'« Indien » ou de « Métis » pour devenir l'Autre dans le discours des traiteurs, des missionnaires ou des agents gouvernementaux.

Puisque notre recherche s'intéresse aussi au processus ayant favorisé l'émergence d'une identité métisse à partir du vécu de ces familles de gens libres, le concept d'ethnogenèse, issu de l'ethnohistoire, est utile ici. Ce concept est d'ailleurs l'une des contributions à la connaissance qui ont marqué la discipline. Il a été développé par des ethnohistoriens s'étant intéressés à la naissance de nouveaux groupes culturels nés de processus historiques impliquant contacts et mélanges culturels en contexte colonial, que ce soit avec les Métis au Canada, les Séminoles au sud-est des États-Unis, ou encore les Garifunas dans les Caraïbes (Strong, 2015, p. 194). Parmi les concepts que l'anthropologie vient apporter à l'ethnohistoire, nous nous servons par ailleurs de celui d'agencéité. Au cœur des travaux de Denis Gagnon portant sur l'identité métisse (2009a; 2009b; Gagnon et Giguère, 2012; 2014), l'agencéité peut être décrite comme la capacité des individus et des collectivités à influencer sur le cours de leur vie et de la vie des autres; de jouer un rôle dans l'élaboration

des réalités sociales à l'intérieur desquelles ils évoluent (Barfield, 1997). L'agencéité prend ici son sens à deux moments précis de l'histoire qui nous intéresse : d'une part, lorsque les gens libres du XIX^e siècle cherchèrent à résister économiquement aux pressions monopolistiques des compagnies de fourrures, et, d'autre part, à l'époque contemporaine où plusieurs de leurs descendants commencèrent à lutter contre divers types de discours (institutionnels ou populaires) pour affirmer une identité métisse se voulant « authentique ».

Choisir l'approche ethnohistorique ne va toutefois pas sans questionnements épistémologiques ou méthodologiques. Des objections à la capacité de l'ethnohistoire à produire des interprétations valables sont parfois posées. Une première consiste à montrer la difficulté à jongler avec des interprétations parallèles provenant des sources orales, d'une part, et des sources écrites, d'autre part. Hoxie (1997, dans Strong, 2015, p. 195) a, à cet effet, mis de l'avant l'idée que l'ethnohistoire devait décrire les communautés selon leurs propres conditions, en produisant une histoire ouverte qui, même si elle prend en compte plusieurs co-interprétations, demeure cohérente. Cette prise de conscience informe en l'occurrence nos travaux, qui émergent en partie du constat de la présence de groupes métis contemporains désirant documenter activement leur passé, pour « montrer » à la société canadienne en général le bien-fondé de leur identité, souvent dénigrée ou tournée en dérision. Construire une ethnohistoire des gens libres et de leur descendance implique donc la conciliation des sources historiques et des sources orales contemporaines, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement toujours en opposition.

Cette façon d'envisager la recherche n'est pas étrangère à celle de l'anthropologue Julian Steward qui, au milieu du siècle dernier, a élaboré l'idée d'une « approche historique

directe » pour unir l'anthropologie et l'archéologie. Il soutenait que la reconstruction du passé par l'archéologie pouvait être facilitée par l'observation des comportements consignés dans les études ethnographiques contemporaines. En partant du *connu* des populations, on pouvait remonter le temps (« *upstreaming* ») avec l'étude des ancêtres identifiables de ces groupes contemporains; cela, à l'inverse du « *downstreaming* ». Les connections établies entre présent et passé seraient ainsi plus sûres (Palka, 2008). Encore là, nos propres travaux s'inscrivent dans cette logique : prendre comme point de départ de la recherche les faits culturels métis contemporains, pour ensuite interroger les sources archivistiques et orales afin de mieux comprendre les processus historiques à l'œuvre.

Une deuxième objection au bien-fondé de la pratique ethnohistorienne s'est surtout posée depuis les années 1990 et s'est formulée autour du doute quant à la reproduction possible de la distinction coloniale entre l'histoire (celle de l'Occident lettré) et l'histoire des Autres (l'ethnohistoire) (Strong, 2015, p. 196). Ce questionnement est certes légitime et nécessite une réflexion avant d'endosser l'approche ethnohistorique. Pour la chercheuse maorie Linda Tuhiwai Smith (1999), nous devons prendre la pleine mesure des liens unissant impérialisme et histoire des Autres. Même si les peuples autochtones pensent devoir mettre en valeur leur propre histoire, en tant que processus de décolonisation, leur conception de ce qu'est l'histoire se distingue souvent de celle construite jusqu'à maintenant par le colonisateur. Faire l'histoire des peuples autochtones en décloisonnant l'ancienne dichotomie entre histoire de l'Occident et histoire des Autres implique donc une critique sévère de plusieurs « croyances impérialistes » entretenues à l'égard des sujets d'étude. Le projet impérialiste, pour sa part, a justement tenté d'étouffer la vision autochtone de l'histoire comme moyen d'asseoir l'idéologie coloniale, « *partly because such views were*

regarded as clearly “primitive” and “incorrect” and mostly because they challenged and resisted the mission of colonization » (Smith, 1999, p. 29). Pour cette raison, intégrer la vision qu’ont les communautés métisses contemporaines de leur propre histoire est d’une importance majeure pour un courant en particulier de l’ethnohistoire, que nous endossons ici. Faire l’histoire des gens libres et des Métis, c’est faire l’histoire telle que comprise par ces derniers, qui valorisent à la fois leur héritage européen et autochtone comme élément central de leur identité. Il ne s’agit donc pas de déterminer si oui ou non les ancêtres des Métis actuels ont « véritablement » (au sens d’une conformité avec les présupposés théoriques d’origine impérialiste) créé une identité métisse nouvelle et « authentique » dans l’aire d’étude, mais bien de présenter les Métis contemporains comme les descendants bien réels d’une population historique à l’origine qualifiée de gens libres, et formée d’individus autochtones et non-autochtones unis entre eux. Remettre en doute la capacité des individus et des collectivités d’origine autochtone à exprimer leurs propres origines ne saurait que perpétuer l’idée impérialiste selon laquelle ces collectivités sont trop éloignées de l’idéal de civilisation pour pouvoir penser objectivement et de façon critique leur propre histoire (Smith, 1999, p. 28-32).

Ainsi, notre approche ethnohistorique se veut inclusive d’une vision endogène de l’histoire de la communauté métisse contemporaine; une perspective « ethnique » de l’histoire, d’où le sens du préfixe « ethno » que nous endossons dans « ethnohistoire ». Cette intégration se veut harmonisée à l’approche plus conventionnelle d’une ethnographie historique faisant appel à une analyse de contenu de matériel exogène à la communauté historique. L’utilisation de matériel varié s’inscrit en outre dans une perspective diachronique, mais où le point de départ plus « sûr » demeure le présent, appréhendé plus directement.

1.3 – Méthode d'analyse

Notre méthode d'analyse débute par le dépouillement des sources collectées depuis le début du processus, soit celles présentées dans la section suivante. Les documents d'archives préalablement sélectionnés lors de leur consultation, en raison de leur rapport à notre sujet de recherche, sont tous relus et les données entrées dans des fiches montées à cet effet. L'analyse de contenu est appropriée à cette étape. Il s'agit d'une « procédure générale pour identifier objectivement les caractéristiques du matériel textuel » (Jones, 2000, p. 126). De manière concrète, chaque élément se rapportant aux préoccupations de la recherche est catégorisé et entré dans une fiche. L'information peut être soit reformulée et résumée (dans la majorité des cas), ou soit citée textuellement (dans le cas où une telle citation semble à première vue particulièrement riche et instructive). L'élaboration des catégories doit refléter ce que l'on cherche, être liée à notre hypothèse de départ (Jones, 2000, p. 127). Puisqu'il s'agit d'une recherche en grande partie de nature descriptive, il se peut que plusieurs catégories non prévues s'ajoutent en cours de route. L'essentiel est de respecter les cinq directives visant à mieux encadrer la catégorisation, telles que définies par Holisti (1969, dans Jones, 2000, p. 128-129) : a) toujours ramener l'élaboration des catégories aux objectifs de la recherche; b) viser l'exhaustivité et n'utiliser une catégorie « autre » que dans la mesure où elle ne concerne qu'une très faible minorité d'éléments; c) élaborer des catégories mutuellement exclusives; d) s'assurer de l'indépendance des catégories entre elles; e) ne jamais mélanger deux niveaux différents de catégorisation. La hiérarchisation des catégories, sous-catégories, etc. doit être cohérente. Le tableau 1 détaille la grille d'analyse avec l'ensemble des catégories utilisées pour classer les données issues des sources orales et écrites.

Tableau 1. Hiérarchisation des catégories utilisées pour l'analyse du corpus

Catégories	Sous-catégories	Sous-sous-catégories
Présences des gens libres	Localisations précises	Baie James
		Lac Abitibi
		Lac Témiscamingue
		Mattawa, Rivière Dumoine et Nipissing
		Région de Fort Coulonge
		Bytown et les Chats
		Lac des Sables, Rivière Désert et les sources de l'Outaouais
		Lac-Sainte-Marie
	En aval de l'Outaouais	
	Histoire générale de la traite	
Ethnographie historique	Devenir homme libre	Désertions
		Fins de contrat
		Sans avoir été à l'emploi
	Modes de subsistance	Traite libre
		Piégeage
		Chasse et pêche
		Artisanat
		Agriculture
		Salariat
		Charité
	Cycles de déplacements	Connaissances
		Moyens de transports
		Cycles de chasse
		Cycles emploi/liberté
		Grandes migrations
		Organisation sociale des déplacements
	Économie	Tarifs préférentiels
		Endettement
	Activités illicites	Contrebande
		Événements violents
Vols		
Ethnicités	Décrites explicitement	Indiennes
		Métisse
		Canadienne
		Européennes

	Décrites implicitement	Indiennes
		Métisse
		Canadienne
		Européennes
Discours contemporains	Discriminations	Venant de la société dominante
		Venant des sociétés indiennes
		Venant des autres Métis
	Perception des ancêtres	Indiens
		Métis
		Canadiens ou Européens
	Perception de la communauté historique	Idéalisée ou mythique
		Caractère migratoire
		Repli identitaire
	Modes de subsistance	Autarcie
		Transmission
		Territoires attitrés
		Espèces animales recherchées
		Techniques

La codification thématique comporte plusieurs avantages (Miles et Huberman, 2003, p. 134). Elle sert, entre autres, à réduire un grand nombre de données en un plus petit nombre d'unités à analyser. En effet, les fiches, éventuellement regroupées par catégories, permettent de donner un sens à plusieurs unités dispersées dans le corpus documentaire. La manipulation des données en est d'autant facilitée. Deuxièmement, elle permet une analyse simultanée à la récolte des données; c'est-à-dire qu'en même temps que l'on dépouille les documents déjà collectés, la codification et le classement ont lieu. Bien sûr, les catégorisations sont sujettes à être modifiées en cours de route. Finalement, la codification thématique permet de construire une carte cognitive aidant à mieux comprendre la réalité observée. Tout ce procédé est de nature hautement malléable (Miles et Huberman, 2003, p. 135).

Comme l'a relevé Jones (2000, p. 116-117), la recherche portant sur l'utilisation de documents d'archives permet d'accéder à des données sur ce qui s'est « réellement » passé, mais fait aussi face à ce que l'on qualifie de « dépôt sélectif », c'est-à-dire au fait que les choses s'étant passées n'ont pas toutes été archivées, pour toutes sortes de raisons. Ce que l'on cherche n'est peut-être pas consigné dans les archives, ni remémoré par les informateurs contemporains. Devine (2004, p. 12) et Podruchny (2002, p. 41) relèvent cette difficulté liée au fait que les gens libres n'ont parfois fréquenté que de manière sporadique les établissements de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), ou les évitaient carrément, rendant ainsi difficile d'accéder à leur vécu en dehors des activités de cette compagnie, de laquelle émane une partie importante des archives aujourd'hui disponibles. Dans le même ordre d'idées, dans le cadre de cette recherche, nous avons rassemblé plusieurs centaines de lettres reçues aux bureaux de la CBH à Montréal. Mais à l'inverse, seules quelques lettres envoyées à partir de cet endroit ont survécu. L'analyse doit donc tenir compte du fait que le discours des agents des postes de traite domine de beaucoup dans le corpus d'archives, face au discours des autorités de la compagnie à Montréal. Ce biais est toutefois moins dommageable que si la situation était inversée, puisque la majorité des sources provient de gens traitant directement avec les acteurs concernés, sur le terrain.

Afin d'éviter le plus possible les biais présents dans les sources archivistiques, « le chercheur doit être complètement familiarisé avec le contexte de la sauvegarde des documents étudiés » (Jones, 2000, p. 133). Comme les gens libres, par définition, se tenaient parfois à l'écart des postes de la CBH (du moins théoriquement), les informations tirées du corpus de la compagnie doivent bien sûr être considérées comme le reflet bien

partiel d'une réalité sociale difficile à cerner. Par contre, et cela est un avantage, les agents de la compagnie étaient en général très au fait de la réalité sociale avec laquelle ils entraient en contact (Autochtones, traite des fourrures, etc.) et ce malgré des préjugés qui demeurent assez aisément identifiables. Malgré les critiques formulées à l'endroit de l'analyse de contenu, force est de constater que beaucoup de données ne se trouvent qu'en dépouillant les documents (Jones, 2000, p. 132). Toutefois, afin de pallier à l'utilisation d'un seul « regard » porté sur notre sujet, une démarche supplémentaire a été trouvée. Il s'agit de l'utilisation d'entrevues contemporaines réalisées auprès de descendants des gens libres. L'avantage des entrevues est de pouvoir accéder à des bribes d'informations souvent absentes des documents d'archives, et qui relèvent directement du discours des familles à l'étude, même si plusieurs générations le séparent de son origine. Ce type de source, la tradition orale – puisqu'il ne s'agit pas d'entrevues avec des acteurs de l'époque (Viau, 2015, p. 33) – a aussi ses propres inconvénients. Les anachronismes et les souvenirs imprécis en sont deux exemples. Ainsi, les données issues de la tradition orale ne sont pas tant appréciées pour leur exactitude temporelle ou géographique, que pour les thèmes et les valeurs qui y sont véhiculés. Elles permettent de surcroît la convergence des types de sources nécessaire en ethnohistoire tel que formulé par Galloway (2006, dans Strong, 2015, p. 195).

La méthode d'analyse privilégiée, en résumé, implique l'analyse de contenu et la codification thématique appliquées de façon critique à deux principaux types de documents, l'archive et l'entrevue, en suivant une grille analytique élaborée préalablement, mais évidemment adaptable en cours de route.

1.4 – Corpus documentaire

Ici, deux types d'observation ont été utilisés, soit l'observation indirecte et l'observation directe (Angers, 2009). La première concerne le dépouillement d'archives qui demeure au centre de nos préoccupations de recherche. Les fonds d'archives les plus riches concernant les gens libres sont sans contredit ceux qui proviennent des Hudson's Bay Company Archives (HBCA), situées à Winnipeg. Mais, afin de compléter les informations tirées de ces fonds, et dans un souci d'obtenir des angles différents quant à la réalité historique que nous souhaitons observer, d'autres sources archivistiques ont été consultées, à savoir les comptes rendus des missionnaires catholiques, assez nombreux pour la période et l'espace étudiés, ainsi que les nombreux registres de baptêmes, mariages et sépultures (BMS) produits par ces mêmes missionnaires. Les carnets d'arpenteurs du gouvernement ont aussi été utiles pour suivre les parcours de certaines familles pendant le déclin de la traite des fourrures. Finalement, il nous a semblé pertinent d'associer à l'observation indirecte une méthode d'observation directe, soit l'entrevue semi-dirigée. Ces entrevues servirent principalement à nourrir en informations nouvelles notre corpus de données archivistiques, tout en permettant une brève incursion dans le vécu des générations successives aux gens libres, jusqu'à l'affirmation identitaire métisse contemporaine.

La catégorie sociale qui nous intéresse est observable de façon explicite, c'est-à-dire lorsque mentionnée par les termes « gens libres », « hommes libres » ou encore « *freemen* », mais aussi de façon plus indirecte. Cette dernière façon de repérer le sujet de notre étude n'est pas à négliger, car elle permet de bonifier grandement la quantité d'informations recueillies. La méthode de repérage est bien simple : une fois établie la définition de ce qu'est un homme libre, il suffit de rechercher des équivalences dans les

sources consultées. Puisque notre approche définitionnelle est plutôt large, suivant en cela le portrait obtenu dans notre revue de littérature, nos recherches ont donc impliqué de recueillir toute information concernant généralement les *outsiders* et leurs familles s'occupant tantôt de chasse et de pêche, de traite libre, d'agriculture, etc. dans le pays indien, à la suite d'une occupation antérieure souvent marquée par le salariat, dans la traite des fourrures.

Les documents les plus révélateurs de la présence des gens libres dans le corridor Moose Factory-Montréal sont probablement les *Southern Department Abstracts of Servants' Accounts*. Tout comme leurs équivalents pour le Nord-Ouest (le *Northern Department*), ces registres de la CBH contiennent des listes de *freemen*⁵. La CBH conservait dans ces documents les comptes à jour de leurs employés, en date du 1^{er} juin de chaque année, mais aussi de certains hommes libres. Nous pouvons donc, à partir de 1823-1824, obtenir un aperçu de la population de gens libres faisant affaire avec la compagnie *et y possédant un compte*. Rappelons ici que la CBH était le principal fournisseur de biens de consommation dans le pays indien, et que la majorité des gens y habitant devaient y commercer. Toutefois, les listes de *freemen* ne peuvent qu'être partielles, si l'on prend en compte que les gens libres tentaient parfois justement d'éviter les postes de la CBH, ou qu'ils pouvaient aussi théoriquement y traiter sans contracter de dette ou de balance positive – deux options les laissant présumément en dehors des listes de *freemen*. Les listes ne doivent donc pas être traitées comme des recensements, à l'image de celle de l'abbé Doucet au Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui sera évoquée dans le deuxième chapitre. Aussi, le caractère partiel des listes

⁵ À noter que la CBH organisait le territoire qu'elle couvrait en grands départements, lesquels étaient à leur tour divisés en districts, comportant chacun plusieurs postes de traite.

apparaît évident quand on constate leur format relativement court : généralement une seule page.

Les listes de gens libres, en plus d'être forcément partielles, ont aussi quelques autres lacunes dont il faut tenir compte. Premièrement, elles concernent un très vaste territoire, qui va bien au-delà de notre zone d'étude. Comme les noms mentionnés ne sont généralement pas associés à des postes de traite particuliers, ni même à des districts, les noms sont plus difficilement associables à des régions particulières. Pour arriver à localiser les individus, nous devons avoir recours à d'autres sources se recoupant. Heureusement, cette difficulté n'est pas insurmontable. Une deuxième lacune est la catégorisation parfois floue qui amenèrent les agents de la CBH à inclure des individus dans ces listes. En effet, dans les premières années, la liste porte d'abord le nom de « *Free Hunters* » (HBCA, B.135/g/4), puis « *Free-Men* » (HBCA, B.135/g/6), ce qui a le mérite d'être clair. Mais à partir de 1833-1834, nous observons une diversification de la liste, qui est désormais nommée « *Freemen, Colonists and others* » (HBCA, B.135/g/17), ou encore « *Freemen and Petty accounts* » en 1837-1838 (HBCA, B.135/g/21). Une difficulté supplémentaire apparaît donc à ces dates, puisqu'il faut aussi tenter de dissocier les hommes libres des autres individus pouvant s'y retrouver, comme des missionnaires, des colons ou autres personnages faisant affaire avec la CBH. Comme on peut aisément le constater, les listes des *Southern Department Abstracts of Servants' Accounts* sont l'une des preuves les plus directes de la fréquentation des gens libres de notre aire d'étude, mais elles demeurent des documents à traiter avec précaution.

Rappelons que le *Southern Department* couvrait, à l'intérieur du territoire à l'étude, la baie James⁶ et son hinterland, l'Abitibi, le Témiscamingue, et même une partie du nord de l'Outaouais : le poste de Mattawa, par exemple, pendant quelques années, ou encore le poste du Lac à la Truite (Mitchell, 1977). Le reste du territoire, en direction de Montréal, faisait partie du *Montreal Department*. Or, les *Abstracts of Servants' Accounts* de ce dernier département ne contiennent pas de pareilles listes d'hommes libres spécialement associées à l'Outaouais⁷. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce silence documentaire, car comme nous le verrons bientôt, la cause n'est pas l'absence de gens libres à ces endroits, loin de là. Une lacune documentaire similaire a été relevée par Macdougall (2010, p. 64) dans le secteur de l'Île-à-la-Crosse (Saskatchewan) pour les années 1820. Elle évoque la possibilité d'une population peut-être pas assez nombreuse pour être identifiée formellement dans les comptes, malgré leur présence sur le terrain. En ce qui concerne le sud de l'Outaouais, tout nous donne à penser que la cause principale de leur absence dans les comptes de la CBH relève plutôt d'un évitement des postes de la compagnie de la part des hommes libres, et ce, pour une raison bien simple : l'accès facile à des alternatives commerciales dans la même région, que ce soit à Bytown ou même directement à Montréal. Dans une région contiguë à l'Outaouais, la Mauricie, on observe d'ailleurs le va-et-vient de divers *freemen* entre l'intérieur des terres et Trois-Rivières, à des fins de traite (HBCA, B.134/c/62, fo. 425). Une autre raison pourrait être liée aux habitudes administratives particulières des agents de la CBH en Outaouais. Ils ont peut-être comptabilisé les dettes des hommes libres dans les registres réservés aux clients autochtones, registres qui n'ont pas survécu.

⁶ Nous distinguons « baie James », le plan d'eau, de « Baie James », une région comprenant l'hinterland de cette baie.

⁷ Ils contiennent par contre des listes d'hommes libres associés au district particulier du Saint-Maurice.

En ce qui concerne la portion sud de notre aire d'étude, les *Abstracts of Servants' Accounts* du *Montreal Department* ne sont pas muets pour autant. Divers comptes personnels sont en effet rassemblés à la fin des listes d'employés, à l'intérieur desquels on peut parfois repérer des mentions intéressantes. À titre d'exemple, on peut y voir en 1827-1828 une liste de « *Tradesmen &c.* » présentée à la fin des comtes des employés du poste du Lac des Deux-Montagnes, dans laquelle on retrouve un « *Foubert Amable...Trader* », ou encore un « *Longmore Andrew...petty Trader* » et un « *S^t Julien Antoine...petty Trader* » (HBCA, B.134/g/6). Les autres individus dans cette liste regroupent divers artisans, forgerons ou gens du Département indien (gouvernemental). Ce ne semble pas être des employés permanents de la compagnie, mais plutôt des gens faisant spécialement affaire avec la CBH dans le district du Lac des Deux-Montagnes. Nous aurons l'occasion de revenir sur les individus présents dans ces listes qui, quoique ne mentionnant jamais le terme *freemen*, semblent bien y inclure des individus de cette catégorie.

En dehors des documents à teneur plus locale que sont les journaux de postes de la CBH, ou encore la correspondance échangée entre agents de la compagnie, que nous explorerons en fait tout au long des chapitre 2, 3 et 4, signalons enfin une résolution significative adoptée par le conseil du *Southern Department*, à Moose Factory, en août 1822. Lors de cette assemblée administrative, le conseil de la compagnie adopta la résolution n° 37, laquelle venait préciser de quelle façon les dettes des gens libres allaient désormais être considérées, ce qui témoigne bien de la présence significative de cette population dans le *Southern Department* en particulier :

37 –That the principle on which Mens Debts are valued at 1/10th according to Statement n^o 9 from the Committee be assumed by the New Concern, - but Freeman and Iroquois Debts are considered as Indian Debts.

Cette résolution fait d'ailleurs écho à une mesure semblable adoptée dans le *Northern Department* en 1825 (Devine, 2004, p. 99) et visant à limiter les privilèges offerts à cette population désormais en perte d'influence dans le Nord-Ouest. À noter que la question des tarifs offerts aux gens libres reviendra dans le chapitre 3.

On peut le constater, plusieurs documents clés émanant de la CBH permettent d'entrevoir la présence de gens libres dans le corridor Moose Factory-Montréal. À teneur générale, même s'ils contiennent des listes de noms, ces documents offrent en fait au chercheur l'occasion d'investiguer plus avant cette présence historique. Les autres types de documents d'archives de la CBH formeront, quant à eux, le cœur de notre analyse dans la présente recherche. Ils sont composés des journaux de poste, de la correspondance, voire de la comptabilité fine. Les journaux devaient être tenus dans chaque établissement de traite. C'est généralement le commis qui s'en chargeait. Malheureusement pour nos recherches, certains avant-postes au personnel réduit ne comptaient aucune personne sachant lire et écrire, et aucun journal n'était alors tenu. Ces journaux sont utiles pour reconstituer les activités quotidiennes des employés et des chasseurs visitant l'établissement. Une correspondance était aussi régulièrement échangée entre les divers postes de la CBH, surtout entre les postes associés administrativement entre eux. Par exemple, le commis du Lac des Sables échangeait surtout avec le responsable du Lac des Deux-Montagnes, le chef-lieu du district, ainsi qu'avec le responsable de la compagnie à Lachine, le dépôt central du *Montreal Department*. Ces lettres sont les plus riches en données qualitatives, puisque les auteurs se livraient souvent à des commentaires détaillés concernant divers problèmes auxquels ils étaient confrontés; ils demandaient ou donnaient

souvent des conseils, des ordres ou des informations complémentaires. Finalement, la comptabilité consignée par la CBH offre l'opportunité de mesurer l'importance économique de la compagnie pour les chasseurs. Mais encore là, certaines lacunes documentaires parsèment le parcours du chercheur. Le nombre de documents ayant survécu est très variable d'un poste à l'autre, créant parfois de grands « vides » documentaires couvrant plusieurs décennies.

Contrairement à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour laquelle une source religieuse nous renseigne sur la population de gens libres à l'aide d'un recensement utilisant ce terme, le corridor Moose Factory-Montréal n'a pas, semble-t-il, bénéficié d'une telle « chance ». En effet, nous n'avons trouvé pour l'instant aucune mention dans les sources religieuses faisant état de gens libres, ou d'hommes libres. Ces termes n'ont simplement pas été utilisés. La raison pour expliquer ce fait demeure obscure. Par contre, les missionnaires parcourant le territoire ont bel et bien décrit des individus et des familles cadrant parfaitement avec la définition de gens libres, et ce, sans équivoque. Parfois, les sources missionnaires renvoient à un individu connu autrement comme un homme libre, dans les archives de traite, par exemple. Ailleurs, ce sera le texte même d'un prêtre qui, à l'aide de descriptions détaillées, définit un homme libre, mais sans utiliser la terminologie ayant cours dans le monde de la traite. Ainsi, les sources religieuses, comprenant surtout les comptes rendus des missions itinérantes et les registres des baptêmes, mariages et sépulture (BMS), sont elles d'une grande aide en apportant un regard totalement extérieur aux compagnies de fourrures. Les actes de BMS permettent non seulement de mieux comprendre les liens de parenté entre les différents acteurs à l'étude, mais aussi d'en tirer d'autres informations qualitatives liées aux commentaires en marge des documents, ou

encore des variantes de noms utilisées pour décrire certains individus. L'angle « neuf » provenant des documents missionnaires permet en outre d'obtenir des renseignements qui, parfois, ne relevaient tout simplement pas des préoccupations des agents de la CBH.

À titre d'exemple, l'une des descriptions de familles de gens libres de notre aire d'étude nous vient du père sulpicien Louis Charles Lefebvre de Bellefeuille, premier missionnaire à desservir de façon régulière et organisée la région du Témiscamingue et de l'Abitibi à partir de 1836 (Marcotte, 2014). Dans le compte rendu de sa deuxième mission, tenue en 1837, il évoquait en ces termes une clientèle singulière pour le missionnaire :

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer ici que cette Mission [de Témiscamingue] est en outre bien utile à bon nombre de voyageurs et engagés, tous Canadiens, que l'on rencontre dans chacun de ces postes, et dont quelques-uns passent bien des années privés des secours de la religion, et d'autres même s'y établissent, et prennent des femmes parmi ces nations Sauvages.

Bellefeuille, 1840, p. 42 (nous soulignons)

Le récit de Bellefeuille a ceci d'intéressant qu'il précise la nature collective de la catégorie gens libres dans la région du lac Témiscamingue, et qu'il laisse sous-entendre que plusieurs familles partagent les mêmes caractéristiques quant à l'origine de leur présence à cet endroit. Elles sont formées d'employés ou d'anciens employés de la CBH, ou de la Compagnie du Nord-Ouest (CNO), et de femmes autochtones pouvant appartenir à divers groupes ethniques. La présence d'enfants métis peut aussi être déduite. Il s'agit ici de l'une de ces références à laquelle nous faisons allusion : décrire les gens libres sans utiliser le jargon de la traite.

En 1843, un autre missionnaire consignait par écrit la présence marquée de ces anciens voyageurs⁸ retraités sur les rives des cours d'eau de la région. Cette fois, il s'agit du jésuite Dominique Du Ranquet qui, accompagnant l'abbé Moreau alors en charge des missions de l'Outaouais, du Témiscamingue et de l'Abitibi, prenait bonne note de la présence des gens libres. Dans un journal d'une richesse documentaire hors du commun, Du Ranquet évoqua les recommandations faites à l'homme libre Caillé⁹, afin qu'il se rende à l'Île aux Allumettes pour y recevoir les sacrements. Du Ranquet se trouvait alors près de l'embouchure de la rivière Dumoine. Il poursuivait en ajoutant :

C'est l'avis qu'il [l'abbé Moreau] donnait ordinairement aux Canadiens que nous rencontrions ainsi établis de distance en distance. Je n'ai pas remarqué qu'en général ils répondissent avec beaucoup de détermination qu'ils iraient. Ce sont souvent d'anciens voyageurs ou hivernants qui ont passé une bonne partie de leur vie loin des habitudes chrétiennes; ils finissent par se marier avec des sauvagesses et choisissent dans ces déserts quelque point où ils se fixent et cultivent.

Ouellet et Dionne, 2000, p. 147

De précieux indices viennent bonifier ici les propos de Bellefeuille, offerts six ans auparavant. Comme Du Ranquet se trouvait près de l'embouchure de la rivière Dumoine, on comprend que les gens libres rencontrés jusque-là se situaient en aval de la rivière des Outaouais, en direction de Bytown ou de Montréal¹⁰. Leur présence était donc encore significative à une date aussi tardive que 1843, et en des lieux somme toute assez rapprochés des centres coloniaux en pleine expansion. De plus, une autre particularité intéressante est signalée : le caractère solitaire des établissements d'hommes libres

⁸ Nous utilisons tout au long de ce mémoire le mot voyageur pour faire référence aux engagés, permanents ou temporaires, des compagnies de fourrures.

⁹ Nous aurons l'occasion plus loin d'expliquer comment Caillé peut être qualifié d'homme libre.

¹⁰ Le parcours de Du Ranquet, à cette étape, impliquait seulement de remonter la rivière des Outaouais. Ce n'est que plus loin qu'il s'aventurera à l'intérieur des terres en empruntant des cours d'eau secondaires.

rencontrés par Moreau et Du Ranquet, évoqué par l'expression « de distance en distance », et qui rappelle l'une des formes d'organisation sociale relevées dans la littérature.

Une autre catégorie d'archives, les archives gouvernementales, ne comporte pas non plus, à l'instar des sources religieuses, de mentions des termes gens libres ou *freemen*; du moins, nous n'en avons pas repérées. Il est possible de diviser sommairement cette catégorie en deux types : les carnets d'arpenteurs du gouvernement et les recensements canadiens. Comme ces archives n'ont pas été priorisées dans le cadre de notre recherche, elles pourraient contenir encore bien des données pertinentes. À partir des années 1840, des arpenteurs ont commencé à travailler sur le cours moyen des rivières du Lièvre et Gatineau, et leurs travaux couchés sur papier sont particulièrement intéressants du point de vue de la traite des fourrures. En effet, on retrouve dans les carnets de travail de deux arpenteurs en particulier, soit John Allen Snow pour la Gatineau, de même qu'Alphonse Wells pour la Lièvre, des listes de « *squatters* » établis sur le territoire avant l'organisation de celui-ci pour fins de colonisation¹¹. Or, beaucoup de ces squatteurs étaient en fait d'anciens employés des compagnies de traite des fourrures, un constat qui a partiellement échappé à Mathieu Sabourin (2010) et au démographe Serge Goudreau (2014a; 2014b).

De façon générale, ce corpus d'archives gouvernementales prend forme lors du déclin rapide de la traite des fourrures, puisque typiquement rattaché à la colonisation organisée du territoire, qui inclut la création des réserves et l'exploitation des forêts. Il n'est donc pas étonnant que les auteurs de ces documents ne soient pas ancrés dans le vocabulaire de la

¹¹ La valorisation historique de ces carnets doit être attribuée à Mathieu Sabourin (2010), de même qu'à Serge Goudreau (2014a et 2014b), qui ont tous deux travaillé sur ces documents. Toutefois, leurs préoccupations de recherche sont toutes autres. Malette, Marcotte et Bouchard (2017) ont aussi travaillé sur le carnet de Snow en lien avec l'ethnogenèse métisse dans la vallée de la Gatineau.

traite. Ils sont plutôt les derniers témoins d'une réalité qui appartient presque déjà à une autre époque, et qui fait rapidement place à la « modernité ». Toutefois, les archives gouvernementales exploitées ici servent à obtenir un portrait plus précis de certaines familles de gens libres à partir du milieu du XIX^e siècle.

Finalement, les sources orales ont aussi été privilégiées dans cette étude. Celles-ci ont été obtenues, essentiellement, à l'aide d'entrevues semi-dirigées. L'entrevue – ou l'entretien – est un outil de recherche qui se combine souvent à d'autres méthodes comme l'observation participante ou l'utilisation de données quantitatives, par exemple. Elle permet d'obtenir de l'information provenant de personnes impliquées dans le phénomène étudié. Afin d'assurer le succès des entretiens, une bonne préparation est essentielle : un schéma d'entrevue doit normalement être établi d'avance (Dortier, 2013, p. 121). Les entrevues de notre corpus ont toutes été menées de façon semi-dirigée. Cela signifie que la discussion est dirigée au niveau des thèmes à couvrir, mais que le discours de l'interviewé n'est pas dirigé à l'intérieur de ces thèmes. L'entrevue semi-dirigée se différencie ainsi de l'entrevue libre, où il n'y a pas de questions posées durant l'entretien pour réorienter les propos (ex. : le récit de vie). Elle se distingue également de l'entrevue dirigée, laquelle se rapproche beaucoup de la méthode par questionnaire d'enquête, lorsqu'elle est mise en œuvre dans sa forme la plus fermée. Dans ce dernier cas, les réponses proviennent toujours de questions bien planifiées et ordonnées chronologiquement d'avance. Ce qui distingue l'entrevue semi-dirigée des deux autres formes d'entrevue, c'est donc son caractère non linéaire, car l'intervieweur peut réorienter en cours de route l'entretien, tout au long d'un discours non prévu d'avance qui ne bénéficie que de points de repères. Elle a l'avantage de donner plus de liberté à l'interviewé et d'offrir ainsi une meilleure idée de son discours. La collecte

d'informations se fait d'ailleurs dans un laps de temps plus condensé que dans l'entrevue libre (De Ketele et Roegiers, 2015, p. 13-14, 145-146).

Comme pour le corpus d'archives religieuses, celui issu des entrevues ne réfère jamais directement à la terminologie de la traite (gens libres, *freemen*). Ceci peut s'expliquer par l'éloignement générationnel séparant les gens libre des témoins toujours vivants, nés pour la plupart dans les premières décennies du XX^e siècle. Par contre, les témoignages recueillis véhiculent souvent des anecdotes qui trouvent un fondement empirique dans les archives, malgré les distorsions potentielles. Ils sont également utiles pour mieux comprendre comment ces familles se sont perçues elles-mêmes avec le temps et les générations successives.

Notre corpus d'entrevues concerne l'Outaouais québécois, la région de Sudbury (Ontario) et la région administrative des Laurentides (Québec). L'annexe 1 détaille les liens pertinents entre les interviewés et les populations historiques. Ces entrevues ont été enregistrées sous forme audio, puis transcrites intégralement. Nous utiliserons tout au long du mémoire, mais surtout dans le dernier chapitre, des passages d'entrevues liés à la mémoire événementielle des gens libres et à l'émergence d'une identité métisse.

Nous avons eu la chance de réaliser plusieurs entrevues, essentiellement durant l'été 2016, dans le cadre du projet *Le statut de Métis au Canada*, dirigé par le professeur Denis Gagnon de l'Université de Saint-Boniface. Sur les douze entrevues réalisées, six se sont avérées pertinentes pour notre recherche : soit elles concernaient directement des descendants des individus repérés en tant qu'hommes libres dans les archives, ou soit elles nous permettaient d'obtenir quelques informations de tradition orale sur la réalité métisse du XIX^e ou du début du XX^e siècle. À cela se sont ajoutées sept autres entrevues (en suivant

les mêmes critères de sélection), sur la vingtaine qui ont été menées en 2008 dans la région de Maniwaki (Québec), par Fabien Tremblay, dans le cadre des travaux de la *Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse*, elle aussi dirigée par le professeur Gagnon. Le schéma d'entrevue utilisé en 2016 figure dans l'annexe 2.

Pour résumer, le corpus documentaire utilisé dans cette recherche est composé principalement d'archives provenant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, comprenant des listes d'employés, de la correspondance et des journaux de poste. D'autres types de documents viennent ensuite s'y ajouter pour permettre une compréhension intégrée et élargie dans une perspective diachronique : archives missionnaires et gouvernementales, et entrevues contemporaines.

1.5 – Recension des écrits

Gilles Havard souligne, à juste titre, le fait que l'historiographie de la traite des fourrures a largement été « fragmentée en diverses provinces (les “voyageurs de la Prairie”, les “trappeurs des Montagnes”, etc.) peu mises en relation les unes avec les autres » (Havard, 2016, p. 343). Il appert que le thème des gens libres, en particulier, souffre du même problème. Si ce n'était des quelques explorations venant de Rivard (2004), Bouchard (2005), Dawson (2011) ou Gélinas (2000; 2011), on pourrait croire que les gens libres représentaient une catégorie sociale exclusivement rattachée à l'Ouest et, dans une moindre mesure, aux Grands Lacs septentrionaux. Or, selon les agents de la CNO, en 1812, les hommes libres étaient dispersés à *la grandeur du pays* (Podruchny, 2009, p. 283). Le pays couvert par les activités de cette grande compagnie, le pays indien (ou « *Indian Country* »), incluait une très grande partie du Québec d'aujourd'hui. La question de la présence des

gens libres dans l'ouest du Québec, pourtant, n'a été qu'effleurée dans la littérature et indirectement de surcroît. Ainsi, un survol des écrits permet de dégager que la littérature a jusqu'à maintenant évité de se pencher sur les gens libres de notre aire d'étude. Lorsqu'elle le fait pour d'autres régions, elle s'intéresse en premier lieu à cette catégorie comme échelon historique menant à l'apparition des Métis, ou comme l'un des modes de vie des Métis. Plus rarement, finalement, elle décrit les gens libres sans toucher du tout la question métisse.

Les volumineuses recherches de Norman Anick (1976) et Elaine A. Mitchell (1977) défrichent largement l'histoire de la traite du corridor Moose Factory-Montréal sans mentionner explicitement les gens libres. Michael Newton (1991), dans une petite brochure historique, évoque certaines familles de chasseurs et de traiteurs libres en Outaouais qui cadrent bien avec la catégorie gens libres, mais il n'utilise pas explicitement cette terminologie. Sa brève étude a cependant l'avantage d'ouvrir la voie à cette recherche. Le mémoire de maîtrise en histoire de Mathieu Sabourin (2010, p. 120) évoque la question des squatteurs du Lac-Sainte-Marie¹², dans la vallée de la Gatineau, mais sans faire appel aux archives de la traite ou à la catégorie des gens libres. Leila Inksetter (2015, p. 190-201), dans sa thèse de doctorat en anthropologie, touche quant à elle la question des mariages mixtes entre employés des compagnies de fourrures et Algonquins en Abitibi-Témiscamingue, mais sans aborder spécifiquement la question des gens libres. Finalement, les firmes Stone Circle Consulting et Know History mettent en lumière, dans un rapport de 2015 (p. 63-69) portant sur l'étude d'une communauté métisse à Mattawa, l'arrivée de

¹² Ces squatteurs occupent une place importante dans notre étude. Notons que nous utilisons « Lac-Sainte-Marie » pour parler du hameau du même nom, et « lac Sainte-Marie » pour parler du lac comme tel.

plusieurs ex-employés de la fourrure dans cette région, venant gonfler le nombre de Métis déjà présents depuis le début du XIX^e siècle. Cette information s'insère dans la démonstration d'une ethnogenèse métisse à Mattawa. Bien que le terme hommes libres ne soit pas utilisé en lien direct avec la région de Mattawa dans ce rapport, le lien causal entre la présence des gens libres (métis ou non) et l'émergence d'une communauté métisse apparaît clairement¹³.

Les deux exceptions à ce quasi-silence dans la littérature sont un dictionnaire biographique d'individus liés à la traite des fourrures de cette région (Marcotte, 2017), dénombrant une liste d'hommes libres associés à ce territoire, ainsi que l'expertise juridique produite par Sébastien Malette, Guillaume Marcotte et Michel Bouchard (2017), pour le compte de la *Communauté Métis Autochtone de Maniwaki*, qui évoque les hommes libres de l'Outaouais comme ayant favorisé l'émergence d'un groupe métis au XIX^e siècle.

L'ouest du Québec, en tant que partie prenante des réseaux de traite des fourrures sur le continent nord-américain, était traversé du nord au sud par une route de canot commerciale reliant Montréal à la baie James (Moose Factory). Essentiellement, cette route d'eau remontait l'Outaouais, traversait la hauteur des terres en Abitibi, puis redescendait vers le nord par la rivière portant le même nom. Bien que secondaire par rapport à la route de Mattawa menant aux Grands Lacs et au Nord-Ouest, elle n'en demeura pas moins utilisée pendant plus de deux siècles, du moins sur certaines sections. De plus, les portions sud de ces deux routes de canot étaient communes, la fourche les séparant étant précisément située

¹³ Signalons au passage le rapport de recherche de Turgeon, Rousseau, Lavigne et Lessard (2005), pour le compte du ministère de la Justice du Canada, visant à documenter la présence éventuelle d'une communauté d'ascendance mixte indienne et européenne en Outaouais. Ce rapport, qui conclut à l'inexistence d'une telle communauté, néglige gravement des fonds d'archives importants, tels ceux des HBCA. Il va sans dire que la présence des gens libres n'y est pas évoquée.

à Mattawa (Anick, 1976; Mitchell, 1977). Parsemée de postes de traites de la CNO, de la CBH, ou d'autres intérêts commerciaux, cette route a donc vu passer, mais aussi s'installer à demeure, des populations de gens libres.

Jusqu'à maintenant, l'historiographie a semblé opposer deux ensembles sociogéographiques : Nord-Ouest/gens libres/Métis d'un côté, et Bas-Canada/paysans/absence de Métis de l'autre. Devine exprime bien cela : les engagés, lors des congédiements massifs post-1821, avaient deux choix : retourner au Bas-Canada, ou encore se déplacer dans des zones où ils pourraient poursuivre la traite et la chasse, implicitement au Nord-Ouest (Devine, 2004, p. 203). Podruchny (2009, p. 279-280) spécifie quant à elle que plusieurs familles de gens libres dans l'Ouest ont voulu retourner au Bas-Canada, à l'instar des engagés. Or, cette affirmation renvoie ici à l'idée de se fixer dans une paroisse agricole de la vallée laurentienne. Aucun auteur ne semble donc considérer le fait que toute la partie sud de la route de canot Moose Factory-Montréal était partie prenante du Bas-Canada, bien que très peu occupée par les colons dans la première moitié du XIX^e siècle.

Le fait métis dans l'ouest du Québec, *dans son articulation généalogique avec les gens libres*, est lui aussi complètement évacué de la littérature. Déjà en 1935, De Trémaudan écrit :

Grâce à leur position géographique qui les protégeait contre les invasions étrangères, grâce aussi à leur vie de nomades et à leur organisation sociale et militaire pour se défendre contre les tribus sauvages, les Métis de l'Ouest purent conserver leur homogénéité nationale, tandis que leurs frères d'Acadie ou du Québec se fusionnèrent avec les éléments prépondérants du peuple canadien.

De Trémaudan, 1935, p. 47

Cette curieuse formulation laisse croire que De Trémaudan était au courant de l'existence de Métis au Québec, qu'il qualifie de frères des Métis de l'Ouest, mais leur potentielle origine commune les liant eux aussi aux gens libres n'est pas mise à jour, et la question de leur assimilation rapidement close. Comme d'ailleurs plusieurs indices le laissent croire, la thèse de l'assimilation *sine qua non* des Métis des provinces de l'Est du Canada, en l'absence des marqueurs sociologiques que privilégie De Trémaudan, semble bel et bien réfutée (Gagnon et Giguère, 2012; Malette et Marcotte, 2017). Quant à Devine, pour qui l'étude des gens libres dans le but de mieux saisir l'émergence des Métis est vitale, elle conçoit le territoire occupé historiquement par les Métis comme très large, incluant entre autres les Grands Lacs et le versant ouest des Rocheuses, mais pas l'ouest du Québec, étrangement (Devine, 2004, p. 12).

La présence des gens libres dans notre aire d'étude n'apparaît donc dans la littérature que de façon furtive, et souvent indirecte. Afin de mieux envisager leur étude sur le territoire qui nous préoccupe, nous avons donc dû au préalable passer en revue nombre de publications s'intéressant aux gens libres d'autres régions géographiques, le plus souvent à l'ouest. Ces publications abordent souvent les gens libres comme élément secondaire, puisque portant principalement sur les populations métisses, les employés de la traite, voire les peuples indiens impliqués dans la traite des fourrures. La littérature consultée peut se diviser en trois grandes tendances interprétatives.

La première tendance repérée a été celle consistant à étudier les gens libres comme l'un des échelons menant à une ethnogenèse métisse, que ce soit pour confirmer ce processus ou encore pour l'infirmier. Ces études sont, chronologiquement, celles de Giraud (1945), Foster (1995; 2001), Devine (2004), Rivard (2004), Goudreau (2010; 2014a; 2014b),

Dawson (2011), Gélinas (2011), Barman (2014), de même que Ens et Sawchuk (2016). Ces auteurs n'ont pas tous donné nécessairement beaucoup de place aux gens libres à l'intérieur de leurs recherches, mais ils ont en commun une même approche.

Une deuxième tendance se dessinant dans la littérature est celle faisant des gens libres l'une des facettes du mode de vie métis au XIX^e siècle. Ici, les gens libres deviennent objet d'étude car étant l'une des classes de Métis observables, voire une entité sociale considérée comme exclusivement métisse. Ces études incluent les travaux de St-Onge (2004), Bouchard (2005), Macdougall (2010) ou Lytwyn (2012).

Finalement, la dernière tendance repérée concerne un regroupement d'études qui n'ont pas eu comme préoccupation principale l'articulation entre les catégories gens libres et Métis. Elle inclut des monographies thématiques portant sur les coureurs de bois ou les voyageurs de la fourrure, comme celles de Podruchny (2009) ou Havard (2016), des études portant sur les sociétés indiennes qui devaient côtoyer les gens libres, comme chez Peers (1994), Gélinas (2000; 2003) ou Inksetter (2015; 2017), ou encore des ouvrages s'intéressant à l'histoire du droit, tel que celui de Reid (2002).

Puisque la majorité des auteurs issus de ces trois grandes tendances interprétatives n'ont pas abordé les gens libres à l'intérieur du corridor Moose Factory-Montréal, nous allons surtout survoler leurs contributions dans le chapitre 2, lorsqu'il sera question de définir qui sont les gens libres et, dans une moindre mesure, au chapitre 4, pour introduire l'idée d'une redéfinition identitaire chez cette population. Avec l'aide d'autres sources tirées de l'anthropologie ou de l'histoire, ces œuvres serviront à mieux comprendre les particularités de la présence des gens libres dans notre aire d'étude.

Nous avons vu dans ce chapitre qu'il existe une forme de désert académique en ce qui concerne l'étude des gens libres dans l'ouest du Québec. Comme nous avons décidé de documenter leur présence dans cette aire géographique et de tenter de comprendre comment ils ont pu contribuer à l'émergence d'une identité métisse, nous avons choisi l'approche théorique qui nous semblait la plus appropriée à l'étude de populations d'origine autochtone et/ou marginalisées, soit l'ethnohistoire. Bien que critiquée pour les tensions ou les incohérences dont elle est parfois porteuse, elle nous a semblé tout de même prometteuse en raison de la complexité du sujet d'étude. En effet, les gens libre défient les catégorisations habituelles liées à l'Autochtone ou au colon, et nécessitent d'autant plus une approche faisant de la diversité des matériaux utilisés et des disciplines sollicitées sa marque. L'analyse critique apportée à l'examen des sources documentaires, sélectionnées et réunies à l'intérieur d'un corpus archivistique et oral, permet de construire une représentation du passé conciliant histoire « conventionnelle » et histoire orale. Mais nous croyons que toute initiative à ce sujet doit être précédée d'une étude rigoureuse de la population de gens libre en général avant d'aller plus loin, d'où l'idée de brosser un tableau synthèse dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 2 – Définition et présence des gens libres

Présents dans les grandes prairies du centre du continent, les forêts boréales, les hautes Rocheuses ou le bassin versant du Pacifique, et cela, jusqu'aux portes de la Californie, les gens libres ont parcouru des territoires aux proportions démesurées. Ainsi, leur présence entre la Baie James et Montréal, tout comme un peu plus à l'est dans les bassins du Saint-Maurice ou du Saguenay, ne saurait en fait étonner l'historien. Tenter de broser un tableau général de leur présence géographique semble donc un bon point de départ à leur étude, conjointement avec un exercice de synthèse quant à leur représentation dans la littérature.

Pour ce faire, nous allons premièrement revenir sur cette littérature produite jusqu'à maintenant, afin d'élaborer une définition plus précise de la catégorie gens libres, ainsi qu'une déclinaison des modes de vie qui lui sont historiquement associés. À cela s'ajoutera une analyse de l'articulation des gens libres avec l'ethnogenèse métisse dans l'Ouest canadien, qui demeure une constante dans la recherche jusqu'à ce jour. Ensuite, afin d'entrer véritablement dans notre aire d'étude, nous allons survoler le contexte historique marquant le corridor Moose Factory-Montréal d'un point de vue de la traite des fourrures et du concept de frontière se déplaçant vers le nord. Finalement, nous voyagerons du nord au sud sur cette route navigable de la fourrure, à la recherche de traces générales des gens libres, afin de démontrer ce qui caractérise leur présence dans chaque sous-région. Nous verrons en somme dans ce chapitre comment les gens libres de notre aire d'étude s'inscrivent dans le contexte nord-américain de la traite des fourrures de la période britannique (ou post-1760).

2.1 – Bilan historiographique : qui sont les gens libres?

Bien que plusieurs auteurs aient traité de la question des gens libres à une époque assez ancienne¹, nous allons commencer notre survol historiographique servant à définir cette population avec les premiers auteurs s'inscrivant dans une démarche scientifique au début du XX^e siècle, et bien sûr jusqu'aux plus récents travaux sur le sujet. Ce bilan historiographique se concentre sur les études touchant l'économie de la fourrure « classique » du Nord-Ouest, puisque la région que nous étudions était partie prenante de ce type d'économie (compétition entre CNO et CBH, grandes brigades de canots servant à l'approvisionnement des postes de traite, etc.)². Il ne touche pas les autres contextes plutôt différents, tels qu'ils existaient au Labrador, par exemple, là où des populations similaires aux gens libres ont aussi prospéré historiquement. Quelques rares études touchant les régions de la Haute-Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont aussi été intégrées, puisque ces dernières affichaient des systèmes de traite rapprochés géographiquement de notre région à l'étude, même si plus éloignées des routes de traite principales au XIX^e siècle³. Les gens libres figurent dans un nombre impressionnant d'études portant sur la traite des fourrures en général, ou en études métisses, et ce bilan doit nécessairement tendre à survoler et à critiquer les œuvres ayant développé plus particulièrement le thème des gens libres, que ce soit par le volume de données utilisées ou encore par l'originalité des contributions. Nous allons spécialement aborder dans cette section la terminologie utilisée pour décrire les gens libres, la catégorisation ambiguë des gens libres dans la littérature,

¹ Par exemple chez Dugas (1981 [1890]) ou Taché (2002 [1863]).

² Pour des études touchant les gens libres « américains » dans les Rocheuses, voir entre autres Simpson (1990) et Utley (2004). Des études touchent aussi spécialement les Iroquois dans l'Ouest, population que l'on retrouve chez les gens libres : voir Nicks (1980) ou encore Grabowski et St-Onge (2001).

³ La rareté des études touchant les gens libres sur le territoire du Québec actuel justifie aussi leur analyse ici.

les modes de vie leur étant associés, de même que leur position dans le concept d'ethnogenèse élaboré dans les dernières décennies.

2.1.1 – Terminologie

Voyons d'abord comment les contemporains des gens libres du XIX^e siècle ont pu décrire cette population sur le terrain. Parmi les nombreuses descriptions d'époque, nous avons choisi celle de John Lee Lewis, écrite en 1820 dans ce qui est aujourd'hui le nord de l'Alberta, et qui a l'avantage d'être assez représentative :

The freemen are Canadians and Iroquois of Lower Canada and their descendants the Canadians are all the old servants of the NWC [CNO] who have Indian women and children by them and of this get completely attached to the Country and Indian way of living and are all like them constantly moving about living in leather tents made of the skins of the Moose or Buffaloe.

HBCA, B.115/e/1, cité dans Devine, 2004, p. 82.

Malgré cette définition assez simple, la réalité décrite par Lewis est beaucoup plus complexe. La question de la terminologie employée est une bonne façon d'aborder la question. Le terme « libre » apparaît dans le contexte de la traite des fourrures au Canada dès les années 1720, mais c'est seulement au tournant du XIX^e siècle que la forme composée « homme libre », ou « gens libres », est relevée. L'équivalent anglais, *freeman*, est noté dès les années 1790 et concerne alors un homme du Missouri (Havard, 2016, p. 357-358). Bien que pour Robert Vézina (2010, p. 450) l'expression homme libre fasse surtout allusion à l'état d'un engagé de la traite des fourrures libéré légalement, Gilles Havard ajoute que le mot libre, dans l'imaginaire du voyageur, faisait probablement aussi référence au concept plus large de liberté, d'indépendance et d'absence de contrainte. Il

faut savoir qu'à la même époque, le terme libre faisait aussi référence à l'affranchissement dans un contexte esclavagiste⁴ (Havard, 2016, p. 357).

Parmi les synonymes employés, notons que celui de *freemen* fut possiblement calqué du français (Vézina, 2010, p. 452). Un terme semblable est également relevé par Paul Thistle, dans les archives rattachées à la région de la Basse-Saskatchewan, à savoir *Free Frenchmen* (Thistle, 1986, p. 73). Dans les Montagnes Rocheuses, particulièrement dans ce qui est aujourd'hui l'Ouest des États-Unis, les hommes libres ont souvent été associés à la catégorie des *Mountain Men* (Havard, 2016, p. 393; Watson, 2010, p. 28-29). Les ethnicités les plus représentées chez ces derniers, de même que leurs parcours, les rattachent, au moins pour la moitié de ces *Mountain Men*, à la catégorie gens libres, mieux représentée dans l'historiographie canadienne. Finalement, soulignons un dernier terme étroitement associé aux gens libres : *Otipemisiwak*, ou encore *O-tee-paym-soo-wuk*. Ce mot cri signifierait « *the people who own themselves* », ou « *their own boss* » (Devine, 2004, p. xvii), ou bien encore « *those who command themselves* » (Bakker, 1997, p. 64-65). Bien que *Otipemisiwak* soit souvent présenté comme l'une des façons de nommer le peuple métis, il semble que ce terme fut en fait employé par les Cris pour référer aux gens libres en général, qu'ils aient été Canadiens, Métis ou autres (Bakker, 1997, p. 64-65; Ens et Sawchuk, 2016, p. 52; Foster, 1995, p. 421). Pour Peter Bakker (1997, p. 64-65), il s'agit d'une simple traduction cri du terme hommes libres, ce qui demeure l'explication la plus plausible. Heather Devine avance quant à elle que l'indépendance des Métis envers les compagnies de traite leur aurait valu ce nom, et que cette qualité était valorisée par les Cris.

⁴ À titre d'exemple dans un contexte de traite des fourrures, notons la mention d'une vieille « fille sauvagesse née aux pays d'en haut et libre » enterrée à Berthier en 1818 (GSU, BMS de Berthier, 1818-02-21). Cette mention de liberté fait référence aux pratiques esclavagistes touchant de près certains groupes autochtones, dans la traite des fourrures. Voir Havard (2016) et Trudel (2004).

Elle associe donc *Otipemisiwak* aux Métis plutôt qu'aux gens libres en général (Devine, 2004, p. xvii). Comme nous le verrons plus loin, l'ambiguïté de la relation entre les catégories gens libres/Métis est omniprésente dans la littérature.

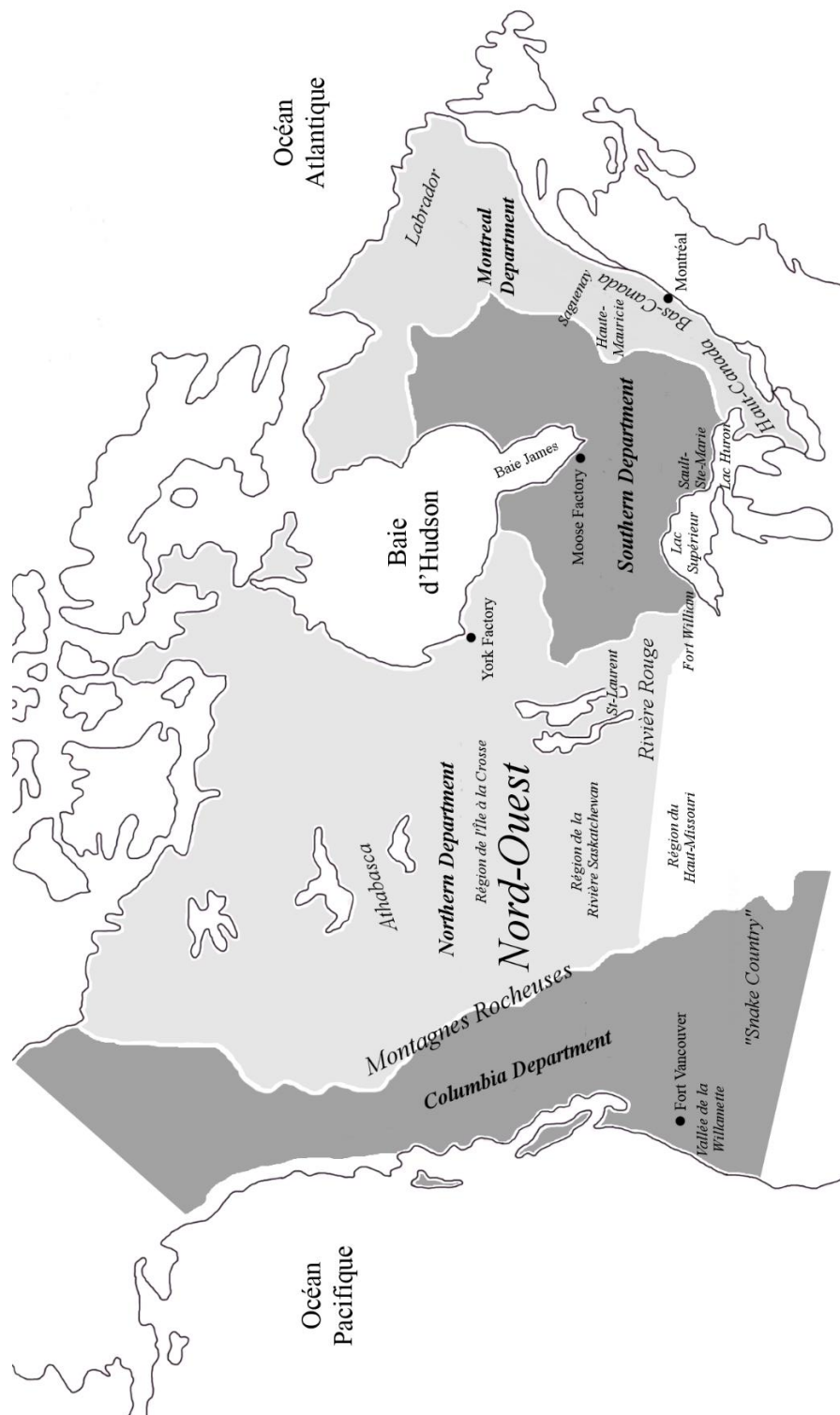


Figure 3. Le nord de l'Amérique du Nord, avec une sélection de lieux

Les zones de différents tons de gris représentent les quatre grands départements de la CBH vers 1840.
 Crédit : Guillaume Marcotte, d'après Mackie (1997).

2.1.2 – Les gens libres comme catégorie sociale ambiguë dans la traite des fourrures

Pour mieux saisir comment les gens libres émergèrent comme catégorie sociale dans la traite, évoquons d’abord comment le processus menant à ce statut est caractérisé dans la littérature. L’un des pionniers de l’histoire des Métis au Canada, Marcel Giraud, offre une définition intéressante des gens libres. Rappelons que Giraud, qui publia sa volumineuse étude *Le Métis canadien* en 1945, ouvrit le champ des études métisses en ce qui a trait à l’exhaustivité factuelle. Notons cependant que l’historien français adopte dans cet ouvrage une perspective raciale évolutionniste doublée d’une vision nationaliste. Son travail demeurera longtemps incontesté par les chercheurs subséquents, et ce malgré des lacunes théoriques aujourd’hui apparentes (Ens et Sawchuk, 2016, p. 37-38). Pour Giraud, l’homme libre formait « entre le Blanc et l’Indigène le dernier et le plus complet échelon de liaison » (Giraud, 1945, p. 364). Il s’agit pour lui d’une nouvelle classe d’hommes, qui allait rejoindre le monde « primitif » de façon encore plus aboutie que les engagés avaient pu le faire auparavant (Giraud, 1945, p. 364, 383). Surtout issus des anciens engagés de la CNO (plutôt que de la CBH), ces hommes se seraient installés dans l’Ouest suivant trois motivations principales : un attrait pour la vie libre, la crainte de revenir au Canada⁵ avec femme et enfants autochtones après une longue absence et, finalement, le désir de fuir dans l’arrière-pays suite à une désertion engendrant des problèmes légaux (Giraud, 1945, p. 365, 426-427). Malgré l’influence indienne très forte présente chez tous les gens libres, que Giraud interprète comme étant naturellement « primitive », en concordance avec les idées

⁵ Rappelons que pendant presque toute la période qui nous intéresse, le mot Canada référait aux colonies du Haut et du Bas-Canada, essentiellement aujourd’hui les parties méridionales de l’Ontario et du Québec. Avec l’union des deux Canada en 1840, le terme Canada continuera de ne s’appliquer qu’à la seule province du Canada, et ce jusqu’à la Confédération de 1867.

ayant cours à son époque, il précise que ceux-ci étaient toutefois regroupés en plusieurs « classes », allant de la plus indolente et maraudeuse (qu'on imagine plus près des Indiens, alors souvent jugés par les mêmes termes), jusqu'à la plus dévouée et industrielle. Cette dernière classe était favorisée par les compagnies de traite, de laquelle elles recevaient les plus belles fourrures et les meilleurs services (Giraud, 1945, p. 376-378). C'est donc avant tout sous l'angle du retour à la sauvagerie, donc de la régression sociale, que Giraud envisage l'étude des gens libres.

John Foster, quant à lui, met l'accent sur le fait que le statut d'homme libre était loin d'être accessible à tous les engagés. Ce processus nécessitait à la fois les habiletés liées à la subsistance en milieu sauvage et celles, sociopolitiques, permettant l'acceptabilité des Indiens sur leurs territoires. Ce statut aurait été plus facilement accessible aux Indiens de l'Est impliqués dans la traite de l'Ouest, comparativement aux Canadiens (Foster, 2001, p. 187-188). Il s'agissait donc d'une avenue hors de portée pour le commun des engagés, où seule une sorte d'élite aurait franchi le seuil menant à la « liberté ».

Les travaux de Thistle sur les relations interculturelles dans la traite mettent de l'avant le fait que les gens libres émergèrent des diverses compagnies de traite et non seulement de la CNO. Mais il élargit aussi l'idée selon laquelle les hommes libres n'auraient été que des anciens engagés libérés sur place. Sur la Basse-Saskatchewan, des dizaines de trappeurs iroquois auraient été amenés par la CNO pour y chasser les dernières populations de castors. Ces trappeurs reçurent des crédits de la part de la CBH, ce qui laisse croire qu'ils étaient totalement libres (Thistle, 1986, p. 73). C'est donc la définition même de l'homme libre qui s'en trouve quelque peu nuancée.

L'historien du droit John Phillip Reid, pour sa part, s'intéresse particulièrement aux questions légales qui ont entouré les grandes expéditions de la rivière Snake, dans l'Oregon historique, où des brigades de trappeurs étaient menées par la CBH pour y décimer volontairement les populations d'animaux à fourrures dans les années 1820. Une majorité des participants à ces grandes chasses étaient des hommes libres. Reid touche dans son étude à la question de la « liberté » des gens libres dans l'économie de la fourrure en Oregon. Il distingue ainsi deux catégories d'hommes libres : l'une n'ayant aucune obligation légale envers les compagnies, telle qu'on la retrouvait surtout dans le système des compagnies américaines de fourrures; l'autre, composée des hommes libres des expéditions de la Snake, lesquels étaient légalement liés à la CBH de par les dettes contractées en marchandises et en équipement au départ des voyages de chasse (Reid, 2002, p. 62-64), une procédure qui rappelle le fonctionnement de la traite avec les populations indiennes affiliées aux postes de traite. Cette perspective est très utile pour mieux comprendre la nature réelle de la liberté dont les gens libres se réclamaient une fois leur engagement terminé. Nous y reviendrons dans la section suivante.

Une étude qui marque profondément le champ de recherche est celle de Heather Devine en 2004. Devine met de l'avant une définition assez classique de l'homme libre, mais surtout sa position d'intermédiaire influent dans l'économie de la fourrure, en précisant que cette position enviable lui était autrement refusée dans le système britannique suivant la Conquête, en raison de son origine canadienne. Devenir homme libre, c'était marquer son autonomie face à un pouvoir dominé par les Britanniques, une tâche particulièrement difficile entre les années 1780 et 1820 (Devine, 2004, p. 4, 79).

Dans les travaux de Carolyn Podruchny, les gens libres sont compris de façon plus large, tant géographiquement qu'au niveau occupationnel. Elle évoque le vaste territoire prisé par ceux-ci, incluant la région des Grands Lacs, et insiste sur leur attachement aux paysages et au mode de vie indien qui ont probablement contribué à leur maintien dans le pays indien. Podruchny ne semble pas exclure de leur mode de vie l'établissement de fermes et de maisons, comme dans son article portant sur la vie de Joseph Constant (Podruchny, 2002, p. 42; 2009, p. 280-281). Pourtant, et cela semble contradictoire, elle dissocie étrangement, dans son énumération des possibilités s'offrant aux voyageurs lors de leur retraite, l'état de gens libres de celui du « cultivateur » à la Rivière Rouge⁶ ou au Fort William (Podruchny, 2009, p. 291). Ainsi, malgré l'ouverture de Podruchny à la diversité occupationnelle et géographique ayant marqué le vécu des gens libres, l'historienne met en place quelques contradictions, qui seront étudiées plus loin dans cette même section.

Dans les derniers travaux de Gilles Havard, une monumentale histoire des coureurs de bois, les gens libres font bonne figure. Havard s'intéresse aux conditions d'émergence de cette catégorie sociale et en dresse un portrait fort précis. Il identifie dès la fin du XVII^e siècle des « prototypes » des gens libres, à travers des Couture, Bisailon ou Chartier, ou encore un Joseph La France au XVIII^e siècle (Havard, 2016, p. 115-116, 307, 320). L'état d'homme libre serait apparu un peu avant que le terme ne ressorte dans les écrits. Havard situe leur émergence première à la suite de l'abandon des postes français des Prairies (1759-1760), où plusieurs membres du personnel décidèrent de demeurer dans l'Ouest, traitant librement ou louant leurs services auprès de la CBH (Havard, 2016, p. 344-345). Entre les

⁶ Nous utilisons « Rivière Rouge » pour parler de la colonie du même nom dans l'Ouest canadien, et « rivière Rouge » pour désigner la rivière située à peu de distance à l'ouest de Montréal.

rivières Saskatchewan et les villages sédentaires des Indiens du Missouri, les désertions d'engagés ou les fins de contrats auraient favorisé l'accroissement des hommes libres, qui effectuaient délibérément un « choix » en décidant de demeurer avec les Autochtones (Havard, 2016, p. 11, 358-359). Phénomène essentiellement rattaché à l'Ouest, l'émergence des hommes libres est perçue par Havard comme une nouvelle forme d'acclimatation au pays indien, à l'ouest du Mississippi. En choisissant le « *redéploiement* de leurs sentiments » dans le pays indien, plutôt que de conserver des attaches régulières avec la vallée laurentienne, leur lien avec leur patrie d'origine se serait progressivement estompé. C'est en cela que l'homme libre se distingue du voyageur du Régime français (Havard, 2016, p. 343, 362). Havard insiste donc sur la coupure et l'adaptation.

Au-delà des façons d'aborder le processus d'émergence des gens libres, il y a la question ethnique. Les chercheurs s'étant intéressés aux gens libres ont tantôt exprimé la diversité ethnique de ceux-ci, empêchant du coup la possibilité d'y percevoir une quelconque unité, mais tantôt aussi mis de l'avant l'ethnicité métisse comme partie prenante de l'identité des gens libres. La question ethnique est donc au cœur de cette ambiguïté catégorielle. À ce titre, trois tendances sont apparentes dans la littérature : 1) une variabilité ethnique excluant le Métis (en tant qu'ethnie); 2) une variabilité ethnique incluant le Métis (en tant qu'ethnie); et 3) une exclusivité ethnique métisse. Et comme nous l'illustrons ici, tous les auteurs ne sont pas toujours constants à cet égard au sein de leurs propres travaux. Il s'agit donc de tendances et non de visions rigides.

Les gens libres comme catégorie sociale représentée par « diverses nationalités », à l'exclusion des Métis, débute dans la littérature avec Auguste-Henri de Trémaudan, lequel évoque la trentaine de chasseurs libres de la Rivière Rouge vers 1814 (De Trémaudan,

1935, p. 103). Giraud poursuit dans la même veine en expliquant la diversité des origines des gens libres de la Rivière Rouge, mais qui étaient tout de même « presque tous Canadiens du Bas-Pays » (Giraud, 1945, p. 704). À plusieurs reprises dans son ouvrage, il distingue parfaitement les gens libres et les Métis (Giraud, 1945, p. 77, 821, 1014, 1022). Cette vision est aussi celle qui est articulée par Foster, pour qui l'homme libre est le plus souvent un Canadien ou un Indien de l'Est. Ce qui le caractérise au niveau ethnique, c'est qu'il est essentiellement un *outsider* ou un étranger dans le pays où il habite (Foster, 2001, p. 180). Cette condition d'*outsider* l'oppose précisément au Métis qui, lui, est sur sa terre natale dans le pays indien. À ces définitions sans équivoque viennent plus tard s'ajouter des formules plutôt ambiguës. Ainsi, Laura Peers, dans son étude sur les Ojibwés de l'Ouest, explique comment trois nouveaux « *peoples* » arrivèrent dans le paysage de l'Ouest au tournant du XIX^e siècle, entrant en compétition avec les Ojibwés, ainsi qu'avec les autres groupes indiens locaux. Ces trois groupes, ou peuples, étaient les colons de Selkirk, mais aussi les :

Freemen (European and mixed-blood men who left full-time employment in the fur trade but chose to remain in the West) and Métis (the children of country marriages between Native women and fur traders, who began to form a distinct society around Red River in these years) [who] rapidly became full-scale communities and began to dominate certain sectors of the prairie fur-trade economy.

Peers, 1994, p. 63

Peers continue tout au long de son ouvrage à catégoriser les gens libres et les Métis comme étant mutuellement exclusifs (Peers, 1994, p. 16, 69, 104). Non seulement écarte-t-elle de la catégorie gens libres les Métis (mais non les « *mixed-blood* »), mais aussi les Indiens de l'Est (Peers, 1994, p. 104). Il faut donc en déduire qu'elle entend par gens libres les seuls gens d'origine européenne, parfois teintés d'origines autochtones dont le legs culturel

demeure obscur. Puisque Peers décrit de façon éloquente la présence de bandes mixtes de chasseurs dans les Prairies et le Parkland, souvent composées de gens libres, d'Iroquois, d'Ojibwés, de Cris, etc., mais aussi de Métis, il devient évident qu'un problème se pose lorsqu'il s'agit d'identifier les Métis eux-mêmes au sein de ces bandes. Si l'on réfléchit en suivant sa propre logique, les Métis, ce groupe qui selon elle « *began to form a distinct society around Red River* » (Peers, 1994, p. 63), ne devraient pas se trouver dans ces bandes mixtes, puisqu'étant précisément des *mixed-blood* en train de se former une collectivité distincte. Autrement dit, il faut s'interroger : sur quelle base Peers s'appuie-t-elle pour pouvoir trancher qui, parmi les chasseurs aux origines européennes/indiennes des bandes mixtes, sont de véritables Métis ou simplement des *mixed-blood*? Le processus de formation d'un peuple nouveau n'exigerait-il pas justement une relative distance face aux autres groupes, du moins dans ses débuts d'existence? Ou si ce n'est pas le cas, pourquoi alors nier à ceux qu'elle décrit comme des *mixed-blood* l'appellation de Métis? À notre avis, cette compréhension de l'ethnicité métisse, en lien avec les groupes de gens libres, est pour le moins problématique. Carolyn Podruchny, pour sa part, reprend essentiellement la formule de Peers (Podruchny, 2002, p. 40, 42-43), mais fait plus tard preuve d'un peu plus de prudence, en ajoutant que les gens libres ne forment pas « une ethnicité ou un groupe culturel facile à identifier » (Podruchny, 2009, p. 283). Cela ne l'empêche pas de noter, à la même page, que parmi les hommes libres on retrouve entre autres des « métis » (noter ici le « m » minuscule, qui semble équivaloir chez Podruchny au *mixed-blood* de Peers). Finalement, son ambiguïté semble plus tard tomber, dans un texte où, avec Nicole St-Onge, elle précise qu'il est particulièrement difficile pour les chercheurs de distinguer

de façon précise les ethnicités des individus repérés en archives, qu'ils soient Canadiens, Métis, Cris ou Ojibwés (St-Onge et Podruchny, 2012, p. 59).

Claude Gélinas, dans son étude sur les Atikamekw de la Haute-Mauricie, au Québec, identifie une classe de population pouvant être rattachée aux gens libres et composée de diverses ethnicités, incluant, en plus des Canadiens, des Indiens *outsiders*, un peu comme dans le modèle de Foster : Algonquins de Trois-Rivières et Abénaquis allant chasser et commercer dans des territoires qui ne leur sont pas anciennement associés (Gélinas, 2000, p. 176-178). C'est aussi ce que décrit Bruce Watson sur le versant ouest des Rocheuses : des hommes libres incluant des Indiens de l'Est (Watson, 2010, p. 11). Quant à Jean Barman et ses travaux portant sur les Canadiens et les femmes autochtones sur le versant ouest des Rocheuses, elle est claire quant aux ethnies représentées chez les hommes libres : ils sont surtout Canadiens et Iroquois dans la vallée de la Willamette, et Canadiens et Créoles dans le réseau de traite américain des *Mountain Men* (Barman, 2014, p. 64).

Une deuxième façon d'aborder l'ethnicité chez les gens libres est d'y voir la présence d'une pluralité d'ethnies, mais incluant cette fois les Métis (en tant qu'ethnie propre, ou du moins en tant que groupe suffisamment distinct). Certains auteurs en ont fait la marque de leur compréhension du phénomène, alors que d'autres ont fait cohabiter cette dernière avec d'autres modèles, parfois contradictoires.

Pour Thistle, la catégorie des hommes libres a vraisemblablement inclus des Indiens de l'Est (qu'il identifie comme des Mohawks), mais aussi des « *mixed-descent Freeman* ». Bien qu'il n'utilise pas le terme *Métis*, la logique d'exclusion du paradigme *mixed-blood versus Métis* n'est pas présente dans son discours, bien que tout cela ne soit pas bien

explicité et probablement en dehors de ses préoccupations de recherche (Thistle, 1986, p. 73, 91).

Quant à Reid, il décrit les gens libres impliqués dans les expéditions de la Snake comme étant principalement composés de Canadiens, d'Iroquois et de Métis (Reid, 2002, p. 50, 52-53, 56-57). Deux précisions s'imposent ici. Premièrement, Reid adopte une approche plutôt souple du terme métis, qu'il utilise en français, avec minuscule. Pour lui, il s'agit essentiellement des enfants des Canadiens ou des officiers des compagnies de traite, sans référence aucune à la particularité culturelle de la Rivière Rouge (Reid, 2002, p. 56-57). Deuxièmement, il nous met en garde face à l'ethnonyme Iroquois qui, selon lui, faisait référence à l'époque à tous les Indiens de l'Est œuvrant dans cette partie de l'Amérique (le versant ouest des Rocheuses) et non seulement aux six nations iroquoises à proprement parler (Reid, 2002, p. 52). Cette particularité terminologique n'est pas abordée par les autres auteurs consultés. Signalons au passage la description semblable des gens libres de cette même région chez Richard S. Mackie (1997, p. 101) ou encore chez Robert Foxcurran, Michel Bouchard et Sébastien Malette (2016, p. 62, 267, 330), à savoir composée de Canadiens, d'Iroquois ou autres Indiens de l'Est et de Métis.

Nicole St-Onge, dans sa monographie sur les Métis de Saint-Laurent au Manitoba, aborde l'homme libre à la fois comme l'ancêtre (canadien, on suppose) du Métis et comme une classe de Métis dans la deuxième moitié du XIX^e siècle (St-Onge, 2004, p. 6-7). La pluralité des identités ethniques chez les gens libres, incluant l'ethnie métisse, est donc envisagée par cette auteure. Comme son étude des gens libres touche davantage le développement des Métis, sa vision sera explorée un peu plus loin.

Chez Brenda Macdougall, on retrouve une définition classique de l'homme libre, c'est-à-dire comme étant principalement un *outsider*, suivant un modèle se rapprochant des études de Foster ou de Devine, mais qui aurait évolué rapidement après 1821 (la date de fusion des deux grandes compagnies de fourrures au Canada, la CNO et la CBH⁷), jusqu'à devenir totalement autre dans les années 1840. Désormais, l'usage du terme *freemen*, chez la CBH, aurait fait référence à des familles métisses déjà bien établies dans la région de l'Île-à-la-Crosse (qu'elle étudie), dans un contexte institutionnel encourageant un mode de vie en l'intégrant dans son système économique (Macdougall, 2010, p. 196). Devenir libre, à la suite d'engagements dans la CBH, serait devenu courant chez les Métis de cette région.

L'historien Nelson-Martin Dawson, dans une monographie portant sur le métissage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, explore une liste de gens libres de ce territoire, dressée en 1839. Sur la base d'un seul document datant de 1817, Dawson met l'accent sur l'absence d'équation obligatoire entre Métis et hommes libres à travers une définition classique des gens libres de la Rivière Rouge (Dawson, 2011, p. 185-186). Dans une approche visant à démentir l'émergence d'une identité métisse dans cette région du Québec, il adopte une compréhension du terme gens libres qui a le mérite d'être claire et sans contradiction :

Dans cette acceptation du terme, il va de soi que des Métis pouvaient également être qualifiés d'*hommes libres*, dans la mesure où ils avaient déjà été *engagés* de l'une ou l'autre compagnie de traite. Aussi, tous les métissés, ni même tous les Métis n'étaient pas des *gens libres*, ni les *gens libres*, forcément des métissés ou des Métis.

Dawson, 2011, p. 189

⁷ La fusion de 1821 fit suite à plusieurs décennies de compétition féroce entre les deux grandes compagnies de fourrures au Canada, qui ne pouvaient plus supporter le lourd fardeau financier lié à cette guerre des fourrures. La CBH était anglaise, alors que la CNO était née d'entrepreneurs basés au Bas-Canada. En fusionnant sous le nom de Compagnie de la Baie d'Hudson, les deux entreprises purent conserver la charte royale anglaise conférant à cette dernière le monopole exclusif de la traite sur la Terre de Rupert (tout le bassin versant de la Baie d'Hudson). Malgré ce maintien du terme à l'avantage apparent de la compagnie britannique, les anciens *Nor'Westers* du Bas-Canada conservèrent nombre de postes clés dans la nouvelle entreprise et poursuivirent ainsi leur commerce avec avantages (Mitchell, 1977, p. 114).

Ici, c'est l'occupation qui fait l'homme libre et non son ethnicité; les deux n'étant aucunement liées chez Dawson. On imagine donc toute la gamme d'identités possibles, allant du Canadien à l'Écossais, en passant par l'Indien *outsider* jusqu'au Métis (ou métissé, pour employer les deux termes distincts chez cet auteur) né sur place.

Havard semble être l'auteur qui a le mieux perçu le nœud du problème ethnique chez les gens libres. Il avance qu'il est difficile de connaître les véritables affiliations ethniques ou occupationnelles des individus des bandes diversifiées incluant des hommes libres (Havard, 2016, p. 736). Il est donc critique, sans les nommer, des descriptions données par Peers ou encore celles se trouvant dans les premiers textes de Podruchny. Pour lui, le cœur du problème est celui-ci : « Ces individus [les chasseurs de bisons libres] commencent-ils à s'identifier comme "métis"? Il est particulièrement difficile de clarifier l'articulation entre ces deux catégories, "métis" et "hommes libres" » (Havard, 2016, p. 737). Cette confusion entre ces deux catégories survient progressivement à partir des années 1810, pour atteindre dans les années 1820-1830 un amalgame plus serré, du moins dans le discours des observateurs. Mais Havard souligne que cet amalgame n'est pas systématique et que des sources continuent de distinguer une population « métisse » ou « bois-brûlée » à l'intérieur du groupe des « gens libres ». Pour lui, la catégorie des gens libres aurait donc inclus une pluralité d'ethnies, y compris métisse, mais la conception selon laquelle l'appellation de gens libres aurait été spécialement réservée aux gens aux origines mixtes ne serait apparue possiblement qu'avec les soulèvements de 1870 et 1885 (Havard, 2016, p. 737-738, 745-746).

Enfin, certains auteurs passent dans leurs écrits d'une conception ethnique plurielle excluant les Métis, à une conception ethnique plurielle les incluant (Giraud, 1945, p. 832, 1012-1013, 1021; De Trémaudan, 1935, p. 104). Gélinas, après avoir offert un aperçu des types de chasseurs et petits commerçants libres en Haute-Mauricie, se penche à son tour, quelques années plus tard, sur la liste de gens libres de 1839 au Saguenay–Lac-Saint-Jean, déjà évoquée plus haut. Dans une étude visant surtout à démontrer l'inexistence d'une communauté métisse historique dans cette région, il se confine à une description classique du terme gens libres, appliquée à sept individus dans le recensement de 1839. Comme Dawson⁸, il ne fait aucun lien direct entre la catégorie gens libres et l'identité ethnique métisse qui pourrait en surgir, même si deux individus sont qualifiés de métis *et* de gens libres dans le document. Il met plutôt l'accent sur les changements d'occupations éventuels de certains (retour à l'emploi dans la traite), la grande mobilité géographique (perçue ici comme incompatible avec la formation d'une « quelconque unité sociale élargie ») ou même sur son incertitude quant à l'origine métisse d'un des deux individus, dans une démonstration où le principe de doute (généralement légitime) défie tout entendement. Finalement, Gélinas montre bien que pour lui les ethnicités (ou plutôt les « qualificatifs ») des gens libres de cette région ne sont pas uniformes : allemande, canadienne, micmac et métisse (Gélinas, 2011, p. 47-50).

Une dernière tendance dans la littérature a été d'associer spécialement des termes comme *freemen* ou hommes libres à l'ethnicité métisse (Peterson, 2012, p. 24-25). À l'intérieur de cette tendance, on retrouve une première vision s'apparentant à une équivalence

⁸ Rappelons ici que les ouvrages de Dawson (2011) et Gélinas (2011) constituent tous deux des versions remaniées de rapports produits pour le compte du gouvernement du Québec, lequel s'oppose à la reconnaissance de toute communauté métisse historique sur son territoire.

ethnonymique entre gens libres et Métis, et une deuxième vision faisant des gens libres une catégorie occupationnelle des Métis (et spécialement associée à eux). Trudy Nicks présente les gens de la communauté métisse de Grande Cache, en Alberta, comme ayant dans ses débuts été nommés *freemen*, avant de se voir ensuite identifiés comme *halfbreeds* ou métis. Ces différentes déclinaisons de leur identité ne refléteraient que le point de vue des observateurs externes à travers le temps (Nicks, 1985, p. 163). Cette idée est aussi présente dans l'œuvre de Russel-Aurore Bouchard. Dans une monographie consacrée à la communauté métisse de Chicoutimi, publiée à compte d'auteur, Bouchard analyse la liste des gens libres de 1839, celle-là même déjà évoquée chez Dawson et Gélinas. Ces gens libres représentent pour elle l'un des trois « segments ethniques » de la population gravitant autour de Chicoutimi au début du XIX^e siècle, avec les Indiens et les engagés des postes. Le segment ethnique des gens libres, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, est décrit comme composé de Métis par alliance ou par naissance, et qui occupent le territoire de façon légitime et parfaitement libre. Une contradiction survient plus loin lorsque l'on constate non seulement que tous les gens libres recensés par Doucet en 1839 ne sont pas qualifiés de Métis par ce dernier, mais surtout que beaucoup de Métis, selon Bouchard, n'ont pas été recensés dans la catégorie gens libres, mais plutôt en tant qu'Indiens (Bouchard, 2005, p. 44-46). Il devient alors difficile, à notre avis, d'utiliser ce recensement pour expliquer l'équation entre Métis et gens libres.

Le géographe Étienne Rivard, quant à lui, associe plus prudemment la catégorie gens libres au Saguenay–Lac-Saint-Jean à ce qu'il décrit comme les « conditions socio-spatiales nécessaires à l'ethnogenèse métisse » (Rivard, 2004, p. 48). Son explication touche surtout le mode de vie des gens libres, leurs comportements en lien avec l'espace, plutôt que leur

simple métissage indien/européen. Ainsi, son association entre gens libres et Métis semble plus cohérente que celle de Bouchard (2005) pour la même région.

Victor Lytwyn a une compréhension de la terminologie similaire à Bouchard (2005) ou Nicks (1985), du moins dans un chapitre portant sur les Métis de l'ouest de l'Ontario. Pour lui, les Métis qui vivaient autour du Fort William étaient aussi nommés *freemen*. Mais il précise que les catégories *freemen*, *Indians* et *half-breeds* s'entrelacent particulièrement dans les archives reliées à cette région, mettant ainsi l'accent sur la fluidité des identités (Lytwyn, 2012, p. 196). Son approche se distingue donc par sa réticence à coller des étiquettes ethniques rigides et se rapproche de celle d'Havard (2016).

La deuxième vision associant gens libres et ethnicité métisse, mais cette fois en articulant la catégorie gens libres comme l'une des catégories occupationnelles des Métis, est d'abord présentée par Giraud. Il exprime la diversité de l'expérience métisse dans l'Ouest sous la forme de trois catégories bien définies : « Ces diverses catégories de métis, employés de postes, hommes libres, éléments qui se résorbaient dans les tribus indigènes [...] » (Giraud, 1945, p. 1023, 1026-1029). Ces catégories sont surtout de nature occupationnelle et pourraient être rattachées respectivement au salariat, à une économie de subsistance mixte et, finalement, aux seules activités cynégétiques. Elles peuvent aussi être comprises d'un point de vue ethnique, allant du Métis le plus « civilisé » au plus « sauvage », perspective évolutionniste qui est d'ailleurs celle à l'œuvre chez Giraud.

L'idée de trois catégories occupationnelles chez les Métis est reprise par St-Onge, qui exprime cela avec ce qu'elle nomme les trois « segments » de la population métisse de Saint-Laurent du Manitoba au milieu du XIX^e siècle. L'un de ces segments aurait été les hommes libres, les deux autres étant les marchands et les Métis de tradition davantage

agricole, originaires du sud de la colonie de la Rivière Rouge. Les différences entre ces trois segments n'étaient pas liées aux types d'ancêtres européens et autochtones (car tous étaient d'origine mixte), mais plutôt de nature occupationnelle, géographique et adaptative. Le segment hommes libres, en particulier, était constitué de Métis s'identifiant davantage aux Indiens locaux (Saulteaux), plutôt qu'aux Métis de tradition agricole, mais tout en se considérant distincts. Ils n'étaient pas à l'emploi permanent de la CBH et leur mode de vie se rapprochait du nomadisme indien (St-Onge, 2004, p. 15, 20).

Macdougall associe aussi l'état d'homme libre à l'une des trois catégories occupationnelles chez les Métis de la région de l'Île-à-la-Crosse. Les deux autres catégories qu'elle utilise sont le *free trader* (équivalent du marchand chez St-Onge) et l'employé des postes (l'une des catégories de Giraud). Les Métis seraient souvent passés de l'une à l'autre de ces catégories, selon les circonstances, afin d'améliorer leur sort. Sa définition des hommes libres est assez classique et regroupe une niche d'activités de subsistance diversifiées, comme la chasse, le piégeage, mais aussi le transport ou les travaux occasionnels pour la CBH. Mais ils ne traitaient pas à leur compte dans le but de faire des profits. Cette dernière occupation était réservée aux traiteurs libres (*free traders*). Bien que les catégories occupationnelles d'homme libre et de traiteur libre soient bien distinctes chez Macdougall, elle présente celles-ci comme devenant de plus en plus confondues dans les sources archivistiques vers la fin du XIX^e siècle. Cette confusion était peut-être liée au fait que la CBH commençait à éprouver des difficultés à suivre à la trace les activités de tout un chacun, en plus des transitions des individus entre les deux occupations qui s'intensifiaient peut-être aussi (Macdougall, 2010, p. 215).

Ce survol des différentes façons d'envisager la catégorie gens libres, tant d'un point de vue ethnique que d'un point de vue occupationnel à l'intérieur d'une ethnicité métisse exclusive, nous a permis de constater la diversité des compréhensions du phénomène. Chez certains, l'homme libre était le Canadien, ou encore l'*outsider* en général, qui s'alliait à une partenaire autochtone dans le pays indien, en rupture avec les compagnies de traite, alors que pour d'autres il pouvait aussi représenter la classe de Métis nés sur place et qui poursuivaient un mode de vie semblable, mais tout de même distinct, de celui des Indiens. On comprend dès lors que la catégorie gens libre transcende la notion d'ethnicité et s'appliquait historiquement à tous ceux qui, sans être considérés comme des *Indiens locaux*, vivaient dans le pays indien sans être employés de façon permanente par les compagnies de traite, tout en étant rattachés à l'industrie pelletière de diverses façons. Il s'agissait donc davantage d'un statut économique rassemblant divers individus aux origines variées. Le processus menant à la liberté, quant à lui, a été caractérisé tour à tour comme l'un des maillons d'une échelle évolutionniste des populations dans l'Ouest; comme une forme d'élitisme; comme une transition vers un état de liberté illusoire et bien contrôlé par le capitalisme marchand; en tant qu'affranchissement d'une emprise économique; ou enfin comme un processus de coupure sociale et d'adaptation à un nouveau milieu.

2.1.3 – Mode de vie des gens libres

Plusieurs thèmes sont abordés dans la littérature pour décrire le mode de vie des familles d'hommes libres dans la traite des fourrures. Nous abordons ici cette question en évaluant d'abord le nombre de familles et les lieux choisis par celles-ci pour y vivre. Ensuite viendront une description des activités de subsistance, un aperçu de la vie familiale, de

l'organisation sociale, ainsi que des rapports entretenus entre gens libres, compagnies de fourrures et Indiens.

En commençant par l'ouest et en se dirigeant vers l'est, prenons d'abord le cas du versant ouest des Rocheuses, souvent nommé *Columbia Department*. À son apogée, le nombre d'hommes libres dans la vallée de la Willamette (aujourd'hui en Oregon), vers 1844, aurait compté un peu plus d'une centaine de chefs de famille, majoritairement des Canadiens (Barman, 2014, p. 174). Au début du XIX^e siècle, ce chiffre était plus près d'une cinquantaine (Podruchny, 2009, p. 283). Barman (2014, p. 63) souligne que plusieurs dizaines de ces hommes libres ont d'ailleurs franchi les Rocheuses par leurs propres moyens. Seulement dans le cadre des expéditions de la Snake, on pouvait compter une cinquantaine d'hommes libres accompagnés de leurs familles, en plus de 200 chevaux (Barman, 2014, p. 74, 155; Watson, 2010, p. 81). Pour différentes régions, Podruchny (2009, p. 283) donne les nombres suivants pour l'année 1814 : 42 hommes à Pembina, dix hommes à Swan River et six hommes à Rivière Qu'Appelle. Notons qu'il ne s'agit que du nombre de chefs de famille, et non pas de la population totale des familles. D'autres familles se trouvaient dans les régions de l'Entre-Lacs ou de la Montagne à la Tortue (Peers, 1994, p. 66). Après 1821, les hommes libres commencèrent à établir des « villages » de plus en plus permanents (Giraud, 1945, p. 1019). Les politiques de la CBH, à cette époque, continuaient toujours à s'accommoder d'un certain nombre d'hommes libres éparpillés sur le territoire (là où les Indiens ne chassaient pas le castor), même si elle ordonna que plusieurs établissements de gens libres soient démantelés, en privilégiant leur concentration à la Rivière Rouge. Les agglomérations visées comptaient Grands Rapides, Cedar Lake ou encore Le Pas (Giraud, 1945, p. 683-684).

La situation particulière de la Rivière Rouge exige d'explorer plus avant son rôle dans l'accueil des gens libres. Vers 1814, une trentaine de familles étaient établies dans ce secteur (De Trémaudan, 1935, p. 103). Celles-ci auraient été à l'origine des premières agglomérations stables de gens libres au Nord-Ouest, les autres groupes étant encore beaucoup plus mobiles (Giraud, 1945, p. 371-373). Après 1821, l'afflux d'anciens employés des grandes compagnies de traite augmenta significativement en raison des licenciements massifs. Pourtant, certains nouveaux hommes libres refusèrent, ou se virent refuser, de s'établir à la Rivière Rouge : ils se joignirent donc à d'autres groupes dispersés sur le territoire (Giraud, 1945, p. 670, 765-766, 1012). Diverses raisons pouvaient expliquer cela. L'immigration allant en augmentant à la Rivière Rouge, on craignit un surpeuplement, vu d'un mauvais œil en raison des ressources limitées. Mais on craignait aussi, à la rigueur, un manque de ressources humaines dans les postes de l'intérieur, lesquels se vidaient de leur personnel à un rythme trop rapide. La CBH mit donc en place plusieurs mesures pour ralentir le mouvement. Ces mesures se matérialisèrent par diverses politiques telles que : l'autorisation à émigrer pour les seules familles désirant cultiver et ayant les moyens d'acheter un lot à la Rivière Rouge; l'orientation des nouvelles familles de gens libres vers Sault-Sainte-Marie, le portage La Loche ou la colonie du Canada; ou encore l'interdiction stricte d'émigrer à la Rivière Rouge. Toutes ces consignes ne furent pas, apparemment, suivies à la lettre. En 1843, des contraintes du même genre furent imposées aux employés quittant le service dans le *Southern Department*, ce qui aura une incidence sur l'histoire des gens libres du territoire qui nous intéresse (Ens et Sawchuk, 2016, p. 64; Giraud, 1945, p. 767-768).

Enfin, en ce qui concerne le territoire québécois tel que défini aujourd'hui, rappelons le recensement de sept hommes libres et de leurs familles au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 1839 (Gélinas, 2011, p. 49), un chiffre similaire à la région de Rivière Qu'Appelle en 1814. Gélinas ne fait pas le décompte des gens libres de la Haute-Mauricie, mais précise qu'ils pouvaient parfois fréquenter un territoire englobant le district de la Rivière Rupert, soit dans le bassin versant de la baie James (Gélinas, 2000, p. 180-181).

Comme le souligne Havard (2016, p. 734-735), les sources historiques ne permettent en aucun cas d'uniformiser le mode de vie des gens libres, vraisemblablement assez variable selon les familles et les régions. Dans la mesure où l'on inclut dans la catégorie gens libres les multiples modes de vie possibles, incluant la traite indépendante, à l'instar de Podruchny (2009), voyons comment cette population assurait sa subsistance. Les hommes libres, en général, ont surtout été connus comme chasseurs approvisionnant les postes de traite en viande fraîche. Leurs activités cynégétiques incluaient bien sûr aussi la chasse et la pêche de subsistance, comme la poursuite du bison ou d'autres gibiers et poissons. Ils trappaient les animaux à fourrures, tout comme les Indiens, pour en vendre les peaux aux grandes compagnies, voire à des intermédiaires, tels les bûcherons en Haute-Mauricie. La chasse, la trappe et la pêche étaient, semble-t-il, leurs principales occupations. Parmi les emplois occasionnels qu'ils occupaient auprès des compagnies, citons le guidage, le transport (comme voyageurs ou sous-traitants, en canot ou en charrettes) ou encore la fonction d'interprète. Ils pouvaient aussi se faire traiteurs indépendants, en usant souvent d'alcool comme marchandise principale, ou petits fermiers marginaux, particulièrement à la Rivière Rouge ou à Fort William. Plusieurs gens libres entretenaient un commerce avec les brigades de voyageurs de passage, brigades qu'ils suivaient parfois en quête d'emplois.

Les produits que les gens libres vendaient aux voyageurs pouvaient inclure : écorce et résine pour les canots, sucre d'érable, sel, diverses provisions, voire plats de « restaurants ». Les produits obtenus en échange pouvaient leur servir à nouveau dans leur commerce avec les Indiens. D'autres activités incluaient la production de sel, le commerce des chevaux et l'élevage de bestiaux, les petits commerces de type « taverne », la construction de canots d'écorce, la livraison du courrier entre les postes, ou la simple transmission d'informations importantes aux traiteurs. Finalement, certains, plutôt âgés et usés par les années de durs labeurs, devenaient dépendants de la charité dans les postes de traite. Signalons que plusieurs tâches pouvaient aussi être accomplies pour les missionnaires, et non seulement pour les compagnies de fourrures⁹.

Plusieurs cycles associés à la subsistance sont observables chez les gens libres. En général, le cycle des hommes libres pouvait ressembler à celui des Indiens affiliés aux postes de traite : équipement au poste à l'automne, longue période de chasse sur le territoire (parfois pendant une année entière, et pouvant impliquer une migration sur le versant ouest des Rocheuses), retour au poste avec les fourrures. Un système de dettes contractées à l'automne était en vigueur avant 1821, et sous une forme atténuée par la suite. Une fois certaines régions épuisées en ressources animales, les gens libres migraient vers de nouvelles contrées encore riches (Giraud, 1945, p. 369, 1015, 1018).

Dans la vallée de la Willamette, le cycle typique comportait une période de trappe durant l'hiver, et la pratique de l'horticulture pendant l'été. Une partie des hommes participait

⁹ Au sujet des activités des gens libres, voir : Devine, 2004, p. 83, 111; Ens et Sawchuk, 2016, p. 51-52; Gélinas, 2000, p. 109-110, 182, 186, 195; Giraud, 1945, p. 366-368, 371, 754, 758, 1018; Peers, 1994, p. 66, 178; Podruchny, 2002, p. 41; 2009, p. 108-109, 283, 286-287; Thistle, 1986, p. 73, 91, 120; Watson, 2010, p. 3.

aussi aux grandes expéditions de trappe de la CNO, puis de la CBH, dont celle de la Snake. (Barman, 2014, p. 174). Ces expéditions dépendaient de la compétence des hommes libres, les plus aptes à occuper cette tâche. Ils allaient trapper dans l'Idaho, le Montana, le Nevada et la Californie d'aujourd'hui. La compagnie fournissait à crédit les marchandises nécessaires, en échange de quoi les trappeurs devaient leur vendre les fourrures à un prix fixé d'avance (Barman, 2014, p. 74, 155, 174). Dans le système américain de la traite du Missouri, dans les années 1820-1830, les chasseurs libres (à l'instar des chasseurs engagés), se rendaient aux lieux de rendez-vous fixés d'avance, en territoire shoshone¹⁰, pour y rencontrer les marchands de Saint-Louis amenant les marchandises. Après avoir passé l'automne à trapper et l'hiver au repos, les trappeurs échangeaient fourrures contre équipement, avant le début du prochain cycle annuel. Ces rendez-vous auraient été calqués sur ceux, plus anciens, des groupes indiens de cette région (Havard, 2016, p. 395).

D'autres types de cycles, liés à d'autres régions, sont aussi notés dans la littérature. Les chasseurs et traiteurs indépendants du Haut-Saint-Maurice, après avoir passé un certain temps à l'intérieur des terres, redescendaient généralement dans la vallée du Saint-Laurent pour y vendre leurs fourrures, plutôt que de les écouler dans les postes des compagnies en amont (Gélinas, 2000, p. 176-178). Dans le district d'English River, au Nord-Ouest, plusieurs individus adoptaient des cycles les faisant alterner entre les occupations d'engagés pour la CBH, d'hommes libres chasseurs, et de traiteurs indépendants, selon les circonstances (Macdougall, 2010, p. 239).

Lorsqu'ils étaient engagés dans des activités de traite, les gens libres s'inséraient dans des pratiques aux modalités également diverses. Après 1821 et l'arrivée de politiques plus

¹⁰ Les Shoshones sont une nation des Rocheuses ayant adopté très tôt l'usage du cheval.

sobres envers ceux-ci, comme par exemple la fin des tarifs préférentiels, le trafic de fourrures en direction de la frontière américaine s'est accru. Certains hommes libres ont alors servi de *middlemen* pour acheminer une partie des fourrures vers les États-Unis (Peers, 1994, p. 103). D'autres, après s'être équipés auprès des grandes compagnies, allaient revendre des marchandises aux Indiens, que ce soit en tant que simples sous-traitants (Giraud, 1945, p. 368; Reid, 2002, p. 192-193) ou encore suivant leur propre initiative, au grand déplaisir de leurs fournisseurs (Reid, 2002, p. 76). Ces jeux de coulisses impliquaient même parfois de s'équiper dans un poste de la CBH, pour aller revendre un peu plus loin la marchandise aux Indiens affiliés à un autre poste de la même compagnie (Macdougall, 2010, p. 260).

Lorsqu'en déplacement sur le territoire, les gens libres utilisaient différents modes d'habitation d'origine indienne, dont les « loges » : tentes coniques, carrées ou oblongues (Barman, 2014, p. 155). Selon Giraud (1945, p. 373), les cabanes de nature permanente étaient construites de rondins ou de bois équarri, avec toits d'écorce, fenêtres de peaux crues et murs bousillés d'argile. Encore une fois, les habitations devaient probablement être beaucoup influencées par l'environnement et les pratiques autochtones locales, très diversifiés en Amérique du Nord.

Ainsi, le mode de vie des gens libres, tel que décrit dans la littérature, est variable et hautement adaptatif. Les activités cynégétiques en général étaient au centre des valeurs des hommes libres, tout comme elles l'étaient chez les hommes indiens de la même période. Elles étaient source de prestige (Havard, 2016, p. 601). Parfois, l'homme libre échouait dans son idéal de liberté et devait se résoudre à quémander des ressources aux populations

autochtones ou aux compagnies, voire à se réengager à temps plein auprès de ces dernières, retournant à son état initial (Podruchny, 2009, p. 290).

La vie familiale est une autre composante du mode de vie. Généralement, le fait d'avoir une épouse autochtone (indienne ou métisse) est particulièrement associé aux hommes libres. Havard (2016, p. 684-685) note que la polygamie a d'ailleurs eu cours chez ceux-ci, pratique qu'il lie à une adaptation aux sociétés locales. Il faut aussi savoir que les hommes libres avaient par ailleurs accès à des femmes indiennes esclaves, par les réseaux commerciaux des Illinois ou du Missouri, mais également des Plaines du Nord. Il s'agissait peut-être, selon Havard, d'une façon d'accéder à une épouse sans avoir à se soumettre aux prérogatives de la parenté et tout ce que cela impliquait comme réciprocités et tabous (Havard, 2016, p. 679-680). D'une façon générale, les unions entre hommes libres et femmes autochtones étaient au centre des préoccupations des missionnaires à leur arrivée à la Rivière Rouge en 1818 : régulariser ces unions était l'un de leurs mandats (De Trémaudan, 1935, p. 114).

Les hommes libres, plus que les engagés, voyageaient accompagnés de leurs familles, du moins dans le bassin versant du Pacifique. Par exemple, femmes et enfants accompagnaient les grandes expéditions de la Snake (Barman, 2014, p. 155, 157-158). Les femmes jouaient un grand rôle dans ces expéditions de trappe, surtout lorsque l'on traversait des territoires d'où elles étaient originaires (Barman, 2014, p. 157). Lorsque l'homme libre s'adonnait à la traite indépendante, l'épouse pouvait également jouer un rôle important, selon Podruchny (2009, p. 284-285). Pour Havard, les femmes indiennes des engagés hivernants, en général, pourraient avoir joué pour beaucoup dans la décision de leurs maris de devenir libres en demeurant avec elles. Mais ce rôle a aussi pu être lié à la crainte des hommes de

voir leur famille subir des discriminations, en ramenant femme et enfants autochtones au Canada (Havard, 2016, p. 362-363). Même si Reid présente le cas de certains trappeurs de la Snake ayant délaissé femme et enfants pour se joindre aux traiteurs américains (Reid, 2002, p. 140), il semble bien qu'en général les hommes libres accordaient une priorité au bien-être de leur famille, condition sociale qu'ils préféraient à une existence solitaire (Barman, 2014, p. 160). Cette reconsidération du rôle positif de la famille chez les gens libres tranche avec une vision historiographique ancienne qui renvoyait une responsabilité à cette première, dans le choix jugé irresponsable des hommes libres de demeurer dans le pays indien (Barman, 2014, p. 166).

Au-delà de la cellule familiale, l'organisation sociale des gens libres peut être envisagée selon trois principaux patrons : l'existence solitaire, la bande de gens libres et la bande mixte. Podruchny évoque le modèle solitaire comme assez commun. Ainsi, certains hommes libres ne correspondaient pas au schéma d'association entre familles libres. Ils optaient pour une existence solitaire ou entourée de leur seule famille proche. Parmi ceux-ci, on invoquait souvent un titre pompeux, tels que seigneur du lac Winnipeg, souverain du lac Red Deer, seigneur du lac La Crosse, roi du lac, etc. (Podruchny, 2009, p. 282-283, 289-290). Ces familles pouvaient se considérer comme les seuls exploitants de lieux particuliers (Giraud, 1945, p. 369). La deuxième option pour l'homme libre consistait à s'associer à un ou deux autres hommes, avec ou sans famille. Des rassemblements plus importants étaient visibles à la Rivière Rouge (Giraud, 1945, p. 367; Podruchny, 2009, p. 288). Certains points recherchés pour leurs ressources abondantes devenaient naturellement des lieux de rassemblement, tels le Petit lac des Esclaves ou le lac La Biche (Giraud, 1945, p. 1021). Ces divers regroupements de gens libres dans les Prairies auraient

été similaires aux regroupements de même type, plus tôt dans la région des Grands Lacs (Ens et Sawchuk, 2016, p. 52). Finalement, l'association de familles de gens libres et de familles indiennes locales, donnant lieu à l'émergence de bandes mixtes, est documentée par Peers et Havard. Surtout visibles au début du XIX^e siècle, ces bandes, souvent composées de Cris, d'Ojibwés et de quelques hommes libres, seraient le résultat de l'augmentation progressive des gens libres dans le pays. Diversifier les composantes des bandes aurait été une manière de se tirer d'affaire plus facilement dans un contexte de compétition sévère pour les ressources. Dans un tel groupe, chaque composante pouvait bénéficier des avantages liés aux autres, tels que les tarifs préférentiels des hommes libres auprès des compagnies, ou encore l'habileté à la chasse et l'accès à certains territoires de la part des Indiens (Peers, 1994, p. 67, 69, 105). Du point de vue symbolique, Havard (2016, p. 550-551) fait remarquer que certains hommes libres ont peut-être tenté d'occuper des positions de leadership dans les bandes indiennes où la puissance spirituelle jouait un grand rôle. Puisque l'idéal de masculinité recherché par l'homme libre était associé dans plusieurs sociétés indiennes au chamanisme, le rôle de leader chez l'homme libre pouvait donc aussi s'exprimer par cette voie.

Les rapports qu'ont entretenus hommes libres et compagnies de traite ont fait couler beaucoup d'encre. Le type de relation qui a prévalu entre ces deux partis était semblable à celle entre Indiens et compagnies. Elle pouvait être cordiale et mutuellement avantageuse, mais aussi tendue et propice aux conflits (Podruchny, 2009, p. 287). L'ambiguïté de la relation traiteurs/gens libres est perceptible, par exemple, dans le rôle qu'ont joué ces derniers dans la survie de la colonie de Selkirk à la Rivière Rouge. Lors des conflits

associés à la production de pemmican¹¹ et à l'arrivée de colons pratiquant l'agriculture, aux débuts de la colonie, il n'y eut pas d'unité au sein des gens libres quant au soutien à apporter à l'entreprise. Certains hommes libres, à l'image de la CNO, s'opposèrent à la fondation de la colonie, alors que d'autres s'y attachèrent fidèlement (Giraud, 1945, p. 508, 513-514, 539-543; Peers, 1994, p. 88).

Les gens libres étaient des clients privilégiés des compagnies en raison de leurs besoins appréciables en marchandises européennes et représentaient (avec les Métis) une main-d'œuvre favorisée en raison de leur constance jugée supérieure à celle des Indiens (Ens et Sawchuk, 2016, p. 52; Gélinas, 2000, p. 226). Cette relation privilégiée se matérialisait par des tarifs préférentiels qui étaient offerts aux hommes libres fréquentant les postes de traite. Ils recevaient de meilleurs prix que les Indiens pour leurs fourrures, mais aussi pour les denrées rapportées aux postes, ou encore pour les tâches accomplies. Peers (1994, p. 66-67) précise que les peaux de bisons étaient achetées jusqu'à deux ou trois fois plus cher aux gens libres, en comparaison avec les Indiens en 1819. Comme certaines familles comptaient aussi un membre qui était engagé envers une compagnie, un accès plus économique aux biens de consommation s'ouvrait, car un tarif encore plus bas s'appliquait aux engagés (Devine, 2004, p. 91). En Haute-Mauricie, les tarifs préférentiels offerts aux hommes libres avaient toujours cours aussi tardivement qu'en 1868 et se situaient à mi-chemin entre les tarifs offerts aux Indiens et aux engagés (Gélinas, 2000, p. 228-229). Cette relation économique privilégiée entre gens libres et compagnies de fourrures entretenait ainsi un écart important dans les cycles d'endettement des populations indiennes, d'une part, et des gens libres, d'autre part. Contrairement aux Indiens, qui pouvaient difficilement

¹¹ Viande de bison séchée servant dans l'économie de la traite à nourrir les engagés.

sortir du cercle vicieux de l'endettement, les gens libres pouvaient en certains contextes capitaliser davantage sur leurs récoltes de fourrures ou autres ressources puisées sur le territoire.

Mais malgré cette relation de relative confiance, les gens libres subissaient plus souvent qu'autrement les plaintes des traiteurs de fourrures. Ils ont attiré le plus grand mépris de la part des bourgeois anglophones, d'une part parce qu'ils étaient majoritairement francophones et catholiques, d'autre part parce qu'ils étaient parfois d'origine métisse ou indienne. Dans le discours des traiteurs, l'état de liberté et d'indépendance poussait à l'ensauvagement (Havard, 2016, p. 361). Ainsi, on leur reprochait toutes sortes de vices, allant de la vente non autorisée de munitions aux Indiens (Watson, 2010, p. 80), à l'indiscipline pouvant créer des conflits sanglants avec les nations autochtones (Reid, 2002, p. 38, 53), en passant par la construction de réseaux parallèles de traite avec les Indiens (Thistle, 1986, p. 121). La CBH considérait qu'il valait mieux canaliser ces sources de violence et d'indiscipline, entre autres en engageant les gens libres de l'Oregon dans les expéditions de la Snake, une façon efficace de réguler la vie de cette population (Reid, 2002, p. 53-54, 57). Avec le temps, l'ardeur des plaintes à l'égard des gens libres de cette région s'est atténuée, surtout lorsque la CBH réalisa que ses trappeurs de la Snake étaient injustement maintenus dans un tel état d'endettement que les indisciplines pouvaient en être attribuables (Reid, 2002, p. 150-153). En dépit des nombreux jugements négatifs portés par les traiteurs à l'endroit des gens libres, Podruchny (2009, p. 282-283) rappelle que ces derniers étaient au contraire admirés par beaucoup d'engagés comme des exemples d'autonomie et de liberté.

En situation de compétition féroce entre grandes compagnies de traite, les gens libres exerçaient un rapport de force enviable avec celles-ci. C'est précisément ce climat de compétition qui a permis aux gens libres d'obtenir de meilleurs tarifs ou termes d'emplois. Devenir homme libre était la façon de s'envisager en tant que petit entrepreneur indépendant au Nord-Ouest. En usant de leurs contacts, tant du côté des Indiens que dans les postes, les hommes libres pouvaient avantageusement jouer sur tous les tableaux à la fois (Devine, 2004, p. 4, 84, 108-109). L'une des façons de fuir les sanctions des compagnies était d'être en constante mobilité et d'utiliser au besoin les postes des différentes compagnies rivales, sans se soucier d'une allégeance particulière (Giraud, 1945, p. 504-506; Watson, 2010, p. 11). Même lorsqu'impliqués dans les grandes expéditions de la Snake, les hommes libres se montraient bien souvent les maîtres quant aux destinations finales de la brigade et les officiers de la CBH n'avaient d'autres choix que d'accepter leurs volontés. Les règles de sécurité que la compagnie tentait de faire appliquer n'étaient que peu suivies (Reid, 2002, p. 74, 85-86). Indispensables au succès de ces expéditions, les trappeurs libres pouvaient aussi, bien que cela ne fut pas toujours ouvertement reconnu par les officiers de la CBH, vendre tout à fait légalement les fourrures trappées dans le *Snake Country* aux Américains rencontrés sur place. Les biens avancés aux trappeurs étaient la propriété de la CBH, mais pas les fourrures non encore vendues. Elles devenaient propriété de la CBH seulement lorsque livrées officiellement (Reid, 2002, p. 132-133, 149).

Les compagnies de traite, dans leur désir de mieux contrôler les ressources passant dans les mains des gens libres, ont souvent usé de représailles ou de menaces à leur endroit. Les premiers historiens à s'être intéressés à eux évoquent le quasi-état de servitude dans lequel les gens libres étaient maintenus (Wallace, 1947, p. xlii) ou encore le caractère « illusoire

[de] l'apparente liberté qu'inaugurait l'expiration de leur engagement » (Giraud, 1945, p. 503). Lorsque les règles établies par les compagnies étaient enfreintes, on pouvait ordonner la saisie de fourrures (Gélinas, 2000, p. 179) ou aller jusqu'à incendier la maison d'un homme libre (De Trémaudan, 1935, p. 125-126). Même les rivalités opposant compagnies ennemies pouvaient parfois s'estomper pour faire bloc commun devant les manigances des gens libres (Reid, 2002, p. 76). Mais la menace la plus fréquente, et applicable seulement en situation de monopole, était celle consistant à couper totalement l'approvisionnement aux gens libres dans les postes de traite. Cette menace marquait un rapport de force disproportionné et laissait théoriquement comme seule alternative à ces familles le retour au Bas-Canada. Évoquer cette possibilité, c'est prendre la mesure réelle du degré de liberté des gens libres (Barman, 2014, p. 198; Devine, 2004, p. 97-99; Reid, 2002, p. 69). Pour éviter carrément l'apparition de nouveaux hommes libres dans un secteur, on pouvait décider de rendre la liberté à un engagé, au terme de son contrat, à Montréal seulement, rendant un retour beaucoup plus difficile (Barman, 2014, p. 170-171; Ens et Sawchuk, 2016, p. 52). Inversement, pour éviter de rendre la liberté à un engagé qui pourrait devenir traiteur indépendant, on pouvait aussi le libérer sur place, dans le cas des territoires trop distants de Montréal pour pouvoir monter une entreprise indépendante nécessitant des approvisionnements réguliers (Ens et Sawchuk, 2016, p. 52). La mesure ultime était l'expulsion du territoire, par la force s'il le fallait (Reid, 2002, p. 71-73).

Après 1821, le monopole réaffirmé de la nouvelle entité restructurée de la CBH fit décliner l'influence des gens libres. Ils perdirent leur prestige économique par rapport aux Indiens, puisque n'ayant désormais plus accès à autant de privilèges. Une mesure officielle adoptée en 1825 venait préciser de nouvelles conditions beaucoup moins généreuses, comme par

exemple la fin de tarifs préférentiels (Devine, 2004, p. 94-95, 97, 99-101; Giraud, 1945, p. 682-683).

Les relations entre gens libres et groupes indiens locaux ont été marquées par la compétition et les conflits, mais aussi par les alliances. La population de gens libres allant en augmentant au début du XIX^e siècle, la compétition pour l'accès aux ressources alla de même, exigeant de plus en plus des différents groupes de défendre leur territoire (Devine, 2004, p. 107-108; Peers, 1994, p. 66). Cette compétition pour le gibier, la fourrure ou même les opportunités d'emplois temporaires, a généralement favorisé les gens libres, au détriment d'autres groupes comme les Ojibwés de l'Ouest (Peers, 1994, p. 67, 93). Parfois, une complémentarité pouvait tout de même s'observer entre les groupes (Ens et Sawchuk, 2016, p. 52; Thistle, 1986, p. 72-73). La recherche du castor guidait souvent l'homme libre. C'est ainsi que sur la Basse-Columbia, par exemple, les fourrures apportées dans les postes étaient de plus en plus celles des gens libres et de moins en moins celles des Chinook, au début du XIX^e siècle (Mackie, 1997, p. 101). Les plaintes des Indiens à l'endroit des gens libres se faisaient aussi entendre. Les Ojibwés de la Rivière Rouge ont ainsi protesté, après 1817, que les gens libres et Métis à cheval faisaient fuir le bison dans l'arrière-pays (Peers, 1994, p. 93-94). Des privilèges qui étaient accordés aux hommes libres par la CBH étaient par ailleurs refusés aux Indiens dans certaines régions, comme l'alcool par exemple (Thistle, 1986, p. 92). Parfois, des bandes de gens libres n'étaient pas les bienvenues, comme les groupes d'Iroquois qui migrèrent sur le versant ouest des Rocheuses, considérés par les Autochtones comme des intrus détruisant toutes ressources animales sans distinction. Afin de survivre, ces Iroquois libres devaient imposer leur domination en faisant fi des occupants originaux de certains territoires (Watson, 2010, p. 11, 66).

De véritables conflits, voire des événements à caractère violent, surgissaient de temps à autre, qu'ils aient été ou non causés par le climat de compétition. Selon Giraud et Reid, les vols de chevaux étaient souvent à l'origine des conflits, et les hommes libres n'hésitaient pas à participer à ce type de pillage généralement associé aux Indiens (Giraud, 1945, p. 379, 1022-1024; Reid, 2002, p. 141). Ceux qui s'adonnaient à la traite libre introduisaient souvent le commerce d'alcool, ce qui causait beaucoup de torts aux Indiens, d'après les traiteurs de la CBH (Macdougall, 2010, p. 233). L'accès au bison au sud de Pembina a quant à lui causé des conflits violents impliquant gens libres ou Métis d'un côté et Sioux de l'autre (Peers, 1994, p. 128). En Haute-Mauricie, Gélinas (2000, p. 108) rapporte aussi le cas de plusieurs « *Canadian hunters* » tués par un chasseur atikamekw au début du XIX^e siècle. Les mobiles de ces meurtres ne sont toutefois pas précisés.

De l'autre côté de la médaille, des alliances étaient bien sûr remarquées. Des traiteurs se sont déjà plaints que les Indiens donnaient des provisions aux gens libres, mais refusaient de le faire pour les engagés de la compagnie. Les relations familiales devaient certainement y jouer pour beaucoup (Podruchny, 2009, p. 286). En Haute-Mauricie, Gélinas explique comment les avantages économiques associés aux engagés (qui devenaient hommes libres par la suite) ont peut-être agité en faveur de mariages avec eux, chez les Atikamekw, afin d'avoir accès aux tarifs préférentiels. Ces alliances se matérialisaient même dans l'accès aux territoires. Deux hommes libres canadiens, Boucher et Dubé, avaient ainsi un territoire de chasse ou étaient intégrés aux groupes de chasse atikamekw dans les années 1860 (Gélinas, 2000, p. 228).

L'intégration des hommes libres dans certains groupes indiens a été représentée de différentes façons dans la littérature. Pour Giraud (1945, p. 373-375), les hommes libres

régressaient vers un état primitif. Gélinas, quant à lui, avance que la culture atikamekw, pour les hommes libres qui l'adoptaient, « semblait leur offrir plus de satisfaction que la leur » (Gélinas, 2000, p. 109-110). En s'intégrant aux activités guerrières des sociétés indiennes, par exemple, ils pouvaient parfois en adopter les pratiques (scalps, cris de guerre, etc.), selon Havard (2016, p. 543-545), même si Ens et Sawchuk précisent que les gens libres, tout comme les Métis, n'avaient apparemment jamais eu dans leurs habitudes de se peindre la figure ou d'utiliser des plumes (Ens et Sawchuk, 2016, p. 84). Les transferts culturels, par ailleurs, n'étaient pas nécessairement à sens unique, particulièrement dans les bandes mixtes incluant des Indiens. Peers (1994, p. 105) donne l'exemple du chasseur ojibwé Tolibee, un demi-frère des Métis Desjarlais, qui parlait français comme un Canadien et qui s'habillait comme eux.

Cette revue des descriptions associées au mode de vie des gens libres dans la littérature ouvre la voie à plus de questions que de réponses. Malgré un fait indéniable, à savoir que les activités cynégétiques étaient celles qui caractérisaient sans doute le mieux les occupations de cette catégorie sociale, nous avons constaté la grande diversité des lieux fréquentés, des modes de subsistance, de l'organisation familiale et communautaire, ainsi que des rapports parfois contradictoires qu'ont entretenus gens libres, compagnies de fourrures et Indiens locaux. Cette diversité est bien sûr, en partie du moins, liée à un endossement assez large du terme gens libres, mais qui est toutefois en accord avec les données archivistiques. Une question importante reste à être abordée : celle du rôle important de l'homme libre dans l'apparition d'une identité métisse dans l'univers de la traite des fourrures.

2.1.4 – Les gens libres comme élément de l’ethnogenèse métisse

Plusieurs auteurs se sont intéressés particulièrement à ce que l’on pourrait présenter comme un lien causal reliant l’apparition des gens libres et la naissance d’une identité métisse¹² dans l’économie de la fourrure. L’ethnogenèse de plusieurs communautés métisses, voire de la « Nation métisse » pourraient ainsi être particulièrement tributaires de la catégorie sociale des gens libres, aussi ambiguë puisse-t-elle être.

Giraud, dès 1945 (p. 502), exprime l’idée selon laquelle les Métis sont les « descendants » des hommes libres. Mais il revient à Foster d’avoir élaboré un modèle théorique explicatif qui s’inscrit dans une perspective essentiellement historique, plutôt qu’anthropologique (Foster, 1995, p. 415). Tout d’abord, signalons que Foster n’exclut pas dans son modèle qu’un autre groupe ait pu participer à l’émergence des Métis des Plaines, à savoir les engagés des postes. Mais l’importance de leur contribution est plus difficile à évaluer. En fait, beaucoup de leurs descendants auraient opté pour une identité indienne lors des traités dits numérotés des années 1870, où les Métis avaient parfois la possibilité d’entrer en tant qu’Indiens dans les réserves nouvellement créées (Ens et Sawchuk, chapitre 8; Foster, 1995, p. 422-423).

¹² Difficile à définir, parce que historiquement de nature contingente, l’identité métisse pourrait être comprise comme une identité individuelle ou collective naissant en contexte colonial de l’union du colonisateur et du colonisé et résistant à « l’homogénéisation des identités nationales et autochtones » (Gagnon et Giguère, 2014, p. 14). Pendant assez longtemps, les historiens canadiens ont surtout compris l’émergence de l’identité métisse en tant qu’identité nationale particulière (la Nation métisse du Nord-Ouest), alors que l’anthropologie s’intéresse désormais à cette identité en tant que catégorie sociale, en utilisant entre autres les concepts de statut social, de racisme ou encore d’agencéité (voir Gagnon et Giguère, 2014, p. 13-26).

Le modèle de Foster (2001) se rapporte au processus d'ethnogenèse des Métis des Plaines et comporte deux grandes étapes. À la première étape, des engagés courant la dérrouine¹³ allaient hiverner en pays indien. Cette étape impliquait en outre trois types de relations essentielles : a) l'union de l'un de ces *outsiders* à une femme de la bande indienne où hivernaient les engagés; b) la formation de liens de parentés avec les hommes de la bande indienne; c) la relation de camaraderie avec les autres engagés de la compagnie. Quand l'engagé en question devenait libre, il passait à la deuxième étape du processus. À cette étape, une relation cruciale était celle reliant deux ou trois hommes libres et leurs familles dans un partenariat de chasse, de pêche ou de trappe, ceci contribuant à former un milieu où les enfants grandissaient ensemble et pouvaient éventuellement y choisir leurs partenaires. Même si plusieurs enfants, une fois adultes, choisissaient des partenaires dans les bandes indiennes, il semble que seuls ceux ayant choisi les leurs dans ces groupes d'hommes libres auraient pu contribuer à l'ethnogenèse métisse; les autres ayant intégré les bandes indiennes. Ces premières familles de gens libres regroupées entre elles sont nommées « proto-Métis » par Foster, démontrant ici comment cet auteur poursuit en quelque sorte l'adoption d'une perspective à tendance évolutionniste, dans les traces de Giraud.

L'homme libre est pour Foster (2001) une personne d'importance, un engagé qui se distinguait de ses camarades par ses prouesses physiques, mais aussi culturelles, et qui dégageait une impression d'indépendance. Quand l'engagé devenait libre, il passait dans cette classe jugée supérieure parmi les engagés. Foster avance que contrairement à ce

¹³ Le linguiste Robert Vézina donne la définition suivante au terme *drouine*, d'où est issu *dérrouine* : « Voyage effectué dans les lieux d'habitation ou de chasse des Amérindiens en vue d'y faire la traite des fourrures ou, accessoirement, d'autres produits » (Vézina, 2003, p. 128).

qu'avait interprété les premiers historiens intéressés à l'émergence des Métis, dont Giraud, les hommes libres n'étaient pas devenus libres en raison de leur indianisation, mais plutôt en suivant un ethos typiquement eurocanadien, s'exprimant dans le contexte de la traite des fourrures de fin de XVIII^e siècle. Être à l'emploi d'un maître n'aurait été perçu que comme une étape passagère dans le but de travailler à son propre compte un jour, en devenant un « *man of consequence* » (Foster, 1995, p. 422). Cet ethos allait devenir primordial dans l'héritage culturel des Métis des Plaines, alors en devenir. L'homme libre, en valorisant une grande indépendance, a pu vouloir pousser encore plus loin la logique en devenant, après son affranchissement de la compagnie, indépendant de la bande de sa femme.

En plus de ces deux étapes et des relations essentielles qu'elles impliquaient, Foster (2001) met aussi l'accent sur le rôle du commis hivernant, plutôt que sur les simples engagés. Seul le commis avait un certain pouvoir d'influence sur son retour éventuel dans un même territoire sur plusieurs années de suite. Cette continuité temporelle avait son importance dans le processus d'ethnogenèse, puisqu'une relation de réciprocité entre la bande et l'*outsider* pouvait avoir lieu. Cette réciprocité était la suivante : l'*outsider* apprenait à maîtriser l'art de vivre relié au territoire de chasse, alors que les autres hommes indiens de la bande accédaient à un proche parent capable d'influencer à leur avantage leurs perspectives économiques et politiques. Cet avantage de « pourvoyeur » de l'*outsider* était également considéré par l'épouse. Ne pas entretenir cette réciprocité avec soin pouvait rompre l'alliance et mener à un rejet de l'homme libre du territoire, parfois par la violence.

Le processus d'ethnogenèse modélisé par Foster n'est certes pas parfait, mais est incontournable. Foster lui-même précise qu'il ne s'applique théoriquement qu'à la rivière Saskatchewan Nord et peut-être aussi aux rivières Rouge, Assiniboine ou Athabasca. En

ce qui concerne les Plaines de l'Ouest, le processus d'ethnogenèse décrit aurait été complété avant 1825. Une des limites de ce modèle est qu'il tient surtout compte du rôle de l'homme *outsider*, le mieux documenté dans les sources archivistiques, alors que le rôle joué par les femmes est passé sous silence, de l'aveu même de Foster. Cette lacune sera plus tard abordée par d'autres auteures (voir Seraphim, 2014, p. 177-178). Soulignons aussi que le modèle de Foster, bien qu'innovateur, ne tient pas compte de la fluidité identitaire reliant Indiens, Métis et Eurocanadiens; une réalité sociale qui sera davantage développée par Ens et Sawchuk (2016).

Le géographe Étienne Rivard, dans la suite des travaux de Foster, ajoute une nuance importante concernant le rôle de l'homme libre : le père canadien, en devenant libre et en valorisant la figure d'intermédiaire entre groupes indiens et traiteurs devenait *de facto* un élément « métis » influent du groupe auquel il appartenait, et non seulement un élément allochtone appelé à léguer un héritage européen à ses enfants (Rivard, 2004, p. 40).

Devine (2004) a aussi voulu pousser plus loin le modèle de Foster. Elle présente le fait que ce dernier n'a pu tester empiriquement le modèle de façon étendue. Le seul moyen d'y arriver, pour elle, réside dans l'étude d'un engagé, de son parcours et de ses descendants, pour mieux comprendre les différents facteurs ayant influencé l'appartenance ethnique de ces derniers. Son étude implique deux perspectives : les rapports à la parenté et la place du groupe ethnique au sein des autres groupes. Les rôles des genres et des influences parentales, de même que ceux joués par la « race », la classe sociale ou la proximité de la parenté sont au centre de son questionnement. Sa méthodologie se divise en deux temps : reconstructions généalogiques pour éviter les confusions d'individus, puis analyse des activités des individus. Elle réussit ainsi à démontrer comment les liens de parenté

(autochtone et allochtone) de la famille Desjarlais ont façonné les décisions politiques, sociales et économiques de leurs membres, et comment cela a déterminé leurs appartenances ethniques dans les générations successives, ainsi que les droits collectifs rattachés à ces identités (principalement indiennes ou métisses).

Son étude tient donc davantage compte des fluidités identitaires qui font défaut au modèle de Foster, et qui peuvent expliquer pourquoi, par exemple, une certaine bande composée à majorité de Métis fut signataire du Traité n° 6 en tant qu'Indiens (Devine, 2004, p. 146). Dans un autre ordre d'idée, si Foster évoque déjà l'idée du catholicisme en tant qu'élément important de l'ethnogenèse métisse (Foster, 2001, p. 186), cet aspect de la question relève davantage de la contribution de Devine. Elle présente l'arrivée des missionnaires comme un véritable catalyseur, permettant entre autres aux Métis de rencontrer des partenaires semblables pour se marier. L'arrivée plus tardive des prêtres dans l'Athabasca expliquerait donc en partie le décalage temporel dans l'ethnogenèse métisse de cette région, par rapport à la Rivière Rouge, par exemple. Devine explore aussi le rôle de la parenté des gens libres dans le Bas-Canada. Même la première génération d'enfants métis des hommes libres aurait été partie prenante de ce réseau familial. Mais pour elle, étrangement, ces Métis n'étaient pas encore un peuple distinct, tant que le lien avec la famille au Bas-Canada était encore vivant : une conception de l'identité métisse particulièrement problématique, lorsque l'on connaît les liens fréquents qu'entretenaient plusieurs Métis de l'Ouest avec l'Est. Plusieurs Métis bien connus de l'Ouest ont séjourné de longues périodes dans leur parenté au Québec, dont Louis Riel père, Louis Riel fils, le « barde » métis Pierre Falcon, ou encore le traiteur Johnny Grant (voir Ens, 2001; Malette et Marcotte, 2017; Peel, 1972). Ces exemples, qui pourraient se multiplier, démontrent bien le caractère illusoire d'une

rupture d'avec la parenté « bas-canadienne », en tant que processus *nécessaire* à la formation d'un « peuple distinct » métis. En ignorant ces faits historiques, il y a donc chez Devine l'idée d'une rupture avec la canadienneté contribuant à l'émergence de l'ethnicité métisse. Et cette rupture, ou du moins cet affaiblissement relationnel, est aussi présentée comme nécessaire du côté indien de la parenté (celle des mères indiennes) pour créer une nouvelle appartenance familiale métisse. Par contre, Devine précise que des alliances ultérieures avec des femmes indiennes permettaient de maintenir un accès privilégié aux ressources du territoire. Sur le plan occupationnel, le fait que des enfants métis d'hommes libres aient été à l'emploi des postes de traite (ou encore que des filles métisses soient mariées à des engagés) venait renforcer l'acculturation européenne des familles s'adonnant principalement à un mode de vie « indien » de chasseur. À la longue, cette complémentarité des deux héritages se mit à distinguer les familles métisses de celles, indiennes, n'ayant pas d'enfants employés permanents des compagnies.

Ens et Sawchuk (2016) expriment aussi l'idée que les Métis des Plaines tirent leur origine des gens libres, mais situent ceux-ci dans le cadre plus large du système de traite des Grands Lacs et de son expansion plus tard vers l'Ouest. Leur véritable contribution demeure la synthèse des différents processus d'ethnogenèse métisse intégrant celui de Foster, et couvrant un plus vaste territoire. En mettant l'emphase sur les aspects économiques et occupationnels, ils présentent ainsi les points communs à toutes ces ethnogenèses régionales : a) hivernement des traiteurs en pays indien et intégration dans la parenté indienne (avec enfants); b) affranchissement des compagnies, soit en tant que trappeur, traiteur, ou voyageur (*tripper*); cette deuxième étape menant presque toujours à une troisième : c) réunion de plusieurs de ces familles en bandes (Plaines), mais aussi en

villages de traite (Grands Lacs et Bas-Missouri) qui étaient généralement près des postes de traite et des populations indiennes. Une niche occupationnelle y devenait associée, de même qu'une certaine endogamie chez les générations suivantes. L'élément primordial ayant permis tout cela était la traite des fourrures, avec ses exigences de personnel biculturel, et un cadre géographique relativement isolé des centres démographiques d'origine européenne. Malgré l'étendue géographique de ce modèle, l'état d'homme libre ne menait pas automatiquement à la naissance de familles métisses, puisque des hommes libres pouvaient aussi opter pour une intégration complète dans une bande indienne. Ens et Sawchuk élargissent donc le modèle de Foster pour y inclure des réalités géographiques et sociales plus variées, tout en conservant l'essence, c'est-à-dire la succession de trois étapes clés.

St-Onge (2004) se sert aussi de la catégorie des gens libres pour expliquer l'émergence de l'identité métisse, cette fois dans un contexte géographique plus local. Dans son étude portant sur Saint-Laurent au Manitoba, elle avance l'idée selon laquelle le segment *freemen* de Saint-Laurent est devenu progressivement une classe sociale, à laquelle le terme Métis est devenu fortement associé au courant de la deuxième moitié du XIX^e siècle, alors que les autres classes sociales, aux mêmes origines mixtes, se sont progressivement davantage identifiées aux Canadiens français. Être Métis était donc devenu plus une affaire de classe sociale marginalisée que d'ethnicité liée aux origines. Ainsi, dans cette compréhension du phénomène, la catégorie des *freemen* en tant qu'occupation de gens aux origines mixtes, contribue à l'émergence d'une rigidité identitaire liée à ces origines. Cette perspective locale est très importante, car elle permet de nuancer les modèles plus *macro*, tout en complexifiant le portrait global.

L'étude de Macdougall (2010) sur les Métis de la région de l'Île-à-la-Crosse rappelle en quelque sorte celle de St-Onge. Une perspective locale permet de nuancer et de particulariser les modèles de Foster ou d'Ens et Sawchuk. Au milieu du XIX^e siècle, c'est le contexte économique dans le nord-ouest de la Saskatchewan qui fait émerger, ou bien simplement identifier de façon nouvelle, un nouveau groupe important de *freemen*. Macdougall, comme nous l'avons vu plus tôt, considère ces gens libres comme l'une des classes occupationnelles des Métis de l'endroit. Or, quelques problèmes d'interprétations viennent entacher sa thèse. En analysant des listes de *freemen* de la deuxième moitié du XIX^e siècle, dans le district de la CBH d'English River, elle observe que la mention « *Est. of* », associés à certains noms, fait référence à des « *Establishments* » d'hommes libres, « *which may refer to the basic organization of a hunting band, led by the patriarch and surrounded by his family, all working together, rather than to a trading house per se* » (Macdougall, 2010, p. 197). Cette interprétation est visiblement erronée, car l'abréviation « *Est. of* », dans les archives de la CBH, fait plutôt référence à la succession d'un individu décédé : « *Estate of...* », tel que l'on peut le voir ailleurs dans plusieurs livres de comptes de cette compagnie¹⁴. Son extrapolation quant à l'équation entre hommes libres associés dans ces listes à la mention « *Est. of* » et la présence de bandes de chasse typiquement métisses la mène sur une fausse piste.

Macdougall présente les couples à l'origine des Métis, qu'elle nomme la proto-génération, et qui semble pour elle constituée des premiers hommes libres *outsiders* et de leurs épouses indiennes. Même si elle considère cette proto-génération comme importante, elle affirme

¹⁴ À titre d'exemples, voir les registres d'hommes libres du *Southern Department*, en 1848-1849, où l'homme libre James Kellock est associé à la mention « *Estate of* » (HBCA, B.135/g/32), ou encore les registres d'employés de 1834-1835 au Fort Coulonge, *Montreal Department*, où Caroline Goodwin (la femme d'un ancien traiteur) et Joseph Primeau sont aussi associés à la même expression (HBCA, B.134/g/9).

avoir concentré son étude sur les quatre générations métisses successives, puisque seulement ces dernières peuvent être considérées métisses. Pourtant, et cela nous semble contradictoire, elle affirme aussi qu'à chaque génération, des hommes *outsiders* ont rejoint les Métis. Elle évoque même l'acculturation de ces *outsiders* au sein de la communauté. Aussi, pourquoi ne pas considérer les membres de la proto-génération comme ayant pu, eux aussi, s'acculturer, puisque plusieurs ont vraisemblablement vécu assez longtemps pour côtoyer les générations métisses successives? Cette « coupure » entre proto-génération « non-métisse » et générations « métisses » successives nous apparaît donc problématique, du moins d'un point de vue de l'étude de la culture métisse. L'homme libre canadien, ou *outsider* en général, a donc été évacué de l'étude de Macdougall dans ses premières manifestations.

Dans un deuxième temps, d'autres auteurs ayant étudié les gens libres de différentes aires géographiques en sont venus à dissocier ceux-ci de l'émergence de groupes métis dans ces régions. Barman (2014) reconnaît que les Métis sont les descendants des hommes libres et des femmes autochtones. Pourtant, elle ne reconnaît pas cette filiation concernant les hommes libres, assez nombreux, du versant ouest des Rocheuses, qui constituent le cœur de son ouvrage. Elle se réfère au paradigme exclusif de la Rivière Rouge et des régions limitrophes, voire des Grands Lacs, de la langue mitchif, mais étrangement aussi à l'arrêt *Powley*, qui pourtant concerne une communauté où le mitchif n'était pas parlé, et qui n'eut d'ailleurs qu'un lien très ténu avec la Rivière Rouge¹⁵. Pour elle, les seuls « métis »

¹⁵ L'arrêt *Powley*, rendu par la Cour suprême du Canada en 2003, est venu préciser les droits ancestraux des Métis, en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. La Cour, en se penchant sur un cas de chasse à l'original survenu dans les environs de Sault-Sainte-Marie, en Ontario, a alors établi des critères servant à définir les communautés métisses canadiennes qui pourront se prévaloir de tels droits *collectifs*. L'arrêt *Powley* est donc à la fois bien vu chez les Métis canadiens, parce qu'il est venu confirmer leurs droits

pouvant possiblement être qualifiés de « Métis » dans le bassin versant du Pacifique seraient ceux nés à la Rivière Rouge, dans les Plaines ou dans d'autres communautés liées à la traite à l'est des Rocheuses. La principale contradiction ici est la reconnaissance implicite de la diversité des communautés métisses (Rivière Rouge *versus* Sault-Sainte-Marie [arrêt *Powley*], par exemple), et le refus de cette diversité pour les descendants des hommes libres du Pacifique, dont le cadre historico-géographique semble les disqualifier de l'appartenance à une identité métisse « authentique ». Cette tendance à ramener la paternité des hommes libres chez les Métis à un cadre géographique restreint est encore plus accentuée chez Havard, pour qui le « rôle moteur » des hommes libres dans la naissance du « groupe métis » semble se limiter aux seules Plaines (Havard, 2016, p. 755).

Du côté québécois, Dawson et Gélinas penchent en faveur d'une approche semblable. Dawson, par exemple, critique l'abbé Doucet d'avoir artificiellement séparé les catégories « Sauvages » et gens libres dans son recensement de 1839 (Saguenay–Lac-Saint-Jean), puisque tous ces gens étaient impliqués dans la traite des fourrures comme chasseurs. Les derniers ne se distingueraient que par le caractère plus récent de leur métissage. Éventuellement, leurs descendants métissés rejoindraient les « Sauvages » ou la société coloniale. Dans le présent cas, la majorité aurait rejoint le groupe « sauvage » (Dawson, 2011, p. 189-190).

Gélinas est plus sensible à la particularité culturelle des gens libres dans ses deux études. Pour lui, ceux-ci « [...] formaient une sorte de catégorie intermédiaire d'individus qui évoluaient tour à tour dans l'univers socioculturel indien et celui des postes de traite »

enchassés dans la constitution, mais aussi froidement accueilli en raison du danger d'homogénéisation du modèle « authentique » de communauté métisse qu'il établit juridiquement. Voir Gagnon, 2009b.

(Gélinas, 2000, p. 49). Il examine par contre la question des gens libres et de leurs descendants sous le prisme de l'intégration progressive dans la société atikamekw. Il explique ainsi que la bande de Weymontachie comptait en 1866-1867 environ 26% de membres « métis », sans compter les hommes libres canadiens Dubé et Boucher (Gélinas, 2000, p. 229). Or, en observant son tableau (p. 216) qui montre la composition des quelques groupes de chasse composant la bande affiliée au poste de la CBH, on se rend compte que l'un de ces groupes était composé exclusivement de l'homme libre Jean-Baptiste Boucher et de ses trois fils (en plus des femmes et des enfants en bas âge, bien sûr). Le Canadien Onézime Dubé, lui, se trouvait dans un autre groupe, où l'on retrouvait aussi un « métis » : Alexis Flamand. Bref, ce type de bande reflète parfaitement les bandes mixtes décrites par Peers (1994), où une minorité d'hommes libres chassaient en compagnie de Cris, d'Ojibwés, etc. Là où l'on se préoccupe de décrire des « groupes » concurrents, mais aussi complémentaires dans la formation de bandes mixtes (Peers), incluant des Métis, on tombe ici dans la description d'un processus d'intégration progressive d'*outsiders* eurocanadiens dans la société indienne (atikamekw), en passant par les trois échelons que sont l'homme libre, le « métis » et finalement le « métis » parfaitement intégré et devenu indien (Gélinas, 2000, p. 109). Ces deux façons d'appréhender un phénomène très similaire, et l'articulation divergente des catégories hommes libres et Métis, démontrent bien l'intérêt à lier davantage la littérature concernant l'ouest du pays à celle produite au Québec. D'ailleurs, Gélinas décrit le secteur de La Tuque comme ayant abrité plusieurs familles métisses liées aux hommes libres de la Haute-Mauricie : les Boucher, Plamondon, Walker, etc. (Gélinas, 2000, p. 213). Sans adopter des conclusions trop hâtives sur le sujet, il semble y avoir en

Haute-Mauricie matière à examiner plus en profondeur la question de la descendance des gens libres.

Pendant les quelques décennies où ils ont prospéré, les gens libres ont profité de différentes opportunités économiques pour survivre, allant de l'agriculture à la chasse, et du transport jusqu'au commerce indépendant. Ils ont entretenu des relations souvent ambiguës avec les compagnies marchandes et les populations indiennes, et ont pu exprimer à la fois un processus d'indianisation et une volonté de s'affranchir des structures sociales européennes et indiennes, dans un désir de liberté qui, souvent, pouvait se révéler bien relative. De façon générale, les chercheurs s'entendent sur le rôle important des familles de gens libres dans l'émergence de l'identité métisse, voire des peuples métis, dans un contexte de traite des fourrures. Même lorsque cette identité est critiquée pour ne pas avoir survécu aux catégories polarisantes que sont l'Autochtone et le colon, on utilise généralement les mêmes paramètres pour expliquer le phénomène. À la lumière de cette synthèse touchant la représentation des gens libres dans la littérature, des points de vue terminologique, définitionnel et historique, nous pouvons maintenant nous attarder exclusivement, dans les sections et chapitres qui viennent, au corridor Moose Factory-Montréal.

2.2 – Fourrures, foresterie, agriculture et missions entre la Baie James et Montréal

Le corridor Moose Factory-Montréal offre une certaine cohésion sur le plan historique, en raison de la présence d'une route navigable reliant la métropole du Bas-Canada à la baie James, et ce, malgré la grande diversité socio-économique marquant historiquement le paysage du nord au sud. En d'autres mots, même si plusieurs sous-régions comprises dans ce corridor offrent des histoires plutôt hétérogènes, elles partageaient dans la première

moitié du XIX^e siècle des liens commerciaux et culturels formant un continuum cohérent du point de vue de la traite des fourrures.

La traite peut être envisagée comme l'une des quatre principales activités marquant la pénétration de l'influence eurocanadienne dans le corridor Moose Factory-Montréal, un territoire encore dominé démographiquement par les Autochtones vers 1800. Les autres activités sont représentées par la foresterie, l'agriculture et les missions autochtones. Ces trois dernières interagirent à leur manière dans le contexte du déclin progressif de l'économie de la fourrure. Il nous semble essentiel de se rappeler constamment leur avancée dans le territoire lorsqu'il s'agit d'analyser la présence des gens libres.

Entre la Conquête de 1760 et 1821, les différents récits de voyage et autres documents d'archives mentionnent des établissements de traite, sous l'administration de divers intérêts commerciaux, entre autres aux Chats, au Fort Coulonge¹⁶, au Grand Calumet, à la rivière Dumoine, à l'embouchure ou en amont de la Lièvre ou encore aux « Chenaux ». Ces postes situés en Outaouais firent l'objet de vives disputes commerciales, particulièrement entre 1801 et 1805, quand la CNO et sa rivale de courte durée, la Compagnie XY¹⁷, se livrèrent une forte compétition dans cette région (Anick, 1976, p. 139-144). Plus au nord, la CNO demeura généralement maîtresse de la traite avec les peuples autochtones au Témiscamingue, mais fit aussi face à la rivalité de la CBH en Abitibi. À la Baie James, c'est plutôt cette dernière qui domina le commerce. Cet équilibre des forces demeura à peu près identique jusqu'à la fusion de 1821 donnant naissance à la nouvelle CBH, toujours

¹⁶ Dans cette étude, nous distinguons « Fort Coulonge », le poste de traite, de « Fort-Coulonge », le village actuel portant le même nom.

¹⁷ La Compagnie XY, qui était le surnom donné à la Nouvelle Compagnie du Nord-Ouest, fut fondée en 1798 par plusieurs associés en rupture avec la CNO. La première construisit de nombreux postes de traite en compétition directe avec la CNO, avant de fusionner avec elle en 1804, suite aux lourdes pertes encourues dans cette rivalité (Podruchny, 2009, p. 24).

sous charte royale anglaise lui conférant un monopole de la traite sur la Terre de Rupert (Mitchell, 1977). Ce très vaste territoire, couvrant l'ensemble du bassin versant de la Baie d'Hudson, incluait donc la région de la Baie James et aussi l'Abitibi. La CBH exerçait son monopole commercial sur les ressources de ce qui constitue une vaste partie du Canada contemporain (couvrant en tout ou en partie huit provinces et territoires), et ce ne sera qu'en 1869-1870 que la nouvelle confédération canadienne (1867) se portera acquéreuse de la Terre de Rupert; un événement à la source de la Rébellion de la Rivière Rouge. En plus de conserver l'ancien nom de l'une des deux anciennes rivales lors de leur fusion en 1821, la nouvelle CBH hérita au même moment d'un monopole commercial sur les territoires occupés précédemment par la CNO, en dehors de la Terre de Rupert, et ce, pour une durée de 21 ans (McLean, 1849, vol. 1, p. 19). Ces territoires étaient ceux situés, par exemple, au-delà des Rocheuses à l'Ouest ou encore dans le bassin du fleuve Mackenzie au nord. Ce monopole s'exerçait donc aussi en théorie sur l'Outaouais et le Témiscamingue jusqu'en 1842; en théorie seulement, puisque les traiteurs libres faisaient fi de ce monopole dans le territoire qui nous intéresse.

Afin de bien se représenter le type d'organisation du territoire qui prévalait désormais dans la CBH post-1821, voyons comment un ancien agent de la compagnie décrivait dans ses mémoires ce découpage administratif à l'échelle quasi continentale :

These extensive portions are divided by the Hudson's Bay Company into four departments, and these departments are again subdivided into districts. At the head of each district a chief factor or chief trader generally presides, to whom all the officers within their respective jurisdictions are amenable. [...] The whole affairs of the country at large are regulated by the Governor and Council, and their decisions again are referred, for adjustment, to the Governor and Committee in London.

The Montreal department comprehends all the districts and posts along the Gulf and River St. Lawrence; also the different posts along the banks of the Ottawa and the

interior country. The depôt of the department is at Lachine, where all the returns are collected, and the outfits prepared.

The Southern department has its depôt at Moose Factory, in James's Bay; it includes the districts of Albany, Rupert's House, Temiscamingue, Lake Huron, and Lake Superior, together with several isolated posts along the shores of the Bay.

McLean, 1849, vol. 1, p. 15-16 (nous soulignons)

Les deux autres départements étaient à cette époque le *Northern Department* (avec un dépôt à York Factory) et le *Columbia Department* (ayant son dépôt à Fort Vancouver). Le corridor Moose Factory-Montréal était donc englobé par deux départements : le *Southern* pour la portion nord, et le *Montreal* pour la portion sud. Les districts faisant partie de ce corridor sont donc : Moose et Abitibi, Rupert River, Témiscamingue, Fort Coulonge et Lac des Deux-Montagnes¹⁸.

Voyons maintenant, à l'intérieur de ces zones de traite, comment la foresterie, la colonisation agricole et la présence missionnaire progressèrent dans la première moitié du XIX^e siècle.

Le front forestier a largement retenu l'attention des historiens et nous ne nous attarderons pas à en refaire l'histoire. Retenons simplement comment cette industrie affecta la traite des fourrures du sud vers le nord. Philemon Wright, et la fondation de Hull au tournant du XIX^e siècle, furent en quelque sorte à la source de l'activité forestière en Outaouais. Mais, assez rapidement dans les décennies suivantes, les chantiers de bûcherons progresseront en amont des affluents de l'Outaouais. En 1831, on rapportait au poste du Lac des Sables que les gens de chantiers s'aventuraient bien au-delà des avant-postes de la CBH, en

¹⁸ Comme le Québec n'a que très peu été étudié en rapport avec les gens libres, nous nous sommes concentrés à documenter davantage l'intérieur des terres de ce côté-ci de la frontière, souvent au détriment du côté ontarien, pour lequel des travaux ont déjà été menés.

l'occurrence celui de Rivière Désert (HBCA, B.134/c/11, fo. 108b). En 1838, on précisait que le chantier de M. Bowman le plus avancé était à 40 milles en amont du Lac des Sables (HBCA, B.134/c/40, fo. 102). Sur l'Outaouais même, les mémoires du traiteur John McLean réfèrent aux chantiers dans la région de Fort Coulonge dans les années 1820 (McLean, 1849, vol. 1, p. 81, 84). Bientôt, certains exploitants forestiers allèrent même jusqu'à construire de petits postes de traite, comme les McConnell au sud du Témiscamingue (Ouellet et Dionne, 2000, p. 144, 156). Cette montée progressive du front forestier, en plus bien sûr d'endommager les habitats fauniques, affectait la traite des fourrures de deux façons : premièrement, une compétition nouvelle provenait désormais des bûcherons qui achetaient des fourrures aux chasseurs; deuxièmement, la CBH, dans sa tentative de freiner l'arrivée des chantiers dans les zones encore très profitables, décida de se lancer elle-même dans l'industrie du bois au Témiscamingue en 1840 (Mitchell, 1977, p. 166). Ce sont donc les deux industries qui tentaient, chacune à leur manière, d'empiéter sur la chasse gardée de l'autre. Les forestiers traitaient pour compléter leurs revenus, et les traiteurs faisaient chantier pour occuper les secteurs non encore exploités afin d'éloigner les intérêts forestiers.

Le front forestier continua de progresser vers le nord dans les décennies suivantes. Selon le chroniqueur du XIX^e siècle Arthur Buies, les bûcherons n'avaient pas dépassé le lac Kipawa avant 1885. Mais seulement quelques années plus tard, en 1889, ils étaient déjà rendus à la hauteur des terres (Buies, 1889, p. 167), soit aux portes de l'Abitibi. Quant au bassin versant de la baie James, il ne fut pas touché avant la colonisation de l'Abitibi au XX^e siècle et l'arrivée du chemin de fer. À la lumière de ces faits, on constate que la traite des fourrures, et les gens libres, n'évoluaient pas en vase clos avec les sociétés autochtones.

Par contre, la relative faible présence d'acteurs non-autochtones sur le territoire portait toujours des observateurs de l'époque à qualifier la région du Lac des Sables, par exemple, d'« *Indian Coutry* » aussi tard qu'en 1840 (HBCA, B.134/c/45a, fo. 38). Le glissement sémantique d'expressions rattachées à la fourrure vers l'univers forestier est aussi perceptible dans les archives de cette décennie. On rapportait ainsi en 1841 la présence des « *McConnels Goers & Comers* », une expression calquant ici le terme employé pour désigner les voyageurs saisonniers de la traite, mais dans ce cas-ci utilisée pour référer à des voyageurs au service d'entrepreneurs forestiers (HBCA, B.134/c/50, fo. 136). En 1844, le commis de la CBH au Lac des Sables partait en dérrouine pour acheter des fourrures, mais cette fois en faisant la tournée des chantiers de bûcherons plutôt que des campements de chasseurs. Il employait tout de même encore le terme « dérrouine » (HBCA, B.134/c/58, fo. 403).

Tout comme le front forestier, le front pionnier, ou agricole, progressait rapidement à la même époque. Ce phénomène allait de pair avec le déclin de la traite. Dès 1829, un rapport officiel de la CBH provenant du poste des Chats, près de Bytown (aujourd'hui Ottawa), faisait état de la situation difficile de la compagnie dans cette région : tous les Indiens du secteur avaient adopté d'autres territoires plus loin à l'intérieur des terres. Les quelques fourrures achetées au poste provenaient désormais des bûcherons, mais aussi des colons. L'auteur du rapport recommandait tout de même à ses supérieurs de conserver le poste des Chats, à la fois pour approvisionner les quelques Indiens de passage, mais aussi comme dépôt de marchandises (HBCA, B.134/c/5, fo. 223). Cette présence grandissante de colons défrichant la terre poussa d'ailleurs la CBH à demander en 1845 des concessions de cinq milles carré autour de ses postes, de plus en plus menacés par l'intrusion de « *Squatters*

and others » (HBCA, B.134/c/59, fo. 93). Les colons commençaient à s'installer à Hull, bien sûr, dès 1800, mais aussi dans la seigneurie de la Petite-Nation en 1801, et la ville de Bytown grandissait rapidement dans la foulée de la construction du canal Rideau en 1826 (Gaffield, 1994, p. 126-129; Newton, 1991; Ouellet et Dionne, 2000, p. 80-81). On pourrait être tenté de croire à une fracture nette entre le front pionnier d'un côté, et les gens libres s'accrochant à un mode de vie ancien de l'autre. Or, comme nous le verrons dans les prochaines sections et chapitres, l'enchevêtrement des catégories colons et gens libres est particulièrement visible dans notre aire d'étude, surtout en amont de Bytown et dans les vallées de la Lièvre et de la Gatineau. Cet enchevêtrement n'a d'ailleurs rien d'étonnant quand on se rappelle le phénomène similaire à l'œuvre dans la vallée de la Willamette en Oregon ou encore à la Rivière Rouge dans les Prairies. Ce qui distingue en fait les gens libres des autres colons, en dehors bien sûr de leur passé dans la traite, c'est souvent l'antériorité de leur présence collective sur le territoire, ne serait-ce que de quelques années précédant l'arrivée plus organisée de colons.

Cette coexistence entre diverses activités économiques, par opposition à une économie exclusivement pelletière, était désignée dans le jargon de la traite comme étant la *frontier*. Cette frontière était mobile et nous pourrions l'estimer comme atteignant le Fort Coulonge entre les années 1820 et 1840. En 1866, Charles Stuart de la CBH commentait ainsi la progression de la frontière, désormais aux portes du Témiscamingue :

If you can recollect what Fort Coulonge was in 1840 you will have a good idea of what Temis^{que} is now – Lumberers – squatters & Tavern Keepers all along both shores of the Lake [Témiscamingue] & trappers [sic]¹⁹ & traders without number – so you may easily imagine what the Indians must be – All “runABOUTS”.

¹⁹ En raison de l'orthographe inconstant et des erreurs linguistiques fréquentes dans notre corpus documentaire, nous avons choisi de ne pas utiliser dans cette étude l'abréviation [sic] pour signaler les erreurs

On qualifiait de la même façon le poste du Lac des Sables dès 1825, soit comme partie prenante de la « *Frontier Trade* ». Le poste du Lac des Deux-Montagnes, quant à lui, servait surtout à empêcher les petits traiteurs indépendants de monter dans les districts intérieurs encore très lucratifs pour la CBH ou, du moins, à les surveiller de près (HBCA, B.134/c/1, fo. 100b). Le front pionnier combiné au front forestier, les deux allant souvent de pair, menèrent la CBH à désertir progressivement l'Outaouais. La compétition devenait insoutenable, particulièrement lorsque « *every Chantier, produces a rival in trade & every Settler, is a fur trader* », comme le faisait remarquer le commis du poste des Chats en 1828 (HBCA, B.134/c/4, fo. 350). En novembre 1844, on rapportait au Fort Coulonge cette pauvre récolte de fourrures en cette période de l'année : un castor, une loutre, deux martres et un vison (HBCA, B.134/c/58, fo. 359b). Rien d'étonnant à ce que ce poste ait été fermé cette même année, en conservant toutefois un simple magasin général sur place (Bond, 1966, p. 17). C'est ainsi que le commerce de la fourrure passait d'un environnement dominé par les postes de traite et les campements de chasse familiaux, à celui des terres défrichées, des colons et des magasins généraux achetant les fourrures aux trappeurs d'occasion ou intermédiaires divers. L'ancien complexe de traite subsista cependant plus longtemps au Témiscamingue, aux sources de l'Outaouais, en Abitibi, et à la Baie James. Il faut comprendre que la portion sud du territoire était davantage rattachée à ce concept de frontière, alors que la portion nord demeurait, du moins jusque vers les années 1860 ou 1870, plutôt sous l'influence dominante d'une économie de la fourrure « classique ». Sur

dans les citations utilisées, afin d'alléger le texte. Nous avons toutefois pris un grand soin de reproduire fidèlement les passages sélectionnés.

la frontière, la lutte acharnée entre la CBH et les petits traiteurs domine le discours des officiers de cette compagnie dans les archives consultées. Il s'agissait d'une véritable obsession et tout était mis en place pour tenter d'étouffer la concurrence. Des traiteurs indépendants comme les Fleury²⁰ ou encore les Day & McGillivray étaient bien présents dans les années 1830, particulièrement dans la région du Lac des Sables et de Rivière Désert (HBCA, B.134/c/12, fo. 26; B.134/c/13, fo. 122b). Mais la pierre angulaire de cette traite libre était Bytown (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017; Newton, 1991). Les différents commis de la CBH étaient souvent envoyés à Bytown pour y acheter des lots de fourrures, puisqu'une partie des récoltes se retrouvait tôt ou tard à cet endroit, souvent par le truchement d'intermédiaires. Dès 1837, le commis John McDougall rapportait avoir acheté 120 belles peaux de martres au dénommé Dunning à Bytown, en spécifiant que certains marchands américains sur place offraient encore de meilleurs prix que la compagnie (HBCA, B.134/c/33, fo. 82b). Cette plainte concernant les prix extravagants offerts à Bytown sont courants dans la correspondance de la CBH entre 1830 et 1850. Certains chasseurs cachaient même leurs peaux de martres à la CBH afin d'aller les vendre sur le libre marché de Bytown²¹ (HBCA, B.134/c/58, fo. 286b; B.134/c/59, fo. 271; B.134/c/67, fo. 32). Cette forte demande pour les fourrures provenait en partie de marchands américains de plus en plus présents dans la région. Ceux-ci employaient même des tenanciers de tavernes ou de petits magasins, entre les Chats et Grenville, pour recueillir les fourrures, à la manière de postes de traite (HBCA, B.134/c/20, fo. 286). Il semble que

²⁰ Les frères Fleury étaient probablement basés à Vaudreuil, du moins si l'on se fie à une lettre de 1831 décrivant leur départ de cet endroit, en direction de l'intérieur des terres (HBCA, B.134/c/9, fo. 236).

²¹ Cela s'inscrit dans un système de traite où les chasseurs étaient équipés à crédit à l'automne. Voilà pourquoi, s'ils voulaient vendre des fourrures ailleurs qu'à la CBH, ils devaient littéralement les cacher à leurs créanciers.

plusieurs contremaîtres de chantiers sur la Gatineau ou la Lièvre servaient aussi d'intermédiaires pour les Américains, et ce, malgré l'interdiction formelle que pouvaient donner certains entrepreneurs à leurs hommes (HBCA, B.134/c/60, fo. 313-313b). Un marchand américain faisait par ailleurs lui-même la tournée de la Gatineau la même année, et la CBH craignait d'y perdre les peaux de martres des Indiens et « autres », sous-entendant peut-être ici les hommes libres (HBCA, B.134/c/60, fo. 156-156b).

L'activité missionnaire influença aussi à sa manière la traite des fourrures. Même si la volonté de rassembler les bandes de chasseurs autochtones en un point fixe pour plusieurs semaines, lors des missions estivales, voire de prôner leur sédentarisation, pouvait déplaire à la CBH, il semble que dans les faits les chasseurs aient poursuivi en bonne partie leurs habitudes de chasse pour un bon moment. La loyauté envers la CBH était aussi encouragée par les missionnaires auprès des chasseurs (voir Gélinas, 2000, p. 190-193, ou encore Inksetter, 2017, p. 331).

Les missions du bas de l'Outaouais furent davantage associées à l'émergence de collectivités agricoles le long de la rivière, alors que les missions du nord étaient l'œuvre de missionnaires itinérants parcourant en canot les différents postes de traite pour y évangéliser les Autochtones, y compris les familles métisses (Marcotte, 2014; Ouellet et Dionne, 2000, p. 29-30). En 1836, le père Bellefeuille marqua le début de ces missions sur l'Outaouais, en amont de Bytown, et se rendit jusqu'à Témiscamingue. L'année suivante, il poussa jusqu'au poste d'Abitibi et d'autres missionnaires à sa suite touchèrent la baie James et les sources de l'Outaouais dans les années suivantes. Parallèlement, des missionnaires protestants parvenaient à la baie James en 1840 et tentaient d'étendre aussi leur influence, sans grand succès, vers le sud (Marcotte, 2014; Ouellet et Dionne, 2000, p.

34, 176-178). D'un point de vue de l'étude des gens libres, cette présence missionnaire doit surtout être considérée comme l'une des opportunités supplémentaires s'offrant à eux à cette époque : s'engager comme voyageur pour transporter les prêtres en canot durant l'été.

C'est ainsi qu'il faut comprendre le contexte de la traite des fourrures dans le corridor Moose Factory-Montréal au XIX^e siècle : une traite qui déclinait lentement, à commencer par les zones méridionales, en allant progressivement vers le nord, mais qui ne sera pas tellement bouleversée en Abitibi et à la Baie James dans la période qui nous préoccupe. Les activités forestières, agricoles et missionnaires interagiront aussi avec la traite et les populations autochtones, à leur rythme respectif. La population de gens libre n'évoluera donc pas en vase clos avec les seuls acteurs de la traite des fourrures, tout comme les gens libres de l'Oregon, faisant face dans les années 1840 à l'arrivée des colons américains, ou ceux de la Rivière Rouge cohabitant avec la colonie de Selkirk à partir de 1812.

2.3 – Les foyers de gens libres entre la Baie James et Montréal

Prendre compte de l'importance relative de la population de gens libres dans notre aire d'étude, c'est d'abord faire état de leur présence effective sur le territoire. Dans cette troisième partie de chapitre, nous allons survoler le corridor Moose Factory-Montréal du nord au sud à la recherche de traces documentaires *générales* de cette présence. Nous nous attarderons donc à résumer très brièvement l'histoire de ces lieux du point de vue de la traite des fourrures et de la genèse de l'établissement d'hommes libres aux mêmes endroits. Ce survol servira ainsi de bilan géographique sommaire.

2.3.1 – *La baie James et son hinterland*

La baie James, ce prolongement de la baie d'Hudson au sud-est, est le lieu de naissance de l'empire commercial de la CBH. On y trouva des postes de traite dès les années 1670. La région fut également le théâtre de luttes coloniales entre Anglais et Français pour le contrôle de la traite avec les Cris (Francis et Morantz, 1984). Le fait que la CBH (plutôt que la CNO²²) ait dominé le commerce « européen » de la baie jusqu'au tournant du XX^e siècle explique peut-être pourquoi la présence de gens libres s'est faite plutôt discrète au XIX^e siècle. En effet, la CBH n'autorisait généralement pas ses employés à quitter la compagnie tout en demeurant sur place. Ils devaient abandonner leur famille autochtone (le cas échéant) et retourner en Europe (Havard, 2016, p. 360).

²² Notons que la CNO a aussi investi la baie James, mais cette tentative de concurrencer la CBH dans cette région a échoué et ne s'est déroulée que sur une très courte période, de 1800 à 1806 (Mitchell, 1977, p. 64-79).



Figure 4. La baie James et de son hinterland (détail de la figure 1)

Crédit : Guillaume Marcotte.

Cela ne signifie pas pour autant que le phénomène d'émergence des gens libres y soit totalement absent. Les chercheurs Reimer et Chartrand (2007, p. 30) évoquent un épisode fort intéressant survenu à Eastmain en 1782, lorsqu'un étrange individu fit son apparition au poste. Vêtu différemment des Indiens, et parlant davantage le français que le cri, il portait une croix au cou. Cet homme était en fait un Indien « élevé dans un village français ». D'ailleurs, on le prit d'abord pour un « Français ». Cette description correspond en tout point à celle d'un homme libre. La seule raison pouvant expliquer que l'on ne l'ait pas qualifié ainsi est que le terme *freeman* n'était pas encore en usage.

Dans leur étude portant sur l'ethnogenèse des Métis à l'Est de la baie James, Reimer et Chartrand (2007, p. 33) identifient les principales familles mixtes de cette région. Parmi

elles, on retrouve les Beads, Elson, Robertson et Atkinson, lesquels retiennent particulièrement notre attention en raison de leurs liens avec la catégorie gens libres. On retrouve presque tous ces noms, quelques décennies plus tard, dans les régions plus méridionales de l'Abitibi, du Témiscamingue, voire de l'Outaouais. Nous y reviendrons. Contentons-nous ici de suivre les Atkinson. Cette famille est inscrite dans la première liste du *Southern Department* de 1823-1824, nommée «*Free Hunters* » (HBCA, B.135/g/4). On y mentionne George Atkinson père (dans le secteur de Moose Factory), George Atkinson junior (au poste d'Albany) et Jacob Atkinson (également à Moose Factory). Deux autres individus complètent la liste cette année-là. Les trois Atkinson sont encore présents sur la liste des «*Free-Men* » de 1824-1825 (HBCA, B.135/g/6) et la présence de leur famille se poursuit ensuite pendant longtemps dans ce type de listes. Les frères George père et Jacob, nés respectivement en 1776 et en 1779, sont les premiers Métis à être nommés comme étant natifs d'Eastmain et furent à l'emploi de la CBH au moins dès 1805 et jusque dans les années 1820 (Reimer et Chartrand, 2007, p. 34). Selon Jennifer Brown (1980, p. 161), leur père George Atkinson (un officier européen de la CBH) serait mort à Eastmain en 1792 après un voyage en Angleterre avec ses deux fils métis. Comme cette famille comporte trois générations successives impliquant des George Atkinson (le père européen, le fils métis et le petit-fils), les différentes sources consultées semblent parfois se contredire, sans doute à cause d'une confusion. Ce qui est certain, c'est que George père (le fils de l'Européen), après avoir été homme libre à la Baie James, émigra à la colonie de la Rivière Rouge en 1829 avec sa nombreuse famille, après plusieurs années où l'on avait tenté en vain de le convaincre d'accomplir cette migration (Brown, 1980, p. 162). La famille Atkinson demeure présente dans les listes de *Freemen* dans les années qui suivent,

bien qu'il demeure ardu de démêler les liens exacts de parenté. Le plus intéressant ici est de constater que cette famille est justement associée à la catégorie gens libres plutôt qu'incluse dans la comptabilité reliée aux chasseurs cris.

Généralement parlant, les postes de la côte ne semblent pas avoir vu passer une quantité significative d'hommes libres, mis à part les quelques *freemen* apparaissant dans les premières listes de la CBH et dont les patronymes sont tous britanniques. Une agglomération d'habitations métisses à Moose Factory commença quand même à être visible dans les années 1820 (Reimer et Chartrand, 2007, p. 37). Notons que cette émergence d'une population métisse n'est peut-être pas directement associée à une descendance d'hommes libres, mais plutôt à celle d'employés de la CBH et de leurs épouses cries. Quelques hommes libres feront quand même leur apparition de temps à autre à Moose Factory, généralement en provenance des Grands Lacs, et seront évoqués dans les chapitres 3 et 4.

À l'intérieur des terres, toutefois, et en particulier dans le district de Rupert River²³, de nombreux témoignages évoquent clairement la présence d'hommes libres. De façon générale, ces gens peuvent être associés à la classe de chasseurs et petits commerçants décrits par Gélinas (2000) en Haute-Mauricie. Cette voie d'accès que constituait la rivière Saint-Maurice était d'ailleurs la porte d'entrée privilégiée au district de Rupert River. Du quartier général de la CBH dans le Saint-Maurice, au poste de Weymontachie, on écrivait en 1842 : « *This Post [is] the Gate through which all trappers and Petty traders pass* » (HBCA, B.134/c/53, fo. 203b). Par « passer », on entendait ici passer la ligne de partage

²³ Encore ici, nous privilégions d'étudier l'arrière-pays de la baie James du côté québécois, plutôt que du côté ontarien, en raison du très faible nombre d'études portant sur le Québec.

des eaux et rejoindre la Terre de Rupert. Cette intrusion de commerçants dans le district de Rupert River, dans les années 1830-1840, entre autres de la part d'Abénaquis, a peut-être été facilitée par une compétition interne dans la CBH, entre districts voisins, où les agents de la compagnie pouvaient parfois avoir davantage à cœur la traite de leur propre district plutôt que l'intérêt général de la compagnie (Francis et Morantz, 1984, p. 184). En 1833, le responsable de l'avant-poste de la CBH à la tête de la rivière du Lièvre (mais situé dans le district du Saint-Maurice) mentionnait par exemple l'arrivée de « *three freemen (Pierre Maurice, Simon Annance, & Jean Guille) who were hunting all Spring and fall in the vicinity of Ruperts House* » (HBCA, B.134/c/20, fo. 71b). En route pour le sud, ces chasseurs, qui étaient selon toute vraisemblance abénaquis²⁴, étaient allés piéger les animaux à fourrure aussi loin que les environs de Rupert's House, poste côtier de la baie James. Ils sont qualifiés ici de *freemen*, puisque non employés par la CBH. Le chasseur Simon Annance n'en était pas à son dernier voyage, puisque deux ans plus tard, un homme de Waswanipi confiera avoir vu deux « *private trappers* » campés sur une île près du poste de Waswanipi. L'agent de la CBH, dans sa lettre, précisait que l'un des deux était Simon Annance, qu'il tentait d'ailleurs d'expulser de la Terre de Rupert (HBCA, B.227/b/2, fo. 5b).

Signalons aussi qu'à la même époque, en 1850, le journal de poste de Waswanipi faisait état de sept « *freemen* » et Indiens parmi l'équipage de la brigade de canots partant livrer les fourrures à Rupert's House au printemps (HBCA, B.227/a/29, 1850-06-17). En scrutant à la loupe le journal de poste, de même que les registres d'employés à cette date, il semble

²⁴ Voir l'étude de Gélinas (2003) portant sur la présence abénaquise en Mauricie.

que ces hommes libres aient compté parmi eux Isaac Robertson. Il ne s'agissait donc vraisemblablement pas d'Abénaquis, mais plutôt de Métis de la région²⁵.

2.3.2 – *Le lac Abitibi*

Le lac Abitibi a une histoire extrêmement riche concernant la traite des fourrures. Ce lac fut choisi comme lieu de traite par les Européens dès la fin du XVII^e siècle avec le passage du Chevalier de Troye qui se rendait à la baie James pour y déloger les Anglais (Laflamme, 2002). Pour la période qui nous préoccupe, le contexte de la traite à Abitibi est celui d'une rivalité commerciale entre la CNO, établie à cet endroit dès 1795, mais en continuité avec la traite des commerçants indépendants des décennies précédentes et la CBH, installée en 1794, mais qui devra quitter en 1812 à la suite de conflits grandissants avec sa rivale. La fusion de 1821, bien sûr, fera de nouveau flotter le pavillon de la CBH au lac Abitibi, et ce, jusqu'à l'arrivée des premiers colons abitibiens au XX^e siècle (Mitchell 1977). Il serait donc normal d'envisager le poste d'Abitibi comme un lieu d'apparence « classique » qui laisserait deviner la présence de nombreux hommes libres. La réalité s'avère toutefois beaucoup plus complexe.

²⁵ Isaac Robertson apparaît dans les listes de *freemen* à partir de 1846-1847 et ce au moins jusqu'en 1849-1850 (HBCA, B.135/g/30-33). Son dernier emploi pour la CBH a été comme devant de canot dans le district de Kenogamissi, au sud de Moose Factory. Les *Abstracts of Servants' Accounts*, en plus de mentionner cette occupation, suivie de son état d'homme libre, précisent qu'il est natif de l'*Indian Country*. Il est donc possible de le considérer comme un Métis, en raison de sa niche occupationnelle et de son origine.



Figure 5. Le lac Abitibi (détail de la figure 1)

Crédit : Guillaume Marcotte.

L'étude de la présence des gens libres dans le secteur du poste d'Abitibi nous permet de comprendre les limites ou les lacunes de la documentation archivistique et de poser également des questions de nature théorique.

Le poste d'Abitibi a vu passer bon nombre d'employés devenus hommes libres par la suite, mais ayant migré vers le Témiscamingue ou l'Outaouais, tel que nous le verrons plus loin. Quant à leur présence en tant qu'hommes libres dans les environs du poste, cela devient plus nébuleux. On sait que des « *Iroquois* » se sont rendus au lac dans les années 1820. On

les savait opposants de la CBH, mais la lettre les mentionnant ne précise toutefois pas si c'était en tant que traiteurs ou chasseurs. Le guide du canot express de 1821 pour Moose Factory aurait dirigé leur expédition (HBCA, B.134/c/1, fo. 100b).

Par ailleurs, plusieurs Métis de la région furent décrits comme descendants de voyageurs, de commis ou de bourgeois employés dans la traite des fourrures. Le père Bellefeuille, en 1838, décrivit la descendance métisse de cette façon, dans une section de son journal portant sur le poste d'Abitibi :

Elle [Flora] est âgée d'environ 45 ans et outre son nom de Baptême et son nom sauvage, elle porte aussi celui de L'Évêque [Lévesque] du nom de son défunt Père ancien voyageur Canadien ou métif. Il y a aussi dans ce même Poste des Sauvages ou métifs du nom de Gaucher et d'autres du nom de Chénier. Comme à Témiskaming il y en a une nombreuse famille qui sont descendants d'un ancien voyageur du nom de Leduc. Et dans tous ces différents Postes il y a des métifs descendants de Voyageurs ou Commis ou Bourgeois Canadiens ou Écossois pour la plus part. Ces métifs sont ordinairement plus intelligents que les autres, mais aussi plus susceptibles de bonnes ou mauvaises impressions²⁶.

BAnQ-RN, 1838, fo. 6

La question est dès lors la suivante : Mais où sont les pères et les mères de ces « métifs » présents au lac Abitibi? Précisons d'abord que les BMS des missions catholiques enregistrés à Abitibi à partir de 1837 ne rapportent pas la présence de pères canadiens pouvant porter les patronymes de Lévesque, Gaucher, Chénier ou Leduc. Une chose est cependant certaine : ces noms sont évoqués par Bellefeuille, dans une orthographe française, et quelqu'un lui a nécessairement fourni ces informations. On peut aussi se demander si les pères canadiens de ces Métis ont été des hommes libres ou s'ils ont simplement eu des liaisons avec les femmes locales lorsqu'ils étaient à l'emploi et avant

²⁶ La dernière section de phrase débutant par « mais aussi plus susceptibles... » a été raturée par Bellefeuille dans son manuscrit.

de quitter la région définitivement. Cette dernière hypothèse pourrait sembler *a priori* la plus probable, mais examinons au préalable les lacunes documentaires qui pourraient expliquer cette apparente « disparition » des pères canadiens.

Premièrement, aucun document n'a survécu pour raconter *au jour le jour* les activités du poste d'Abitibi à partir de la Conquête de 1760 jusqu'à l'arrivée de la CBH en 1794. Ensuite, de 1794 à 1811, seuls les journaux de la CBH sont disponibles (HBCA, B.1/a/1-16). De 1812 à 1822, rien n'a survécu. De 1822 à 1829, les journaux de la nouvelle CBH ont été conservés, mais ne mentionnent pas de gens qui pourraient être les hommes libres à l'origine des familles métisses citées par Bellefeuille (HBCA, B.1/a/17-21). Par la suite, le vide documentaire se poursuit jusqu'en 1852 où un journal unique a survécu (HBCA, B.1/a/22). Du côté des livres comptables, à peu près rien non plus ne nous est parvenu. Il est donc tout à fait envisageable que des hommes libres aient pu prospérer à Abitibi sans qu'aucune trace, autres que celles laissées par la présence de leur progéniture, ne soit parvenue jusqu'à nous. Bien sûr, il aurait été difficile pour les hommes libres de passer totalement inaperçus aux yeux des agents de la CBH de 1794 à 1811, à moins que les premiers aient été totalement affiliés et dévoués à la CNO, au point de passer pour des employés, ce qui demeure une explication plausible.

Si l'on regarde de plus près les patronymes mentionnés par Bellefeuille, on peut rattacher au moins deux d'entre eux à des employés de la traite indépendante d'Abitibi des années 1780 et 1790. Lévesque était le nom d'un hivernant fortement endetté vers 1789, probablement le père de la Métisse Flora Lévesque (HBCA, E.41/2, fo. 21, 61b). Michel

Chénier, pour sa part, était un commis dans la même région de 1787 à au moins 1793²⁷, sûrement, lui aussi, le père des Métis Chénier mentionnés par Bellefeuille. Le patronyme Gaucher ne se retrouve nulle part dans la documentation, mais son équivalent Forcier²⁸, lui, correspond à celui d'un hivernant de la région en 1788-1789 (SHSB, Joseph Forcier, 1788-08-26). Ces hommes ont peut-être tous été libres dans les années 1790, mais leur absence des journaux de 1794-1811 nous permet également d'envisager leur départ de la région, ou encore leur mort sur place dans ces mêmes années, ce qui n'est pas impossible.

Sans pouvoir trancher de façon définitive pour la plupart des cas mentionnés plus haut, signalons en terminant que la présence de gens libres à Abitibi semble quand même avérée de façon plus formelle, ne serait-ce que par quelques cas isolés, comme par exemple le passage d'un nommé Pierre Chalifoux²⁹ en 1844 et 1845, lequel sert de témoin et de parrain aux rites catholiques des missionnaires alors de passage. Il était probablement engagé à ce moment comme voyageur par les prêtres (BAnQ-RN, 1843-1884, 1844-07-13; GSU, BMS de Maniwaki, 1844-07-19, 1845-07-17; Marcotte, 2017, 114-115). De même, le journal isolé de 1852-1853 mentionne un individu nommé « Sorell », qui pourrait bien être un homme libre, puisque ce patronyme canadien ne se retrouve pas dans les listes d'employés à cette époque (HBCA, B.1/a/22, 1852-10-20). Dans ce cas, on peut soupçonner qu'il serait arrivé en provenance d'une autre région. Finalement, un Joseph Leduc apparaît dans les listes de *freemen* de 1835 à 1838 et il s'agit de toute évidence de la famille métisse évoquée par Bellefeuille à la même époque, qu'il associe à Abitibi, mais aussi au poste de

²⁷ Selon les sources suivantes : HBCA, E.41/2, fo. 7, 21b, 61b, 75b, 79b, 89; SHSB, Michel Chénier, 1787-08-27.

²⁸ Forcier dit Gaucher est un patronyme canadien-français commun.

²⁹ Ou Jolifour, Chalifour.

Témiscamingue, la qualifiant de « nombreuse famille » (BAnQ-RN, 1838, fo. 6; HBCA, B.135/g/19-21).

Malgré des indices intéressants laissés dans les archives, il semble donc que la présence des hommes libres à Abitibi ait été relativement discrète. Toutefois, la cause de cette discrétion demeure impossible à valider avec assurance, qu'elle ait été reliée au faible nombre d'individus, aux aléas des lacunes documentaires, ou à une combinaison des deux.

2.3.3 – *Le lac Témiscamingue*

Le poste de Témiscamingue est également central à bien des égards. Datant du Régime français, le réseau de traite entre chasseurs autochtones et commerçants d'origine européenne y remonte à la fin du XVII^e siècle (Laflamme, 2002). La CBH ne s'installa au lac Témiscamingue qu'après la fusion de 1821, tout comme c'est le cas pour tous les autres postes du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais. Ainsi, après la Conquête britannique, divers intérêts commerciaux canadiens prendront part à la traite de Témiscamingue, suivis par l'achat du poste et de ses avant-postes disséminés à l'ouest, à l'est et au nord, par la CNO en 1795. Après 1821, le *Temiscamingue district* passa à la nouvelle CBH qui y poursuivit son commerce jusqu'au tournant du XX^e siècle (Mitchell, 1977). En ce qui concerne le poste de Témiscamingue lui-même, la compétition commerciale se fit donc d'abord entre divers intérêts privés entre 1760 et 1821, puis entre la CBH et de petits commerçants par la suite. Le poste de Témiscamingue était en fait le dépôt de son district, lequel donnait lieu à d'importants rassemblements d'individus en été, comprenant des chasseurs algonquins, des voyageurs de la CBH, des hivernants de cette même compagnie ou des missionnaires accompagnés de leur personnel (Marcotte, 2014).

En plus de quelques individus pouvant être repérés dans les listes de *freemen* du *Southern Department*, qui peuvent être associés au lac Témiscamingue, les journaux, la correspondance et la comptabilité rattachés au poste décrivent aussi parfois l'arrivée de gens libres. À titre d'exemple, une lettre datée d'octobre 1840 mentionne l'arrivée à Témiscamingue d'un engagé de la compagnie, accompagné d'un nommé Pierre Laliberté. Ce dernier demanda à être engagé, mais Angus Cameron, le bourgeois de la CBH sur place, refusa d'employer un aussi mauvais « *Character* » (HBCA, B.134/c/46, fo. 184). Laliberté avait été en service quelques années plus tôt au Fort Coulonge (HBCA, B.134/g/12). On peut ainsi constater que certains individus circulaient dans le territoire à la recherche d'emploi auprès de la CBH, un phénomène que nous traiterons plus loin.

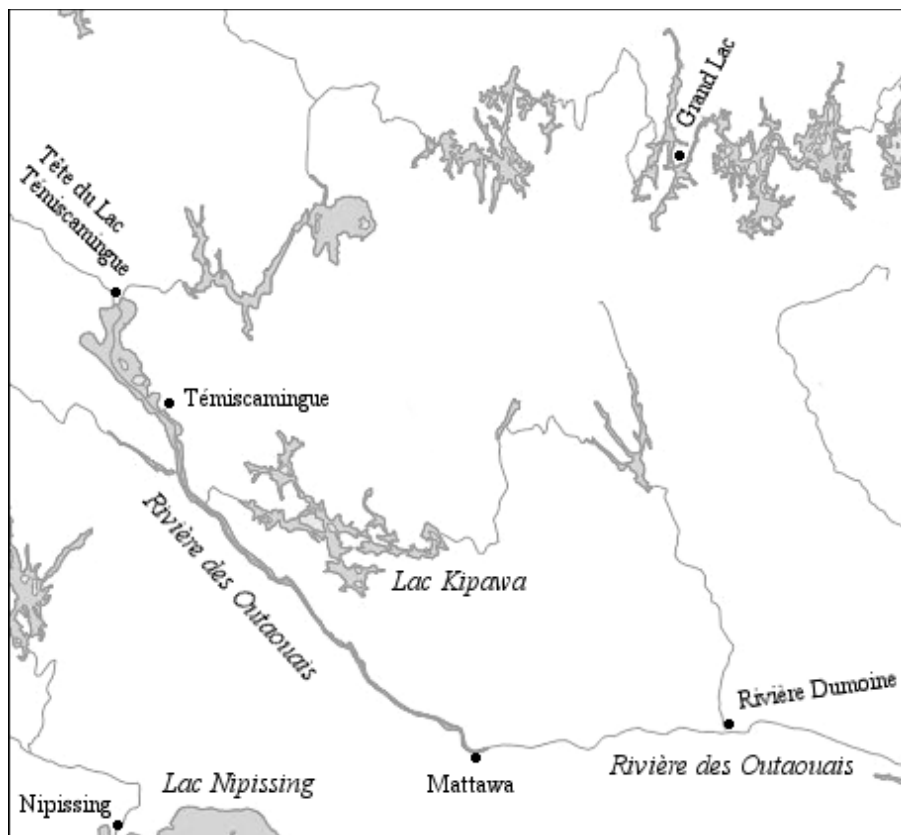


Figure 6. Le lac Témiscamingue (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte.

Hormis les cas dispersés autour du lac Témiscamingue, dans le temps et dans l'espace, un site retient particulièrement notre attention. Il s'agit de la Tête du Lac, à l'embouchure de la rivière des Quinze, à quelques 30 km du poste de la CBH. Cet endroit était déjà fréquenté par les chasseurs algonquins, et la CBH y avait d'ailleurs construit quelques bâtiments au milieu du siècle, pour ses besoins agricoles (Mitchell, 1977, p. 135). En 1856, le vieux commis-interpète métis William Polson s'établit à la Tête du Lac avec sa famille. Né à la Baie James au XVIII^e siècle, il avait mené une longue carrière dans la CNO et la CBH, principalement à Abitibi (HBCA, B.134/c/73, fo. 304; Mitchell, 1977, p. 217). Une dizaine d'années plus tard, un agent de la CNO parlera ainsi de cette petite colonie, dans un passage d'une lettre décrivant les étrangers du lac : « *Polson however is the only one above the Fort who, with his family, & their families, are living comfortably on their own way. The old man is holding out well. he is quite smart & lively – He Trades but deals entirely with the C^o.* » (HBCA, E.41/14, fo. 16b)³⁰. Cet établissement, englobé partiellement par la réserve de Témiscamingue, reçut également nombre d'autres anciens engagés de la CBH, dans les décennies 1860, 1870 et 1880. Parmi ceux-ci, citons James King/Roy (Marcotte, 2017, p. 203-206), James Ellison/Elson (ces deux derniers natifs de la Baie James) ou encore Jean-Baptiste Aubichon, un vieil engagé sorelois venu rejoindre ses filles métisses à la Tête du Lac, lesquelles étaient mariées aux fils de Polson et à James Ellison (BAnQ-RN, 1886, fo. 46-47; Marcotte, 2017, p. 56-60).

³⁰ Un commentaire similaire est aussi consigné l'année suivante, en 1866 (HBCA, E.41/14, fo. 22).

2.3.4 – *Mattawa, Rivière Dumoine et Nipissing*

Le lieu-dit Mattawa, à l'embouchure de la rivière du même nom, affluent de l'Outaouais, fut longtemps un lieu stratégique pour la traite. Il s'agissait de l'endroit où l'on pouvait soit poursuivre sa route vers le nord pour atteindre le Témiscamingue, l'Abitibi et la baie James, soit emprunter la rivière Mattawa pour se diriger vers les Grands Lacs et le Nord-Ouest. La CBH construisit assez tôt un petit poste à Mattawa, en 1828, mais ce ne fut qu'à partir de 1837 qu'il devint permanent, c'est-à-dire occupé à l'année par des hivernants de la compagnie (Stone Circle et Know History, 2015, p. 61).

Des passages de journaux ou de correspondance, tels que celui évoqué plus haut chez Du Ranquet, concernant ces Canadiens établis « de distance en distance », pourraient se multiplier en ce qui concerne la région de Mattawa, la rivière Dumoine ou même le lac Nipissing un peu à l'ouest. Du Ranquet notait ainsi, toujours en 1843, un peu en aval de Mattawa :

Le treize juin, comme nous quittions ce campement, nous aperçûmes à la rive opposée un canot sauvage; nous y dirigeâmes les nôtres. Il n'y avait personne, seulement un beau capuchon tout brodé et brillant de perles marquait que les maîtres n'étaient pas loin. Un de nos Algonquins alla à la découverte dans le bois. Bientôt arrivèrent deux Canadiens établis à une petite distance de la rivière; pour ces braves gens comme perdus dans ces déserts, le passage d'un canot venant de Montréal, et surtout le passage des missionnaires, fait époque dans l'année [...]

Ouellet et Dionne, 2000, p. 152

Cette présence de Canadiens établis en pays indien entre d'ailleurs en concordance avec la teneur générale des propos tenus par les agents de la CBH dans cette région. Beaucoup plus tôt, en 1819, Robert Seaborne Miles, en route vers l'Ouest, rencontra un homme libre à l'entrée du lac Nipissing (Podruchny, 2009, p. 108). En 1846, une lettre envoyée à Lachine

évoquait l'ancien engagé Narcisse Dorion, « *a settler close to Mattawa on the Lower Canada side of the Grand River* » (HBCA, B.134/c/62, fo. 81). Ce Dorion (ou Laurion) s'était marié à la « métisse » Marie Cécile McDonell au même endroit en 1837 (ADP, BMS Missions, 1837-06-22). Toujours en 1846, on mentionnait aussi la présence des anciens engagés de la CBH nommés Barbeau, Ferron, Portelance et McKenzie, tous réunis à Mattawa. Charles Ferron était marié à la fille du défunt traiteur Donald McKay, et le couple résidait toujours au même endroit l'année suivante (HBCA, B.134/c/63, fo. 67; E.41/10, fo. 24b). Un peu en bas de Mattawa, l'homme libre Louis Bastien³¹ tenait en 1849 une petite auberge surnommée l'« *Indian Tavern* », l'établissement du genre le plus haut sur l'Outaouais (Leatherdale, 2010, p. 86-87; Marcotte, 2017, p. 70-71). Tout cela nous mène au constat qu'il y avait bel et bien un regroupement de gens libres à Mattawa dans les années 1840.

³¹ Louis Bastien, conjoint de l'Algonquine Mani Josette Sipiikwe, était le cousin de la mère de Louis Riel (Marcotte, 2017, p. 71). Quant à Sipiikwe, elle fut aussi la conjointe de l'homme libre Sévère St-Denis à un moment (ADP, BMS Missions, 1839-08-29).

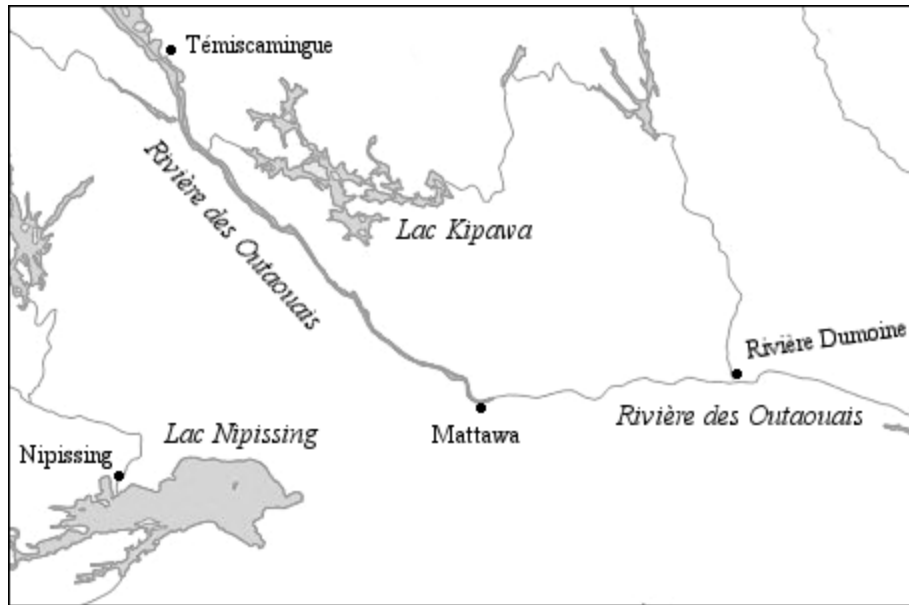


Figure 7. Mattawa, Rivière Dumoine et Nipissing (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte

2.3.5 – *La région de Fort Coulonge*

Le vieux Fort Coulonge date du Régime français (1694) et constitue un lieu d'importance de la traite française en Outaouais. Plus tard, Fort Coulonge passera à la CNO, puis ensuite à la nouvelle CBH après 1821 (Bond, 1966). Beaucoup de gens libres semblent être passés par la région et plusieurs s'y installèrent même à demeure, soit dans les environs immédiats du poste, soit à l'Île du Grand Calumet, ou encore l'Île aux Allumettes, situées toutes proches.

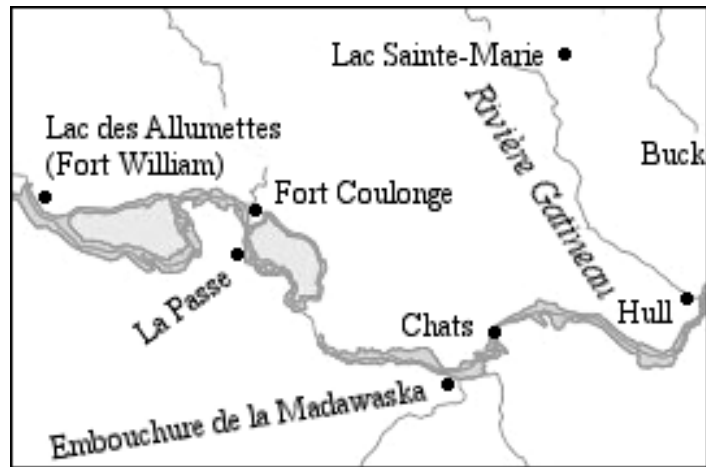


Figure 8. La région de Fort Coulonge (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte.

La prépondérance des gens libres dans cette région peut s'expliquer ainsi : dès 1821, on rapportait déjà que le Fort Coulonge était utilisé par la CNO comme dépôt ou refuge en cas d'accident (Bigsby, 1850, p. 156). Cette vocation portait les brigades de canots à destination de l'Ouest et du Nord, ou de retour de ces contrées, à s'arrêter pour des périodes plus ou moins longues au poste. On pouvait généralement compter sur le Fort Coulonge pour y recevoir ce qu'on appelait des vivres françaises (par opposition sans doute à la nourriture à base de pemmican ou de maïs), comme certains voyageurs accompagnés de familles en reçurent en 1836 (HBCA, B.134/c/32, fo. 96). À en croire les données recueillies, plusieurs se fixèrent de façon permanente dans les environs, et ce, juste avant que la colonisation agricole ne devienne dominante (Stone Circle et Know History, 2015, p. 63). Dès 1821, Lord Dalhousie laissait un témoignage important à propos du Fort Coulonge, lors de son passage : « *Here Shaw had promised us all sorts of supplies. We find nothing, not even a bag of biscuit. It appears a resort of bad Indians & all sorts of the cast off Red River servants & voyageurs* » (Whitelaw, 1981, p. 100). L'explorateur forestier

Alexander Shirreff faisait à la même époque une remarque similaire à propos de l'endroit nommé La Passe³², situé juste en face de Fort Coulonge : « [...] *about a mile in length, with eight or ten huts. The poor unprogressing appearance of the place, at once marks it as a nest of old trading people – French, or Bois Brulées* » (Shirreff, 1831, 265).

Cette présence remarquée d'anciens engagés des compagnies de traite se retrouve aussi, bien sûr, dans les archives de celles-ci. On trouve par exemple une lettre d'un ancien engagé de la CBH, Antoine Normandin, qui écrivait en 1835 à ses anciens supérieurs afin de récupérer éventuellement des sommes lui étant dues. Or, Normandin écrivait de l'Île du Grand Calumet, sans doute sa nouvelle résidence (HBCA, B.134/c/25, fo. 30). Plus généralement, les cas d'engagements de voyageurs se faisant sur place, plutôt que dans la vallée laurentienne, marquent la présence d'hommes libres au Fort Coulonge. Un certain bassin d'hommes prêts à partir sur les canots de la CBH montrent bien que ces premiers vivaient dans les environs de façon libre pendant des périodes de temps indéterminées. En mai 1831, une brigade à destination de l'Ouest engagea trois voyageurs à l'Île du Grand Calumet et un autre au Fort Coulonge (HBCA, B.134/c/10, fo. 186). En 1835, le guide Larente, qui manquait d'hommes sur son canot pour accomplir un voyage vers le poste de Témiscamingue, affirma être capable d'en engager directement au Fort Coulonge. Même si sa tentative échoua, cela montre bien que l'on pouvait généralement compter sur des hommes disponibles dans cette région (HBCA, B.134/c/26, fo. 305, 330). En mai 1842, le responsable d'une brigade en route vers l'Ouest eut plus de chance. Malgré la désertion de l'un des membres d'équipage, « *a half breed of the name of Landry who was waiting the*

³² L'original dans le texte est orthographié « La Bosse », mais une notice à la fin de la publication explique que l'on aurait dû y lire « La Posse », ce qui équivaut aujourd'hui à La Passe, en Ontario.

arrival of the Canoes here embarked as a winterer & will replace the lost one » (HBCA, B.134/c/52, fo. 77). Bref, que l'on se retrouve dans la région pour finir ses jours, comme ce fut le cas du Métis Jean-Baptiste Cadotte, mort au Grand Calumet (Warren, 2009, p. 267), ou encore que l'on y soit confiné comme le fut le Métis Jean-Baptiste Jourdain³³, toutes les raisons de s'y trouver semblent avoir été bonnes pour l'ancien personnel de la traite. Jourdain, d'ailleurs, pouvait apparemment s'absenter du Fort Coulonge, en 1839, « *where he find acquaintances* » parmi les chantiers de bûcherons et les colons (HBCA, B.134/c/44, fo. 102-102b). Or, le fait que ce Métis provenait de l'Ouest en dit long sur les « connaissances » qu'il pouvait croiser autour du poste.

Parfois, la terminologie employée pour désigner les hommes libres glisse vers une ambiguïté sémantique. À l'été 1836, une lettre émanant de la CBH mentionnait les « *habitans* » autour de Fort Coulonge, comme voyageurs potentiels pouvant servir les missionnaires qui cherchaient à descendre en canot aux Chats (HBCA, B.134/c/31, fo. 97). Mais, malgré la distinction parfois floue séparant l'homme libre du colon, qui n'est certes pas unique à notre aire d'étude, le contexte historique général permet de rattacher une partie de ce bassin de population aux gens libres. Certains passages de lettres sont d'ailleurs parfaitement clairs à ce sujet. En octobre 1829, l'agent de la CBH John Siveright, au Fort Coulonge, écrivait à propos d'un collègue en route pour Témiscamingue : « *Mr Ross got here on the coming of the 6th. he had employed two freemen (the Sabourins) to bring him this far & promised them \$9 which has been paid them* » (HBCA, B.134/c/6, fo. 289).

Ce qui surprend le plus, c'est que ce bassin de voyageurs libres semble avoir même survécu un certain temps à la transformation rapide du territoire. Malgré l'arrivée du front pionnier,

³³ Nous reviendrons plus en détail sur Jourdain dans le chapitre suivant.

les engagements de voyageurs se poursuivirent dans les années 1850. Six hivernants furent engagés en 1852 aux Allumettes et dix-neuf autres le furent en 1853 (HBCA, B.102/z/1, fo. 1, 3). Ainsi, malgré la fin d'un certain mode de vie au Fort Coulonge à cette époque, il semble que la population locale en partie issue de la traite ait continué à fournir une main-d'œuvre pour la CBH dans l'Ouest.

2.3.6 – *Bytown et le poste des Chats*

Plus en aval sur l'Outaouais, l'on retrouvait le poste des Chats, établi au XVIII^e siècle, duquel la CBH prit le contrôle en 1821. Rapidement pris d'assaut par les colons de plus en plus nombreux sur la rivière, le poste des Chats demeura tout de même en opération jusqu'en 1837 (AM, s.d.a). À cet endroit, il devient parfois aussi difficile de dissocier les colons des quelques gens libres pouvant fréquenter tardivement les lieux. On sait que quelques-uns avaient l'habitude de livrer leurs fourrures à cet endroit, comme l'homme libre Amable Foubert³⁴ qui y aurait déposé une partie de sa chasse en 1833-1834, sans y être payé. Il exigeait plus tard un reçu officiel en lien avec ce dépôt (HBCA, B.134/c/21, fo. 67b-68). En 1835, un nommé Pépin, habitant non loin de Hull, était demandé au Fort Coulonge en lien avec ses talents de fabricant de canots d'écorce. Le commis du poste des Chats devait se charger de trouver Pépin à cet effet (HBCA, B.134/c/25, fo. 99). Nous savons qu'il n'était pas employé de la CBH à cette époque³⁵.

³⁴ Foubert apparaît dans les registres de la CBH, tantôt comme « *Trader* », tantôt comme « *Trapper* », dans le district du Lac des Deux-Montagnes (HBCA, B.134/g/6-11).

³⁵ L'homme nommé Pépin dans la correspondance de la CBH en 1835 est fort probablement le père de la « fille illégitime », Marie Rose Pépin, mariée à Benjamin Cadieux à Montebello en 1825 (GSU, BMS de Montebello, 1825-01-24). Ce couple fait ensuite baptiser son fils Antoine où le parrain, qui est aussi le grand-père, est nommé Joseph Pépin (GSU, BMS de Montebello, 1826-04-27). Au recensement de 1871, Marie Rose Pépin est identifiée comme étant née au Manitoba vers 1794 (BAC, 1871, canton de Eardley, West Ottawa, fo.2). Ceci porte à croire que Pépin était un homme libre revenu du Nord-Ouest.

Quant à l'embouchure de la Gatineau, sur l'Outaouais, elle fut bien sûr choisie comme lieu d'établissement de la famille Wright en 1800, donnant naissance à la ville de Hull. Juste en face, du côté du Haut-Canada, la ville de Bytown, dont les débuts remontent à 1826 en lien avec la construction du canal Rideau, fut à partir de cette date un lieu privilégié de la traite libre en Outaouais. Ce secteur échappait particulièrement au contrôle monopolistique de la CBH (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017; Newton, 1991). Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que d'anciens engagés, une fois libres, aillent fréquenter l'établissement de Bytown à la recherche d'opportunités d'emplois ou encore d'un marché pour écouler leurs fourrures. Le commis de la CBH au Lac des Sables, John McLean, évoquait en 1831 une situation analogue : « [...] *having learnt that one of my old Winterers Charles Liard was free I sent for him he being at Bytown* » (HBCA, B.134/c/12, fo. 9b). La principale attraction à Bytown pour les gens libres était la concurrence. La future capitale du Canada attirait ainsi nombre de traiteurs libres, au détriment du commerce séculier de la CBH. Comme l'écrivait laconiquement le commis du Lac des Sables en 1845 : « *Bytown is the ruin of the Trade of this place* » (HBCA, B.134/c/59, fo. 9). Nous développerons le sujet de cette économie de forte concurrence au chapitre 3.

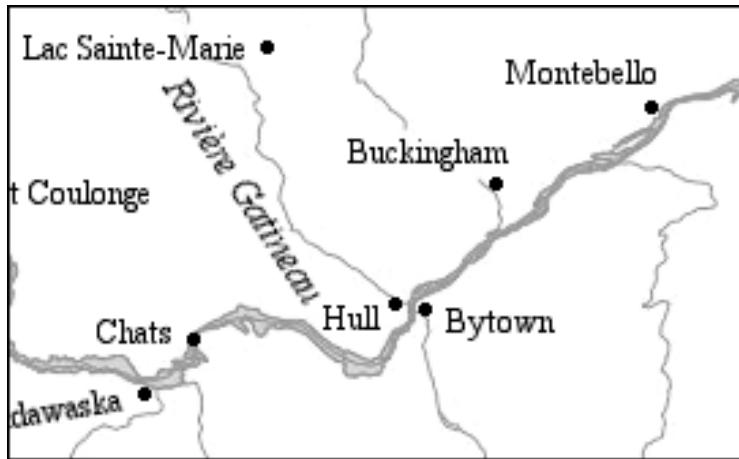


Figure 9. Bytown et le poste des Chats (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte.

2.3.7 – Le Lac des Sables, Rivière Désert et les sources de l’Outaouais

Les vallées de la Lièvre et de la Gatineau, débouchant sur le cours inférieur de la rivière des Outaouais, formaient après 1821 le district du Lac des Deux-Montagnes de la CBH. Cette région connut beaucoup d’activités liées à la traite indépendante, et ce assez tôt en raison de sa proximité avec la vallée laurentienne. Par exemple, un nommé Lécuyer dirigeait un petit poste au Lac des Sables, sur la Lièvre en 1807, alors que le commis Jean-Baptiste Perrault de la CNO lui faisait compétition au Lac Rond, près de l’actuelle ville de Maniwaki (Cormier, 1978, p. 108-111). À partir des années 1820, le district de la nouvelle CBH était composé du dépôt situé au Lac des Deux-Montagnes, tout près de Montréal, du poste des Chats et de ses avant-postes (dans le Haut-Canada), mais aussi du Lac des Sables sur la Lièvre. Ce dernier poste avait comme avant-poste l’établissement de Rivière Désert, parfois appelé Fort John, situé au confluent des rivières Désert et Gatineau, sur l’actuel site de la ville de Maniwaki (AM, s.d.b; Bond, 1966, p. 16; HBCA, B.134/c/60, fo. 172b). Une

route de canot reliait le Lac des Sables et Rivière Désert, via le lac des Trente et Un Mille et plusieurs portages (Cormier, 1978, p. 110). Le district du Lac des Deux-Montagnes avait aussi la particularité de pouvoir être approvisionné à l'aide de traîneaux tirés par des chevaux en hiver, dès le début du XIX^e siècle pour le Lac des Sables, et jusqu'à Rivière Désert dans les années 1840 (Cormier, 1978, p. 109; HBCA, B.82/d/34; B.134/c/13, fo. 73). Même si ce type de transport avait aussi cours sur la rivière des Outaouais elle-même (Mitchell, 1977, p. 156), il s'agissait ici d'un cas particulier, puisque ces postes étaient à l'intérieur des terres. À titre d'exemple, le trajet aller-retour entre Lachine et le Lac des Sables pouvait être effectué en dix jours lors de conditions hivernales favorables (HBCA, B.134/c/5, fo. 208). Dès les années 1830, on acheminait aussi des marchandises en bateau à vapeur jusqu'à l'embouchure de la Lièvre, d'où elles pouvaient être transportées en canot jusqu'au poste (HBCA, B.134/c/11, fo. 44). Cette utilisation de chevaux ou de bateaux à vapeur ne rendait toutefois pas moins important l'usage du canot d'écorce, encore essentiel à la traite des fourrures.

Le haut des rivières Gatineau et du Lièvre donnaient aussi accès au district du Saint-Maurice, qui comptait un avant-poste à la tête de la Lièvre et qu'on nommait le Mont au Chêne dans les années 1830, fort probablement situé au nord du lac Michinamecus³⁶. De même, en remontant la Gatineau, puis la rivière Désert, ou encore la rivière Gens de Terre, on pouvait aussi accéder directement aux sources de la rivière des Outaouais. Ce secteur

³⁶ D'après une lettre datée du 17 octobre 1833, il est possible d'affirmer que ce poste de Mont au Chêne était bien situé dans le district du Saint-Maurice, mais près du district du Lac des Deux-Montagnes, sur la route de canot les reliant par la Lièvre. John McLeod parlait alors du maître de poste McGruer qui avait atteint le Lac des Sables en sécurité, et de M. [Allan] Cameron, deux responsables de la CBH dans le district du Lac des Deux-Montagnes. Il s'agit sans doute du même endroit que l'avant-poste décrit par Gélinas (2000, p. 175-176), au nord du lac Michinamecus, sur la Lièvre, et qui aurait opéré de façon saisonnière de 1830 à 1842 environ.

était compris dans le district de Témiscamingue de la CBH, mais interagissait naturellement beaucoup avec le district du Lac des Deux-Montagnes, en raison de ces routes de canots. Le poste du Grand Lac était le point central de cette zone, couplé de deux avant-postes dans les années 1840 : Lac à la Truite à l'est et Cawassieamica au sud-est (Marcotte, 2015). La traite libre y avait cours, d'ailleurs avec une certaine vigueur. Certains envisageaient même d'y construire des postes de traite indépendants, comme en témoigne le projet des associés Day & McGillivray au lac Wiquasaiga en 1826 (HBCA, B.134/c/1, fo. 455).

La présence des gens libres dans cette vaste région peut s'observer dans la correspondance de la CBH des années 1830 et 1840. À Mont au Chêne, en 1834, on notait le rendement en fourrures des chasseurs libres, par opposition à la chasse des Indiens : « *Exclusive of the freemen's hunt, we have more furs on hand than we had about this time last year [...]* » (HBCA, B.134/c/21, fo. 145). Certain de ces chasseurs libres étaient d'origine abénaquise, et couvraient apparemment d'immenses territoires, comme par exemple dans le cas de Stanislas Vassal qui, en 1833, était réputé parti chasser dans le secteur du Lac à la Truite, ou encore dans les King's Posts à l'est, soit dans le bassin hydrographique du Saguenay (HBCA, B.134/c/20, fo. 71b; B.134/c/27, fo. 178). En 1829, l'homme libre Jean-Baptiste Bernard³⁷ remontait la Lièvre et « *pitched his Tent along with another freeman of the same stump as himself in a Lake about a Day's Journey [...]* » afin d'aller rejoindre les Indiens de l'intérieur des terres, où on le soupçonnait de vouloir entreprendre une traite libre (HBCA, B.134/c/6, fo. 291).

³⁷ Jean-Baptiste Bernard était un Métis, probablement originaire du Nord-Ouest, et ramené dans l'Est par un ami de son père, à Berthier en 1802. On le baptisa alors en tant que « mitif », âgé de onze ans (GSU, BMS de Berthier, 1802-03-06; Smith et Dyck, 2007, p. 97).

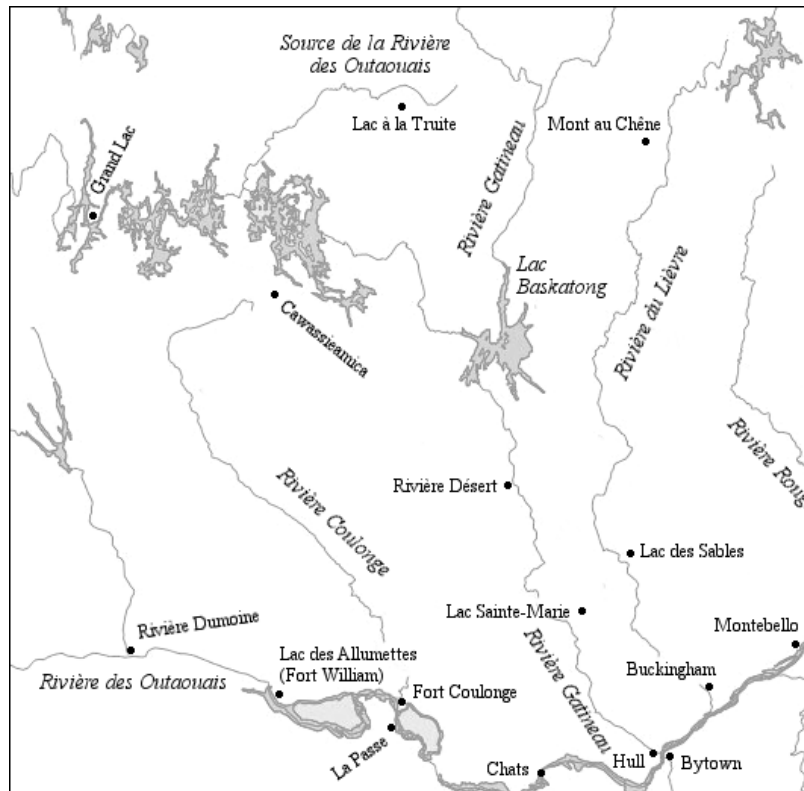


Figure 10. Le Lac des Sables, Rivière Désert et les sources de l’Outaouais (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte.

En fait, la présence des gens libres dans le district du Lac des Deux-Montagnes était suffisamment significative pour y inclure une politique officielle de tarifs spéciaux à leur endroit. Comme dans l’Ouest, et comme dans le district du Saint-Maurice voisin, on y appliquait dans les postes de la CBH des tarifs différents dépendamment si le client était un chasseur indien, un homme libre ou un engagé de la compagnie (HBCA, B.134/c/41, fo. 26b). Même si les détails concernant les modalités de ce système (aux Deux-Montagnes) n’ont pu être trouvées en archives, on peut supposer qu’il fonctionnait de la même façon qu’ailleurs, c’est-à-dire que les Indiens bénéficiaient du tarif le moins

avantageux, suivi des hommes libres, puis finalement des engagés qui pouvaient tirer avantage de meilleurs prix pour les marchandises achetées au poste de traite.

Les agents de la CBH dans la région ont visiblement intégré dans la catégorie gens libres plusieurs types d'individus et cela en concordance, dirions-nous, avec la définition assez souple adoptée dans cette étude. Ainsi, la correspondance émanant du Lac des Sables évoque à au moins deux reprises dans les années 1830 des « *Freemen* » employés comme porteurs de leur courrier allant ou revenant du dépôt de Lachine (HBCA, B.134/c/28, fo. 1; B.134/c/31, fo. 109b). Cette coopération laisse suggérer que ces hommes libres étaient plutôt des chasseurs en relatifs bons termes avec la compagnie. Mais la CBH utilisait aussi le même terme pour parler des traiteurs indépendants, y compris ceux pouvant avoir comme base opérationnelle le Lac des Deux-Montagnes, aux portes de Montréal. En février 1831³⁸, Angus Cameron rapportait à ses supérieurs : « *The free men in opposition seems to be pretty successful, having sent down a couple of Packs already, and they have four Train Loads of property on the way up.* » (HBCA, B.134/c/9, fo. 115). Cameron, alors le responsable du district et installé au Lac des Deux-Montagnes, évoquait ainsi des traiteurs indépendants ramenant des paquets de fourrures et utilisant des traîneaux attelés à des chevaux en hiver pour acheminer de nouvelles marchandises vers l'intérieur, probablement ici selon le même système alors en usage par la CBH au Lac des Sables.

Une autre façon de signaler leur présence dans le territoire est visible dans ce qui semble être une marque d'affiliation de la part de certains individus envers les postes. Un peu comme pour les chasseurs indiens qui étaient généralement affiliés (que ce soit

³⁸ La lettre est datée de 1830, mais étant donné son classement chronologique dans la collection de correspondance, il s'agit visiblement d'une coquille.

volontairement ou non) à des postes particuliers, certains hommes libres semblaient associés de cette façon au Lac des Sables. Le commis John McLean écrivait par exemple à propos d'un nommé « *Amable Foubert (from this Post)* » en 1826 (HBCA, B.134/c/1, fo. 422). En 1838, on parlait familièrement de la famille Beaulieu comme étant les voisins du poste (HBCA, B.134/c/40, fo. 129). Or, Amable Foubert, comme Ambroise Beaulieu, étaient des hommes libres à cette époque, comme nous le verrons en détail dans le prochain chapitre.

2.3.8 – *Le Lac-Sainte-Marie*

Même s'il était situé sur le cours de la rivière Gatineau, l'établissement du Lac-Sainte-Marie doit être traité à part, car il possédait à l'époque une caractéristique assez singulière : il s'agissait d'un regroupement de gens libres organisé et situé en marge des postes de la CBH. La première référence à cet endroit se trouve dans une lettre écrite au poste du Lac des Sables, datée du 18 octobre 1838. Le commis de la CBH y rapportait l'arrivée récente de gens libres dans les environs de l'avant-poste de Rivière Désert :

There have lately arrived in the vicinity of Out Post a Crew of 5 or 6 apparently old voyageurs who give out that they Come for the purpose of Trade. as far as I can learn M^r M^cPherson's (lately of Grand Lac) son & Soninlaw are of the number, when I will have learnt more particularly their intentions I shall write you more fully. in the mean time I do not feel apprehensive of their being able to do much.

HBCA, B.134/c/40, fo. 48

Bien que non identifiés ici comme *freemen*, ces gens correspondaient toutefois en tout point au portrait-type : d'anciens voyageurs regroupés dans le but apparent de faire la traite des fourrures de façon indépendante. Les indices laissés dans la lettre permettent d'ailleurs d'identifier facilement au moins deux membres de ce groupe : le fils et le beau-fils de M.

McPherson (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 114; Newton, 1991, p. 13). Andrew McPherson était l'ancien commis de la CBH au poste du Grand Lac, plus au nord, son fils étant George McPherson (un interprète de la CBH) et son beau-fils François Naud³⁹ (un guide de la CBH). Ces deux derniers avaient aussi travaillé récemment au Grand Lac (HBCA, B.82/d/3, 1837-06-03; B.135/g/19-21). Naud était uni à la façon du pays à la Métisse Élisabeth McPherson (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1838-09-15). La suite de la correspondance à leur propos est d'ailleurs fort révélatrice et permet de mieux situer la venue des gens libres au lac Sainte-Marie. Le 20 octobre, Allan Cameron écrivait à nouveau à son supérieur à Lachine :

The cause of addressing you at present is my having Engaged one of the party who I mentioned in my letter of the 18th had arrived in the vicinity of the Outpost for the purpose of Trading. J. Knoe (M^r M^cPherson's soninlaw) has purchased a few Skins since his arrival, but I believe he does not intend to make a buisness of it but is to commence Farming & has purchased a Farm from an old Freeman, he sent me word to day that he wished to Barter the few furs he has with me.

HBCA, B.134/c/40, fo. 59 (souligné dans le texte)

Plusieurs éléments supplémentaires sont ici fournis. Premièrement, Allan Cameron annonçait qu'il venait d'engager l'un des anciens voyageurs de ce groupe. Plus loin dans la même lettre, il précisait qu'il s'agissait de Louis Sérulier. Celui-ci avait été jusqu'à maintenant hivernant pour la CBH au Grand Lac (HBCA, B.135/g/22; Marcotte, 2017, p. 373). Cela n'a rien d'étonnant. Nous constatons ainsi qu'au moins trois des cinq à six anciens voyageurs impliqués se connaissaient pour avoir travaillé ensemble au Grand Lac dans les années précédentes. Quant à l'identification des deux ou trois autres hommes libres

³⁹ Pour une raison obscure, François Naud se faisait alternativement appelé François et Jacques. Voir l'acte de baptême de sa fille Marguerite pour constater l'équivalence : GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1847-08-25.

du groupe, voire du vieux « *Freeman* » qui aurait vendu à François Naud la ferme au bord du lac, nous devons avoir recours à d'autres archives pour y arriver.

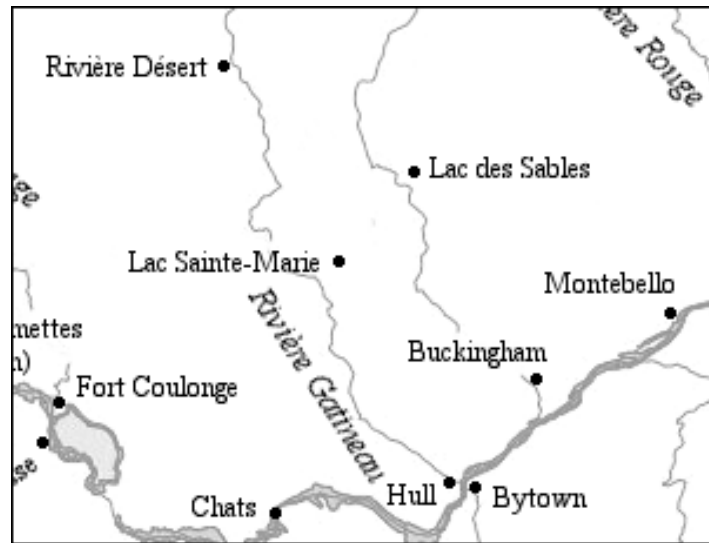


Figure 11. Le Lac-Sainte-Marie (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte.

Deux documents répondent en partie à ces questions. Premièrement, le carnet d'arpenteur de John Allen Snow de 1848. Dans ce document, Snow énumérait les squatteurs rencontrés sur la Gatineau, entre autres au Lac-Sainte-Marie. En plus des noms et des superficies de terrains défrichés attribués à ceux-ci, il nota aussi l'année d'arrivée des différents individus sur leurs terrains respectifs (BAnQ-Q, 1848, fo. 73-76). Si l'on se fie à Snow, le premier arrivé aurait été André Sabourin, en 1837. Comme nous savons que celui-ci avait été voyageur pour la CBH avant cette date (HBCA, B.110/c/1, fo. 16; B.134/g/6), il est probable qu'il fut le vieux *freeman* évoqué par Cameron, celui-là même qui aurait vendu une ferme à François Naud. Or, c'est précisément le qualificatif « *old* » qui cause problème. Sabourin n'était âgé que d'environ 33 ans en 1837 (HBCA, B.134/g/6). Un autre document,

émanant d'une source religieuse cette fois, laisse ouverte une autre possibilité. En 1840, les missionnaires Prince et Desautels visitaient le Lac-Sainte-Marie lors d'une tournée de la région, et y relevèrent la présence d'un vieillard :

Pendant leur séjour au Lac Ste. Marie, les missionnaires eurent la consolation de voir s'opérer des réconciliations publiques, des restitutions courageuses; mais le trait de piété qui les toucha davantage fut celui d'un bon vieillard du nom de Léveillé, qui vint avec sa vieille épouse, réclamer humblement la consolation de se faire, un jour, prochainement peut-être, inhumer en terre sainte. "Privés de tous les secours de l'Eglise, éloignés de plus de vingt lieues de la résidence du prêtre, incapables de nous transporter jamais au-delà des montagnes que nous n'avons pu passer que bien difficilement, lorsque nous étions plus jeunes, il nous faut mourir ici sans sacrement, sans prêtre. Oh! du moins à présent que vous nous avez communiés, venez bénir notre fosse et nous prions pour vous."

Anonyme, 1841, p. 41 (nous soulignons)

Selon le témoignage consigné par les missionnaires, ce vieux Léveillé se serait donc installé au lac Sainte-Marie à une date assez ancienne⁴⁰. Il est donc possible que Jean-Baptiste Léveillé eut été le vieux *freeman* mentionné en 1838 par Allan Cameron. D'ailleurs, un contrat de voyageur de 1804 concernant un Jean-Baptiste Léveillé, de la paroisse de Mascouche⁴¹, a survécu, et pourrait confirmer cette occupation ancienne chez celui-ci (SHSB, Jean-Baptiste Léveillé, 1804-09-11). Si le vieil homme libre anonyme du lac Sainte-Marie n'était pas Léveillé, il s'agirait alors tout simplement d'un autre homme n'ayant pas laissé de trace dans les documents que nous avons consultés, ce qui est aussi possible. Ce qui est certain, par contre, c'est qu'il s'agissait bel et bien d'un homme libre.

La tâche d'identifier ensuite les autres compagnons des Sabourin, Naud, McPherson et Sérulier à l'origine de l'établissement du Lac-Sainte-Marie est facilitée encore une fois par

⁴⁰ Et non en 1838 comme le suggère Serge Goudreau (2014b, p. 286). S'il était arrivé en 1838, son témoignage donné deux ans plus tard portant sur ses années de jeunesse n'aurait aucun sens.

⁴¹ La paroisse de Mascouche est donnée par Goudreau comme le lieu d'origine de Jean-Baptiste Léveillé du Lac-Sainte-Marie (Goudreau, 2014b, p. 278).

le carnet d'arpentage de Snow. Comme ce dernier inscrivit pour chaque squatteur rencontré la date d'occupation ou de possession du terrain défriché, il est possible de savoir les noms de ceux arrivés en 1838, soit l'année où Cameron rapportait la venue de ce groupe d'anciens voyageurs. Les noms concordant avec 1838 sont : François Naud, Louis Fournier, Pierre Barbier, Jean-Baptiste C. Riel, Joseph Lavallée et Joseph Fournier (BAnQ-Q, 1848, fo. 73-75). Cinq de ces noms nous sont donc nouveaux. De ces cinq noms, deux doivent être écartés en tant que membres de l'équipage de 1838, car leurs occupations ne cadrent pas avec cette date. En effet, Louis Fournier était bel et bien engagé à la CBH au Lac des Sables, mais quitta la compagnie seulement en 1839 (HBCA, B.134/c/41, fo. 26b). Quand à Joseph Lavallée, il ne prit sa retraite qu'en 1843 (HBCA, B.134/c/56, fo. 148). La question de la fiabilité des dates fournies par Snow se pose donc ici. Les erreurs de dates sont-elles attribuables à des squatteurs désirant obtenir davantage de légitimité quant à l'occupation de leur défrichement en y évoquant une plus grande ancienneté? Certains voyageurs auraient-ils achetés des défrichements à des collègues avant de prendre leur retraite et de s'y installer? Ou s'agit-il simplement d'approximations données par les hommes libres à l'arpenteur Snow? Pour l'instant, il est difficile de trancher cette question de façon définitive. Retenons simplement que la liste de Snow doit être considérée comme une approximation des dates d'arrivée des différents squatteurs.

Il ne reste donc que trois noms pouvant remplir le reste de l'équipage des gens libres de 1838 : Pierre Barbier, Jean-Baptiste C. Riel et Joseph Fournier. Pierre Barbier était bel et bien un homme libre. Il avait travaillé plusieurs années pour la CBH au poste d'Abitibi et prit sa retraite en 1837 (Bellefeuille, 1840, p. 64; HBCA, B.135/g/17-21). Ni Jean-Baptiste C. Riel, ni Joseph Fournier n'ont pu être trouvés dans des listes de voyageurs de la CBH.

Il se peut fortement qu'ils aient été à l'emploi de traiteurs libres auparavant, s'il s'agit bien des membres de l'équipage du canot de 1838.

À la lumière des documents consultés, l'établissement du Lac-Sainte-Marie aurait donc été fondé par des gens libres, à commencer par le vieil homme libre anonyme (peut-être Léveillé) à une date précédant de plusieurs années 1838. Cette ferme solitaire sur les bords du lac aurait ensuite accueilli en 1837 l'ancien voyageur André Sabourin, suivi d'un équipage de cinq ou six anciens voyageurs portant les noms de François Naud, George McPherson, Louis Sérulier, Pierre Barbier et peut-être Jean-Baptiste C. Riel et Joseph Fournier. Toujours selon la liste de l'arpenteur Snow, et en corrigeant certaines entrées que nous savons inexactes, d'autres s'ajoutèrent avec les années : Isaac Truchon, Thomas McKay, Jean Louis et Louis Fournier en 1839 (dont nous n'avons pu trouver de lien avec la traite pour l'instant, excepté Fournier); Joseph Jobin en 1841 (même constat); James Beads, Jacques Lavigne et Amable McDougall en 1842 (trois hommes libres⁴²); Joseph Lavallée en 1843 (un homme libre); Antoine Biel et Émilien Riel⁴³ en 1845 (non encore rattachés à la traite); François Vanasse en 1846 (un homme libre⁴⁴); et finalement Baptiste Lavallée, François Rainville et Alexis Delange en 1847 (non encore rattachés à la traite).

⁴² James Beads était un Métis de la Baie James ayant travaillé à Moose Factory (HBCA, B.135/g/17). Il prit sa retraite en 1836 en se dirigeant vers le Bas-Canada (HBCA, B.135/g/19). Jacques Lavigne avait travaillé comme voyageur-traiteur en Outaouais pour Day & Murdoch en 1825 (SHSB, Jacques Lavigne, 1825-08-03). Amable McDougall a été voyageur hivernant pour la CBH, soit au Lac des Sables de 1832 à 1838 (HBCA, B.134/g/9-12).

⁴³ Émilien Riel s'est uni à la Métisse Henriette McDougall à Bytown en 1838 (GSU, BMS de Notre-Dame, Ottawa, 1838-10-21; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 254-257). On les retrouve au Lac-Sainte-Marie dès 1841 selon les registres de BMS (GSU, BMS de d'Aylmer, 1841-04-13), mais ne se sont peut-être installés à demeure qu'en 1845 selon Snow.

⁴⁴ François Vanasse était voyageur saisonnier dans les canots en partance pour l'Ouest dans les années 1830 (HBCA, B.239/g/17-18; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 248-249).

Un nombre particulièrement intéressant de familles de gens libres s'installèrent ainsi au Lac-Sainte-Marie, « perdues au fond des bois⁴⁵ ». Ce nombre nous permet d'avancer l'hypothèse que les individus présents dans les années 1838-1848, mais qui n'ont pu être rattachés à des occupations précédentes dans la traite des fourrures, l'étaient peut-être aussi, et pourraient expliquer l'idée même d'un regroupement d'individus et de familles à cet endroit précis (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 119). Autrement dit, le fait qu'une bonne part des familles provenait de la traite laisse supposer que les autres étaient peut-être, elles aussi, issues du même milieu, et que leurs anciens réseaux d'amitié ont pu être à la base de leur regroupement en un même endroit.

2.3.9 – En aval de l'Outaouais

Même si les gens libres se sont normalement établis dans des zones marginales en dehors des principaux centres de colonisation, ce qui les distinguait, entre autres, de la masse des colons des paroisses agricoles, il semble que plusieurs hommes libres en provenance des zones de traite aient choisi de s'installer sur le cours inférieur de l'Outaouais. Leur présence au sein de communautés villageoises plus diversifiées marque ici une zone floue où la définition de gens libre perd de sa précision. Nous croyons néanmoins qu'il vaut la peine d'explorer brièvement leur histoire. Comme nous le soulignons au premier chapitre, les gens libres étaient les anciens engagés de la traite demeurés dans le pays indien. Or, ce pays indien, en aval de Bytown, était déjà devenu celui des colons durant le premier tiers du XIX^e siècle : seigneurie de la Petite-Nation (Montebello), L'Original, Grenville, etc., ainsi que les vallées inférieures des rivières Petite-Nation, Rouge et du Nord.

⁴⁵ C'est ainsi que l'historien ecclésiastique Barbezieux décrit la dizaine de familles du Lac-Sainte-Marie lorsqu'il évoque la mission de 1840 (Barbezieux, 1897, vol. 1, p. 215).

La présence d'hommes libres dans ces régions est l'occasion d'introduire ici une première source orale. L'un de nos informateurs raconte ici la genèse de ses origines métisses et comment ses ancêtres liés à la traite des fourrures s'installèrent en Outaouais :

Mes grands-parents, eux autres, y viennent... Ben, mon grand-père y vient de... L'Original, en Ontario. L'Original. Ma grand-mère, elle a vient de Saint-Sixte, de Québec. Mais elle est v'nue à Noëlville [Ontario], a avait rien que... a avait 6 ans. *So*, a v'nu en canot, elle, à partir d'là-bas, pis... à s'est rendue à Monetville. [...] Su l'bord à mon père, ben c'était les Iroquois, Mohawks, [inaudible], nous autres, pis le bord à ma mère, c'est... les Algonquins, pis... le premier couple qui s'sont mariés, le premier Européen pis Indienne, au Québec, c'tait Martin Provost pis Mani8abe8ich. [...] Y s'sont mariés en 1644. *So*, un d'ses enfants à eux autres, y a dev'nu un voyageur, pis y a... C'est lui qu'y a faite le ch'min avec plusieurs d'autres, là, aux *Rocky Mountains*, là, en Alberta, ça c't'en 1828, y a marié une Indienne, là. Pis elle, a l'appartenait aux *Sioux Indians*? *Yankton tribe*, qu'y appelaient? *So*, là il l'a ramenée *back* à Québec. *So*... Ça resté d'même comme on dit.

SMC, 2016a

Cet homme qui avait travaillé à Rocky Mountain House, un poste de traite situé près des Rocheuses, était un nommé Joseph Prévost. Il aurait ramené une femme métisse nommée Marie Marguerite Lampron dit Lacharité, fille de François Lampron et d'une Indienne non identifiée. Joseph Prévost et Marguerite Lampron se seraient installés dans le secteur de Saint-André-Avellin, ou Ripon, sur les bords de la rivière Petite-Nation⁴⁶.

⁴⁶ Ces informations complémentaires proviennent d'une communication personnelle supplémentaire avec M. Meilleur, 14 juillet 2017. Elles sont d'ailleurs corroborées par l'acte de mariage du couple, à Montebello en 1827, où l'on apprend que le père de la mariée (qui était aussi voyageur, rappelons-le), était aussi un habitant de l'endroit à cette date, donc lui aussi un homme libre (GSU, BMS de Montebello, 1827-02-15). Le recensement de 1861 confirme que Marie Marguerite Lampron était bien née aux « *Rocky Mountains* » (BAC, 1861, Saint-André-Avellin, comté d'Ottawa, fo. 56).

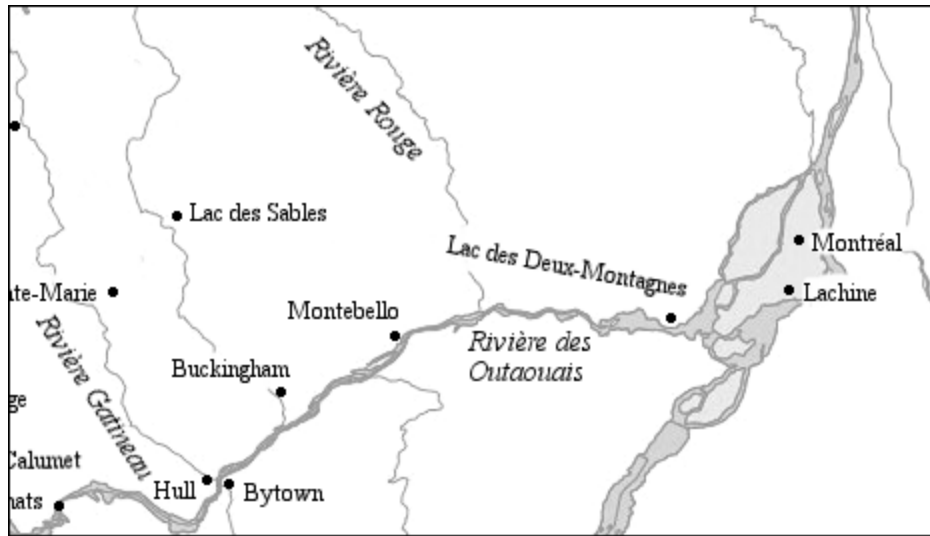


Figure 12. En aval de l'Outaouais (détail de la figure 2)

Crédit : Guillaume Marcotte.

Ce couple n'était pas le seul en provenance de l'Ouest. Les registres catholiques permettent aussi d'identifier l'ancien voyageur Pierre Grosleau et sa femme « Marguerite de la nation des Coutonois » (GSU, BMS de Cap-Santé, 1820-10-29). Ce couple de gens libres s'établit dans la mission de la Petite-Nation, où on les retrouvait dès 1828 (GSU, BMS de Montebello, 1828-07-15). Les Kutenais sont une nation autochtone des Rocheuses, et cette origine laisse deviner que le voyageur Grosleau y avait travaillé avant de revenir au Bas-Canada.

Plusieurs autres anciens voyageurs accompagnés de femmes indiennes ou métisses peuvent être répertoriés en aval de Bytown. Mentionnons brièvement, à titre d'exemples seulement, l'enfant « naturel » baptisé à Montebello en 1818, ayant comme père le voyageur Joseph Chaloux et Ouamistikousikki (GSU, BMS de Montebello, 1818-01-18), ou celui d'un adolescent de quatorze ans, fils de Jérémie Martel, voyageur, et Marie Wabijins en 1822

(GSU, BMS de Montebello, 1822-07-27). Quant au « voyageur » Joseph Chalifoux, il faisait aussi baptiser son fils « naturel » du même nom à Montebello en 1821, né cinq jours auparavant de Marie Joseph Sakijikokwe (GSU, BMS de Montebello, 1821-08-02). Chalifoux père était fort probablement celui employé par la Compagnie XY en Outaouais au début du siècle, à moins que ce ne fut son fils (SHSB, Joseph Chalifoux, 1803-06-19, 1804-06-13).

Dans ce chapitre, nous avons constaté que l'émergence des gens libres en Amérique du Nord, au tournant du XIX^e siècle a, pour la majorité des chercheurs s'étant intéressés à eux, donné suite à l'apparition de groupes métis. Plus tard dans le temps, l'expression *freemen* se serait même appliquée à une classe particulière de Métis, celle se dévouant particulièrement à la chasse. Loin de regrouper des gens aux origines ethniques ou au mode de vie homogènes, la catégorie gens libre est davantage associée historiquement aux *outsiders*, ou aux Métis locaux, non engagés de façon permanente par les compagnies de fourrures dans le pays indien, mais qui demeuraient reliés d'une façon ou d'une autre à cette industrie; le plus souvent en tant qu'ex-employés. Ceux-ci n'étaient pas comptés parmi les Indiens locaux non plus, quoique là encore, il semble y avoir eu en de rares occasions des va-et-vient entre les catégories identitaires.

En se rapprochant de notre sujet d'étude, nous avons vu que le corridor Moose Factory-Montréal présente, quant à lui, un territoire à la fois « classique » d'un point de vue de la traite des fourrures (rivalité CNO/CBH, brigades de canots, voyageurs, etc.), mais aussi de « frontière », laquelle se déplaçait vers le nord durant tout le XIX^e siècle. Ainsi, cette grande région avait plusieurs points communs avec d'autres contrées plus à l'ouest, qui sont beaucoup mieux connues dans l'historiographie : la Rivière Rouge ou l'Oregon par

exemple. Ce qui semble faire la particularité de la portion sud de notre aire d'étude, par contre, est la présence du front forestier caractéristique dès le début du siècle, venant interférer avec la traite. Malgré cette différence marquée, doublée de la situation géographique proximale avec la vallée laurentienne, la présence des gens libres apparaît claire et sans équivoque dans les sources archivistiques ou orales. Nous trouvons un continuum de population de gens libres à partir de Moose Factory jusqu'aux vallées de la Gatineau et de la Lièvre, et même plus en aval sur l'Outaouais, dans cette zone de transition où les hommes libres se fondaient en apparence parmi les colons de tradition davantage agricole. Ce premier constat est frappant, et nous amène, dans le prochain chapitre, à nous pencher sur l'ethnographie historique de ces familles.

CHAPITRE 3 – Ethnographie historique

Reconstituer le mode de vie des gens libres du corridor Moose Factory-Montréal demeure une tâche de longue haleine. À peu près aucun de ces individus n'a laissé d'écrits, et cette reconstitution doit surtout être faite à partir des archives des compagnies de traite. Heureusement, celles-ci ont laissé suffisamment de traces pour nous permettre de mieux comprendre divers aspects de la vie des familles. Quelques rares sources orales permettent aussi de documenter de façon critique la période de prospérité des gens libres. L'idée de tenter une reconstitution ethnographique s'inscrit ici dans une démarche ethnohistorique, au sens où cette tâche se dissocie des préoccupations d'origine impérialiste rattachées à la construction d'une histoire exclusivement associée à la notion de progrès et de sélection d'éléments factuels allant en ce sens (voir Smith, 1999). Au lieu de sélectionner les faits cherchant à démontrer une « évolution » des populations de gens libres (par exemple de gens libres à Métis, de gens libres à Canadiens, de chasseurs à agriculteurs, etc.), nous cherchons plutôt à comprendre comment celles-ci vivaient à une époque donnée, et ce qui caractérisait leurs relations sociales avec les compagnies marchandes.

Premièrement, nous nous intéresserons au processus menant à l'état d'homme libre dans notre aire d'étude, soit la désertion, la fin de contrat ou l'arrivée directe dans la catégorie gens libres. Ensuite, nous nous pencherons sur les modes de subsistance, plutôt variés et comprenant la traite, le piégeage et la chasse, la production artisanale, l'agriculture, le salariat occasionnel et même la charité. Afin d'obtenir un portrait encore plus complet, nous toucherons aussi les cycles de déplacement sur le territoire, la question des dettes et des tarifs préférentiels, de même que le rôle joué par le banditisme et la contrebande dans

les stratégies de subsistance. L'agencéité, concept surtout associé à l'anthropologie, nous viendra particulièrement en aide pour illustrer les tensions entre gens libres et compagnies de fourrures.

3.1 – Devenir homme libre

Le meilleur point pour débiter l'étude du mode de vie historique des gens libres nous semble tout simplement le moment précis où ils devenaient effectivement « libres ». Cette liberté nouvelle coïncidait avec la fin d'un contrat de travail qui, dans le contexte de la traite des fourrures de la CNO ou de la CBH, était de nature plutôt contraignante. Comme le rappelle l'historien Robert Englebert :

British North American and Anglo-American indentured servitude was derived from the British legal tradition of contract law. In the fur trade, a voyageur's contract was an exchange between master and servant, whereby obedience and labour were given in return for board and wages.

Englebert, 2007, p. 20

Ainsi, rompre un contrat en désertant impliquait théoriquement des problèmes au niveau légal. Cela ne voulait pas dire pour autant que le système de justice était toujours en mesure de répondre aux demandes des employeurs. Et la désertion, au final, n'était de toute façon pas la seule manière d'accéder au statut d'homme libre. La fin d'un contrat pouvait tout simplement aussi ouvrir légalement la porte à un nouveau mode de vie.

3.1.1 – Les cas de désertion

Englebert souligne que la grande compétition entre les compagnies rivales entraînait, d'une part, une plus grande « *entrepreneurial agency* » à l'est du point de non retour des canots durant une même saison navigable – le « *Great Divide* ». D'autre part, elle entraînait aussi

un renforcement de l'identité des voyageurs à l'ouest de ce dernier, en raison des conditions géographiques rendant les choix plus limités (Englebert, 2007, p. 19). Ainsi, les désertions auraient été favorisées dans les secteurs géographiques permettant un retour à la maison durant une même saison navigable. Le corridor Moose Factory-Montréal offrait donc un cadre géographique correspondant à la zone orientale du *Great Divide*, en raison des distances qui permettaient un retour dans la vallée laurentienne dans des délais raisonnables. À titre d'exemple, des missionnaires catholiques se rendaient au milieu du XIX^e siècle à la baie James et revenaient à Montréal durant la même saison (Laverlochère, 1849). Du strict point de vue des distances géographiques, qui ne sont qu'un des nombreux facteurs à prendre en compte, il semble donc que notre aire d'étude était favorable aux pratiques de désertion. Bien que celles-ci pouvaient être motivées par la tentation de filer en douce en conservant les avances d'argent faites lors de l'embauche, ou encore de quitter la traite pour s'engager dans le secteur forestier, par exemple (Englebert, 2007, p. 22), nous allons ici nous concentrer sur les désertions menant à la qualité d'homme libre. En effet, rappelons-nous que la valorisation de l'état d'homme libre chez les engagés de la traite était probablement déjà en elle-même un incitatif puissant à la désertion (Podruchny, 2009, p. 290). Un examen des pratiques de désertion dans la HBC permet de constater à quel point la grande compagnie se voyait souvent impuissante à contrôler ce phénomène. Les déserteurs pouvaient bénéficier de réseaux de complicité, et leurs griefs étaient souvent associés au manque de nourriture ou aux mauvais traitements en général. Ce sont ces points qui seront ici étudiés plus en détail.

La correspondance entrante au dépôt de la CBH à Lachine nous permet de suivre la trace de plusieurs déserteurs entre les années 1820 et 1850. En reconstituant certains parcours, une meilleure compréhension du phénomène de désertion devient ainsi possible.

Le cas de Sévère St-Denis est particulièrement bien documenté, sur une période couvrant presque deux ans, et introduit bien la problématique de la désertion à la CBH. En avril 1838, St-Denis désertait du poste de Mattawa, alors sous la direction de Charles Lepage, pour rejoindre les entrepreneurs forestiers McConnell. Ces derniers l'auraient aussitôt équipé afin de traiter avec les Indiens affiliés au poste de Mattawa. La CBH craignait alors de lourdes pertes attribuables à cette désertion et elle recommandait qu'il soit arrêté en allant d'abord chercher un mandat (HBCA, B.134/c/38, fo. 246, 269; B.134/c/39, fo. 179-179b). Selon un témoignage recueilli plus tard, la cause de la désertion aurait été une querelle entre St-Denis et Lepage. Selon les dires de St-Denis lui-même, Lepage lui aurait demandé de débarrasser la place, de prendre un petit canot, puis de rejoindre Brown au poste des Allumettes. Mais au lieu d'agir ainsi, St-Denis aurait plutôt remonté la rivière et collecté des fourrures aux Indiens au nom de la compagnie; fourrures dont il aurait disposé à sa guise, peut-on en déduire (HBCA, B.134/c/44, fo. 226). Il n'aurait d'ailleurs jamais remis le canot volé (HBCA, B.134/c/39, fo. 179). St-Denis réussissait à circuler sur l'Outaouais sans être vu, ou plutôt en étant rapporté toujours trop tard (HBCA, B.134/c/39, fo. 57). À l'automne, un plan précis s'organisait pour la capture du fugitif (HBCA, B.134/c/39, fo. 177). St-Denis avait une importante dette envers la compagnie, à laquelle s'ajoutait la valeur du canot volé, et le bourgeois Cameron était en faveur d'une peine de prison pour le déserteur, ne serait-ce que d'une journée, pour obtenir un effet dissuasif (HBCA, B.134/c/39, fo. 179-179b).

Les autorités à Lachine s'impatientant devant la cavale de St-Denis qui échappait encore à la compagnie, on envoya alors quatre hommes pour l'appréhender dans le premier portage du Long Sault (lac Témiscamingue) où l'on savait qu'il devait passer prochainement, à la fin d'octobre 1838. Lorsque les deux groupes se rencontrèrent, la situation dégénéra :

he [St-Denis] defied Fleurie to approach & presented a Pistol to him and said if he would advance a foot further that he would have his life, Fleurie by what the Men tells me was more afraid than St-Denis, he says the first constable that lays a hand on him that he will have his life. – Had Fleurie been resolute he would have taken hold of him at once.

HBCA, B.134/c/40, fo. 88-88b

N'osant défier un homme armé d'un pistolet, Fleurie redescendit au Fort Coulonge. Durant l'hiver suivant, Sévère St-Denis ne traita pas avec les Indiens de Mattawa, mais s'occupait plutôt à piéger des martres dans ce secteur. Dès le mois de mars 1839, St-Denis poursuivait sa traite libre, dans une association un peu floue avec les McConnell, et on envisageait à nouveau de l'arrêter (HBCA, B.134/c/41, fo. 174, 242, 268). À la fin de septembre, le policier Benjamin Deroches obtint un mandat d'arrestation pour St-Denis et fut mis à l'entière disposition de la CBH par le capitaine de police de Montréal, Alexandre Comeau. La CBH alla même jusqu'à promettre une récompense de 15£ ou 20£ advenant une capture, ce qui témoigne de la volonté ferme – et de la difficulté envisagée – d'arrêter le déserteur après une aussi longue cavale (HBCA, B.134/c/43, fo. 295, 308). Peu de temps après, John Siveright se réjouissait au Fort Coulonge de l'arrivée du policier accompagné de son prisonnier. St-Denis avait été arrêté le 14 novembre – soit dix-neuf mois après sa désertion! – du côté bas-canadien de l'Outaouais (HBCA, B.134/c/44, fo. 134).

Cette arrestation, après tant de problèmes rencontrés pour y parvenir, posait tout de même bon nombre de questions aux agents de la CBH. Siveright, au Fort Coulonge, commentait

ainsi : « *St-Denis appears very penitent for his past misdeeds and would wish to be allowed to return up again to finish his time – he leaves a family of several young children to be provided for in some way or other* » (HBCA, B.134/c/44, fo. 134b). Il nous est permis de douter des remords apparents de St-Denis, qui désirait dès lors retourner à l'emploi. Ce genre de remords, même s'ils ne sont pas souvent rapportés dans les correspondances de la CBH, ont toutefois leurs équivalents dans d'autres situations, où des engagés désertèrent à répétition, avant d'être réembauchés. Ces remords représentaient peut-être plutôt une formalité que des excuses sincères. Quant à la question des enfants à charge, elle nous rappelle le problème omniprésent des familles métisses en tant que fardeau financier dans à peu près tous les postes de traite du réseau de la CNO et de la CBH. Nous y reviendrons.

La CBH souhaitait tout de même utiliser le cas de St-Denis comme un exemple dissuasif pour ceux qui seraient tentés de l'imiter (HBCA, B.134/c/44, fo. 226). On ne sait pas s'il purgea bel et bien une peine de prison, mais une lettre de Siveright datée de février 1840 fait allusion à la sortie éventuelle de prison du déserteur. Se doutant que St-Denis reviendrait peut-être à l'emploi de la CBH par la suite, Siveright suggéra de le transférer dans un autre secteur géographique (HBCA, B.134/c/45a, fo. 144b). Ce qui est certain, c'est que ce type de parcours irritait au plus haut point les agents de la compagnie. On craignait à juste titre le mauvais exemple offert par St-Denis et sa cavale interminable. Une émulation parmi les autres engagés pouvait en effet conduire à de lourdes pertes financières, tant au niveau des profits issus des fourrures détournées, que des frais administratifs reliés aux désertions. Le *chief trader* Cameron était même allé jusqu'à offrir 50£ de sa propre poche pour l'arrestation de St-Denis (HBCA, B.134/c/39, fo. 57, 71b).

Les nombreux cas de désertions documentés dans les papiers de la CBH nous montrent qu'il s'agissait pour la compagnie d'un véritable fléau, du moins dans les districts du Lac des Deux-Montagnes et de Fort Coulonge. Le commis George Sharpe écrivait d'ailleurs en 1841 que : « *those who have a house and home will not desert it is almost useless to engage a wanderer* » (HBCA, B.134/c/50, fo. 180b). Cette courte phrase nous renseigne sur deux choses : premièrement, une politique visant à engager de préférence des hommes possédant des maisons ou des terres pouvait s'avérer avantageuse, car la propriété de l'engagé pouvait servir de garantie sûre en cas de désertion et de non paiement des avances reçues précédemment; deuxièmement, les « vagabonds » devaient être évités, pour la même raison. Or, parmi ces « vagabonds », se trouvaient sans doute des hommes libres vivant dans le pays indien, sans propriété immobilière saisissable. Cette dernière recommandation laisse néanmoins sous-entendre qu'on engageait tout de même régulièrement ces « vagabonds ».

Les arrestations difficiles de déserteurs, comme celle de Sévère St-Denis, n'étaient pas la norme, mais ont quand même été remarquées à plusieurs occasions. Peu de choses sont connues sur la désertion de George McPherson, par exemple, ce fils métis du commis Andrew McPherson du poste du Grand Lac. Le 4 octobre 1836, une lettre rédigée à Témiscamingue informait le dépôt de Lachine que : « [...] *his son George McPherson who had been ordered down to this post has deserted the service* » (HBCA, B.134/c/32, fo. 17b). Le jeune McPherson avait été convoqué à Témiscamingue pour mauvaise conduite, et ce, malgré le fait que son père était gravement malade (HBCA, B.134/c/31, fo. 218). Il choisit alors de désertir et se trouva ainsi dans une fâcheuse position. Près de Bytown, George écrivit à son frère Daniel, résidant à Cornwall, l'avertissant du mauvais état de

santé de leur père, ce qui laisse croire qu'il était toujours en cavale à ce moment-là (HBCA, B.134/c/32, fo. 54). La désertion du jeune McPherson se soldera relativement vite par une réintégration à l'emploi, puisqu'il se trouvait à nouveau au poste du Grand Lac en 1837 (HBCA, B.82/d/3, 3 juin 1837). Rappelons que ce même individu sera parmi l'équipage du canot de gens libres qui iront fonder la communauté du Lac-Sainte-Marie en 1838.

La désertion de Charles Liard de 1845 peut, quant à elle, davantage se comparer à celle de St-Denis en 1838-1839. Liard, qui avait déjà quitté la CBH avec fracas quelques années auparavant¹, profita en juillet de l'absence du commis du Lac des Sables pour désertir de la CBH. Endetté de 8£ à 10£ auprès de la compagnie, on souhaitait également en faire un exemple pour les autres (HBCA, B.134/c/60, fo. 156). On croyait pouvoir régler la situation en bonne et due forme en employant un constable. L'un des engagés du poste, un Métis nommé James Beads², fut assermenté à Buckingham et accompagna le commis du Lac des Sables Thomas Taylor jusqu'à Rivière Désert, où ils apprirent que le déserteur Liard s'était engagé dans les chantiers de M. McGoey. Beads, accompagné d'un autre homme, réussit plus tard à s'emparer de Liard dans le chantier en question, mais alors qu'ils s'apprêtaient à repartir avec leur prisonnier :

[...] two Canoes arrived there, about 20 men all Irishmen [...] as soon as these fellows were told by their comrades that Liard was taken prisoner they all got up, and with one cry said that he should not be taken away from there, that there was never a man taken from the concern they belonged, and that the man now should not be taken, they told the poor Beads to go to h__l with his warrant and that every magistrate ought to be kicked who would give our warrants and they used many other abusive expressions - they put Liard up in a corner of the shanty and dared anyone to lay a finger on him, they told Beads to be off, and very well satisfied to be allowed to go off without being beat.

¹ Cet épisode violent sera abordé plus loin, dans la dernière section de ce chapitre.

² Le même qu'on trouvait quelques années plus tôt parmi les gens libres du Lac-Sainte-Marie (voir chapitre précédent).

Cet épisode est certes instructif dans sa démonstration de l'apparente inefficacité du système de justice à l'intérieur des terres de l'Outaouais à cette époque (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 226-228). Il démontre aussi comment les déserteurs de la traite des fourrures pouvaient parfois compter sur des complices pour les aider à échapper à la justice, ou tout simplement pour les cacher. Dans ce cas-ci, ce furent des bûcherons irlandais qui se portèrent à la défense de Liard. Ailleurs, on pouvait aussi compter sur des anciennes amitiés liées à la traite. Le cas de Louis Sérulier en est un bon exemple. En 1838, Sérulier figurait parmi les gens libres s'établissant au Lac-Sainte-Marie (voir chapitre précédent). Rappelons-nous qu'il avait été par la suite réengagé par la CBH au Lac des Sables. Cette réunion ne fut cependant que de courte durée, puisque le 6 mars 1839, Sérulier désertait une première fois. On le suspecta d'abord d'être retourné chez sa famille à Lachine (HBCA, B.134/c/41, fo. 206), mais on apprenait le même mois qu'il était plutôt allé rejoindre André Sabourin, l'un des hommes libres à l'origine de la communauté du Lac-Sainte-Marie. De surcroît, les deux amis se préparaient apparemment à partir pour une déroutine à l'intérieur des terres. Même si le commis Cameron au Lac des Sables prétendait pouvoir arrêter facilement Sérulier, si on lui envoyait une autorisation avant la fonte des glaces, il nous est permis de douter de cet excès de confiance, à la lumière des autres cas ici relatés (HBCA, B.134/c/41, fo. 238).

Mais au ridicule de la situation allait s'ajouter sa répétition. En effet, Louis Sérulier ne fut pas arrêté, mais plutôt réengagé, dans des circonstances qui ne sont pas expliquées dans la correspondance de la CBH. Ce qui est certain, par contre, c'est qu'il déserta une seconde fois, en septembre 1839. Sérulier avait quitté sans permission le poste du Lac des Sables,

« [...] adding Theft to the Crime of desertion, - he Stole a small Canoe out of our Canoe Store last night and no Knowing which direction he has taken » (HBCA, B.134/c/43, fo. 275b). Allan Cameron ajoutait que le déserteur n'avait aucun motif valable pour agir de la sorte, puisqu'aucun homme n'avait été autant choyé que lui depuis son réengagement. Sérulier était aussi endetté, et à cette dette fallait-il ajouter la valeur du canot volé, lequel appartenait à un Indien qui l'avait confié au poste pour l'hiver (HBCA, B.134/c/44, fo. 220). Le réseau de complicité du déserteur, cette fois, semble être lié aux employés de la CBH, plutôt qu'aux gens libres ou aux gens de chantiers. Deux témoins, engagés de la CBH (Leclaire et Martin), furent en effet envoyés à Montréal pour attester de la désertion et du vol de canot de Sérulier. Ces témoins affirmèrent d'abord, selon le commis Allan Cameron du Lac des Sables, être convaincus du crime commis. Or, il semble que les deux témoins n'offrirent pas du tout le même témoignage en Cour à Montréal. Cet imbroglio créa un malaise évident entre Cameron et le responsable de la CBH James Keith à Lachine, qui le lui reprocha (HBCA, B.134/c/45a, fo. 241-241b). Y avait-il eu connivence (un peu tardive) entre les deux témoins pour disculper Sérulier du crime de vol? Il est permis de le suggérer.

En plus de la complicité des engagés, on pouvait parfois aussi compter sur celle d'amis chez les populations autochtones fréquentant les postes de traite. Le déserteur André Brazeau, qui quitta en plein hiver 1844 l'avant-poste de Cawassieamica, bénéficia d'une telle aide lorsque : « *he followed a vagabond Indian who is accustomed to go down and live amongst the Shanties during the winter* » (HBCA, B.218/c/1, fo. 1; Marcotte, 2017, p. 95-96). Le complice de Brazeau était un nommé Otisguajasuie[?] (HBCA, E.41/10, fo. 8).

La CBH, pour qui la désertion de ses employés était une constante préoccupation, ne dédaignait pas, en revanche, employer diverses tactiques pour encourager la désertion chez les voyageurs engagés par ses compétiteurs. Dans ces situations, c'est alors la grande compagnie qui devenait complice des pratiques de désertions. Par exemple, le commis McLean, au Lac des Sables, expliquait à son supérieur comment il avait supporté matériellement les déserteurs Paquette et Beaulieu, qui venaient de quitter le traiteur libre Stanfeld :

I was under the necessity of supporting for a Considerable time to keep them out of harm's way after they had deserted from their former Employers & to Keep on good terms with them it was necessary to be more liberal than with other men. they were for some months (living in a Conceald way) before they came to live at the establishment after they had made an agreement [...]

HBCA, B.134/c/4, fo. 148

Ainsi, McLean avait accueilli des déserteurs de Stanfeld à l'automne 1827, avait conclu une entente avec eux en novembre, puis les avait aidés à se dissimuler, afin d'éviter précisément des représailles de leur ancien employeur, soit jusqu'en janvier 1828 où il furent finalement arrêtés, malgré tout, par Stanfeld (HBCA, B.134/c/4, fo. 148, 177b). Paquette fut libéré à l'automne 1828, dans des circonstances un peu floues. En effet, le commis McLean sembla à ce moment faire référence à des poursuites légales dans ce dossier, et demandait justice en faveur de Paquette. Stanfeld, pour sa part, remit une facture à McLean en lien avec des frais juridiques, en spécifiant souhaiter une entente à l'amiable concernant cette histoire. En février 1829, Stanfeld menaçait toujours de poursuites judiciaires la CBH, s'il n'était pas finalement payé, facture à l'appui (HBCA, B.134/c/4, fo. 332; B.134/c/5, fo. 17, 86b). L'affaire n'était donc pas encore réglée et l'on peut

supposer que la CBH supporta vivement Paquette, malgré le fait qu'il avait probablement rompu illégalement un contrat le liant au traiteur Stanfeld.

À l'hiver 1831, la CBH eut encore recours à un stratagème similaire, cette fois en facilitant la désertion d'André Sabourin, alors le seul engagé des traiteurs libres Fleury sur les rivières Gatineau et du Lièvre. En février, on faisait la remarque que Sabourin semblait insatisfait de ses employeurs et qu'il serait bien pour la compagnie de profiter de la situation. Un engagement de Sabourin auprès de la CBH causerait d'ailleurs un grand tort aux Fleury (HBCA, B.134/c/9, fo. 97-97b). En mars, Sabourin quitta effectivement les Fleury pour passer à la CBH pour le même salaire, soit 11\$ par mois. Les Fleury avaient entre-temps engagé un autre homme, François Malette. Le commis de la CBH, John McLean, le persuada également de désertir, en lui donnant en échange l'équivalent d'un mois de salaire et en lui faisant promettre de ne se réengager pour aucun traiteur libre jusqu'à la fin de la saison de traite (HBCA, B.134/c/9, fo. 172-172b). De cette façon, McLean venait ainsi de rendre « libre » Malette dans le pays indien.

La complicité de la CBH face aux déserteurs provenant de ses compétiteurs n'était cependant pas assurée en toutes circonstances. Bien qu'il soit parfois difficile de comprendre les raisons à l'origine du rejet de certains déserteurs, *versus* l'accueil à bras ouverts pour d'autres, il semble que les préjugés raciaux aient joué contre certains hommes libres déserteurs. En août 1827, par exemple, un Noir arrivait au poste de Témiscamingue en provenance du lac Nipissing. Il affirmait avoir quitté son bourgeois, un traiteur indépendant, noir lui aussi, alors que ce dernier était parti à New Market. Le déserteur ne se serait pas bien entendu avec son patron et aurait laissé toute la marchandise du poste de traite aux responsables de la CBH à Nipissing. Loin d'accueillir avec joie cet individu au

poste de Témiscamingue, Angus Cameron insista dans sa lettre envoyée au Fort Coulonge sur le caractère répréhensible du déserteur et sur sa fourberie (HBCA, B.46/c/1, fo. 1).

Quant à savoir ce qui pouvait justifier les désertions, dans plusieurs cas aucun indice n'est donné dans la documentation. Rien n'indique, par exemple, pourquoi les voyageurs Francoeur et Faigneault désertèrent de l'avant-poste de Rivière Désert le 7 juillet 1833 (HBCA, B.134/c/19, fo. 70), ni pourquoi Manuel Picard déserta du Lac des Sables le 13 août 1836, en volant un canot par la même occasion. Dans ce cas précis, on se contenta de préciser dans une lettre que Picard était de toute façon inefficace et inutile, un peu comme son cousin Jean-Baptiste Lavigne, dont on appréhendait aussi la désertion sous peu (HBCA, B.134/c/31, fo. 109-109b). Cette dernière formulation laisse presque transparaître de l'indifférence de la part de l'agent de la CBH, comme s'il s'agissait d'un épisode routinier.

Les griefs évoqués par les voyageurs pour désertier, lorsqu'ils sont consignés dans les archives de la CBH, concernent le mauvais traitement ou les plaintes liées à la nourriture. Le 29 février 1842, une lettre était envoyée du Lac des Sables jusqu'au dépôt de la CBH à Lachine. Elle était écrite (ou plutôt dictée dans un français qui exprime bien le niveau de littéracie auquel pouvaient avoir accès les gens libres) par six engagés du poste qui se plaignaient conjointement des mauvais traitements et de la mauvaise gestion de la part du commis sur place, George Sharpe. En plus des injustices dont souffraient les voyageurs, on insistait sur l'incompétence de Sharpe, en ces mots :

Mosieurs Chappe fait tard ala Sasiété. Mosieurs y a des opossitions dans les terre avec des sauvage qui ons été Et loignez du for depuis que Mosieurs Chappe est au far et qui nous à poient an voyez apprai et ils a perdu Boucoup de peltrie [...]

[Monsieur Sharpe fait du tort à la Société de la Baie d'Hudson. Monsieur, il y a de l'opposition dans les terres avec des Sauvages qui ont été éloignés du fort depuis que

Monsieur Sharpe est au fort, et il ne nous a point envoyés auprès, et il a perdu beaucoup de pelleteries]

HBCA, B.134/c/51, fo. 129

Le principal plaignant dans cette affaire, le voyageur Antoine Rivet, qui avait été menacé physiquement par Sharpe, selon la lettre des témoins, déserta à peu près au même moment. Comme la compagnie lui devait quelque somme d'argent, le commis Sharpe s'amusa à ses dépens dans une lettre envoyée à Lachine, en spécifiant que Rivet se présenterait sûrement bientôt au dépôt de la CBH pour récupérer l'argent (HBCA, B.134/c/51, fo. 144). Or, il semble que Rivet ne se soit pas rangé si docilement et qu'il était peut-être le même homme que celui décrit dans une lettre envoyée à Lachine plus tard : « *Pierre Chaussé went up last July [1842] with a pretty good supply of Provisions and Liquor in company with his Wife and a Man who deserted after having helped finish all the whisky* » (HBCA, B.134/c/53, fo. 216). Aussi, comme la correspondance et les registres d'employés de cette saison de traite (1842-1843) ne mentionnent pas d'autres désertions, il semble que Rivet ait consommé les réserves d'alcool du poste avant de partir, pour se joindre ensuite à l'homme libre Pierre Chaussé.

Dans un autre cas, le manque de nourriture, réel ou utilisé comme prétexte, a été au cœur d'un épisode de désertion, cette fois à partir de l'avant-poste de Rivière Désert. Deux engagés originaires de Pointe-Claire, dont l'un avait déjà menacé de désertir, passèrent à l'acte à l'été 1837 (HBCA, B.134/c/35, fo. 89b). On ne peut s'empêcher de sourire à la lecture du compte rendu dressé par le commis Allan Cameron :

To return to the defaulters Proulx & Dubois they complained to M^r M^cGruer that the Rations or « Prets » they received was not sufficient for them, although the same as is usually dealt out to our men here he offered to give them an additional allowance

until such time as I should arrive but nothing would satisfy them. so he allowed them to take an old canoe that lay upon the Beech and embark bag & baggage. he even allowed them to go off with each a new Blanket 3 pts which they got out of the store a few days before they left - - They got provisions in three different places along this River in the Comp^y's name saying that they had forgotten their own provisions in their hurry embarking here with Letters of[?] express. such conduct I hope will be properly punished. Proulx in particular is an infamous Character & has been of much more harm than good to the C^o since he first left Lachine last spring.

HBCA, B.134/c/35, fo. 159

On voit ici comment McGruer aurait, selon Cameron, manqué de poigne envers ses hommes en allant jusqu'à les laisser partir volontairement, avec un canot de la compagnie et des couvertures neuves. Les deux déserteurs ne manquèrent pas d'aggraver leur cas en profitant du crédit offert à la CBH en divers endroits, en son nom.

Processus courant et facilité par la géographie du corridor Moose Factory-Montréal, la désertion a été l'une des voies communes à l'accession au statut d'homme libre. Elle était la relation par excellence exprimant la tension entre travailleurs et maîtres dans la traite des fourrures; une tension qui pouvait parfois mener à des épisodes violents, un aspect de la question qui sera élaboré plus en largeur à la section 3.5. Mais cette rupture drastique du lien contractuel n'était pas la seule possible. Bien souvent, l'engagé pouvait simplement attendre que le terme de son contrat soit échu.

3.1.2 – Les contrats non renouvelés

À la fin de leurs contrats, tous les engagés devenaient « libres ». Cela ne les vouait toutefois pas nécessairement à une vie d'hommes libres. Cependant, cette liberté semble avoir été effective dès la fin du contrat et pas seulement lorsque l'engagé se rendait à un lieu fixé d'avance par la compagnie, comme ce fut le cas parfois en d'autres régions géographiques (Barman, 2014, p. 76). Apparemment, seule la réception du paiement d'un solde positif à

son compte obligeait l'engagé qui terminait son contrat à se rendre à Lachine. Et là encore, un ami pouvait se charger de régler l'affaire pour lui. En 1831, McLean écrivait à propos de ses engagés au Lac des Sables : « *all the Men now under engagements at this Post will be free next Summer & all of them have given notice that they intend to withdraw from the Service* » (HBCA, B.134/c/11, fo. 109). Cette utilisation du mot « *free* » est aussi relevée à la même époque chez Angus Cameron (HBCA, B.134/c/19, fo. 22). À l'intérieur d'un rapport de force constant entre maîtres et engagés sur le point de devenir libres, divers thèmes sont récurrents, comme la préparation préalable à l'état de liberté, la fin de contrat précipitée par l'employeur en certaines circonstances, ou encore le contrôle sur les lieux fréquentés éventuellement par les gens libres.

Parfois, la fin de contrat ne semblait pas entraîner de problèmes immédiats entre la CBH et ceux qui allaient devenir hommes libres. On mentionnait simplement, dans la correspondance, que tel ou tel voyageur terminait son contrat et ne désirait pas le renouveler (HBCA, B.134/c/41, fo. 26b; B.134/c/21, fo. 18b-19). Seules les mentions ultérieures concernant ces mêmes individus permettent alors de constater qu'ils demeurèrent sur place en gens libres.

Devenir homme libre n'impliquait pas non plus d'entrer nécessairement en totale rupture avec la vallée laurentienne. Du moins, certains hommes devaient à l'évidence descendre à Lachine pour régler différentes affaires avec la compagnie, voire avec leur famille dans leur paroisse d'origine, avant de remonter à l'intérieur des terres pour y mener la vie des gens libres. Le voyageur métis Frederick Faries quittait ainsi son poste de Matawagamingue³ en juin 1848 et devait se rendre directement au « Canada » pour y voir

³ Matawagamingue était situé sur le bassin versant de la Baie d'Hudson, au nord-ouest de Témiscamingue.

son père, le vieux *Nor'Wester* Hugh Faries (HBCA, B.134/c/65, fo. 150, 245). On sait que ce dernier résidait alors à Berthier (HBCA, B.134/c/45a, fo. 392). Louis Brizard⁴, en quittant la CBH au Fort Coulonge en 1828, devait descendre à Lachine dans un petit canot et le laisser aux soins de la compagnie à cet endroit. Ce voyage coïncidait avec la fin de son contrat (HBCA, B.134/c/4, fo. 193; B.134/g/6-7). On sait pourtant qu'il remonta par la suite au Fort Coulonge pour s'y installer. Quant aux voyageurs François Naud en 1838, ou Antoine Barbeau en 1846, ils étaient tous deux rapportés comme présents sur les canots arrivant à Lachine, même si l'on connaît leur parcours d'hommes libres par la suite (HBCA, B.134/c/39, fo. 119; B.134/c/62, fo. 54).

⁴ Louis Brizard épousera Marie Lavigne à Bytown en 1836 (GSU, BMS de Notre-Dame, Ottawa, 1836-02-04). Le missionnaire Du Ranquet décrira Marie Lavigne en 1843 comme « algonquine mais [qui] vit à la canadienne » (Ouellet et Dionne, 2000, p. 105).



Figure 13. Les gens libres Louis Brizard et Marie Lavigne

Auteur et date inconnus. Crédit : Taillefer, 1982b, p. 334.

Comme le démontre Podruchny (2009, p. 287-288), certains hommes bénéficiaient de réseaux de contacts préalables à leur « carrière » libre dans le pays indien, en déjouant parfois les compagnies de traite à leur propre avantage. Un homme comme William Polson, longtemps commis et interprète au poste d'Abitibi (Mitchell, 1977, p. 217), avait bien préparé sa retraite. En 1845, il descendit au sud pour une raison non spécifiée, mais qui pourrait être liée à sa volonté exprimée plus tôt au missionnaire Bellefeuille d'acquérir une ferme au « Canada » (Bellefeuille, 1840, p. 59; HBCA, B.134/c/60, fo. 143b). Finalement, Polson se retira en 1854, prit le bateau à vapeur aux Joachims, qui devait le mener à Fort William sur le lac des Allumettes (HBCA, B.134/c/71, fo. 345). On sait qu'il s'établit

finalement à la Tête du Lac Témiscamingue à cette époque. Il semble qu'il ait ainsi planifié depuis longtemps de s'établir avec sa famille sur une ferme, quelque part entre la vallée laurentienne et le lac Témiscamingue.

Un peu de la même façon, l'interprète Sévère St-Denis avait des assises solides à Rivière Désert, avant de quitter la CBH en 1852 :

The bearer Sevard St Denis, a retiring servant from Temiscamingue, is to leave this place [Fort William] tomorrow morning for Lachine, from thence he is to join his family on the rivierre Desert, where he had been for a number of years past in charge of one of the Companys Outpost. – I have hinted to him, that I would engage him for a term of three years for Mattawa [...] I think this matter would be easily accomplished, if Sir George would think it advisable to keep him from the Desert quarter, where I doubt not he will give some trouble.

HBCA, B.134/c/69, fo. 87

Bien qu'ayant travaillé à l'avant-poste de Kakabonga juste avant de quitter en 1852 (Marcotte, 2017, p. 381-382), St-Denis possédait une petite ferme à Rivière Désert depuis la fin des années 1840, où l'on savait qu'il entretenait un réseau de commerce illicite (HBCA, E.41/14, fo. 2). Après un bref retour à l'emploi de la CBH, il se retirait à nouveau en 1856 (HBCA, B.134/c/76, fo. 202). Son réseau de connaissances à Rivière Désert, de même que le « trouble » anticipé par ses supérieurs s'il devait demeurer à cet endroit, démontrent comment l'on pouvait préparer le terrain, en quelque sorte, à la pratiques d'activités associées aux gens libres : agriculture de subsistance, traite libre, etc.

L'état d'homme libre pouvait aussi, en certaines occasions, être précipité par l'employeur, en congédiant unilatéralement un engagé. L'une des raisons invoquées pouvait être la présence d'une famille à charge chez l'engagé. Les politiques entourant l'encadrement des familles métisses des engagés ont varié selon les compagnies et les époques et n'ont pas toujours été appliquées de façon uniforme (Brown, 1980, p. 200-201). En certains cas, il

est toutefois clair que le congédiement était directement lié à la présence de familles à charge devenant un fardeau financier duquel la compagnie voulait se décharger. On traita ainsi la famille d'Antoine Barbeau en congédiant le père en 1846, à partir de Témiscamingue. Parfois, la présence d'une famille jouait aussi un rôle dans la fin de contrat, mais de façon négociée avec la compagnie (HBCA, B.134/c/21, fo. 18b-19; B.134/c/63, fo. 252b; Marcotte, 2017, p. 169). Quant aux familles⁵ de François Naud ou d'Augustin Béchamp, elles ont peut-être aussi été pour quelque chose dans leur retraite prises respectivement en 1838 et 1831, bien que dans ces cas, rien ne fut précisé dans la documentation entourant leur départ (HBCA, B.134/c/39, fo. 119; B.134/c/62, fo. 54; Marcotte, 2017, p. 76-77).

François Caillé, celui-là même qui rencontra le missionnaire Du Ranquet en 1843 (voir chapitre 2), avait été en service pour la CBH au lac Nipissing depuis le 1^{er} juin 1834. En août 1835, on le congédiait de cette façon :

The reason of his being sent from here is his having connected himself with an Indian Woman, and thereby occasioned great injury to the Post by the continual demands he has been obliged to make upon it for Provisions for the support of her and her two children. He was expecting to get this Woman and her children along with him, but I have forbid him from taking them in the Company's Canoe.

HBCA, B.134/c/27, fo. 284-284b

Le voyageur Caillé ne pouvait donc subvenir lui-même aux besoins de sa famille, et la compagnie ne voulant pas non plus y pallier, on jugea préférable de le congédier tout simplement, en l'empêchant de surcroît d'amener sa famille avec lui dans les canots devant

⁵ Le couple François Naud/Élisabeth McPherson avait deux enfants au moment où ils partirent du Grand Lac, et Élisabeth était enceinte d'un troisième, qui vit le jour à Témiscamingue durant leur voyage vers Montréal (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1838-09-15). Le couple Augustin Béchamp/Josette Kwekkikijikokwe avait au moins un enfant au moment de partir de la région de Matawagamingue et du Poste Volant, en direction de l'Île aux Allumettes où ils s'installèrent ensuite (Marcotte, 2017, p. 76-77).

le conduire au Fort Coulonge. La CBH espérait peut-être briser les liens entre Caillé et sa compagne, Marie Wejigabawitch, qui avait déjà deux enfants (ADP, BMS Missions, 1838-06-10). Une situation similaire se produisit en 1843 au poste du Grand Lac où Joseph Lavallée quittait la compagnie :

encumbered with a large family, which prevents him from devoting all his time to his duty, owing to the scarcity of country produce in this quarter, and his wages is not sufficient to support and clothe them, without drawing on the savings he had made during the time he was single [...] I believe is his present intentions to settle himself on the Gataneau, but I do not think that there is any danger of his deavouring to Trade or join any of the petty trader, in that quarter; he is sent down by way of Riviere desert according to instructions received from M^r Cameron of Temiscamingue.

HBCA, B.134/c/56, fo. 148

La lettre ne précise pas si Lavallée fut congédié unilatéralement ou si la décision lui revint, mais la raison est parfaitement claire : c'est sa famille qui l'empêchait de poursuivre son engagement. Joseph Lavallée, sa femme Marie Angélique Masanakomikokwe et leurs enfants (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-19) s'installèrent effectivement sur la Gatineau, plus précisément dans la communauté de gens libres du Lac-Sainte-Marie où il devait certainement connaître la famille dominante de l'endroit qui avait déjà travaillé au Grand Lac : les Naud/McPherson (BAnQ-Q, 1848, fo. 75; GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-19).

La fin d'un contrat pouvait aussi être précipitée si la compagnie le jugeait souhaitable. Au poste des Chats en 1831, on congédia Louis l'Iroquois en tant que journalier afin de le réengager sur le champ en tant que chasseur. Un arrangement, dont les termes ne sont pas spécifiés, eut lieu et on lui avança des pièges de métal et un fusil (HBCA, B.134/c/9, fo. 185b-186). Ce curieux changement d'occupation, le seul de ce genre trouvé dans notre corpus, rappelle le système ayant cours dans les expéditions de la Snake, en Oregon, où la

CBH avançait un équipement à des hommes libres qui s'engageaient à livrer leurs fourrures à la compagnie tout au long du voyage (Reid, 2002).

Quand un engagé devenait libre sur le territoire, même lorsqu'il ne s'agissait pas d'une désertion, la CBH semblait parfois vouloir encadrer, tant bien que mal, la zone géographique où allait se dérouler ses activités. Quelques indices laissent croire à pareille « manipulation ». Le voyageur Caillé, après avoir été congédié en 1835 du poste de Nipissing, était envoyé au Fort Coulonge, puisque « *its not being his wish to proceed any further* » (HBCA, B.134/c/27, fo. 284). Ainsi, même si la compagnie ne semble pas avoir été en mesure de le transporter jusqu'à Lachine pour le rendre libre, elle a selon toute vraisemblance poussé pour qu'il se rende au moins jusqu'au Fort Coulonge, assez bas sur l'Outaouais. Dans les faits, Caillé défia ces instructions, puisque les autres hivernants qui descendaient la rivière avec lui arrivèrent seuls au Fort Coulonge en spécifiant avoir laissé Caillé et sa famille bien en amont à la rivière Dumoine (HBCA, B.134/c/27, fo. 283). On se rappellera qu'on lui avait aussi interdit de transporter sa famille dans les canots de la compagnie.

La CBH pouvait aussi, dans certaines circonstances, exercer davantage de contrôle sur les déplacements de certains hommes libres. Les exemples des nommés Jourdain et Goulet en témoignent. Jean-Baptiste Jourdain était un Métis originaire de l'Ouest⁶ arrivé au Canada suite à une sordide affaire de meurtre survenue dans le district du Mackenzie en 1835. Il se trouvait au Canada afin de témoigner aux procès de Baptiste Cadien et Créole Lagraille (Marcotte, 2017, p. 199-200). Même s'il figure sur la liste des gens libres du *Southern*

⁶ Jean-Baptiste Jourdain, d'origine franco-crie, a travaillé à la Rivière Rouge, assisté les chapelains Jones et Cockran, voyagé pour la CBH entre la Rivière Rouge et York Factory, puis ensuite travaillé dans le Mackenzie (Foster, 2005, p. 77; HBCA, B.134/c/38, fo. 79).

Department à cette époque (HBCA, B.135/g/23-26), ce qui démontre qu'il n'était pas à contrat pour la compagnie, la CBH a clairement tenté de contrôler ses déplacements sur le territoire. Plusieurs lettres en provenance de Témiscamingue ou de Fort Coulonge mentionnent que des instructions le concernant allaient être suivies à la lettre (HBCA, B.134/c/43, fo. 52; B.134/c/44, fo. 9; B.134/c/47, fo. 132). La principale question touchant les déplacements de Jourdain sur le territoire visait à l'empêcher qu'il ne devienne homme libre dans l'Ouest. Cela était peut-être lié au fait qu'on ne voulait pas qu'il retourne éventuellement sur les lieux du crime au Mackenzie, et ce, même s'il n'était pas directement soupçonné dans cette affaire. Le gouverneur de la CBH en Amérique, George Simpson, envoya des instructions claires à James Keith, à Lachine, à propos des déplacements de Jourdain. Après avoir suggéré qu'on pourrait, à la suite des procès, l'engager à long terme afin de l'envoyer de l'autre côté des Rocheuses, Simpson précisa les mesures à prendre si Jourdain refusait de s'engager : « *but if not disposed to re-engage for a term of years he may be set free in Canada as we cannot give a passage to him with the view of setting him loose in the Interior* » (HBCA, B.134/c/46, fo. 227).

Quelques mois plus tard, en avril 1841, on se demandait toujours, au Fort Coulonge, si Jourdain pouvait s'embarquer dans les canots en direction de l'Ouest, dans le cas où il refuserait de s'engager. On précisa ensuite qu'en fait, Jourdain semblait ne pas vouloir embarquer du tout dans les canots (HBCA, B.134/c/48, fo. 43). Cet exemple démontre comment la CBH pouvait influencer le lieu de résidence d'un homme libre : dans ce cas-ci, la compagnie ne souhaitait pas voir Jourdain fréquenter les postes du Nord-Ouest, mais n'avait pas d'objection à ce qu'il soit libre dans le district de Fort Coulonge, par exemple.

Le cas de la famille Goulet, d'autre part, exprime bien la volonté et le pouvoir de la CBH de se débarrasser carrément de certains individus, lorsque la situation le lui permettait. Ici, c'est le contexte environnemental qui permit à la compagnie d'envisager l'expulsion d'une famille libre du lac Nipissing :

The old Wretch Goulet formerly in opposition and afterwards in the service – but discharged two Years ago for being useless, and wasteful – is established within a short distance of the [Nipissing] Post and is a great nuisance to them – his Son was retained in the service as he was useful in going after the Indians – but he is getting useless also – from the enclosed extract You will see what characters they are and I wish to know what will be done with them – the son's engagement expires 1st June 1852 – and I think if he was discharged they would be obliged to clear off, as they could not support themselves at Nepisingue.

HBCA, D.5/28, fo. 602

Le père Goulet vivait donc de façon libre près du poste et posait problème, sans doute en traitant librement avec les Indiens. Comme le gibier était rare à cet endroit, on proposait simplement de congédier Goulet fils, afin de couper toute forme de revenu salarié à la famille, afin qu'elle soit obligée de déménager vers une zone plus giboyeuse, ou encore de partir à la recherche d'emploi ailleurs que dans la traite des fourrures.

Cet apparent contrôle sur les déplacements des gens libres était cependant contrebalancé par un relatif rapport de force où ces derniers pouvaient user de menaces ou de chantage afin de négocier des conditions avantageuses. Certains engagés, comme Louis Desert ou Alexander McDonell en 1845, menacèrent de quitter leur emploi si leur salaire n'était pas augmenté. Desert allait même jusqu'à suggérer qu'il reviendrait éventuellement traiter à son propre compte, le cas échéant (HBCA, B.134/c/60, fo. 12). Ce dernier ne semble pas avoir mené sa menace à exécution, mais nous savons que le Métis McDonell, lui, sera plus tard libre dans le secteur de Mattawa.

Un type de menace similaire a aussi été employé par le Métis John McKay⁷ du poste de Témiscamingue. En janvier 1848, les « extravagances » de McKay ont ainsi été rapportées dans la correspondance émanant de Témiscamingue :

He mentioned to me the other day that he would not engage unless he would receive £70 [...] and 10 Pces. of Provisions – the same as he purchased at present from Lac des Allumettes if not allowed these terms that he intended to settle at Matabeitchwin[?] about 12 miles below here – and would work & hunt for the Coy if liberally dealt with.

HBCA, D.5/21, fo. 57b

Les demandes de McKay étaient on ne peut plus claires : obtenir un meilleur salaire, de même que des provisions en abondance, sans quoi il s'établirait à l'embouchure de la rivière Matabitchuan, sur la rive ouest du lac Témiscamingue, d'où il promettait de collaborer avec la compagnie, à condition d'être traité libéralement (encore une nouvelle condition!). Conformément aux ordres du gouverneur Simpson, la CBH ne plia pas au chantage, et congédia McKay en juin de la même année. Celui-ci promettait tout de même de ne pas s'opposer à la compagnie, mais en reprenant sa menace liée à un traitement libéral (HBCA, E.41/10, fo. 39b-40). John McKay, une fois libre, construisit effectivement une cabane à ladite rivière Matabitchuan, et offrit ses services occasionnels à la CBH. Le rapport de force entre hommes libres et compagnie de fourrure s'exprime parfaitement dans ce passage issu d'une lettre de James Cameron, datée de juin 1848, et racontant la tournure des événements au responsable de la compagnie à Lachine :

I have advanced him some supplies – as I think as long as his demands are reasonable it will be better to keep friends with him – as he could cause us great expense & trouble – when he to get an outfit from some of the merchants in Canada.

HBCA, B.134/c/65, fo. 195

⁷ Sur les origines métisses de la famille McKay, voir Marcotte (2015) ou Mitchell (1977).

Tout cela était une question d'équilibre, où la CBH semblait brillamment calculer les risques, et où les engagés souhaitant devenir libres, ou ceux l'étant déjà, connaissaient parfaitement bien leur valeur et leurs talents, qu'ils mettaient de l'avant en temps opportun pour améliorer leur sort. Les engagés d'expérience, s'ils s'alliaient à des marchands indépendants, pouvaient en effet causer bien des torts à la CBH, comme l'histoire de Sévère St-Denis nous le rappelait en début de chapitre. L'agencéité dont bénéficiaient les gens libres dépendait ainsi de leurs talents et de leur réseau de contact, lorsque leur contrat prenait fin. Si la conciliation n'était pas à l'avantage de l'homme libre, il défiait alors souvent la CBH.

3.1.3 – Se faire homme libre sans avoir été engagé

Rarement, des individus passaient directement à l'état d'hommes libres, sans avoir été préalablement à l'emploi de compagnies de traite des fourrures, en provenant plutôt de divers horizons occupationnels (Foxcurran, Bouchard et Malette, 2016, p. 281; Podruchny, 2009, p. 285). Repérer ces individus dans les archives demeure assez difficile, car pour être sûr qu'ils n'avaient jamais travaillé auparavant dans la traite, il faut vérifier de nombreuses listes d'employés; une démarche qui ne peut jamais être sans faille, en raison des activités des petites associations de traiteurs libres qui n'ont généralement pas laissé beaucoup de traces.

Dans le territoire qui nous intéresse, quelques individus ont été rapportés comme pratiquant des activités qui nous permettent de les associer aux gens libres, mais dont les noms ne se trouvent pas dans les listes d'employés de la CBH ou de la CNO que nous avons consultées. Sur les rives du lac Témiscamingue, le père Poiré signalait en 1839 la présence d'un

Canadien cultivant la terre à l'embouchure de la rivière Matabitchuan (Poiré, 1841, p. 7). Cet homme, qui était fort probablement Jean-Baptiste Jolicoeur, ne travailla apparemment dans la traite qu'une dizaine d'années plus tard. Il était marié à une Algonquine du nom de Julie Massinathijisse (Marcotte, 2017, p. 197-198). Le cas d'Antoine Thivierge est similaire : il arriva probablement au lac Témiscamingue dans les années 1850 et fit souche avec une femme nommée Mani Josette Nakaouzokwe (Marcotte, 2017, p. 392-393). Quant à l'étranger qui arriva au poste du Grand Lac dans les années 1850, Louis Vanasse, il n'avait à ce moment pas encore travaillé pour la CBH (HBCA, B.82/d/47, fo. 15). Il s'agissait d'un des fils métis du voyageur François Vanasse et de la Métisse Louise Forcier du Lac-Sainte-Marie (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 248-249). Un nommé Paul St-Cire apparaît aussi dans quelques documents de la CBH entre 1838 et 1840, dans la région située entre les lacs Nipissing et Témiscamingue, mais jamais dans les registres d'employés (HBCA, B.218/a/1, 30 août 1840; B.218/d/1, fo. 82; Marcotte, 2017, p. 377-378).

Il demeure, en somme, difficile de reconstituer les parcours de ce type d'individus. Il a pu s'agir d'aventuriers profondément indépendants qui pénétrèrent dans l'intérieur des terres par leurs propres moyens, à l'instar de Jacques Hoole, décrit par Ross Cox en 1832 sur le bassin versant du Pacifique (Foxcurran, Bouchard et Malette, 2016, p. 281). Mais dans la portion sud du corridor Moose Factory-Montréal, du lac Témiscamingue en allant vers le sud, on peut aussi envisager que quelques bûcherons, après une période de travail donnée, aient pris l'initiative de demeurer en forêt et de s'allier à la population autochtone locale, suivant une union maritale.

Finale­ment, un cas particulier qui attire notre attention est celui de l'épouse du commis de la CBH Andrew McPherson, du Grand Lac. Celle-ci était connue sous deux noms : Ikwesens ou encore Marie Pinesi-okijikokwe (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1838-09-15; BMS d'Aylmer, 1844-01-18). Après que son mari soit parti en congé prolongé au « Canada » en 1837-1838 (AM, s.d.c), il appert que cette femme a poursuivi des activités qui l'assimilaient à la population de gens libres. Même si elle était apparemment « indienne », ses activités se distinguaient nettement du mode de vie des familles indiennes locales, puisqu'elle s'occupait plus de traite libre que de chasse. Au Lac des Sables, en janvier 1838, on rapportait à son propos, en lien avec les grandes distances qu'elle franchissait pour s'adonner à ses pratiques commerciales :

It is also my intention should M^{rs} M^cPherson Come in this direction again to send her bound to G. Lac [Grand Lac] but I doubt if they can keep her there. I always wished they should take her to Temis^g or to Moose, for while at G. L. [Grand Lac] I doubt if she can be kept out of mischief.

HBCA, B.134/c/37, fo. 25 (souligné dans le texte)

On le voit bien encore, la CBH tentait d'influer sur les déplacements des gens libres. Ici, comme ailleurs en Amérique du Nord dans le pays indien, on préférait déplacer les indésirables lorsque c'était possible. Dans le cas d'Ikwesens, on envisageait de la déporter au lac Témiscamingue, voire à la Baie James, sans doute dans le but de briser les liens d'affaires qu'elle entretenait dans la région de l'Outaouais. Cette femme offre un bel exemple de gens libres – et même ici de femmes libres! – totalement indépendants des compagnies, sans même avoir été à leur emploi formel auparavant. Ce cas documenté est l'un des seuls que nous ayons trouvé où les activités d'une femme libre sont rapportées de façon clairement distincte de celles de son conjoint.

Devenir libre pouvait se faire en choisissant de briser soi-même les liens contractuels unissant l'engagé à la compagnie de traite, ou encore en se faisant mettre à la porte de façon précipitée par l'employeur. Plus souvent qu'autrement, ces deux procédés impliquaient des relations tendues entre les partis. Mais l'homme libre pouvait aussi procéder de façon plus conciliante lorsque les circonstances le permettaient. De façon générale, toutefois, la CBH ne semblait privilégier des liens harmonieux avec les gens libres que dans la mesure où ceux-ci demeuraient loyaux à la compagnie; un état de fait plutôt rarement rapporté dans les archives.

3.2 – Les modes de subsistance

Les modes de subsistance des gens libres dans le Nord-Ouest et au-delà des Rocheuses ont été plutôt diversifiés. Cette diversité se retrouve aussi dans le corridor Moose Factory-Montréal, et particulièrement dans la portion sud. Plusieurs opportunités pouvaient s'offrir aux gens qui coupaient leurs liens, temporairement ou à long terme, avec une compagnie de traite, dépendamment de leurs ressources personnelles, de celles du territoire et des relations qu'ils entretenaient avec la population autochtone locale. Nous allons ici nous attarder à décrire les principales activités menées par les gens libres dans notre aire d'étude, soit la traite libre, le piégeage, la chasse et la pêche, la production artisanale, les activités agricoles, le travail salarié et la charité.

3.2.1 – La traite libre

Les activités de traite libre, par opposition à la traite encadrée par de grands empires commerciaux, sont l'une des marques les plus visibles du mode de vie des gens libres. À un point tel que les commentateurs y faisaient souvent allusion dans leur correspondance,

avant même que les principaux intéressés s’y soient adonnés. Il semble qu’on soupçonnait souvent les engagés, aussitôt devenus libres, de vouloir essayer le métier de traiteur. Cela n’a rien d’étonnant quand on sait que les hivernants des compagnies connaissaient en principe, grâce à leur occupation, tous les rouages du commerce avec les chasseurs autochtones, en plus des liens de parenté qu’ils partageaient parfois avec ces derniers. Lorsque Joseph Lavallée quitta le Grand Lac à l’été 1843, ses anciens collègues racontèrent à leur bourgeois que Lavallée souhaitait faire la traite en Outaouais (HBCA, E.41/10, fo. 6). Les rumeurs voulant que Roderick McKenzie, un ancien commis métis de la CBH, devienne traiteur libre sur l’Outaouais, précédèrent en 1846 la mise en place réelle de ses activités (HBCA, B.134/c/62, fo. 106, 190; Mitchell, 1977, p. 189, 192). Certains individus devenaient particulièrement impopulaires lorsqu’il s’agissait de leur faire confiance. En 1844, la CBH avait décidé de vendre son poste de traite de Fort Coulonge, devenu improductif. Toutefois, elle craignait de le vendre à Louis Brizard, un de ses anciens engagés à cet endroit. Même si un Monsieur Poupart n’était prêt à offrir que 300£, on semblait préférer son offre à une autre, plus alléchante, venant de Brizard : « *M^r Brizard, whom I have heard has a wish to purchase this Post would be no doubt attracting the few Indians we have in this quarter with a part of their little hunt* » (HBCA, B.134/c/58, fo. 306; souligné dans le texte). La CBH préférait ainsi perdre un peu d’argent lors de la vente, plutôt que de laisser aller l’établissement de Fort Coulonge à un futur concurrent assuré : « *such a character as Brizard have it who would do all in his power to draw Indians to it* » (HBCA, B.134/c/59, fo. 38b).

Même si les gens libres connaissaient bien la façon de faire la traite, et particulièrement la déroutine, les capitaux nécessaires pour se procurer une quantité de marchandises pouvaient

représenter un obstacle majeur. En 1831, la CBH s'inquiétait de la présence récente de deux Métis dans le secteur du poste des Chats, Thomas Knight et Andrew Longmore⁸. La correspondance émanant du commis McDougall évoque le risque que des gens pauvres, mais habiles, s'allient à des gens possédant un certain capital :

I look upon the opposition of Mess^{rs}. Longmore & Knight with contempt still it may be a temporary evil which will annoy us for a short time. I believe as you observe that it may be good Policy to keep smooth with Thomas Knight at least as he is clearing a farm within half a mile of our house in the Bonne Chere and is likely to be our neighbour longer than we could wish. Tis true he has no means within himself of doing us any injury but he can inform guide and assist the swarm of Pedlars which infest this part of the country.

HBCA, B.134/c/9, fo. 185

Cette alliance entre gens d'expérience et associés mieux fortunés pouvait aussi prendre la forme d'une relation traiteur/équipieur. Un homme libre pouvait se rendre dans une petite ou grande ville pour tenter d'obtenir un assortiment de marchandises et s'entendre sur les modalités de partage des profits éventuels avec cet équipieur⁹. Cette démarche n'était pas toujours couronnée de succès. En décembre 1839, le nommé Goulet alla voir les entrepreneurs forestiers McConnell pour obtenir des marchandises de traite, mais se butta à un refus (HBCA, B.134/c/44, fo. 179b). On se rappellera cependant que c'est à cette même époque que Sévère St-Denis avait travaillé en partenariat avec les mêmes

⁸ Thomas Knight était un Métis originaire de la Baie James, ancien employé de la CBH aux postes d'Abitibi, New Brunswick et Kenogamissi (AM, s.d.d; HBCA, B.99/e/1, fo. 5). Il maria Marie Sauvé à Coteau-du-Lac en 1833, où Andrew Longmore était témoin, d'ailleurs (GSU, BMS anglicans de Coteau-du-Lac, 1833-03-07; Thompson, 2004, p. 6). Andrew Longmore était aussi un Métis, fort probablement originaire du Nord-Ouest, et traiteur libre bien connu au Lac des Deux-Montagnes (HBCA, B.134/c/11, fo. 215; B.134/c/12, fo. 26; B.134/g/6, fo. 14; Rich, 1983; Stone Circle Consulting et Know History, 2015, p. 60-61).

⁹ Le type de relation commerciale liant traiteurs sur le terrain, et équipieurs dans les régions plus « urbanisées », est parfois assez nébuleux. Plusieurs genres d'ententes ont probablement eu cours. L'équipieur Mitchell de Penetanguishene, par exemple, semblait avoir des hommes à l'emploi au lac Nipissing en 1834, et ceux-ci n'étaient donc pas véritablement « libres » dans cette association (HBCA, B.134/c/23, fo. 385-386).

McConnell. Les frères métis McDougall, aussi nommés les Christineaux¹⁰, sollicitèrent quant à eux un équipement de traite chez le « *petty storekeeper* » McGillivray de Bytown à l'automne 1842, mais se buttèrent eux aussi à un refus (HBCA, B.134/c/53, fo. 216). Cette façon de faire, qui ne nécessitait aucun capital de la part des traiteurs libres, était par contre totalement tributaire de la bonne volonté des équipeurs de marchandises.

Cette recherche d'appuis matériels de la part de traiteurs libres pouvait aussi s'accompagner d'une recherche de sources d'informations précieuses sur le plan logistique. Au Lac des Sables en 1842, la CBH surprit son engagé Prosper Bourdingnon à fréquenter des traiteurs libres de passage dans la région, contrairement aux ordres habituels. Après s'être enivré avec eux, Bourdingnon fut soupçonné par ses employeurs d'avoir transmis des informations privilégiées concernant la CBH. Ce délit présumé était jugé suffisamment grave pour qu'on envisage de congédier l'engagé (HBCA, B.134/c/12, fo. 9-9b). Cet épisode rappelle très certainement celui évoqué plus haut concernant l'homme libre Thomas Knight, pouvant agir comme informateur privilégié pour les traiteurs libres de passage.

De façon générale, traiter librement en concurrence avec l'empire commercial que constituait la CBH impliquait nécessairement une tension sur le terrain. La politique générale de la compagnie consistait à suivre à la trace « l'opposition », dès qu'elle apparaissait, et idéalement avec un nombre d'hommes supérieur afin de conserver l'avantage. Dans les faits, les deux partis se suivaient en canots, ou en raquettes, afin

¹⁰ Les frères métis McDougall, Amable et Angus (ou Ignace), étaient aussi désignés sous le nom de Christineaux, tel qu'on peut le voir dans les *Abstracts of Servants' Accounts* (HBCA, B.134/g/9-12). Leur origine métisse est évoquée par un arpenteur en 1851 (Sabourin, 2010, p. 72). Notons que le terme Christineaux est l'un des anciens ethnonymes désignant les Cris de l'Ouest, ce qui pourrait donner des indices sur les origines de la famille McDougall.

d'offrir le meilleur prix aux chasseurs rencontrés dans ces déroutines. La CBH pouvait, dans des conditions normales, mobiliser suffisamment d'hommes pour surpasser le nombre de ses opposants. Mais des imprévus liés à un recrutement inefficace pouvaient survenir. En août 1831, les frères Fleury, très actifs à cette époque, étaient rapportés au Lac des Sables : « *The younger Fleury is now here with four Men & we are informed he expects his Brother up soon with three more making them nine in all* » (HBCA, B.134/c/11, fo. 200). Afin de surpasser ce nombre, le commis McLean suggérait d'avoir onze hommes à sa disposition, en plus de deux ou trois autres en surplus. Deux jours plus tard, il écrivait à nouveau à Lachine en spécifiant que le groupe de Fleury représentait une « *chosen Band* », alors qu'il n'avait sous ses ordres que trois hommes « *fit for the Derouines* », soit les nommés Beaulieu, Gille et Villeneuve (HBCA, B.134/c/11, fo. 211b). On comprend ici que le nombre n'était pas tout; il fallait aussi que la compétence soit au rendez-vous.

Un extrait de lettre, comme celui-ci, donne un bon exemple de la logistique en place entourant l'arrivée de traiteurs libres, parfois composés de plusieurs groupes distincts, comme ici, et de l'envoi d'engagés à leur poursuite :

I have for some time past been anxiously expecting the Laplante's. Amable Christineaux and Liard are gone inland with a small supply of goods & Liquor, had I not thought of sending two of the Grand Lac men S^t Dennis and Pierre L'annaville [Laneuville] who were on the way to their wintering Post with the supplies for that place and putting two of my men in their canoes they must have had the field to themselves. Chaussé having been off three weeks, visiting the Indians in this quarter in which these petty opponents are gone with provisions for a month so with Chaussé in advance and S^t Dennis in company Christineaux and Liard cannot do us much harm.

HBCA, B.134/c/46, fo. 121

Dans cet épisode se passant à l'intérieur des terres, au nord du Lac des Sables en 1840, la CBH devait gérer l'intrusion de deux groupes, les Laplante d'un côté, ainsi que les McDougall (Christineaux) et Liard de l'autre. Un des coureurs de déroutine de la CBH était déjà sur le terrain (Chaussé), alors que quatre autres hommes, dont St-Denis, étaient en route pour suivre à la trace les traiteurs libres. Ce jeu du chat et de la souris pouvait évidemment devenir un véritable casse-tête, et l'on comprend alors l'importance d'avoir parmi les groupes de traiteurs des gens aux connaissances géographiques exceptionnelles. D'autant plus que les poursuites pouvaient s'étirer dans le temps. Le traiteur libre Liard récidiva, par exemple, en 1841, et fut pourchassé pendant seize jours par les hommes de la CBH (HBCA, B.134/c/48, fo. 92b).

Lorsque des hommes libres partis en expédition de traite se faisaient surprendre au début de leur voyage, ils pouvaient aussi choisir d'abandonner la partie, si elle semblait perdue d'avance, en offrant de vendre leur « *outfit* » à la CBH, voire de proposer à la compagnie d'abandonner un projet de traite moyennant une compensation financière (McLean, 1849, vol 1, p. 50-51). C'est pour ce genre de proposition qu'optèrent Lacroix et Chaussé en 1834, ce dernier jouant alors un rôle inversé à celui qu'il joua en 1840 :

Chaussé & Lacroix are both Trading on the Catineau. I had the satisfaction of refusing their Services for the Co. they would have sold me their equipments & Engaged for 2 or 3 years. They are now well watched by our best men & I hope will reap little benefit for their pams they would not have favoured us with a call « en passant » had not our Watch perceived them passing at the silent Hour of 1 oc. A.M. & immediatly gave chace which induced them to make the above proposals.

HBCA, B.134/c/24, fo. 128b (souligné dans le texte)

Cet exemple permet aussi de constater que la CBH avait recours à une garde de nuit afin d'intercepter les traiteurs libres, du moins en des lieux névralgiques de la frontière, comme

l'était le poste du Lac des Sables. Cette vigilance à outrance semble même avoir été parfois accompagnée de mesures d'intimidation envers les chasseurs indiens. En 1825, un agent de la CBH précisait que tout ce qui empêchait à présent les Indiens de l'intérieur de venir visiter les deux partis de traiteurs libres, récemment établis au Lac des Allumettes, était la peur (HBCA, B.134/c/1, fo. 191). À l'évidence, cette manière de faire dans le métier (les poursuites en forêt) était vitale au succès commercial dans les zones où la CBH n'avait pas de monopole effectif sur le terrain. Cette inquiétude est palpable dans la correspondance de la compagnie dans le corridor Moose Factory-Montréal. On se désolait ainsi en 1845 d'avoir mal surveillé le traiteur libre Michel D'Aigle au lac Nipissing qui avait pu, grâce à cette négligence, effectuer trois voyages de dérouine sans être inquiété (HBCA, B.134/c/60, fo. 335). Et de toute façon, quand ce n'était pas la CBH qui suivait ses opposants, il semble que c'était ceux-ci qui lui causaient des « troubles » sur le terrain en offrant de meilleurs prix aux chasseurs, comme on s'attendait de Joseph Foubert sur la Lièvre en 1845 (HBCA, B.134/c/59, fo. 105-105b).

L'omniprésence des traiteurs libres, surtout à partir de Témiscamingue en allant vers le sud, laisse croire que ces derniers pouvaient espérer un certain succès dans leur entreprise. Un examen de la correspondance envoyée au dépôt de Lachine offre un portrait nuancé. Certains hommes libres ont vraisemblablement bien tiré leur épingle du jeu, de l'aveu même des agents de la CBH. Des voyageurs iroquois engagés à la CBH rapportaient en 1838 avoir croisé Sévère St-Denis près du lac Témiscamingue, transportant un paquet de fourrures dont il se vantait valoir 20£ (HBCA, B.134/c/39, fo. 179b). Après l'arrestation tant attendue de St-Denis, un agent de la compagnie avoua que ce premier avait causé plus de troubles dans le district que tous les gens de chantiers réunis (HBCA, B.134/c/45a, fo.

126). Le groupe de gens libres sous le leadership de Roderick McKenzie, quant à lui, eut un succès mitigé. Au printemps 1847, on rapporta leur peu de succès dans le secteur de la rivière Kipawa, là où se trouvait l'ancien « Desert's Post » de la CBH (HBCA, B.134/c/63, fo. 252b; Marcotte, 2013). Cependant, l'automne suivant, on l'attendait avec appréhension en bas de Mattawa, à ses anciens quartiers, avec un canot plein de marchandises. McKenzie y aurait ramassé pas moins de 200 peaux de martres l'hiver précédant, en plus d'autres fourrures en proportions habituelles, soit une récolte plutôt appréciable¹¹ (HBCA, D.5/20, fo. 420-420b).

Certains hommes libres, pourtant reconnus ailleurs comme très habiles en forêt, ne semblaient pas attirer trop l'inquiétude de la CBH, comme les frères McDougall de qui le commis du Lac des Sables ne faisait pas de cas en octobre 1841, alors qu'ils s'apprêtaient à entrer dans les terres (HBCA, B.134/c/50, fo. 9b). Un mois plus tard, on notait :

I am happy to inform you that hitherto we have not been troubled with any Opposition worth mentionning. Amable Christineaux in Co. with his Wife passed the Rivière Desert lately for the purpose of hunting he has also a few Goods for Trading. I understand from pretty good authority that he and Liard are £16 in arrears on their last years transactions. in fact nothing is to be made in this Quarter either by the Company or opponents.

HBCA, B.134/c/50, fo. 110-110b

Ce passage laisse croire que deux raisons pouvaient expliquer ce faible niveau d'inquiétude : d'abord le fait qu'Amable McDougall/Christineaux semblait davantage impliqué dans des activités de chasse et/ou de piégeage, mais aussi en raison des très faibles profits anticipés dans la région pour quiconque faisant affaire dans le district. Une décennie plus tôt, le succès des frères Fleury dans la même région était retentissant. Le commis

¹¹ À titre de comparaison, les postes de Témiscamingue et Nipissing réunis avaient fourni 1791 peaux de martres en 1849-1850, soit à la même époque et à des postes voisins de Mattawa (HBCA, E.41/10, fo. 57).

McLean au Lac des Sables s'étonnait de leurs récoltes de fourrures, d'autant plus de la part d'un parti aussi dérisoire : les deux frères n'avaient qu'un seul homme avec eux, André Sabourin. Ils voyageaient et travaillaient sans relâche, ne reculant devant rien pour recueillir le plus de fourrures possible (HBCA, B.134/c/9, fo. 97-97b).

Ainsi, malgré les commentaires plutôt divergents à l'endroit du sérieux des traiteurs libres impliqués dans le corridor Moose Factory-Montréal, force est de constater que plusieurs de ces petits traiteurs réussissaient à prospérer pendant plusieurs années sur le terrain, avant d'être éventuellement mis hors-jeu par le grand monopole britannique et ses ressources impressionnantes. Pendant leur période de prospérité, les Fleury faisaient monter les enchères en offrant jusqu'à 5,50\$ la livre de castor. Le commis de la CBH demandait alors l'autorisation d'augmenter le prix offert à son poste à 6,00\$ (B.134/c/12, fo. 9). L'année suivante, en 1832, les Fleury eux-mêmes payaient 6,00\$ (HBCA, B.134/c/12, fo. 39b). Cette continuelle surenchère devenait désormais récurrente dans ce bras-de-fer pour l'obtention des fourrures de l'Outaouais, et le marché de Bytown devenait l'endroit par excellence pour écouler les fourrures, comme pour s'équiper en marchandises (Newton, 1991). Le commis Cameron commentait en 1834 :

The Fleuries have certainly been very active this season and cause us much more trouble than if they were stationary as usual, but not so, they are continually on the go, they get their supplies at By Town and sell very low to the Ind^s & they the more readily get sale for their merchandise by its being chiefly composed of Fancy articles made up clothing of all sizes & which they purchase at very reduced prices and consequently can afford to sell cheap – Cash, they have always a good supply of.

HBCA, B.134/c/21, fo. 67-67b

Cet usage d'objets de troc « *fancy* » devenait pour les Fleury un avantage avoué, tout comme il l'était pour les traiteurs libres Bangs au lac Témiscamingue en 1858. La CBH

devait également se procurer ce type d'articles, si elle souhaitait attirer elle aussi les clients grâce à ces nouveautés (HBCA, B.134/c/77, fo. 73).

Bytown devint assez rapidement après sa fondation le lieu de convergence pour les traiteurs désirant compétitionner la CBH en Outaouais. Même la femme libre Ikwesens, du Grand Lac, fréquentait Bytown dans le cadre de ses activités de traite qui couvraient une grande étendue de territoire, allant du Grand Lac à Bytown, en passant par la Rivière Désert et le Lac des Sables (HBCA, B.134/c/37, fo. 25). Au milieu des années 1840, la plupart des opposants sur la Lièvre et la Gatineau donnaient d'excellents prix aux chasseurs et amenaient les fourrures recueillies sur le marché de Bytown. Ce commerce engendrait la surchauffe des prix offerts, particulièrement pour les martres (HBCA, B.134/c/59, fo. 178).

Si Bytown était le lieu pour écouler les fourrures de l'Outaouais, la rivière du Lièvre était souvent la porte d'entrée de la traite libre vers l'intérieur des terres, en direction des vallées supérieures de la Lièvre, de la Gatineau, et des sources de la rivière des Outaouais. Un survol des activités des principales familles impliquées dans ces régions permet de bien saisir l'amplitude des réseaux de petit commerce dans cette portion du territoire.

Vers 1827, la concurrence au Lac des Sables était féroce. Pas moins de seize hommes y travaillaient pour les traiteurs indépendants Stanfeld (neuf hommes) et Day & McGillivray (sept hommes). Une partie de cette force semblait vouloir construire un établissement au lieu-dit du « Fort de L'Isle », à environ une journée et demi du Lac à la Truite ou du Saint-Maurice (HBCA, B.134/c/2, fo. 166b, 252b). Ce climat de compétition, constant depuis assez longtemps, et qui allait demeurer présent pendant encore quelques décennies, allait favoriser le va-et-vient des gens libres entre les différents employeurs potentiels, de même que des initiatives commerciales privées à plus petite échelle. Certains traiteurs libres qui

étaient qualifiés de *freemen* dans la correspondance de la CBH employaient des hommes, un peu à la manière des compagnies de traite. En plus des Stanfeld et autres Day & McGillivray, les frères Fleury s'illustrèrent par leur persévérance dans les années 1830. Après s'être fait prendre leurs hommes par le commis McLean du Lac des Sables, les Fleury engagèrent trois hommes au printemps 1831 pour remonter dans les terres (HBCA, B.134/c/9, fo. 236). Les deux frères étalaient leurs activités dans un rayon englobant la Lièvre, la Gatineau, mais aussi la rivière des Outaouais jusqu'au Fort Coulonge, de même que la rivière Dumoine, d'où ils pouvaient boucler la boucle en rejoignant les têtes des autres rivières au nord, via le Grand Lac (HBCA, B.134/c/11, fo. 55-55b). Un de leurs plans de saison était ainsi décrit en juillet 1831 :

I learn from the Crew of the large Canoe that three of Fleury Men are on their way up & that he is only to join them himself (as they report) about the latter end of the month of september, when[?] I dare say he'll take the Field with all his Forces. The younger Fleury actually started from Lachine about the time we were informed & is by all accounts gone in the direction of Fort Coulonge accompanied by Bill Hodgson & I fear his design may be to penetrate to the interior in that Quarter & afterwards come round to join his party at this Place [Lac des Sables].

HBCA, B.134/c/11, fo. 108

En plus d'avoir déjà eu à l'emploi le réputé voyageur André Sabourin, les Fleury avaient aussi à l'emploi à ce moment William (Bill) Hodgson¹², un Métis qui devait normalement agir comme guide, même s'il semble s'être désisté au dernier moment (HBCA, B.134/c/11, fo. 55). Cette même année, étaient aussi à l'emploi des traiteurs Fleury les nommés Lacroix, Beauchemin et Chaussé, qui avaient tous travaillé auparavant pour la CBH, selon Angus Cameron qui les vit passer dans deux petits canots au Lac des Deux-Montagnes,

¹² Hodgson est né dans la région de la Baie James. Ses parents se sont établis au lac des Chats en 1812. En 1837, il vivait avec une Indienne du Lac des Deux-Montagnes près de Mattawa, sous le qualificatif de « voyageur » (ADP, BMS Missions, 1837-06-21; Brown, 1987; Cormier, 1978, p. 133, 137).

chargés d'alcool et de marchandises et en route pour le Lac des Sables (HBCA, B.134/c/11, fo. 61).

La logistique déployée par les Fleury est relativement bien décrite dans la correspondance entrante à Lachine. Cette famille disposait d'avantages appréciables lui permettant de supporter l'acharnement monopolistique de la CBH. Il semble que les Fleury produisaient eux-mêmes la majorité des provisions sur leurs propres terres dans la vallée laurentienne et qu'ils obtenaient l'alcool et les marchandises à un taux fort avantageux d'un marchand de Montréal. Le commis McLean, face à la solidité de cette entreprise, croyait que le seul moyen d'en finir avec eux était de hausser significativement le prix offert pour les fourrures (HBCA, B.134/c/11, fo. 108-108b). En 1832, on entendit que le partenariat fraternel allait cesser en juin, à la fin de la saison de traite (HBCA, B.134/c/14, fo. 111). Ce qui est sûr, c'est que Fleury l'aîné continua d'être présent pour un certain temps. En juillet 1833, on le voyait à Rivière Désert, accompagné d'un Abénaquis et en possession d'un tonnelet d'alcool et de quatre sacs de provisions. Les deux traiteurs se rendaient en direction du Grand Lac (B.134/c/19, fo. 70). Son dernier voyage de traite dans la région semble avoir été celui de 1835, mettant fin à une assez longue carrière, car Fleury l'aîné avait auparavant mentionné qu'il souhaitait poursuivre jusqu'à ce qu'il amasse ce qu'il avait perdu avec la CNO, c'est-à-dire avant la fusion de 1821 (HBCA, B.134/c/21, fo. 130; B.134/c/25, fo. 68).

Plusieurs traiteurs libres, en plus d'opérer des réseaux de commerce dans la région, allaient aussi contribuer à fonder des hameaux pour se regrouper. L'un des creusets d'indépendance des anciens engagés de la traite du corridor Moose Factory-Montréal fut le Lac-Sainte-Marie. Comme nous l'avons évoqué dans le deuxième chapitre, la communauté du Lac-

Sainte-Marie fut fondée à une date imprécise, probablement avant 1837, par un premier homme libre y ayant défriché une parcelle de terre, avant d'être rejoint en 1838 par un groupe organisé d'hommes libres et de leurs familles. Ces familles étaient dès lors associées à la traite libre (HBCA, B.134/c/40, fo. 48, 59). Même si le commis Cameron du Lac des Sables s'était d'abord montré peu préoccupé par les activités des gens libres du Lac-Sainte-Marie, son opinion changea assez rapidement. Le 9 mars 1839, soit après que les familles aient pris le temps de s'installer et de passer un premier hiver sur place, Cameron écrivit :

Although Jaques Naud has given me to understand otherwise I have every reason to think that he intends either going himself or else fitting out an expedition for the purpose of Trading with the Grand Lac Indians, and to start immediatly upon the opening of navigation if not indeed before.

HBCA, B.134/c/41, fo. 206-206b

Le leader de la communauté, François (Jacques) Naud, essayait vraisemblablement de demeurer en bons termes avec la CBH, tentant même de dissimuler ses intentions réelles. Cameron possédait par contre un bon réseau de contacts avec les chasseurs de la région et n'était apparemment pas dupe. Cette dernière lettre de Cameron nous renseigne aussi sur la relative prospérité de Naud, lequel semblait posséder suffisamment de capital pour équiper lui-même une expédition de traite vers l'intérieur des terres. Cette prospérité est d'ailleurs corroborée par deux sources orales qui évoquent le caractère entrepreneur de François Naud et de sa descendance. Naud aurait aussi donné du travail à beaucoup de gens à une certaine époque (CRCIM, 2008c; Nault, s.d.). À l'évidence, la traite libre s'organisait au Lac-Sainte-Marie. On se rappellera d'abord de Louis Sérulier, l'un des fondateurs de la communauté, s'étant réengagé à la CBH, avant de désertir et de rejoindre à nouveau le lac, puis de se préparer à une dérouine avec André Sabourin (HBCA, B.134/c/41, fo. 238).

Deux autres familles défrayant la correspondance du Lac des Sables sont les Laplante et les Fournier. Louis Fournier était l'un des hommes libres recensés dans les squatteurs en 1848 (voir chapitre 2). En août 1839, à la même époque que l'épisode de Sérulier, Fournier et les frères Laplante furent aperçus de nuit :

The two Laplants & Louis Fournier were detected by our « night watch » on the night of the 18th Ins^t 11 P.M. on their way for the interior with a Trading equipment etc. supposed to be bound for the Hunting ground of the Grand Lac and Lac la Truite Indians [...]

HBCA, B.134/c/43, fo. 175-175b

Immédiatement, le commis Cameron envoya un canot monté par deux engagés à leur poursuite. Il dépêcha aussi un messenger au poste du Grand Lac, afin de demander le renfort de deux autres hommes, pour ainsi obtenir une équipe de quatre hommes contre trois (HBCA, B.134/c/43, fo. 175-175b). Un mois plus tard, Cameron spécifiait que le groupe des Laplante avait été bien suivi, mais que les deux hommes du Grand Lac avaient été renvoyés, pour s'être enivrés. Malgré cette déconfiture, les traiteurs libres peinaient à collecter les fourrures (HBCA, B.134/c/43, fo. 275-275b). Les frères Laplante et Louis Fournier poursuivirent malgré tout leur dérrouine jusqu'en décembre, où semble-t-il en raison du faible succès de leur entreprise, ils auraient descendu l'Outaouais. Le commis du Lac des Sables se félicitait qu'ils n'aient même pas réussi à entrer en contact avec un seul des Indiens de l'intérieur, mais seulement avec quelques-uns du Lac des Deux-Montagnes. Cela lui laissait croire qu'il en avait fini avec eux (HBCA, B.134/c/44, fo. 220b). La partie ne fut pas abandonnée pour autant. L'année suivante, en février 1840, Cameron se ravisait :

I stated to you in a late letter that the Laplants had abandoned this part. M^e M^c Gruer who arrived from his post to day informs me that one of them (Antoine) & Fournier are at Jaques Naud's & there is every reason to believe intend to proceed inland very

shortly & I fear Naud who is so well acquainted with the Country may accompany them [...]

HBCA, B.134/c/45a, fo. 178-178b

Le Lac-Sainte-Marie, à l'évidence, servait de quartier général à des expéditions de traite libre. Antoine Laplante et Louis Fournier s'y étaient réfugiés cet hiver-là et pouvaient compter, selon Cameron, sur l'aide logistique apportée directement ou indirectement par l'homme libre François Naud. Cameron demanda un renfort de deux bons hommes de canots, en précisant que des « *Iroquois would answer in the event of no good Old Voyagers being to be had* » (HBCA, B.134/c/45a, fo. 178b). Plus tard, au mois d'août, c'était au tour de Liard et de Carrière¹³ de s'installer au Lac-Sainte-Marie chez François Naud. On les soupçonna également de préparer une déroutine. Liard était à ce moment-là considéré sans le sou (HBCA, B.134/c/45b, fo. 449). Comme nous l'avons vu plus haut, cela ne l'empêcha pas de monter dans le nord pour traiter, en compagnie d'Amable McDougall (HBCA, B.134/c/46, fo. 121). À la même époque, en 1842, on signala aussi l'homme libre Pierre Chaussé passant devant le poste du Lac des Sables, avec un assortiment de marchandises de traite, en direction de l'intérieur. On spécifiait qu'il avait commencé à s'installer sur la Gatineau, en aval de Rivière Désert (HBCA, B.134/c/53, fo. 29), donc probablement non loin du Lac-Sainte-Marie, si ce n'est pas au même endroit.

¹³ Probablement André Carrière, évoqué plus loin à la section 3.2.6 – *Le travail salarié*.



Figure 14. Les gens libres François Naud et Élisabeth McPherson

Auteur et date inconnus. Crédit : Claude Hubert.

De façon générale, la route menant de la rivière des Outaouais, puis passant par le Lac des Sables (sur la Lièvre), Rivière Désert (sur la Gatineau), en direction du Grand Lac et de la source de l'Outaouais, continua d'être importante pour la traite libre. En 1839, un nommé McKay, « *well Known at the Lake of 2 Mountains and up the Grand River as a petty Indian Trader* » y circulait en hiver pour une expédition de traite (HBCA, B.134/c/41, fo. 206; souligné dans le texte). Aussi tard qu'en 1856, un nommé Bacus entreposait une quantité de marchandise de traite dans la région de Rivière Désert (HBCA, B.134/c/73, fo. 24b). La région du Grand Lac et des sources de l'Outaouais, tout comme le Haut-Saint-Maurice, permettait enfin d'accéder à la région du lac Waswanipi et de ses avant-postes. On y retrouvait plusieurs hommes libres s'adonnant à la traite dans les années 1830, dont Simon

Annance, déjà évoqué au chapitre 2 (HBCA, B.163/c/1, fo. 1; B.227/a/12, 1833-06-10; B.227/a/13, 1834-07-20). On remarqua même, en février 1834, comment des chasseurs autochtones venus de très loin (lac Ashuapmushuan, au nord-ouest du lac Saint-Jean) s'installèrent près du poste de Mont au Chêne, « *waiting in hopes of seeing or falling with Some Strugling traders* » (HBCA, B.134/c/21, fo. 144). Les sources de la rivière du Lièvre étaient donc aussi un lieu convoité par les traiteurs libres.

Si l'on remontait l'Outaouais sur son cours principal, en amont de Bytown, on accédait à la région générale de Fort Coulonge, où la traite indépendante avait aussi cours. Le guide métis Jean-Baptiste Bernard habitait ce secteur. Lorsqu'il n'était pas à l'emploi de la CBH durant la saison navigable, il ne dédaignait pas traiter à son compte, et ce au grand déplaisir de la compagnie qui y voyait une attitude parfaitement ingrate : « *That Gent[lement] shows his gratitude for the assistance rendered him by going about trading with our Inland Indians* » (HBCA, B.134/c/17, fo. 78). Un autre traiteur libre de ce secteur, sur la Bonnechère, était Andrew Longmore, établi dans les années 1820 près d'un autre homme libre métis nommé Thomas Knight (HBCA, B.134/c/4, fo. 258). En 1831, il s'installait près du poste des Allumettes avec un canot chargé de 24 pièces¹⁴ de marchandise (HBCA, B.134/c/11, fo. 285). Longmore s'approvisionnait probablement au Lac des Deux-Montagnes, ou du moins il entretenait des liens avec cet endroit en 1831, lorsqu'il en partit accompagné d'autres Métis pour une expéditions de traite (HBCA, B.134/c/11, fo. 215). Plus tard à l'automne, le groupe allait se diviser en deux partis, probablement pour mieux couvrir la grande région de Fort Coulonge :

¹⁴ Une « pièce » représentait, dans la traite des fourrures, une quantité de marchandise emballée en un seul paquet, pesant généralement 90 lbs.

I am informed that the Band of half Breeds who went up on a Trading excursion some time ago, have divided into two parties one of which proceeded to Fort Coulonge, & the other have established themselves in the Bonnechere alongside of Siccard.

HBCA, B.134/c/12, fo. 26

La référence à Siccard renvoyait au responsable de l'avant-poste de la CBH sur la rivière Bonnechère, Antoine Siccard (HBCA, B.134/g/8). On peut facilement voir à l'aide de cet exemple que la traite indépendante cherchait parfois à entrer directement en compétition avec les postes de la CBH, sur les mêmes lieux, plutôt qu'à se rendre furtivement en des régions éloignées des postes, comme les exemples mentionnés plus haut le démontraient.

Plus en amont sur l'Outaouais, la région de Mattawa fut longtemps un repère agité de traiteurs indépendants et autres gens libres. Dans les années 1840, le leader des traiteurs libres semble avoir été Roderick McKenzie. Il rassemblait à l'époque ce qu'il convient d'appeler une bande composée de familles alliées :

We have plenty of opposition consisting of MacKenzie & his gang. M^r MacDonalds son is up among Monsieur Deserts Indians & Monsieur is too much of the gent (or something like it) to follow him) but I believe the truth is that he is afraid that MacDonald will pitch him in the river.

HBCA, B.134/c/63, fo. 192b

Aux McKenzie s'ajoutaient donc les MacDonald (probablement en fait les McDonell¹⁵), mais aussi John McLeod, le gendre métis de McKenzie (HBCA, B.134/c/64, fo. 29; Mitchell, 1977, p. 190; Van Kirk, 1988) et les England (HBCA, D.4/36, fo. 165; E.41/10, fo. 28). En cette année de 1847, McDonell et England étaient allés sur la rivière Kipawa, alors que McKenzie et son gendre McLeod s'étaient dirigés vers le lac Nipissing (HBCA, E.41/10, fo. 28). Roderick McKenzie semblait affectionner particulièrement le secteur de

¹⁵ Certains ont avancé une possible équivalence. Voir Stone Circle Consulting et Know History, 2015, p. 39.

Mattawa comme base opérationnelle. Après y avoir séjourné un certain temps, il était de retour en septembre 1848, où l'on rapportait qu'il y construisait une maison dans la baie un peu en amont de Mattawa. Il avait encore avec lui England, Dufault, ainsi que le fils du défunt Paul St-Cire. Cette association de traiteurs libres était responsable d'avances de marchandises faites aux Indiens de la rivière Kipawa (HBCA, E.41/10, fo. 42b). Tous ces gens libres étaient d'anciens employés de la CBH¹⁶.

En remontant, à partir de Mattawa, la rivière du même nom, on débouchait par cette très ancienne route de canot sur le lac Nipissing. Les mentions de traiteurs libres s'aventurant sur ce lac et son arrière-pays sont assez nombreuses. Les rois incontestés de la traite libre y furent certainement les membres de la famille de Laronde. Au moins trois d'entre eux, Denis, Toussaint et Eustache, y furent à un moment ou un autre traiteurs indépendants, après avoir travaillé pour la CNO ou la CBH (Jones, 1999, p. 26-34; Marcotte, 2017, p. 238-239). Plus tard, d'autres individus y firent leur marque. En octobre 1837, on s'alarmait depuis le poste de Témiscamingue :

Here is a party of four men two of them half Breeds formerly in the employ of Mitchell have lately established themselves at a place situated between Nepissing & White Fish Lake (an Outpost from Lacloche) [...]

HBCA, B.134/c/36, fo. 80

On s'attendait à ce que ces traiteurs brassent leurs affaires dans les secteurs de Matawagamingue et de Témiscamingue (HBCA, B.134/c/36, fo. 80). Durant l'hiver, ce « *party of half Breeds* » se sépara à la suite d'une dispute survenue au Jour de l'An. Deux

¹⁶ McKenzie a servi au lac Nipissing (Mitchell, 1977, p. 189). McDonell a entre autres été hivernant à Témagamingue (Mitchell, 1977, p. 192). England a travaillé au poste de Témiscamingue (HBCA, B.135/g/27). Dufault était employé au poste du Lac des Allumettes (HBCA, B.134/g/12). Quant à St-Cire, on l'engagea une fois temporairement pour le district de Témiscamingue (HBCA, B.218/a/1, 1840-08-31).

d'entre eux s'engagèrent auprès de la CBH, mais les deux autres continuèrent leurs activités indépendantes (HBCA, B.134/c/37, fo. 91). Ce noyau de résistance était probablement le même que celui évoqué par le commis de la CBH à Nipissing en octobre 1838, lorsque celui-ci écrivait que : « *a person of the name of Goulet with two young half Breeds had arrived there on the 20th with a small admixture[?] of Goods for Trade with the Nipissing Indians* » (HBCA, B.134/c/40, fo. 14).

En étudiant les modalités de la traite libre dans le corridor Moose Factory-Montréal, on comprend qu'il n'existait pas de frontière absolue entre les traiteurs libres en totale rupture avec les grandes compagnies de traite, d'une part, et les engagés de ces dernières compagnies, d'autre part. Nous avons identifié au moins deux types de relations ambiguës qui avaient cours entre les traiteurs libres et la CBH. La première consistait pour la CBH à s'entendre avec des traiteurs rivaux pour leur acheter leurs lots de fourrures à un prix fixé d'avance. Elle pouvait ainsi s'assurer que la récolte lui revenait en bout de ligne, même si les profits se voyaient sûrement réduits. Le traiteur Edward McGillivray de Bytown, par exemple, s'était entendu en 1842 pour vendre à la CBH ses fourrures, même s'il avouait avoir reçu de meilleures offres ailleurs (HBCA, B.134/c/53, fo. 120-120b; B.134/c/54, fo. 80). Le traiteur Andrew Longmore, en 1831, semblait aussi livrer toutes ses fourrures à la CBH au Lac des Deux-Montagnes. Il se plaignait cette année-là de la mauvaise gestion de son compte à cet endroit :

Longmores account has been presented to him and he pretends that he has not been credited with all the Furs which he delivered [...] himself & his Half Breed Party are expected to start in a few days.

HBCA, B.134/c/11, fo. 215

Cette relation commerciale entre Longmore et la CBH semble avoir été suffisamment importante pour que son compte apparaisse dans une liste de « *Tradesmen &c.* » associés au Lac des Deux-Montagnes, en tant que « *petty Trader* » (HBCA, B.134/g/6). L'homme libre François Naud, quant à lui, proposa avec assurance une entente au commis de la CBH au Lac des Sables, en janvier 1839, pour régulariser son commerce de fourrures du Lac-Sainte-Marie. Allan Cameron décrivit ainsi les tractations à son supérieur :

I was lately at James Naud's and got what Furs he had Collected since he came up. he does not send out to the Indians but takes what Furs they bring in to him, what furs he Collects he says he will always give preference of Sale to the C^o & wishes to Know if in the event of his occasionally requiring a few articles or small supply if he Could get it here at a Certain percentage in advance on the Invoice price not amounting so high as our tariff price for sales to Engages & Freemen. I of Course Could make no such arrangement with him untile after hearing from you.

HBCA, B.134/c/41, fo. 26b

Confiant de la position de traiteur libre qu'il occupait, Naud ne demandait rien de moins qu'un tarif spécial en deçà de celui offert généralement aux gens libres, et même de celui des engagés, déjà très avantageux. Il proposait ainsi une entente « donnant donnant », où la CBH l'aurait équipé en marchandises lorsque nécessaire, à crédit et à un tarif spécial, en échange d'une promesse de leur revendre toutes les fourrures obtenues par son trafic personnel. Cette audace démontre qu'un rapport de force pouvait exister lors de telles négociations. Et la CBH ne pouvait rien prendre pour acquis, car deux ans plus tard, le nouveau commis du Lac des Sables expliquait qu'il comptait passer chez François Naud, puisque ce dernier serait « peut-être » tenté de vendre ses fourrures contre argent sonnante. Le commis spécifiait de plus que Naud se procurait habituellement ses fourrures en échange de whisky, une denrée que l'on peut soupçonner facilement accessible sur l'Outaouais, en dehors du réseau de postes de la CBH (HBCA, B.134/c/47, fo. 173).

On ne sait rien de l'entente qui a pu avoir lieu entre Naud et la CBH en 1839. Le commis du Lac des Sables se contenta d'écrire à son supérieur qu'il suivrait à la lettre les instructions reçues à cet égard; instructions qui n'ont malheureusement pas survécu (HBCA, B.134/c/41, fo. 81). D'autres ententes similaires sont aussi parfois évoquées dans la correspondance de la CBH. Le nommé Bacus, près de Rivière Désert en 1852, réservait toutes les fourrures qu'il recueillait, autant par sa traite libre que par son propre piégeage, au commis de la compagnie, et sa fidélité semblait prévaloir sur les rumeurs voulant qu'il empiète un peu trop sur les activités de traite de la CBH (HBCA, B.134/c/69, fo. 8). L'ancien commis Thomas Taylor, une fois retraité, recueillait encore des lots de fourrures dans la région de Fort Coulonge en 1857, en traitant lui-même avec des Indiens du Lac des Deux-Montagnes, et faisait affaire avec son ancien employeur pour écouler ses pelleteries (HBCA, B.134/c/74, fo. 108a).

Le deuxième type de relation ambiguë concerne une pratique de sous-traitance observable dans le corridor Moose-Factory-Montréal, comme ailleurs dans l'Ouest en général. En effet, une certaine frustration de la part de la CBH face à son incapacité à éliminer totalement la traite libre semble l'avoir conduite à opter pour un moindre mal. Dès 1829, ce type de réflexion transparaissait dans les propos de John Siveright, au Fort Coulonge. Il se plaignait alors du fait que deux « *Indians* » nommés Amable Defond et Simon Constant s'adonnaient à la traite dans son secteur. Il notait alors qu'il serait plus économique pour la compagnie d'engager ces deux hommes à contrat, plutôt que de payer des employés et un commis pour les poursuivre en forêt (HBCA, B.134/c/6, fo. 289-289b). Et cette idée faisait probablement son chemin depuis un temps déjà. L'homme libre Amable Foubert recevait ainsi des « *supply of Goods etc.* » au poste du Lac des Sables en 1828, et comme

nous le verrons plus loin¹⁷, certains indices laissent croire qu'une partie de cet approvisionnement servait directement à la traite libre, et non seulement à sa propre consommation (HBCA, B.134/c/4, fo. 125). D'ailleurs, selon la tradition locale ayant toujours cours dans le canton de Cumberland, Foubert aurait ouvert son propre poste de traite sur les rives de l'Outaouais vers 1807 (Serré, 2002, p. 1). Mais le cas le plus probant, et le mieux expliqué, demeure celui de Pierre Chaussé. Cet homme libre venait, en 1842, de monter dans les terres, en passant par le Lac des Sables, pour traiter librement, accompagné de sa femme et d'un autre associé. Au lieu de pourchasser l'intru comme à l'habitude, voici comment la CBH réagit :

Chaussé has received a small supply of Goods at the Rivière Desert which he is to trade on commission and in this capacity it is probable he will be more useful than if he were a hired servant, so I think we have little to fear from opposition in this quarter.

HBCA, B.134/c/53, fo. 216-216b

Il semble que l'adage « si vous ne pouvez les battre, joignez-vous à eux » ait été ici la meilleure approche pour la CBH. En effet, la compagnie n'avait que deux autres choix : engager Chaussé, au risque de le trouver trop peu dévoué et coûteux, ou encore le pourchasser en payant un nombre supérieur d'hommes, ce qui revenait aussi à des dépenses excessives. Elle optait donc pour réguler en quelque sorte la traite libre, en équipant Chaussé et en lui laissant une part de profit « à commission ». Bien que la sous-traitance chez les gens libres ait été documentée ailleurs en Amérique du Nord (voir Reid, 2002, p. 192-193), ici il apparaît clairement que cette opération impliquait un travail à commission plutôt qu'un emploi forfaitaire saisonnier.

¹⁷ Le parcours de l'homme libre Amable Foubert est très bien documenté dans les archives de la CBH, et c'est pourquoi ses différentes activités seront analysées dans plusieurs sections, suivant les thèmes abordés.

La sous-traitance menait souvent à des pratiques commerciales pour le moins improductives pour la CBH. Macdougall (2010, p. 260) a décrit ces *free traders* du nord de la Saskatchewan qui s'équipaient en marchandises dans un district de la CBH, pour ensuite aller traiter dans un district voisin. Mais ce qu'il y a de troublant ici, c'est que certains commis de la grande compagnie sous-traitaient avec des gens libres en sachant parfaitement que ceux-ci allaient écouler ces marchandises en dehors de leur propre district, donc dans la chasse gardée de leurs collègues. Par exemple, le commis du poste du Grand Lac, James Cameron, se plaignit en 1845 d'avoir à se protéger le plus possible « *from the vagabonds outfitted by M^r Taylor and sent inland amongst the Trout Lake Indians and this Post* » (HBCA, B.134/c/60, fo. 172b). Ce M. Taylor était Thomas Taylor, le commis de la CBH au Lac des Sables, et parmi ces vagabonds figuraient peut-être les frères McDougall. Qui plus est, Taylor était ici accusé de diriger à dessein ces hommes libres vers telle ou telle région (« *sent inland* »). En 1848, le même James Cameron se plaignait à nouveau, mais cette fois du fait que le traiteur libre Roderick McKenzie réussissait à maintenir ses affaires au lac Nipissing, grâce à l'approvisionnement qu'il obtenait du Lac des Allumettes, ainsi que de l'argent qu'il y obtenait pour ses fourrures ensuite (HBCA, E.41/10, fo. 40). Cette histoire, comme d'autres¹⁸, laisse croire à un autre cas de figure où la complicité de certains commis nuisait à l'intérêt général de la CBH. Cette façon de faire pouvait dissimuler des activités de contrebande, comme il en sera discuté plus loin dans le chapitre.

La traite libre, presque invariablement associée aux gens libres, se déroulait ainsi souvent par le biais d'alliances entre familles, menant parfois à la construction de hameaux servant

¹⁸ Voir aussi : HBCA, B.134/c/40, fo. 47b.

de bases opérationnelles. Les pratiques de déroutines et l'intense compétition qui caractérisaient les luttes pour les fourrures de la région donnaient lieu à un climat tendu sur le terrain. Lorsque la chose était possible ou souhaitable, par contre, la CBH n'hésitait pas à conclure des ententes commerciales avec ses rivaux.

3.2.2 – *Le piégeage*

Le métier de voyageur hivernant préparait certainement les futurs hommes libres à celui de trappeur, car il était d'usage courant d'envoyer les engagés, durant les mois d'hiver, trapper dans les environs du poste de traite¹⁹. Il est donc parfaitement normal de considérer le piégeage comme l'une des activités de subsistance les plus communes dans la population de gens libres. Les activités cynégétiques en général, que ce soit la chasse, la pêche ou le piégeage, sont difficilement dissociables lorsque mentionnées dans les textes d'époque. La raison en est bien simple : le terme « chasse », tout comme son équivalent anglais « *hunting* », pouvait à la fois signifier chasser le gibier pour sa viande ou encore piéger les animaux à fourrures de façon commerciale. Le terme « trappe », ou « *trapping* » était plus rarement utilisé. Une première difficulté consiste donc à tenter de voir quelle importance avait le piégeage commercial, *versus* la chasse de subsistance, chez les gens libres et cela en tenant compte de la polysémie du terme « chasse ». Une seconde difficulté provient du fait que puisque la chasse et la pêche de subsistance étaient généralement des activités courantes pour quiconque habitait le milieu forestier au XIX^e siècle, il se peut que celles-ci aient été trop banales pour être rapportées régulièrement par les témoins de l'époque. Nous tenterons tout de même, dans la mesure du possible, de décrire les activités de

¹⁹ À titre d'exemples, voir les livres de comptabilité de la CBH au poste du Grand Lac, lesquels mentionnent régulièrement des entrées de fourrures provenant de ses engagés : HBCA, B.82/d.

piégeage des gens libres, premièrement, puis ensuite la chasse et la pêche dans la section suivante, en étant bien conscient du chevauchement possible dans les descriptions historiques.

L'un des trappeurs de la Lièvre et de la Gatineau ayant le plus attiré l'attention de la CBH est Amable Foubert. Bien qu'il semblait combiner la traite et le piégeage²⁰, les activités de trappe occupaient sûrement une bonne partie de son temps. En septembre 1829, Foubert passait le poste du Lac des Sables, en route pour une expédition de piégeage destinée à payer une partie de ses dettes envers la CBH :

Amable Foubert made his appearance here some time ago, not a word about supplies, he is gone off a hunting & says he'll not show himself below until he has something to pay part of his debt & I have just now been informed that he is gone off for the Grand River where he intends to hunt this winter having lately discovered a fine Beaver Country in that quarter.

HBCA, B.134/c/6, fo. 230

Cette citation est riche en informations : on comprend que Foubert semblait cette année-là délaissier la traite pour un moment, en ne demandant pas d'avances de marchandises. Plutôt, il remontait la rivière vers l'intérieur des terres pour exploiter les fourrures de la « *Grand River* », autrement dit la rivière des Outaouais. Comme il faisait mention qu'il ne reviendrait pas en aval²¹ sans avoir suffisamment de quoi payer, on peut en déduire qu'il s'en allait trapper à la tête de la rivière des Outaouais où il venait de « découvrir » un territoire riche en castors. Cela laisse bien sûr supposer qu'il s'apprêtait à empiéter

²⁰ Amable Foubert est qualifié dans les *Abstracts of Servants' Accounts* de « Hunter », de « Trader » et de « Trapper », selon les années. Voir : HBCA, B.134/g/5-7. De plus, Foubert avait besoin d'une telle quantité de marchandise, au poste du Lac des Sables en 1826, que cela irritait le commis de la compagnie (HBCA, B.134/c/1, fo. 422). Ces besoins étaient sûrement liés à des activités de traite, plutôt que de simple subsistance.

²¹ S'il avait été piéger sur le cours inférieur de l'Outaouais, il aurait dû remonter le courant de la Lièvre pour revenir ensuite au Lac des Sables. Par contre, on allant directement à la tête de l'Outaouais, il pouvait descendre le courant de la Gatineau et/ou de la Lièvre pour atteindre le même poste.

directement sur les terres de chasse bien délimitées des Autochtones de cette région, encore à l'écart des zones de colonisation agricole ou d'exploitation forestière. Dans les années 1830, Foubert poursuivait toujours ses activités de piégeage, mais les terres qu'il fréquentait étaient beaucoup moins riches qu'auparavant. Malgré de maigres récoltes, il promettait toujours en 1834 de faire de meilleures chasses le printemps venu (HBCA, B.134/c/13, fo. 112b; B.134/c/24, fo. 380b).

Les frères McDougall fréquentaient aussi dans les années 1830 et 1840 le poste du Lac des Sables, où ils pouvaient à l'occasion se procurer le matériel nécessaire pour accomplir une saison de trappe : « *The M^cDougalls (Angus & Amable) have not made their appearance since my arrival here but I believe they are in the vicinity should they want a small hunting equipment I intend to advance them* » (HBCA, B.134/c/39, fo. 63-63b)²². La femme d'Angus était d'origine « Tête-de-Boule » et celle d'Amable était originaire du Lac à la Truite. Ils avaient peut-être accès, grâce à ces liens de parenté, à des terres de chasse près du Lac à la Truite (ADP, BMS Missions, 1842-08-11; GSU, BMS d'Oka, 1840-08-16, 1840-08-18).

En fait, la trappe était souvent associée aux expéditions de traite libre, sans doute parce que les deux activités pouvaient se compléter et assurer un meilleur succès au voyage dans les terres, dans l'éventualité où l'une des deux échouait. C'est le cas de Sévère St-Denis qui, entre deux périodes de traite libre, s'était occupé à trapper les martres près de Mattawa (HBCA, B.134/c/37, fo. 35-35b). Même le vieux Fleury ne dédaignait pas piéger les

²² Voir aussi, à propos d'Amable McDougall partant chasser en compagnie de sa femme, en 1841 : HBCA, B.134/c/50, fo. 110-110b.

animaux à fourrures lors de ses tournées : « *Old Fleury & Portneuf*²³ *are inland & have been since Spring, however they pay more attention to Traping than Trading* » (HBCA, B.134/c/24, fo. 128b). La femme libre Ikwesens participait peut-être aussi aux activités de trappe, en plus de son commerce de fourrures, puisqu'elle allait payer en fourrures en 1837 des avances de marchandises obtenues au Lac des Sables précédemment. Elle était accompagnée d'un nommé Étienne l'Iroquois, qui était peut-être son nouveau conjoint²⁴ (HBCA, B.134/c/35, fo. 159b). En 1825, on rapportait à partir de Fort Coulonge l'arrivée potentielle d'un groupe important d'Iroquois désirant traiter et chasser dans la région. Ils auraient eu de bons résultats près de Mattawa l'année précédente (HBCA, B.134/c/1, fo. 191b).

Parfois, le passage de la vie d'engagé vers celle d'homme libre devenait l'occasion de se livrer presque entièrement au piégeage, à la façon des bandes autochtones locales. Quand le commis et interprète John McKay, de Témiscamingue, envisageait de quitter la CBH en 1848, l'une des choses qu'il mettait de l'avant était la chasse qu'il pourrait alors faire pour la compagnie (HBCA, D.5/21, fo. 57b). Ce mode de vie, nouveau pour lui, semblait s'être réalisé en 1850 : « *McKay is living about the Lake like an Indian with a band of women about him* » (HBCA, E.41/10, fo. 59). Il s'agissait d'ailleurs pour McKay d'une véritable rupture d'avec son ancienne vie. On rapportait en effet dans cette même lettre qu'il avait en quelque sorte abandonné sa femme au poste de Témiscamingue. Plusieurs hommes libres, Canadiens ou Métis, vivaient ainsi vraisemblablement parmi les chasseurs indiens, de la même façon qu'eux. Les nommés Deschamps et Joseph Sabourin, dans le secteur de

²³ Ce Portneuf était fort probablement l'Abénaquis mentionné en compagnie de Fleury en 1833 (B.134/c/19, fo. 70).

²⁴ Son premier conjoint, Andrew McPherson, partit en congé prolongé en 1837-1838, puis fut ensuite muté dans différents postes de la CBH plus loin dans l'Ouest (AM, s.d.c).

Matawagamingue, semblent avoir été du nombre (Marcotte, 2017, p. 145, 365). André Brazeau revenait ainsi troquer quelques fourrures au poste de la CBH au Grand Lac, une dizaine d'année après sa désertion de la compagnie. N'étant plus à son emploi, il était peut-être accompagné de chasseurs algonquins lors de sa visite (HBCA, B.82/d/36, fo. 31). Du moins, on sait qu'une descendance algonquine portant le nom de Brazeau est associée au Grand Lac dans les décennies suivantes (Marcotte, 2017, p. 96). Ce phénomène avait d'ailleurs été remarqué par le commis John McLean, qui dans ses mémoires évoquait ces Canadiens et ces Métis vivant parmi les Indiens du Nord-Ouest, et qu'il était presque impossible de différencier à première vue des Indiens, ni par l'habit, les manières, ou même le langage (McLean, 1849, vol. 1, p. 223).

Lorsque les gens libres décidaient de s'adonner au piégeage commercial, la question de la vente des fourrures devait nécessairement se poser. Les lacunes documentaires nous empêchent de connaître dans le détail les endroits où ils disposaient de leurs chasses. Pratiquement aucun livre de comptabilité n'a survécu sous le règne de la CBH avant 1850, pour la région du Lac des Sables, de Rivière Désert ou de Fort Coulonge; une époque et une région où les gens libres furent, pourtant, très présents. Nous devons donc nous rabattre sur des indices généraux pour creuser cette question.

Premièrement, il est évident que certains trappeurs privilégiaient la vente aux postes de la CBH. On pouvait s'y approvisionner facilement à l'intérieur des terres et la CBH utilisa longtemps un système de crédit à l'automne, nécessairement très pratique. Gélinas (2003, p. 48) explique que les Abénaquis chassant dans le nord préféraient généralement vendre leurs fourrures dans la vallée laurentienne, où ils recevaient de meilleurs prix. Cela était certainement une règle générale, mais non absolue, car plusieurs Abénaquis faisaient

surtout affaire dans les postes de la CBH. Au Mont au Chêne, à la tête de la Lièvre, l'un des trois hommes libres abénaquis de passage en 1833 y offrit toute sa chasse :

A few days ago, three freemen (Pierre Maurice, Simon Annance, & Jean Guille) who were hunting all Spring and fall in the vicinity of Ruperts House arrived here with a Considerable quantity of furs. The former of these men (Pierre Maurice) gave me all his hunt, amounting to about 100 Dollars 45 of which to be paid in Cash. and the remainder paid in Goods here, - I gave an order on Mr Burns for the 45 Dollars.

HBCA, B.134/c/20, fo. 71b

La même lettre mentionnait au passage que le chasseur Flammand²⁵, que nous savons être un homme libre canadien, avait aussi livré toute sa chasse au Mont au Chêne. Il en était de même pour un chasseur abénaquis anonyme en 1833, au Lac des Sables, qui livrait pour 70\$ de fourrures cet été-là (HBCA, B.134/c/19, fo. 22). Il s'agissait probablement du nommé Portneuf. Quant à Stanislas Vassal, en partie d'origine abénaquise²⁶, la possibilité d'obtenir des avances d'argent de la part de la CBH semblait expliquer son allégeance :

Vassal made his appearance here last November and delivered me all his hunt which is pretty Considerable he was all Spring and fall hunting in a Chain of mountains between Lake de Sable and this Quarter [Mont au Chêne], and as far as I can learn has not traded a single Skin from an Indian he offered me the Goods he brought up from 3 Rivers but I would have nothing to do with them. he observes that he would find many to advance him Goods, but none except the Hudsons Bay Company would advance him Cash, and that he is ready to render the Company any service in his power.

HBCA, B.134/c/21, fo. 144b

Cette promesse d'allégeance, offerte en échange de faveurs à peine voilées de menaces (le fait qu'il pourrait trouver ailleurs des marchandises), rappelle les négociations de François Naud du Lac-Sainte-Marie. Dans le détail, Vassal était d'ailleurs prêt à demeurer dans cette

²⁵ Sur l'homme libre Joseph Flamand, voir : Gélinas, 2000, p. 109.

²⁶ Sur l'homme libre Stanislas Vassal, voir : Gélinas, 2003, p. 54.

région en tant que chasseur dévoué à la CBH et désirait qu'on avance 10£ à sa femme (HBCA, B.134/c/21, fo. 145).

Le nommé Bacus, établi à l'embouchure de la rivière Joseph, au nord de Rivière Désert, était probablement aussi lié par une sorte d'entente concernant son piégeage :

Bucus hunts a good deal himself when not employed in the shanties, and also gets all he can of Furs both from Indians and shantymen if he can make anything by it, all he hunts and all he Trades he sells it to M^r Williams [maître de poste à Rivière Désert] for which Williams allows him at the very same rate that Williams pays any body else.

HBCA, B.134/c/69, fo. 8

Malgré ces quelques exemples, il semble vraisemblable qu'une partie importante de la chasse des gens libres échappait à la CBH, même s'il demeure difficile d'en évaluer les proportions. On se rappellera seulement ici de l'attrait de Bytown pour quiconque cherchait à transiger des fourrures. Même un homme comme Amable Foubert, qui faisait régulièrement affaire avec la CBH au Lac des Sables et au Lac des Deux-Montagnes, laissait aussi aller des fourrures à des « étrangers » et il arriva au moins une fois qu'un commis de la CBH le croise à Bytown (HBCA, B.134/c/3, fo. 123; B.134/c/4, fo. 147b).

La question du succès des expéditions de trappe des gens libres est aussi pertinente à poser. Pour des raisons déjà expliquées plus haut, très peu de bilans des fourrures trappées par ceux-ci ont survécu pour les régions qui nous intéressent. Mentionnons ici quelques rares exemples. Dans les années 1850, Louis Vanasse passait au poste du Grand Lac et y échangeait des fourrures. Ses transactions consistèrent en l'échange de 22 rats-musqués, quatre visons, et cinq martres, ainsi qu'une autre transaction obscure impliquant un « *Canoe paid in martens* » (HBCA, B.82/d/47, fo. 15). Cela représentait une bien modeste chasse, laquelle devait certainement être compensée par d'autres revenus, à moins qu'une

autre part de fourrures ait été livrée ailleurs. Une facture relevant le détail de la chasse d'Amable Foubert, livrée en 1826-1827 au Lac des Deux-Montagnes, comporte les données suivantes : 274^{3/4} lbs de castor, 694 rats-musqués, trois énormes loutres, huit loutres « *prime* », treize visons et quatre martres (HBCA, B.134/c/2, fo. 104). Cette fois, c'est la quantité impressionnante de castor qui étonne. Cette quantité, lorsqu'on sait, par exemple, que le poste du Lac des Deux-Montagnes avait recueilli au total 2887 lbs de castor en 1825-1826, laisse croire que Foubert conjugait effectivement le piégeage à la traite libre, et que tous ces castors n'étaient pas les fruits de son unique chasse (HBCA, B.134/c/1, fo. 337). Quant aux hommes libres Thomas Cleary et Perin Maria, ils livraient en 1840 une très maigre récolte au Lac au Brochet (Gélinas, 2000, p. 228; HBCA, B.163/a/10, 1840-09-06). En somme, ces exemples sont peu bavards en données quantitatives.

Dans le corpus d'archive examiné, peu de mentions portent sur la compétition que pouvaient représenter les gens libres, au niveau de la ressource pelletière chez les populations indiennes locales. Les quelques mentions trouvées réfèrent surtout aux trappeurs abénaquis et iroquois. Comme l'explique Gélinas, les Abénaquis chassaient dès le XVIII^e siècle en Mauricie. Entre 1830 et 1870, leur présence était surtout de nature « intrusive » sur les terres de chasse des Algonquins de Basse-Mauricie ou des Atikamekw de Haute-Mauricie. Contrairement aux Atikamekw, les trappeurs abénaquis utilisaient beaucoup les pièges en métal dès les années 1820. On attribuait souvent à cet usage la disparition rapide des castors (Gélinas, 2003, p. 44, 47). Ce constat concernant la Mauricie peut certainement s'appliquer aux régions limitrophes du corridor Moose Factory-Montréal. Angus Cameron, par exemple, signalait en 1835 que des Abénaquis étaient en

train de « *overrunnig the Country in that quarter and destroying the Beaver* » (HBCA, B.134/c/27, fo. 178). Cette observation visait le secteur du Grand Lac. Un peu au nord-est, le rapport annuel de la CBH à Migiskan, en 1835-1836, mentionnait que les chasseurs de la région avaient récemment pris l'habitude de piéger le castor sur leurs terres en été, afin d'empêcher les trappeurs abénaquis et iroquois de prendre possession de ces fourrures (HBCA, B.130/e/1, fo. 1). La situation devait être assez grave, car on cherchait normalement à tenter de préserver la ressource le plus possible, quitte à ne pas chasser le castor pendant une ou deux années, comme le relève un témoignage provenant du Lac des Deux-Montagnes, vers la même époque (HBCA, B.134/c/10, fo. 289).

On pourrait se demander pour quelle raison les exemples trouvés, pour cette période du moins, réfèrent surtout aux hommes libres d'origine indienne, sans faire référence à ceux d'origine canadienne ou européenne. Une hypothèse qui vaut la peine d'être énoncée serait que les trappeurs abénaquis ou iroquois laissaient probablement plus souvent leur famille derrière eux, dans la vallée laurentienne, lors de leurs expéditions dans les terres. En d'autres mots, ces trappeurs n'auraient pas été liés maritalement aux femmes des sociétés autochtones habitant les terres qu'ils allaient exploiter de façon saisonnière. D'où l'idée d'intrusion. Les hommes libres canadiens ou européens ont souvent épousé, quant à eux, des femmes issues de la population locale (métisse ou indienne). Ces relations ont pu faciliter leur accès aux ressources animales. Un exemple trouvé en ce sens nous permet de le suggérer. Il s'agit du cas de l'homme libre William Budge, originaire des îles Orcades, qui, après avoir travaillé comme hivernant pour la CBH au poste du Grand Lac, s'établit avec sa femme autochtone près de Rivière Désert, probablement au tournant de la décennie 1860. Bien que sa femme Cécile Tshantshits n'était pas une Algonquine associée à la bande

de Rivière Désert, Budge négocia une entente avec le chef Pakinawatik lui permettant d'occuper un lot sur la réserve algonquine nouvellement créée. Les sources archivistiques ne précisent pas, par contre, si cette bonne entente incluait une permission de chasser sur les terres algonquines (GSU, BMS de Maniwaki, 1861-06-23; HBCA, B.82/a/3; B.135/g/38; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 174). Bien sûr, la diminution du gibier attribuée aux « Blancs » fut souvent signalée en Outaouais, mais dans un contexte généralement associé à la colonisation agricole formelle et à l'exploitation du bois, deux activités difficiles à associer de façon claire aux gens libres (voir Lavoie et Vaugeois, 2010, p. 139-140). Finalement, signalons que la compétition entre gens libres semble avoir été davantage liée aux tentatives de s'approprier des parts de commerce pelletier, plutôt que pour protéger des secteurs de trappe. Du moins, c'est ce qui ressort du corpus d'archives.

Les gens libres dévoués aux activités de piégeage avaient facilement accès au sud de la hauteur des terres, c'est-à-dire au sud des postes d'Abitibi et de Migiskan. La CBH ne pouvait restreindre légalement leurs déplacements ou leurs activités. Sur la Terre de Rupert, donc au nord de la hauteur des terres, par contre, il semble que la compagnie entendait empêcher l'arrivée d'hommes libres; du moins, ceux n'étant pas issus de la population locale. Comme le Saint-Maurice était une des voies privilégiées pour entrer dans les terres, il n'est pas étonnant de constater l'arrivée de quatre trappeurs passant par Obejiwan en 1834 pour se rendre à Waswanipi (Terre de Rupert) ou au Grand Lac (Bas-Canada) (HBCA, B.227/a/13, 1834-07-15). L'année suivante, une lettre de John Spencer, écrite à Waswanipi le 18 juin 1835, expliquait à un collègue de quelle façon il traitait les gens libres venant trapper sur la Terre de Rupert :

Agreeable to instructions Rec^d from Joseph Boiley Esquire relative to being on the lookout for private trappers. I have to inform you that I met with Simon Annance on

one of the small Lakes and after Speaking to him on the subject of his mission and the unpropriety of trespassing on the territories of the Hon^{ble} Hudsons Bay Company, he readily made over the following furs in his possession, and also assured me that he would proceed no further in pursuit of furs but return back to Weymontachingue immediatly.

HBCA, B.134/c/27, fo. 245

Annance obtempéra et remit 30 rats-musqués et un petit castor pris sur la Terre de Rupert, mais livra aussi par la même occasion sa récolte de fourrures prises au sud de la hauteur des terres, c'est-à-dire trois castors, une martre et 21 rats-musqués. Spencer n'entendait pas en rester là et ajouta dans sa lettre : « *It now rests with you to settle and arrange with the man according to Laws of the Land seing that justice and Equity is shewn him* » (HBCA, B.134/c/27, fo. 245). Cette formule pourrait faire référence à des poursuites judiciaires, mais aussi au paiement « équitable » des fourrures trappées au sud de la hauteur des terres. Ce qui est certain, c'est que ces « *private trappers* » n'étaient pas les bienvenus en ce qui concerne la CBH, et il en était probablement de même de la part des chasseurs locaux. Simon Annance n'a peut-être pas rempli sa promesse de retourner immédiatement à Weymontachie sur le Saint-Maurice, puisqu'un chasseur de Waswanipi rapportait à la mi-juillet avoir vu deux « *private trappers* » campés sur une île non loin du poste. L'agent de la compagnie précisait du même coup qu'il tentait de les expulser de la Terre de Rupert (HBCA, B.227/b/2, fo. 5b).

Mais cette apparente interdiction a parfois pu être contournée. Ainsi, à l'été 1836, deux trappeurs parvenaient sur la Terre de Rupert, au poste de Migiskan, en provenance du Saint-Maurice. Face à la politique officielle de la compagnie leur bloquant légalement le passage, l'un d'eux présenta un certificat l'autorisant à trapper à la hauteur des terres. Ce certificat se lisait comme suit :

Pierre Maurice[?] dit Panady has given the Bulk of his hunt to the Hudsons Bay Company since I came to this District in 1832 and settled honestly every season – he is not now up in[?] a trading excursion but merely what he can hunt he told me that he would hunt about the height of Land

Signed John M^cLeod Sen^r [illisible]

Weymountachengue

2^d June 1836

from the agitated state of Lower Canada at present I think it would not be advisable to molest him

HBCA, B.130/a/7, 1836-06-12

Ce certificat était de la main de l'agent en place à Weymontachie, et précisait donc l'entente entre Panadis (un Abénaquis) et la CBH. Exceptionnellement, on l'autorisait à trapper sur la Terre de Rupert, à condition de ne pas traiter avec les Indiens locaux et de livrer ses fourrures, on peut le suggérer, uniquement à la CBH comme par les années passées. Le billet fait également mention de l'état « agité » de la vallée laurentienne – nous sommes en 1836 – qui pourrait justifier l'exemption accordée à Panadis. Loin d'être « molestés » par les hommes de la CBH à Migiskan, les deux trappeurs eurent en effet la voie libre et repartirent dès le lendemain pour la suite de leur expédition (HBCA, B.130/a/7, 1836-06-13). Quelques années plus tard, le responsable du poste du Lac au Brochet, quant à lui, s'avouait incapable, faute de personnel suffisant, de stopper le trappeur Perin Maria et son frère d'entrer illégalement sur la Terre de Rupert (HBCA, B.163/a/11, 1841-07-18, 1841-07-19).

Le piégeage commercial a donc été une activité importante pour de nombreux gens libres du corridor Moose Factory-Montréal, et ce, souvent en complémentarité avec d'autres stratégies de subsistance, telle la traite. Les trappeurs libres avaient un accès très variable aux terres de chasse déjà exploitées par les Indiens locaux, et cet accès pouvait être plus ou

moins harmonieux, dépendamment des liens de parenté ou d'amitié, de la densité d'exploitation de la faune, ou encore des politiques d'accès au territoire de la CBH sur la Terre de Rupert. Les fourrures des gens libres échappaient probablement souvent à la CBH, et celle-ci tentait parfois de conclure des ententes pour l'achat de la ressource pelletière provenant de cette catégorie de chasseurs.

3.2.3 – La chasse et la pêche

Pour les raisons déjà évoquées au début de la section précédente, les activités de chasse et de pêche peuvent être difficiles à analyser dans le corpus d'archives. Quelques données puisées ici et là laissent tout de même croire qu'elles occupaient une place importante dans la vie de beaucoup de familles de gens libres du corridor Moose Factory-Montréal.

Les hommes libres abénaquis qui fréquentaient la Haute-Mauricie, mais aussi la Terre de Rupert (et comme nous l'avons vu, le haut de la rivière du Lièvre), s'adonnaient l'hiver à de grandes chasses à l'orignal afin d'alimenter leur production commerciale d'articles en peaux (Gélinas, 2003, p. 47-48). La chair d'orignal devait certainement ainsi occuper une part importante de leur diète durant cette saison. Du côté des gens libres établis au Lac-Sainte-Marie, il semble que la chasse et la pêche aient été prépondérantes comme stratégies de subsistance. Au moins deux témoignages distincts le laissent croire. Premièrement, le missionnaire Joseph Desautels, dans une lettre décrivant la mission du Lac-Sainte-Marie, expliquait comment la plupart des familles « vivent de la chasse et de la pêche, qu'ils font dans les grands lacs voisins, qui sont très poissonneux » (Desautels, 1843, 61). Ce qui surprend le plus, c'est qu'aussi tard qu'en 1848, une observation similaire sera faite par l'arpenteur John Snow, de passage au même endroit :

As a general Remark it may be said that the Land on both sides of the River & Lake S^t Mary is of the best quality. [...] The inhabitants [not illisible] have subsisted chiefly by Hunting & Fishing of which the Lakes & Vicinity afford a super abundance. They are Commencing however, to pay more attention, to the improvements of their farms.

BAnQ-Q 1848, fo. 76

Bien sûr, les activités de chasse et de pêche faisaient généralement partie du mode de vie de tout front pionnier. Mais ici, tant Desautels que Snow associent ce mode de vie seulement aux gens du Lac-Sainte-Marie, par opposition aux autres hameaux naissants des environs. Ces affirmations plutôt fortes, de la part de deux témoins non reliés entre eux, donnent beaucoup de crédibilité à cette idée voulant que les gens libres de la communauté du Lac-Sainte-Marie aient beaucoup compté sur la chasse et la pêche pour subsister. On pourrait légitimement se questionner sur la viabilité de telles pratiques dans cette région, à cette époque. De façon générale, il semble que la population de cervidés a été plutôt cyclique dans les vallées de la Lièvre et de la Gatineau. Des indices laissés dans la correspondance émanant du Lac des Sables, entre 1828 et 1837, laissent croire à une présence modérée ou en baisse de cerfs de Virginie (HBCA, B.134/c/4, fo. 148; B.134/c/9, fo. 168; B.134/c/33, fo. 170b). Entre 1839 et 1843, le cerf semblait avoir presque disparu de la même région (HBCA, B.134/c/44, fo. 220b; B.134/c/55, fo. 187b). Puis, en 1845, le commis du Lac des Sables notait que les Indiens de la région étaient plus occupés à chasser l'orignal qu'à piéger (HBCA, B.134/c/59, fo. 178). Cela pourrait signifier un regain dans les populations de cervidés à cette date. D'ailleurs, le missionnaire Du Ranquet signalait à la même époque la chasse au cerf et à l'orignal qui se faisait par les Indiens du Lac des Allumettes (Ouellet et Dionne, 2000, p. 132), probablement à l'intérieur des terres du côté bas-canadien. Quant à la région des sources de l'Outaouais, les cerfs de Virginie et les

originaux semblaient assez abondants au tournant des années 1840. Enfin, du côté des lacs Témiscamingue et Abitibi, pendant une bonne partie du XIX^e siècle, les cervidés y furent en général assez rares (Inksetter, 2015, p. 76-78).

Il est somme toute assez réaliste de concevoir que des gens libres de la Lièvre, de la Gatineau, voire de Fort Coulonge et de son arrière-pays aient pu vivre en bonne partie de chasse aux cervidés et de pêche pendant la première moitié du XIX^e siècle. Toutes les régions ne se prêtaient donc pas à ce type d'activités à toutes les décennies du siècle, surtout en ce qui concerne les lacs Témiscamingue et Abitibi. Même du côté du lac Nipissing, il semble que le gibier y ait connu une baisse importante à cette époque. À l'hiver 1840, on y signalait le « *poor miserable Goulet [...] hunting and fishing like an Indian* » (HBCA, B.134/c/45a, fo. 128). Une décennie plus tard, on se rappellera que la CBH pensait pouvoir se débarrasser des Goulet en leur coupant un salaire, puisque la région était trop pauvre pour y subsister autrement (HBCA, D.5/28, fo. 602), une formulation faisant sûrement allusion au manque et/ou au déclin des ressources fauniques.

Quand il est question de chasse, une famille en particulier ressort du lot : les McGregor de la Lièvre. Cette famille était formée à la base d'un ancien voyageur du nom de Robert McGregor et de Marie-Louise Riel, une Métisse des Grands Lacs ou du Nord-Ouest (Malette et Marcotte, 2017). Lors du baptême de leur fille Léocadie en 1842 à Buckingham, Robert McGregor fut qualifié de chasseur (GSU, BMS de Buckingham, 1842-04-10). La famille McGregor se serait établie assez tôt, selon l'historien Michael Newton, au lac portant leur nom, à peu de distance au nord de Hull (Newton, 1991, p. 16), mais on la retrouvait aussi au Lac des Sables vers 1827 (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1827-08-12), à

une époque où le père de famille était momentanément à l'emploi du traiteur Stanfeld, comme commis (SHSB, Robert McGregor, 1826-09-02).

Comme le mentionne Newton, le nom de cette famille se retrouve abondamment dans les livres comptables du marchand William Dunning de Buckingham. Ils auraient accompli pour le compte de ce marchand des travaux de tannage autochtone (peaux boucanées) ainsi qu'une production de mitaines et de mocassins (BAnQ-G, 1844-1860). Comme l'occupation de chasseur de Robert McGregor est attestée en 1842, elle pourrait expliquer cette grande compétence familiale dans l'art du tannage, puisque la famille aurait eu à travailler les peaux et les fourrures de façon régulière. Ce qui ressort de ce constat, c'est aussi à quel point la CBH était absente lorsqu'il s'agissait d'acheter les peaux de cervidés dans la région de l'Outaouais en général. Les bilans d'entrées de fourrures, disponibles à partir de 1845, démontrent que l'achat de peaux de cervidés à cette époque et pour cette région était nul (HBCA, B.134/h/1). En contraste avec cette pratique, les livres du marchand Dunning montrent qu'une bonne quantité de peaux y étaient tannées à pareille date (BAnQ-G, 1844-1860). Nous pourrions avancer que les peaux de cervidés issues de la chasse des hommes libres étaient utilisées en partie pour les besoins domestiques, mais peut-être aussi écoulées ailleurs sur des marchés extérieurs à la CBH. Les livres de Dunning ont ceci de curieux qu'ils ne mentionnent jamais d'achat de peaux de cervidés, mais seulement l'ouvrage payé pour le tannage de ces peaux (« *Dressing 5 Moose skins* » ou encore « *Smoking 1 Caraboo skin* »). Leur provenance exacte n'est donc pas connue. Quant à elle, lorsque la CBH devait commander de nouveaux stocks de peaux de cervidés pour les besoins de ses postes de traite du corridor Moose Factory-Montréal, elle les faisait généralement venir de ses autres postes où elle en achetait, que ce soit au Labrador ou aux

Postes du Roi, mais aussi dans le *Northern Department*; un autre indice montrant que le commerce des peaux de cervidés échappait à la CBH dans notre aire d'étude, du moins en Outaouais (HBCA, B.134/c/45b, fo. 289; B.135/k/1).

La chasse et la pêche ont ainsi occupé bon nombre de familles de gens libres, et probablement la grande majorité, et ce, malgré la rareté des données à ce sujet. Le gros gibier, en particulier, semble avoir été privilégié par certaines familles, qui se spécialisaient parfois même dans la transformation des peaux. Cette activité, toutefois, relève davantage de la production artisanale, une activité détaillée dans la prochaine section.

3.2.4 – La production artisanale

Plusieurs familles de gens libres pouvaient compter sur la production artisanale comme stratégie de subsistance. Deux types de production apparaissent au premier plan : le tannage des peaux de cervidés, accompagné de la fabrication de mocassins et de mitaines, d'une part ; et la fabrication de canots d'écorce, d'autre part. Ils concernent un nombre restreint de familles, mais laissent entrevoir l'idée qu'un nombre probablement plus élevé s'y adonnaient aussi.

Claude Gélinas (2003, p. 47-48) évoque comment les Abénaquis qui chassaient l'orignal en Haute-Mauricie, mais aussi plus au nord et à l'ouest, ramenaient un grand nombre de peaux vers leurs villages de la vallée laurentienne. Les hommes tannaient les peaux afin que les femmes confectionnent ensuite divers articles, pour finalement les vendre à Trois-Rivières, Montréal ou Sorel. Cette pratique n'est pas sans rappeler celle de la famille McGregor de la Lièvre. Celle-ci se démarquait particulièrement par sa grande productivité dans les années 1840. L'examen minutieux d'un livre comptable du marchand William

Dunning de Buckingham, qui faisait beaucoup affaire avec les McGregor, révèle des données impressionnantes. Nous ne savons pas exactement d'où provenaient les peaux de cervidés tannées pour le compte de Dunning. Ce que nous savons, par contre, c'est que les McGregor ont assoupli²⁷, pendant la période allant de juin 1844 à novembre 1846, 26 peaux d'orignal, 28 peaux de cerf de Virginie, trois peaux de caribou, et une peau indéterminée préparée en babiche. Ils ont aussi boucané six peaux de caribou et quatre autres peaux indéterminées. À ces chiffres déjà imposants s'ajoute une production artisanale élevée : 738 paires de mocassins et 118 paires de mitaines (BAnQ-G, 1844-1860).

Les McGregor n'ont pas été les seuls gens libres à commercer avec Dunning. Dans le même livre de comptes, on retrouve aussi l'homme libre François Vanasse, dont la femme métisse (Louise Forcier) fabriquait sept paires de mitaines en 1845 (BAnQ-G, 1844-1860, fo. 109). On y trouve aussi un nommé « Pierre Gulla », qui semble être Pierre Goulin²⁸, ce squatteur de la rivière du Lièvre qui se serait installé près du Lac des Sables en 1841 (Goudreau, 2014a, p. 57). Pierre Gulla (et/ou sa famille) y fabriquait 59 paires de mitaines, 32 paires de mocassins et 33 dessus de mocassins en 1844 (BAnQ-G, 1844-1860, fo. 113). Ces quelques exemples suffisent à montrer qu'il y avait un marché local développé pour ce type de production artisanale, et que les gens libres y prenaient part.

²⁷ La technique de tannage autochtone typique dans cette partie de l'Amérique du Nord comporte, en résumé, plusieurs étapes nommées en anglais *scraping* (grattage), *dressing* et/ou *softening* (assouplissement), et *smoking* (fumage ou boucanage) (Richards, 2004). Le livre de compte de Dunning contient des mentions de *dressing* et de *smoking*. Bien que cette dernière étape de boucanage ne porte pas à confusion, les mentions de *dressing* pourraient ici faire référence à la simple étape d'assouplissement de la peau, l'étape la plus exigeante physiquement; à la préparation complète de la peau, exceptée l'étape finale de boucanage; ou encore faire référence au processus complet de tannage.

²⁸ Nous savons que Pierre Goulin était probablement homme libre, puisque la CBH détenait une hypothèque à son nom en 1832, ce qui témoigne du fait qu'il avait probablement été à son emploi à une date indéterminée (HBCA, B.134/c/16, fo. 40).

Les canots d'écorce étaient aussi prisés par différentes clientèles, dont les forestiers, les colons ou encore la CBH elle-même. Les connaissances nécessaires à leur fabrication n'étaient pas à la portée de tout le monde, aussi certaines familles de gens libres se livraient-elles à la fabrication et à la vente de canots. Le Fort Coulonge et le poste du Lac des Allumettes étaient des centres de fabrication de canot pour la CBH qui en commandait régulièrement aux familles algonquines de ce secteur (Ouellet et Dionne, 2000, p. 132). En 1835, on prévoyait manquer de canots, et on s'enquérissait des nouvelles d'un certain Pépin, résidant près de Hull, qui aurait pu monter au Fort Coulonge pour y fabriquer des canots (HBCA, B.134/c/25, fo. 99). Le vieux Goulet, habituellement au lac Nipissing, était apparemment en 1839 chez les entrepreneurs forestiers McConnell, près de Mattawa, pour leur fabriquer des canots (HBCA, B.134/c/43, fo. 304-304b). À Moose Factory, on chargea parfois certains hommes libres de la fabrication de canots d'écorce, comme Jacques Faignant en 1832, ou Francis Piquette en 1819 (HBCA, B.135/a/120, 1819-06-28; B.135/a/137, 1832-04-20).

Le cas de l'homme libre Ambroise Beaulieu, au Lac des Sables, est particulièrement bien documenté. Dès les années 1820, deux de ses contrats d'hivernant mentionnaient son expertise de fabricant de canots (SHSB, Ambroise Beaulieu, 1826-07-04, 1827-07-11). À l'hiver 1837, alors qu'il était libre, il était entendu que Beaulieu produise plusieurs canots pour la CBH. On devait lui acheminer des provisions, un peu d'argent et divers effets afin qu'il débute sa production. Il demandait également des mesures précises, mais se rendit lui-même à Lachine pour les prendre en note, probablement en observant des canots de la compagnie à cet endroit (HBCA, B.134/c/33, fo. 12, 38). En mai, il livrait son premier grand canot à Lachine et voulait s'assurer que les défauts éventuels puissent être corrigés

pour les suivants (HBCA, B.134/c/34, fo. 200). Il fabriqua durant l'été quatre autres « *Grand River Canoes* », livrés au Lac des Sables (HBCA, B.134/c/35, fo. 89, 158b). Ces canots, transportés à Lachine par les voyageurs iroquois de la compagnie, s'avérèrent toutefois défectueux et on exigea de lui qu'il prenne dorénavant ses mesures sur les canots de l'artisan Duguay (HBCA, B.134/c/35, fo. 257; B.134/c/38, fo. 238).

La production commerciale d'artisanat, que ce soit la préparation des peaux boucanées, la confection de vêtements avec celles-ci, ou encore la construction de canots, était probablement l'apanage d'un nombre réduit de familles; probablement celles comptant des artisans et artisanes suffisamment réputés pour y recourir de façon profitable.

3.2.5 – Les activités agricoles

Les activités agricoles sont par définition celles qui tendent le plus à confondre les catégories gens libres et colons. Il apparaît important de noter ici que cette confusion, ou plutôt cette absence de frontière bien étanche entre ces deux types de populations, n'est pas l'apanage du corridor Moose Factory-Montréal. Il n'y a qu'à évoquer la pétition de 1817 provenant des « habitants de la Rivière Rouge », dans la colonie du même nom au Nord-Ouest, pour le comprendre. Celle-ci mentionnait que les habitants incluait de façon générale les « Canadiens libres » et les « nouveaux colons qui sont natifs des différents pays de l'Europe » (SHSB, 1817, fo. 14). L'agriculture a aussi été exposée comme stratégie de subsistance pour de nombreux gens libres dans le premier chapitre. Il va donc de soi que l'on retrouve cette occupation chez les familles laissant l'emploi des compagnies de traite pour s'installer de façon autonome dans le pays indien ou ses régions limitrophes, dans notre aire d'étude.

L'historiographie outaouaise conserve d'ailleurs parfois la trace de cette colonisation agricole issue des hommes libres. L'Île du Grand Calumet, en face de Fort Coulonge, est décrite en 1982 comme ayant d'abord été peuplée de « colons », mais amenés par la CBH ou la CNO. « Un par un, jamais en groupe, les premiers colons s'y établirent comme des “squatters”, défrichant, déboisant, jardinant, puis s'accrochant au sol pour l'exploiter » (Taillefer, 1982a, p. 235). Certains engagés se préparaient parfois longtemps d'avance en vue de leur éventuelle retraite comme homme libre. L'achat d'une ferme, ou d'un défrichement effectué par quelqu'un d'autre, semble avoir été l'une de ces stratégies.

Sévère St-Denis, lors de son passage à Rivière Désert en 1849, alors qu'il était chargé par la CBH d'y venir chercher en canot les marchandises et provisions à destination de Cawassieamica, écrivit à ses supérieurs afin d'effectuer une transaction pour l'achat d'une ferme (HBCA, B.134/c/66, fo. 127). C'est à partir de cette ferme que St-Denis se livrera dans les années suivantes à diverses activités commerciales jugées illicites par son employeur, la CBH (HBCA, E.41/14, fo. 2b). En 1856, cette ferme était toujours en opération, même si son propriétaire n'y habitait pas, puisqu'il était toujours à l'emploi au poste de Kakabonga (HBCA, B.134/c/73, fo. 331). Une fois libre, St-Denis bénéficia sûrement de son installation agricole acquise longtemps avant. D'ailleurs, lors de l'année 1852-1853 où il fut momentanément libre, on sait qu'il était à Rivière Désert (HBCA, D.5/36, fo. 213). Cette indépendance que lui conférait cette ferme était peut-être liée à sa réputation d'être « *exceedingly extragavant & a great rascal* » (HBCA, E.41/14, fo. 15).

Un autre engagé qui a soigneusement élaboré un projet agricole pendant des années fut l'interprète et commis métis William Polson du lac Abitibi. Ce dernier plaçait déjà des sommes d'argent avec l'aide de divers agents de la CBH dans les années 1820 (HBCA,

B.134/c/5, fo. 359; D.5/3, fo. 258-258b). En 1837, le missionnaire Bellefeuille rapporta que la famille Polson devait s'établir en 1839 dans une ferme du Bas-Canada qu'elle avait déjà achetée (Bellefeuille, 1840, p. 59). Bien que Polson se soit rendu à plusieurs reprises dans la vallée laurentienne ou dans la région de Fort Coulonge dans les années 1840 et 1850, peut-être en lien avec cette ferme, il semble que son projet ait pour une raison ou une autre avorté (HBCA, B.134/c/60, fo. 278; B.134/c/71, fo. 345). Dans les années 1850, il était toujours à l'emploi de la CBH, et on le convainquit même de demeurer encore un certain temps, puisque qu'il ne pourrait pas prendre possession de sa ferme sans troubles et dépenses (HBCA, D.5/28, fo. 315). Polson ne tourna pas totalement le dos à son projet initial, et se dirigea plutôt vers une nouvelle opportunité que lui et son gendre, le Métis Angus McBride (interprète lui aussi²⁹), eurent tôt fait de flairer. En 1857, « *the man hitherto in charge (Angus M^cBride) has left the service and intends to join his Father in law PM [post master] Polson at the head of this lake [Témiscamingue] on a farming speculation* » (HBCA, B.134/c/75, fo. 137). Cette spéculation agricole, ou du moins le défrichement de terres dans le secteur où la réserve indienne de Témiscamingue (Tête du Lac) venait d'être créée en 1853, fut un succès, quand on sait la pérennité que les familles Polson et McBride eurent dans les décennies qui suivirent à cet endroit.

Pour des gens libres qui alternaient le travail saisonnier sur les canots de la CBH en été, et les temps « libres » l'hiver, le maintien d'une ferme ne devenait possible qu'à la condition que la famille soit en mesure de s'occuper seule de l'établissement pendant les longues absences du père. La famille Bernard de La Passe était l'une d'elles. Le guide Jean-Baptiste Bernard demanda plusieurs fois des avances à la CBH entre 1832 et 1839 afin de se

²⁹ Sur le talent et la fonction d'interprète de McBride, voir HBCA, B.134/c/64, fo. 56.

procurer des semences, ou même afin de finir de payer la terre qu'il avait achetée (HBCA, B.134/c/14, fo. 37; B.134/c/24, fo. 109; B.134/c/25, fo. 52; B.134/c/42, fo. 65). Il occupait toujours un défrichement à La Passe en 1845 (Smith et Dyck, 2007, p. 97).



Figure 15. Les gens libres Betsy Flora Polson et Angus McBride, avec leur fille

1869. Auteur inconnu. Betsy Flora était la fille métisse des gens libres William Polson et Flora Lévesque/Otenimakwe, et Angus était le fils métis de George McBride, de la CNO, et d'une femme autochtone de la région du Témiscamingue. Crédit : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, centre de Rouyn-Noranda.

Pierre Chaussé, quant à lui, semblait alterner l'emploi auprès de la CBH, la traite libre, mais aussi l'agriculture, comme le révèle une lettre provenant du Lac des Sables en 1842, mentionnant que Chaussé « *has commenced clearing a farm on the Gatineaux below Riviere Desert* » (HBCA, B.134/c/53, fo. 29). Cette stratégie de subsistance menant à défricher une parcelle de terre, conjointement au maintien d'autres activités de chasse ou de traite s'observe par exemple chez Thomas Knight sur la rivière Bonnechère, François Naud au Lac-Sainte-Marie, Stephen Lafricain au lac Témiscamingue, Joseph Langevin à Mattawa, André Lacroix à Rivière Désert, ou encore chez les Beaulieu du Lac des Sables, qui possédaient un taureau en 1838 (HBCA, B.134/c/9, fo. 185; B.134/c/40, fo. 59, 129; Marcotte, 2017, p. 216-219, 225-226; SMC, 2016d). Le même phénomène pouvait aussi être observé à l'embouchure de la rivière Matabitchuan, au lac Témiscamingue, au « petit champ cultivé par un Canadien » en 1839, soit près de vingt ans avant l'arrivée des hommes libres Polson et McBride, et près de cinquante ans avant le début de la colonisation agricole dans cette région (Poiré, 1841, p. 7).



Figure 16. John Knight (1835-1916), fils de l'homme libre Thomas Knight

Auteur et date inconnus. Crédit : Paul Shean et Jean-Pierre Knight.

En l'absence de frontière claire entre gens libres et colons (ou cultivateurs) il est tout à fait normal que certains aient été qualifiés de fermiers par les témoins de l'époque. Joachim Primeau, une fois terminé son contrat pour la CBH au Fort Coulonge, voulu se faire fermier dans le voisinage du poste en 1836 (HBCA, B.134/c/32, fo. 117). Sur la Lièvre, parmi les principaux concurrents de la CBH en 1845, on comptait Joseph Foubert, « *a Farmer in the River below us* » (HBCA, B.134/c/59, fo. 9). Foubert était certainement issu du monde de la traite, fils d'Amable Foubert et d'une « Sauvagesse inconnue » (GSU, BMS de

Buckingham, 1842-02-07)³⁰. Quant à l'ancien traiteur métis Toussaint de Laronde, après avoir longtemps été à Nipissing, il s'établit finalement à l'Île aux Allumettes, où le missionnaire Bellefeuille le qualifia de « cultivateur » en 1838 (ADP, BMS Missions, 1838-08-28). Aux expressions « fermier » ou « cultivateur », s'ajoute même celle de « colon », puisque que c'est ainsi qu'on décrit l'ancien interprète de la CBH Moïse Lavallée en 1886, lui qui s'était marié à la fille métisse des Taylor du Fort Coulonge, et qui à cette date possédait « une belle ferme qui le fait vivre » (Martineau, 1991, p. 40). Cette ferme n'était pas sa première, puisque Lavallée s'était déplacé à plusieurs reprises depuis sa retraite, passant de la rivière Montréal, au rapide de la Cave, pour finalement aboutir à la baie Lavallée au lac Témiscamingue (Marcotte, 2017, p. 246-247).

Malgré sa présence indéniable, l'importance réelle de l'agriculture dans la vie des gens libres est toutefois difficile à déterminer. On se rappellera le commentaire de l'arpenteur Snow, au Lac-Sainte-Marie, qui spécifiait que les familles présentes commençaient à peine à s'intéresser à l'état de leurs terres en 1848, où certaines familles habitaient déjà depuis plus d'une décennie (BAnQ-Q, 1848, fo. 76). Même s'il demeure imprudent de vouloir dresser un portrait trop général de la situation sur un aussi grand territoire que le corridor Moose Factory-Montréal, le mode de vie au Lac-Sainte-Marie en particulier semble avoir été davantage orienté vers la chasse, la pêche, la trappe et la traite libre, du moins pendant un certain temps. Lors de son entrevue, un de nos informateurs a évoqué la vie au temps de son grand-père, qui même si elle fait référence à une époque plus récente (probablement le tournant du XX^e siècle), fait peut-être aussi écho aux débuts de cet établissement :

³⁰ Son épouse se nommait Caroline Rocbrune/Larocque, probablement une Canadienne (GSU, BMS de Buckingham, 1842-02-07).

LR : Lui, lui y dit qu'au Lac-Sainte-Marie, à l'entour d'la place où y était, là, y faisait, y avait un ptit peu d'culture, mais presque pas, y dit surtout, surtout, y s'prom'nait pour trapper. Y trappait pis y chassait. Donc, y reste pas là[?].

GM : C'tait comme pour eux, comme un camp de base?

LR : Ouais, ouais, c'tait un camp, mais euh... eux autres, l'été, y s'maient d'la courge, là-d'dans, ça a l'air du blé d'Inde, des choses comme ça, des ptites bébelles, dans 'es alentours, là, au Lac-Sainte-Marie même, pis après ça y s'env'naient ici pour la chasse, pis la trappe.

GM : Au nord. Plus au nord.

LR : Ouais. Y étaient, y étaient nomades, eux autres, comme... les autres Algonquins, qui existent, là... dans l'nord. Ils étaient déjà nomades, fait qu'y s'prom'naient.

SMC, 2016d

Ce témoignage est intéressant, puisqu'il pourrait expliquer le va-et-vient de plusieurs familles au Lac-Sainte-Marie lorsqu'on les observe à travers les BMS des missions catholiques. Aussi, ces registres mentionnent plusieurs familles³¹ qui ne sont pas recensées par l'arpenteur Snow en 1848. Pouvait-il s'agir de familles de gens libres ne possédant aucun défrichements ou cabanes fixes à cet endroit et vivant sous la tente au moment où Snow fit son recensement informel? Ces familles étaient peut-être davantage orientées vers les activités cynégétiques et ne méritaient ainsi pas nécessairement le qualificatif de squatteurs qu'implique l'occupation du sol. Du moins, le témoignage de notre informateur laisse entrevoir que l'agriculture était secondaire au Lac-Sainte-Marie, et qu'elle

³¹ À titre d'exemples seulement, voici quelques individus présents au Lac-Sainte-Marie la même année où l'arpenteur Snow est passé : Norbert Beaudoin et sa femme métisse Marie-Josephte Lavigne (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-17); Jean-Baptiste Paquette et sa femme métisse Marguerite Naud (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-07-16); ou encore l'homme libre François Vallière (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26; HBCA, B.134/g/2-4). Vallière a eu pour conjointe la Métisse Cécile McDougall (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20). Pour un contexte plus développé entourant ces familles, voir : Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 235-258. Les prêtres missionnaires célèbrent aussi le mariage d'Antoine Aslin/Asselin (ou Ashie?) et d'Élisabeth Océbénaquise/Commandant au Lac-Sainte-Marie en 1848 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-18). Antoine Asselin pourrait être celui recensé par Snow la même année sous le nom d'Antoine Biel (Goudreau, 2014b, p. 288). Il pourrait s'agir d'un homme libre associé aux autres déjà connus. Dans tous les cas, ce couple semble s'inscrire dans la logique des autres couples mixtes de l'endroit.

n'occupait peut-être pas du tout certaines familles qui fréquentaient tout de même le hameau. Aussi tard qu'en 1897, l'historien Barbezieux écrivait encore que les habitants du Lac-Sainte-Marie n'avaient pas encore développé leur agriculture pour la peine (Barbezieux, 1897, vol. 1, p. 583).

De façon générale, l'agriculture semble avoir été une façon de préparer une carrière d'homme libre sur le terrain, et ce, pour entreprendre d'autres activités complémentaires dans le pays indien, en bénéficiant d'une base solide. Du moins, plusieurs cas témoignent de cette apparente stratégie consistant à acheter ou défricher une ferme dans une région marginale, pour ensuite continuer d'exercer la traite libre ou la chasse dans les forêts accessibles à l'intérieur d'une même saison.

3.2.6 – Le travail salarié

Comme ailleurs en Amérique du Nord, l'idéal de liberté des anciens engagés de la traite des fourrures ne leur a pas toujours permis de se passer complètement du travail salarié. En fait, il semble qu'une très bonne partie des gens libres du corridor Moose Factory-Montréal ait alterné entre l'état d'homme libre et celui d'engagé, et ce, à plusieurs reprises; parfois de façon saisonnière, parfois sur des laps de temps se comptant plutôt en années. Trois principales occupations salariées ont été relevées dans notre corpus d'archives : la traite des fourrures, la foresterie et le transport des missionnaires itinérants³².

Une alternative commune à l'emploi occasionnel dans la traite des fourrures pouvait naturellement être la foresterie. Cette industrie se développait très rapidement au XIX^e

³² Pour des données sur le travail de gens libres au service des missionnaires catholiques, voir : Marcotte, 2014.

siècle, à partir de l’Outaouais méridional, et en direction des sources de cette rivière qu’elle atteignit avant la fin du siècle. Assez peu de mentions ont été trouvées concernant les hommes libres se rattachant à la foresterie, mais les quelques lignes l’évoquant permettent de croire que cette occupation a pu en attirer plusieurs. Il faut dire que le corpus que nous avons étudié est assez peu lié à la foresterie et qu’une étude touchant un corpus issu des compagnies de bois donnerait probablement un tout autre portrait.

Tout d’abord, la foresterie ne nécessitait pas nécessairement de changer totalement d’occupation. Les frères McDougall, par exemple, s’affairaient en août 1838 à transporter en canot des provisions et marchandises vers les chantiers de P. Wright & Sons dans le haut de la Gatineau; une tâche qui ne différait pas de beaucoup de celle de voyageur pour la traite des fourrures (HBCA, B.134/c/39, fo. 132). En 1842, ils étaient semble-t-il engagés, conjointement avec François Naud, envers les entrepreneurs Hamilton & Low pour y faire des « *sawlogs* » (HBCA, B.134/c/53, fo. 216). Pour la famille McDougall, ce lien à la foresterie semble s’être accentué dans le temps, et ils s’illustrèrent plus tard comme guides pour la compagnie Gilmour (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 193-194). Ambroise Beaulieu du Lac des Sables ne dédaignait pas non plus l’emploi en foresterie, du moins en 1840, où il fut rapporté comme faisant chantier (HBCA, B.134/c/45b, fo. 449). Le nommé Bacus, reconnu dans la région de Rivière Désert pour ses activités de piégeage et de traite libre, s’était en fait installé à l’embouchure de la rivière Joseph dans le but d’être à la disposition de la compagnie Gilmour, à laquelle il était employé en 1852 (HBCA, B.134/c/69, fo. 8). Mais tout compte fait, la principale source de revenu salarié pour les gens libres était certainement la traite des fourrures, milieu duquel ils étaient à quelques exceptions près tous issus.

Comme nous l'avons évoqué dans la section touchant la traite libre, plusieurs questions demeurent sans réponses quant aux types de liens qui pouvaient unir les traiteurs libres, les équipiers en marchandises, les investisseurs ou encore les hommes de terrain qui partaient en déroutine. Quelques indices laissés ici et là dans les archives de la CBH montrent que certains petits traiteurs engageaient des hommes de façon formelle, par contrat, un peu comme le faisaient les grandes compagnies de fourrures. Les Day & McGillivray avaient ainsi six engagés à contrat en 1826, dont André Lacroix, Joseph Paquette, Ambroise Beaulieu et Joseph Godin³³. Pour ces derniers, il s'agissait donc d'un emploi formel qui les sortait momentanément de leur état d'homme libre. Le retour à l'emploi contractuel pour les anciens engagés de la traite était donc possible à l'extérieur du monopole de la CBH. Ce recrutement d'hommes libres pouvait d'ailleurs se produire à Bytown, carrefour important des réseaux alternatifs de la fourrure, comme ici en 1846 :

The rumour that was about an opposition starting up from ByTown, I am glad has now turned out to nothing, it was true enough that a Person in B.Town whose name I do not now recolect had engaged a few men, some Halfbreeds & Indians and amongst them the man who deserted from S^t Denis of the Out Post of Grand Lac³⁴, they all have been discharged, the new Trader having though better of it.

HBCA, B.134/c/62, fo. 411

D'autres traiteurs libres ont engagé des hommes à leur service, mais il demeure difficile de savoir si ces engagements passaient par la forme légale du contrat devant notaire. Plusieurs mentions font ainsi référence aux « hommes » des Fleury sur le territoire, sans plus de détails, mis à part les noms parfois (HBCA, B.134/c/11, fo. 55-55b, 61, 108, 200). Par

³³ Voir les contrats suivants : SHSB, Ambroise Beaulieu, 1826-07-04; Louis Bourassa, 1826-10-30; Joseph Godin, 1826-08-23; André Lacroix, 1826-07-04; Joseph Paquette, 1826-07-04; Jean-Baptiste Shalo, 1826-07-04.

³⁴ Il s'agit de l'homme libre André Brazeau, mentionné dans la section portant sur les désertions. Voir aussi Marcotte, 2017, p. 95-96.

contre, un passage en particulier précise qu'il devait au moins y avoir une certaine forme de contrat, ne serait-ce que verbal, entre les hommes libres s'engageant envers les Fleury et ces derniers. Il s'agit d'une référence à Amable McDougall en 1831 :

I should also wish to know whether that young Christineau whom I mentioned in my former might be engaged, he might replace one of those drones that came up last. he is under no regular engagement to Fleury and is certainly his very best man.

HBCA, B.134/c/12, fo. 9b (nous soulignons)

Plusieurs types de relations entre petits traiteurs et leurs « hommes » ou « engagés » ont pu exister. Les mentions décelées sont parfois ambiguës et laissent tantôt croire à une forme de partenariat, lorsque l'on parle d'équipeur (HBCA, B.134/c/19, fo. 241), tantôt à une forme d'entreprise où le patron « envoie » des hommes traiter pour lui (HBCA, B.134/c/27, fo. 255b; B.134/c/28, fo. 76); ces deux derniers exemples apparaissent contradictoires mais concernent les mêmes gens, soit le vieux Goulet au lac Nipissing et l'équipeur Mitchell de Penetanguishene. De la même façon, il devient ardu de comprendre comment le traiteur libre Roderick McKenzie de Mattawa organisait ses affaires. En 1846, England et Langevin seraient entrés au service de McKenzie et Brown, et en 1847 on parlait d'England et d'Alexander McDonell comme étant à l'emploi de McKenzie et McLeod (HBCA, B.134/c/62, fo. 106; B.134/c/63, fo. 252b). Malgré les liens de parentés et le caractère de « gang » parfois attribué à ce groupe de traiteurs (HBCA, B.134/c/63, fo. 192b), il demeure possible qu'une forme de salariat ait été présente chez certains membres du groupe.

L'une des formes de salariat les plus accessibles pour les gens libres demeurerait sans doute le retour à l'état d'engagé à contrat pour la CBH, ne serait-ce que pour une période d'un an seulement. Plusieurs alternèrent entre le temps libre et le temps à contrat. Cette pratique

d'engager des hommes se trouvant déjà dans les terres, par opposition à la vallée laurentienne, semble avoir été assez usuelle. Le commis Cameron du Lac des Sables commentait en 1838, en spécifiant qu'un « *great advantage in engaging a man inland is that he gets no advances & should he not prove to be of the right sort he Can be discharged without any loss accruing the Company* » (HBCA, B.134/c/40, fo. 59b; souligné dans le texte). Ce commentaire fait référence à la pratique de la CBH voulant qu'un homme signant un engagement reçoive normalement une avance d'argent, laquelle pouvait être perdue si l'homme ne se présentait pas le jour venu du départ, ou s'il était congédié prématurément. Apparemment, cette politique d'avances était abolie lors de l'engagement d'un homme libre dans l'arrière-pays. Ces engagements de « *vagabonds* » ou « *wanderers* » figurent parfois dans la correspondance de la compagnie (HBCA, B.134/c/4, fo. 372; HBCA, B.134/c/50, fo. 180b). On engageait régulièrement des hommes libres, ou venant de terminer leurs contrats, dans le secteur de Fort Coulonge. Bien souvent les nouveaux contrats devaient les mener au Nord-Ouest³⁵.

L'alternance entre les contrats envers la CBH et les périodes libres se retrouve abondamment documentée. Plusieurs noms mentionnés tout au long de cette étude peuvent entrer dans cette catégorie : Joseph Paquette, qui fut réengagé en 1837 pour remplacer deux déserteurs au Lac des Sables (HBCA, B.134/c/35, fo. 159); Antoine Lesieur, devenu libre à quelques reprises pendant sa carrière dans le district de Témiscamingue, et qui était marié à une femme autochtone (Marcotte, 2017, p. 262-263); Antoine Laplante et Louis Sérulier, tous deux réengagés après leur propre désertion (HBCA, B.134/c/43, fo. 73; B.134/c/50,

³⁵ Au sujet de ces engagements, voir : HBCA, B.134/c/10, fo. 186; B.134/c/13, fo. 276; B.134/c/31, fo. 67b; B.134/c/34, fo. 26b.

fo. 9); Pierre Chaussé, qui se réengagea souvent à la CBH, parfois même pour le Nord-Ouest, mais qui demeurait souvent libre sur la Lièvre et la Gatineau entre ces périodes³⁶. À la Baie James, l'homme libre George Atkinson junior, avant de migrer à la Rivière Rouge, alternait le travail salarié avec le mode de vie de chasseur (Reimer et Chartrand, 2007, p. 37). Plus au sud, les frères McDougall étaient engagés à la CBH en 1832, alors qu'ils se trouvaient libres sur la rivière des Outaouais, après qu'au moins un d'eux ait été au service des traiteurs Fleury (HBCA, B.134/c/12, fo. 9b; B.134/c/15, fo. 180-180b). La liste pourrait s'allonger...

Ce jeu d'alternance, ou encore le simple fait d'engager spécialement des hommes libres, ne peut être envisagé comme relevant uniquement des caprices de ces derniers, ou encore de l'inconstance de la CBH. Il semble que les deux partis cherchaient régulièrement à (re)faire alliance, et ce, selon leur propre initiative. En 1831, divers agents de la CBH ne tarissaient pas d'éloge envers les membres de la famille Sabourin, en raison de leurs talents recherchés, et souhaitaient ardemment les engager (HBCA, B.134/c/9, fo. 48, 97-97b, 172-172b). À l'opposé, c'était parfois les hommes libres qui quémandaient un emploi à la CBH, sans doute à bout de ressources. En 1829, un homme³⁷ qui semblait avoir des reproches à se faire se présentait ainsi au dépôt de Lachine, en provenance du Lac des Sables. Une lettre dont il était le porteur annonçait son arrivée :

You will no doubt be surprised to see this worthy present himself before you after the manner in which he has conducted himself towards the Company for this some time passt; he came here about a month ago and offered to engage for a term of three years or at all events to be employed for a period of time that might be deemed adequate to cover the debt he owed the Company.

³⁶ Au sujet des engagements et des périodes libres de Pierre Chaussé, voir : HBCA, B.134/c/31, fo. 109b; B.134/c/43, fo. 50; B.134/c/58, fo. 154; B.134/c/62, fo. 163.

³⁷ Il s'agissait probablement d'Ambroise Beaulieu.

Ce genre de requête fut aussi celle des Goulet, père et fils, en 1840 au lac Nipissing. On ne leur accorda cette faveur que quelques années plus tard (HBCA, B.134/c/45b, fo. 21b; B.134/c/62, fo. 106b). L'engagé Jussiaume du Lac des Sables demandait, quant à lui, si la CBH pouvait engager son fils de treize ans, Joseph Alexis junior, en 1827. Le père affirmait que son fils avait déjà passé un hiver aux Chats, avec le commis McLean (HBCA, B.134/c/2, fo. 162b). Il est possible que cet adolescent habitât alors au Lac des Sables avec ses parents, mais cherchait déjà un emploi. Il ne sera finalement engagé que deux ans plus tard, avant de devenir lui-même homme libre par la suite, épousant lui aussi une femme autochtone, et de fréquenter extensivement le territoire (HBCA, B.134/g/7; Marcotte, 2017, p. 162). Certains accomplissaient même de longs voyages pour offrir leurs services à la CBH. En juin 1819, un grand canot arrivait à Moose Factory, en provenance de Michipicoten sur le lac Supérieur. L'équipage n'était toutefois pas seul : « *in company with them arrived also a man of the name of Francis Piquette who wishes to engage in the service. he is a Half Breed native and has a wife with him* » (HBCA, B.135/a/119a, 1819-06-11). On ne sait pas si ce Métis avait travaillé pour la CNO auparavant. La CBH accepta son offre et le chargea de diverses tâches durant l'été, mais sans l'engager comme hivernant.

Une alternative à l'emploi permanent auprès de la CBH, c'est-à-dire comme hivernant, était d'opter pour une participation dans les brigades de canots de la compagnie durant l'été. Cet emploi saisonnier attirait beaucoup de voyageurs de la vallée laurentienne, ceux qu'on appelait les « mangeurs de lard », ou « *goers and comers* » en anglais (Mitchell, 1977, p. 7). Contrairement aux hivernants, ces hommes retrouvaient le foyer domestique à

la fin de la belle saison, et l'on peut comprendre pourquoi cela pouvait s'avérer avantageux pour les gens libres vivant à l'année dans le pays indien. Malgré le déclin marqué des brigades de canots en partance de Lachine après 1821, celles-ci continuèrent de prospérer sous d'autres formes (en employant plus d'Autochtones, par exemple) ou pour d'autres fonctions (en servant davantage au transport du personnel).

À Témiscamingue, on employait beaucoup d'Algonquins pour le transport saisonnier des fourrures qu'on acheminait à Moose Factory à partir des années 1820 (Inksetter, 2015, p. 180). Chaque canot comportait normalement des hivernants engagés à la CBH. Toutefois, il arriva qu'on engage des gens libres comme voyageurs saisonniers. En août 1848, « *Louis Decoteau & Moyse Picard have been employed as Indian voyagers since 1st June & paid p. Indian Tariff in full from that date* » (HBCA, B.134/c/65, fo. 309). Cette formulation est intéressante, car elle précise que ces deux hommes n'étaient pas des voyageurs « indiens », mais qu'ils étaient employés comme tels³⁸, c'est-à-dire pour la saison navigable seulement. En 1835, le Métis Paul Brown³⁹ faisait partie des mangeurs de lards de la brigade de Témiscamingue, et avait reçu des avances au Fort Coulonge, d'où il était peut-être originaire (HBCA, B.134/c/25, fo. 228). Joseph Alexis Jussiaume junior était mangeur de lard pour le district du Lac des Deux-Montagnes en 1840 (HBCA, B.134/g/15). On cherchait aussi à engager pour un voyage estival l'homme libre Joseph Leduc à

³⁸ Decoteau, après avoir été homme libre trappant dans le district du Saint-Maurice, avait travaillé jusqu'à cette date comme hivernant dans le district de Témiscamingue. Quant à Picard, il s'agissait d'un hivernant originaire de Lachine ayant travaillé au Grand Lac auparavant (Marcotte, 2017, p. 140-141, 326). Quant aux « *Indian voyagers* » de la CBH, il s'agissait d'une main-d'œuvre saisonnière locale, composée de chasseurs indiens désirant travailler quelques semaines en été, en échanges de marchandises de traite.

³⁹ Paul Brown, comme d'autres Brown du secteur de Fort Coulonge, était dit originaire de l'*Indian Country* (voir par exemple HBCA, B.134/g/10).

Témiscamingue en 1840, mais il fut finalement remplacé par quelqu'un d'autre, puisque Leduc « *wishe[d] to be off* » (HBCA, B.218/a/1, 1840-09-19).

Certains hommes libres pouvaient aussi participer au transport estival ou hivernal qui avait lieu entre Moose Factory et le district du Lac Supérieur. Antoine Lebois (aussi nommé Anthony Woodman), ainsi que Jacques Faignant, ont tous deux accompli un voyage en ce sens pour la CBH en 1831. Aux moments de faire ces voyages, ils n'étaient pas formellement engagés envers la compagnie. Leurs noms apparaissent d'ailleurs à quelques reprises dans les listes de *Freemen* du *Southern Department* (Marcotte, 2017, p. 167, 251-252).

L'un des trajets prestigieux qu'empruntaient les canots de la CBH était l'ancienne route menant au Nord-Ouest, via les Grands Lacs. Après 1821, cette route de canot fut délaissée au profit des routes menant plus directement à la Baie d'Hudson, à partir du lac Winnipeg, mais l'ancienne route au départ de Lachine continua de servir au transport du courrier et du personnel de la traite. Parmi les guides s'étant le plus illustrés sur ce trajet figurait le Métis Jean-Baptiste Bernard. Après avoir été hivernant pour la CNO et la CBH en divers lieux (dont l'Île-à-la-Crosse au Nord-Ouest, ou encore le Lac des Sables en Outaouais), il établit une taverne en 1831, probablement à La Passe, en face de Fort Coulonge (HBCA, B.134/g/6; Watson, 2010, p. 196). Même s'il était déjà très respecté comme guide sur le trajet entre Lachine et le lac Winnipeg, depuis au moins 1821 (Watson, 2010, p. 196), c'est surtout à partir des années 1830 que son emploi du temps sembla alterner entre le guidage de la brigade du Nord-Ouest l'été, et l'état d'homme libre l'hiver.

De 1832 à 1846, la correspondance de Lachine évoque régulièrement l'engagement de Bernard comme guide de brigade. Généralement, il parvenait à une entente avec la

compagnie durant l'hiver ou le début du printemps. Il demandait à être embarqué en passant, quelque part sur l'Outaouais, et rarement à Lachine. Toutefois, certaines années, il changeait d'avis à la dernière minute, et ne souhaitait plus partir, pour diverses raisons reliées à l'état de ses affaires ou de sa famille. Un des points régulièrement en litige était l'octroi d'avances suffisantes pour couvrir les besoins de sa famille durant sa longue absence. Bernard guidait d'ailleurs souvent dans le canot du gouverneur Simpson, qui semblait le privilégié dans cette fonction⁴⁰. La réputation de Jean-Baptiste Bernard n'était plus à faire en 1837, quand le missionnaire Bellefeuille se fit un plaisir de dormir chez le « fameux guide Bernard, au *Grand Marais* » (Bellefeuille, 1840, p. 20). Même si Bernard avait accompagné le gouverneur Simpson jusqu'au Pacifique en 1828 (Watson, 2010, p. 196), ce dernier précisait plus tard que Bernard « *is not at home in the waters of the Columbia* », ce qui ne lui enlevait rien de sa compétence partout ailleurs entre les Rocheuses et Lachine (HBCA, B.134/c/46, fo. 228b).

D'ailleurs, le gouverneur Simpson avait apparemment quelques « préférés » qu'il souhaitait souvent avoir dans son canot express. En plus du guide Bernard, on comptait Narcisse Dufault. Dès avril 1844, Dufault se préparait à embarquer dans le canot de Simpson (HBCA, B.134/c/57, fo. 100). En septembre de la même année, un litige salarial impliquait ce voyageur et la compagnie (HBCA, B.134/c/58, fo. 168). L'hiver suivant, Simpson s'affairait depuis Londres à la préparation de son prochain voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord. Il spécifiait vouloir dans son canot personnel le guide Jean-Baptiste Bernard, Narcisse Dufault (qui était à ce moment-là à contrat pour la CBH au Fort

⁴⁰ Au sujet des occupations de guide de Bernard, et des modalités de ses embauches, voir : HBCA, B.134/c/13 à B.134/c/62, où de nombreuses lettres y font référence, de même que D.4/34, fo. 99.

Coulonge), mais aussi le jeune Alexis McKay⁴¹ (alors hivernant à Témiscamingue). Ce dernier était pressenti pour succéder à Bernard comme futur guide (HBCA, B.134/c/58, fo. 417).

Le printemps venu, en 1845, les talents tant recherchés de Dufault ne furent toutefois pas au rendez-vous. Du Fort Coulonge, on écrivait : « *I spoke to Narcisse Dufault about going in the Governor's Canoe, his answer being, « ready & willing ».* – *But In about an hour afterwards, he deserted from the Post* » (HBCA, B.134/c/59, fo. 145). Bien que Dufault semblât à contrat à ce moment, on avait discuté précédemment, dans la correspondance officielle, s'il allait être « consentant » à partir dans le canot du gouverneur (HBCA, B.134/c/59, fo. 136; B.134/g/19). La raison de sa désertion allait bientôt paraître évidente aux yeux des agents de la CBH :

Narcisse Default has not yet made his appearance, nor any probability of him doing so as he has taken an Indian Woman for a Partner, & I don't think you Can firmly depend upon him going in the Governor's Canoe.

HBCA, B.134/c/59, fo. 170b

Plusieurs indices laissent croire que le statut d'homme libre pouvait donner droit à certains privilèges lors d'une embauche auprès de la CBH. La plus grande agencéité dont les gens libres faisaient preuve en contexte favorable leur permettait peut-être d'obtenir des conditions spéciales hors de portée pour le commun des engagés. Ainsi, le guide Bernard semble avoir bénéficié pendant longtemps d'une exemption à payer et porter dans ses voyages; une faveur qu'on voulait lui retirer en 1846 (HBCA, D.4/34, fo. 79). On pouvait

⁴¹ La famille McKay, originaire de Berthier, vit trois fils se lancer dans la traite des fourrures, surtout au Témiscamingue (Mitchell, 1977, p. 235-236). Ils eurent tous des enfants avec des femmes autochtones. Alexis McKay, Métis, était probablement un proche parent de John McKay, qui hivernait comme lui à Témiscamingue en 1844-1845 (HBCA, B.135/g/28). Alexis mourut dans le cours du voyage effectué dans le canot du gouverneur Simpson, au lac Supérieur en 1846 (HBCA, B.134/c/62, fo. 107).

aussi demander à ce que des membres de la famille soit engagés en même temps, comme le demandait Bernard pour son fils, mais aussi pour un autre homme (HBCA, B.134/c/25, fo. 52, 196b; B.134/c/42, fo. 65-65b; B.134/c/45a, fo. 145). Comme on peut s'y attendre, les négociations salariales étaient aussi bien sûr évoquées. Lorsque Caillé voulu augmenter la taille de sa famille, en adoptant la fille de sa femme à Rivière Dumoine, la CBH songea, plutôt que d'avoir une nouvelle personne à charge à cet endroit, d'envoyer Caillé dans un autre poste, avec un plus gros salaire; le tout, bien sûr, afin d'éviter de lui déplaire et de le voir désertier (HBCA, B.134/c/30, fo. 203b). Le même principe guida aussi la compagnie en 1842 lorsqu'elle préféra acheter la paix, en accordant un crédit qu'elle contestait à Sévère St-Denis, plutôt que de le voir désertier à nouveau (HBCA, B.134/c/51, fo. 53). La CBH accommodait aussi apparemment le guide Bernard quant au lieu d'où il s'embarquait chaque année pour le Nord-Ouest; un privilège qu'elle souhaitait compenser en 1841, en lui baissant légèrement son salaire (HBCA, B.134/c/48, fo. 104). L'homme libre Joseph Paquette, quant à lui, négocia dans son contrat en 1831 un congé d'un mois, qu'on lui accorda effectivement (HBCA, B.134/c/11, fo. 44).

De façon générale, la CBH pouvait être intéressée à fournir du travail occasionnel aux gens libres fréquentant les environs de ses postes de traite, comme ce fut le cas ailleurs en Amérique du Nord. Rappelons-nous les propos de John McKay au lac Témiscamingue, qui souhaitait offrir ses services généraux à la compagnie dans l'éventualité où il deviendrait libre (HBCA, D.5/21, fo. 57b). Des propos similaires étaient offerts par l'homme libre Vassal au poste du Mont au Chêne en 1834 (HBCA, B.134/c/21, fo. 144b). On pouvait également, comme François Caillé, offrir ses services spécialement pour payer ses dettes (HBCA, B.134/c/27, fo. 284). L'arrivée inattendue de traiteurs libres poussait aussi la CBH

à offrir un travail ponctuel et précipité à des hommes libres, afin de contrecarrer les plans de ses adversaires commerciaux. À l'été 1827, lorsqu'un groupe de traiteurs libres fit son apparition au Lac des Sables, on envoya l'homme libre Amable Foubert, qui se trouvait au bon endroit et au bon moment, en l'équipant de marchandises de traite, afin d'aider les engagés du poste lancés en déroute en même temps (HBCA, B.134/c/2, fo. 252). Un plan similaire, quoique mieux organisé, fit partir l'ancien commis métis Thomas Taylor en direction du lac Témiscamingue en 1857-1858, afin de lutter contre les traiteurs indépendants John et James Bangs (HBCA, B.134/c/76, fo. 265; B.134/c/77, fo. 241-241b; Mitchell, 1977, p. 212, 214).

La livraison de courrier entre les différents postes de traite était l'une des tâches souvent offertes aux gens libres. Les cas documentés concernent surtout le courrier envoyé à Lachine, ou encore au Lac des Deux-Montagnes (HBCA, B.134/c/6, fo. 229; B.134/c/19, fo. 329-329b; B.134/c/31, fo. 109b), mais aussi entre le lac Supérieur et Moose Factory (HBCA, B.135/a/137, 1832-03-16). Le courrier pouvait même comporter quelques pièces d'équipement, comme mentionné au Lac des Sables en 1835, alors que le commis Cameron recevait un lettre en provenance de Lachine, « *with repaired Guns & Case containing Axes rec^d 10th August p one of the Freeman* » (HBCA, B.134/c/28, fo. 1). Le témoin du procès pour meurtre Jean-Baptiste Jourdain, retenu au Canada, fut souvent utilisé comme porteur de courrier entre Témiscamingue, Fort Coulonge et Lachine, tout en étant techniquement libre (HBCA, B.134/c/45a, fo. 408; B.134/c/45b, fo. 492; B.134/c/46, fo. 119; B.134/c/48, fo. 9). Les services de transport offerts par les gens libres⁴² ont aussi pu inclure le

⁴² L'une des mentions concerne un transport en canot offert par « *some Farmers* » établis près du Lac des Sables en 1847. Étant donné cette date, les chances sont fortes qu'il s'agisse d'anciens engagés de la traite (HBCA, B.134/c/64, fo. 27).

déplacement du personnel des postes de traite (HBCA, B.134/c/6, fo. 289; B.134/c/64, fo. 27). Il semble même que certains guidaient les « trains » de chevaux utilisés entre Lachine et le Lac des Sables pendant l'hiver. En décembre 1829, le commis de ce poste expliquait dans sa lettre destinée au dépôt de Lachine que celle-ci serait :

handed you by Louis Laplante, who takes his departure for Montreal tomorrow with a Horse & Train, to Guide up & assist the Carters as was usual with Paquette to do; but he having got his discharge last Fall, is now living with Beaulieu. Poor as job. & still on the wrong side of our Balance leaf.

HBCA, B.134/c/24, fo. 380

Laplante semblait donc prendre la relève de Paquette dans ce genre d'occupation, qui permettait d'ailleurs à ce premier de payer quelques dettes, malgré son état de pauvreté remarqué. Signalons pour terminer que le travail salarié, tel que pratiqué par les gens libres de notre aire d'étude, a aussi inclus le recrutement d'engagés (HBCA, B.134/c/17, fo. 161b; B.134/c/24, fo. 109; B.134/c/77, fo. 241).

Le salariat, comme opportunité économique occasionnelle chez les gens libres, était très fréquent dans notre aire d'étude. Cette alternance entre salariat et « liberté » est en fait une particularité de la région. Que ce soit pour travailler momentanément pour les missionnaires, les forestiers ou les traiteurs de fourrures, ces opportunités étaient saisies par les gens libres, et il semble même que ces derniers pouvaient en négocier avantageusement les termes, en raison de leur statut particulier.

3.2.7 – *La charité*

Après la restructuration des activités de traite des fourrures en 1821, bon nombre d'anciens voyageurs se trouvèrent sans emploi et cherchèrent, pour ceux qui étaient devenus trop âgés pour subvenir eux-mêmes à leurs propres besoins, à obtenir une forme de soutien de

la part de la CBH à la Rivière Rouge (Giraud, 1945, p. 689). Ce phénomène s'observe aussi dans le corridor Moose Factory-Montréal à la même époque. La charité a donc été l'une des formes de subsistance disponible, mais bien sûr limitée à des cas isolés.

L'un des cas les plus probants de charité offerte à un homme libre concerne le vieux Joseph Cartier, qui résidait au Fort Témiscamingue. Nous ne savons que peu de chose sur la jeunesse de cet homme, sinon qu'il serait né vers 1740 à Saint-Ours, et qu'il aurait débuté sa carrière de voyageur pour la firme Dobie & Grant en 1789-1790 (Marcotte, 2017, p. 111-112). Lors de la guerre anglo-américaine de 1812, il servit en tant que sergent dans le Corps des Voyageurs (HBCA, B.134/c/58, fo. 207). Depuis au moins 1829, il apparaissait dans les listes d'hommes libres du *Southern Department* (HBCA, B.135/g/11, 13-15, 18), mais étant donné son année de naissance, il y a fort à parier qu'il prit sa retraite bien avant cette date. En 1830, l'agent en place à Témiscamingue se plaignait que l'endroit était surchargé et qu'il était difficile de nourrir tout ce monde, dont le vieux Cartier (HBCA, B.134/c/7, fo. 62). La même année, on expliquait aux autorités à Lachine comment les vieilles personnes à charges étaient perçues comme pesant lourd sur l'économie des postes, dont Témiscamingue : « *I forgot to mention any thing to you about old Cartier he is a perfect nuisance here as for rendering any service he renders none* » (HBCA, B.134/c/8, fo. 70). Cette affirmation était suivie d'une curieuse demande relative à la somme qui était versée annuellement en pension à Joseph Cartier, en lien avec la dette qu'il avait au poste. On s'inquiétait probablement que la charité offerte (sous forme de pension) ne couvre pas toutes les dépenses de l'aîné, et que la compagnie en fasse finalement les frais. La compagnie alignait peut-être sa politique de charité de manière à ce que tout cet argent soit dépensé dans le poste même, mais sans dépasser un certain cadre fixé d'avance.

Éventuellement, la CBH envisageait de déplacer Cartier vers le poste des Chats ou de Fort Coulonge, par mesure d'économie (HBCA, B.134/c/26, fo. 99b). Cette option ne fut toutefois pas mise en pratique, et Cartier mourut sur place en décembre 1836, presque centenaire (Bellefeuille, 1840, p. 42-43).

La prestation de pensions à d'anciens serviteurs de la CBH ne semblait, dans bien des cas, n'être qu'une mesure d'aide de dernier recours. La famille Hodgson en est un bon exemple. Arrivés de la Baie James dans les années 1810, la famille de l'agent retraité de la CBH John Hodgson, et de son épouse métisse Caroline Goodwin, s'était établie d'abord au lac des Chats. La nombreuse famille fut vite remarquée pour sa pauvreté par la suite (Brown, 1987). En 1832, ils vivaient apparemment tout près du Fort Coulonge, et Caroline Goodwin demandait à recevoir les annuités qui leur revenaient, et qui semblaient en retard (HBCA, B.134/c/15, fo. 160b-161). Son mari venait de mourir, et elle-même mourut finalement du choléra quelques jours après cette ultime requête. Le couple laissait orphelins six enfants⁴³, dont deux encore trop jeunes pour travailler. L'année suivante, John Siveright, au Fort Coulonge, demandait alors à son supérieur à Lachine que les annuités soient envoyées le plus tôt possible pour les enfants. On leur avait déjà avancé des vêtements, et cette aide de la CBH était considérée, tout comme les annuités, comme de la charité par Siveright (HBCA, B.134/c/19, fo. 331-331b).

Une logique semblable semble avoir été à l'œuvre dans le soutien offert aux veuves autochtones de traiteurs du district de Témiscamingue, McBride et McKay. La veuve

⁴³ Plusieurs de ces enfants gravitaient aussi dans la traite des fourrures, tel le « voyageur » William Hodgson, établi près de Mattawa avec Marie Kapeyadjiwanokwe en 1837 (ADP, BMS Missions, 1837-06-22), ou encore Suzanne Hodgson, mariée à l'interprète de la CBH Charles Lepage, au Fort Coulonge (ADP, BMS Missions, 1836-08-08).

McBride était inscrite dans les comptes des gens libres du *Southern Department* quelque temps après la mort de son mari survenue en 1822 (HBCA, B.135/g/11; Mitchell, 1977, p. 237), et la veuve de Donald McKay fils bénéficiait encore, deux ans après la mort de son mari en 1838 (dans la vallée laurentienne) d'une aide de la CBH à Témiscamingue, où elle vivait avec trois jeunes enfants (HBCA, B.134/c/45a, fo. 127; Mitchell, 1977, p. 236). Dans ce dernier cas, l'agent Fraser spécifiait dans sa lettre que l'aide offerte ne devrait idéalement pas dépasser le montant attendu pour la succession. Quand le frère de Donald McKay fils, John McKay, quitta la CBH et abandonna sa femme en 1850, cette dernière alla habiter chez la veuve McBride, près du Fort Témiscamingue (HBCA, E.41/10, fo. 59). Cette solidarité entre épouses d'anciens traiteurs laisse deviner des alliances familiales certaines, mais peut-être aussi des réseaux d'entraide bénéficiant du soutien matériel de la CBH, aussi petit soit-il.

En situation de forte compétition, comme au Lac des Sables dans les années 1820, la CBH fut même obligée de « supporter » deux familles, celles de Paquette et de Beaulieu, pendant plusieurs mois, afin de les maintenir cachées et hors de portée de leur ancien employeur, qui souhaitait récupérer ses déserteurs (HBCA, B.134/c/4, fo. 148). Rappelons-nous que la CBH faisait tout cela car elle souhaitait engager les deux hommes une fois la poussière retombée et un accord conclu avec le traiteur Stanfeld. D'autres ont pu, en situation désespérée, aller cogner à la porte de parents et amis à la recherche d'aide matérielle. L'homme libre Alexander McDonell partait apparemment en 1847 dans une « *begging expedition to the Father in law* » (HBCA, D.5/20, fo. 420b), ce beau-père n'étant nul autre que John McKay, qui travaillait alors encore pour la CBH à Témiscamingue (Stone Circle Consulting et Know History, 2015, p. 116-118). Quant au témoin aux procès des meurtriers

présupposés Cadien et Lagraille, le Métis Jean-Baptiste Jourdain, il reçut durant tout son séjour au Canada un soutien financier, de la part de la CBH, mais aussi de la Cour à un certain moment. Il résida d'abord dans le village de Maskinongé, où le guide de la CBH Joseph Morin semblait chargé de s'occuper de lui, avant qu'on ne l'envoie dans les secteurs de Fort Coulonge et de Témiscamingue, où l'on jugeait sans doute qu'il serait plus utile. Mais comme mentionné plus haut, Jourdain semble avoir conservé l'état d'homme libre durant tout ce temps, même si l'on encadrait plus ou moins ses activités en attendant le déroulement des procès⁴⁴.

La charité exercée par la CBH envers ses anciens employés et leurs familles restés en pays indien semble donc s'être exercée en tenant compte de risques bien calculés. Lorsqu'aucune menace ne provenait de ces bénéficiaires, il semble que le soutien ait été maintenu au minimum. Il ne s'agissait donc pas d'une œuvre caritative, mais davantage d'une stratégie commerciale.

Les divers modes de subsistance énumérés dans cette section ne sont peut-être pas exhaustifs, mais semblent du moins démontrer l'importance majeure de la traite et des activités cynégétiques comme stratégies les plus utilisées chez les gens libres du corridor Moose Factory-Montréal. Il semble qu'aucune famille n'ait utilisé qu'une seule de ces stratégies, et que les circonstances exigeaient au contraire d'être très adaptatif. En cas d'échec, le retour au salariat pouvait s'avérer avantageux, et était peut-être même recherché épisodiquement par certaines familles. Encore là, l'exercice de nombre de ces activités exigeait une certaine forme de lutte contre les autorités commerciales en place ou les autres

⁴⁴ Au sujet du séjour de Jourdain à Maskinongé, Fort Coulonge, ou encore Trois-Rivières (où les procès eurent lieu), voir : HBCA, B.134/c/38, fo. 61b; B.134/c/40, fo. 137; B.134/c/41, fo. 16; B.134/c/44, fo. 102-102b; B.134/c/45a, fo. 144, 249.

habitants : compétition dans la traite (CBH ou autres), compétition dans le piégeage et la chasse (populations indiennes locales ou autres familles de gens libres), activités agricoles exercées en squatteurs, etc.

3.3 – Les cycles de déplacements

On se rappellera que pour John Foster (2001, p. 187-188), le statut d’homme libre était loin d’être accessible à tous les engagés. Certaines aptitudes étaient nécessaires et caractérisaient, en quelque sorte, « l’élite » qui allait devenir libre sur le territoire. Parmi ces aptitudes figuraient sans doute des connaissances spécifiques liées aux déplacements. En plus de nous intéresser à ces connaissances, nous allons voir dans cette section comment les déplacements étaient organisés en fonction des cycles de piégeage, des contrats saisonniers de voyageur pour les compagnies de traite, des grandes migrations professionnelles et, finalement, de l’organisation sociale entre associés ou en lien avec la famille.

Usuellement, on vantait souvent les qualités générales des engagés que nous savons être devenus libres par la suite, tels les Sabourin, St-Denis, Beaulieu, Knight ou McDougall⁴⁵. Certains allaient même jusqu’à se percevoir eux-mêmes comme supérieurs aux autres engagés, en demandant un salaire plus élevé, comme André Lacroix, par exemple (HBCA, B.134/c/5, 488b). Les agents des compagnies de fourrures attribuaient des qualités de pêcheurs ou de chasseurs à Joseph Paquette, ou encore aux frères Knight (HBCA, B.99/e/1, fo. 5; B.134/c/35, fo. 159). La connaissance des langues autochtones était aussi reconnue

⁴⁵ Voir les références suivantes, à ce sujet : HBCA, B.110/c/1, fo. 16; B.134/c/4, fo. 258; B.134/c/6, fo. 229, 291; B.134/c/9, fo. 185; B.134/c/12, fo. 9b; B.134/c/28, fo. 99b-100; Mitchell, 1973.

comme une grande qualité chez certains hommes libres comme Stanislas Vassal, André Sabourin, et bien d'autres⁴⁶ (HBCA, B.134/c/9, fo. 97b; B.134/c/65, fo. 132). On vantait aussi parfois la connaissance des familles indiennes elles-mêmes (HBCA, B.134/c/4, fo. 332). En plus d'Ambroise Beaulieu, qui savait construire les canots d'écorce, nommons aussi les Angus McBride, James S. Hunter, John McKay, François Goulet, Jacques Faignant, Francis Piquette ou Alexander McDonell, qui furent aussi remarqués pour les mêmes talents⁴⁷.

Toutefois, la qualité la plus récurrente, et de loin, demeurait la connaissance intime du territoire; la formule usuelle employée étant généralement « *he knows the country* »⁴⁸. À titre d'exemples seulement, la CBH cherchait à engager au Lac des Sables un nommé Malette en 1831. Malette était « *a very active young Man [who] Knows the whole of this Country* » (HBCA, B.134/c/9, fo. 172b). Gabriel Foubert, un homme libre sur la Lièvre⁴⁹, était ainsi décrit en 1827 : « *this fellow Knows the Country perfectly* » (HBCA, B.134/c/2, fo. 252). Certains hommes libres, comme Jean-Baptiste Bernard, avaient d'ailleurs occupé spécialement des fonctions de guide auprès de compagnies de fourrures ou de missionnaires avant de devenir libres, ou même après : les Cartier, Dabain, Godchère⁵⁰,

⁴⁶ Parmi les interprètes devenus hommes libres, on trouve aussi André Lacroix (SHSB, André Lacroix, 1827-07-11); Jérôme Godchère, Toussaint de Laronde, Moïse Lavallée (Marcotte, 2017, p. 182, 239, 246); John McKay et William Polson (Ouellet et Dionne, 2000, p. 113-114); ou encore Angus McBride (HBCA, B.135/g/34-40).

⁴⁷ Voir les références suivantes, à ce sujet : HBCA, B.134/c/43, fo. 304-304b; B.135/a/120, 1819-06-28; B.135/a/137, 1832-04-20; D.5/20, fo. 420b; E.41/10, fo. 29, 58.

⁴⁸ Pour des exemples de connaissances géographiques attribuées aux hommes libres, ou futurs hommes libres, voir : HBCA, B.110/c/1, fo. 16; B.134/c/2, fo. 252; B.134/c/4, fo. 332; B.134/c/6, fo. 229; B.134/c/9, fo. 48, 97-97b, 185; B.134/c/11, fo. 55-55b; B.134/c/45a, fo. 178-178b; B.134/c/62, fo. 106b; B.134/c/65, fo. 132.

⁴⁹ Selon Goudreau (2014a, p. 59), le squatteur Gabriel Foubert rapporté par un arpenteur en 1846 sur la Lièvre serait né en 1815. Mais il pourrait aussi s'agir du Gabriel Foubert évoqué dans notre étude, et qui apparaît dans ce secteur dès 1827 en tant qu'homme expérimenté.

⁵⁰ Jérôme Godchère fut hivernant pour la CBH au poste du Grand Lac, et dans ses avant-postes, de 1842 à environ 1873, comme journalier, interprète et guide. On le retrouve au recensement de 1881 dans la région générale du lac Baskatong, sur la Haute-Gatineau, avec quelques-uns de ses enfants métis. Sa première

Jourdain, Lavallée, Naud ou St-Denis en témoignent (Marcotte, 2017, p. 112, 133, 182, 199, 244, 301, 379). La connaissance du territoire, éventuellement, pouvait donner lieu à la création de cartes pour le compte des traiteurs ou des missionnaires; des cartes pouvant exprimer un synchrétisme culturel sur le plan des représentations du territoire (HBCA, B.134/c/45b, fo. 22; B.134/c/58, fo. 263; Marcotte, 2015).

Connaître le territoire à parcourir pour y traiter, y chasser ou y pêcher, une connaissance essentiellement transmise par les premiers occupants du territoire, était donc vital pour les gens libres qui désiraient faire de ce pays leur foyer. Certains ont même pu, grâce à leur longue expérience sur place, y laisser une marque dans la toponymie. Le commis et interprète William Polson, longtemps posté au lac Abitibi avant de devenir libre, avait ainsi son « *Polsons Lopstick*⁵¹ » à la sortie du lac (HBCA, B.135/a/124, fo. 52). Parfois, les connaissances géographiques pouvaient déterminer la vie ou la mort d'un homme. Le commis McLean du Lac des Sables, par exemple, après s'être perdu en forêt plusieurs jours, retrouva finalement son chemin grâce aux indications géographiques que lui avait déjà fournies un « *Canadian hunter* » qui s'approvisionnait à son poste (McLean, 1849, vol. 1, p. 154-155). Ce chasseur canadien était sans doute Amable Foubert. Et quand il s'agissait de traiter de façon indépendante dans des zones inconnues, inutile de dire qu'il fallait absolument dépendre de guides autochtones locaux, ce qui rendait l'expédition

femme était autochtone (Marguerite Ok8anik8e), et peut-être aussi sa deuxième (Arméline [Lompré?]) (BAC, 1881, Territoire non organisé, comté d'Ottawa, fo. 11; Marcotte, 2017, p. 181-183, 269).

⁵¹ Les *lopsticks* ou *lobsticks* étaient des « arbres émondés, qui dans la région subarctique devaient le plus souvent être des épinettes et non des pins, [ils] rappelaient les mâts érigés en l'honneur des capitaines de milice canadienne et les arbres de mai de l'Europe ». Ils faisaient peut-être écho à des arbres ou poteaux cérémoniels de groupes autochtones, tels les Iroquois (Podruchny, 2009, p. 131). Dans le contexte de la traite des fourrures, ces grands arbres émondés servaient de points de repère à la navigation sur les lacs. Ils étaient aussi élaborés pour rendre hommage à un homme de haute prestance, que ce soit un bourgeois de la traite, ou encore un passager d'exception (Podruchny, Gleach et Roulette, 2010, p. 35-36). Il est donc possible que le commis William Polson se soit fait honorer par les voyageurs de la CNO ou de la CBH en élaborant un *lopstick* au lac Abitibi.

tributaire de la collaboration de ces individus, et où même les gens libres pouvaient y perdre en indépendance. De petits traiteurs dans le secteur de Waswanipi ont ainsi dû avoir recours au guide Memawajan pour les mener à la « *Red Carp River* » (HBCA, B.227/a/13, 1834-07-20).

Les déplacements sur le territoire étaient grandement tributaires des activités privilégiées. Les modes de transports utilisés furent bien sûr le canot d'écorce, la raquette et le tobogan. Les chevaux furent aussi utilisés en hiver pour transporter des marchandises de traite sur des traîneaux, comme nous l'avons vu plus tôt. Mais ce dernier moyen de transport semble avoir été limité au cours inférieur de l'Outaouais, et aux vallées inférieures de la Lièvre et de la Gatineau, principalement. De plus, il n'était l'apanage que de certains traiteurs libres (HBCA, B.134/c/9, fo. 115; B.134/c/41, fo. 206).

Ceux qui s'occupaient surtout de piégeage avaient leurs propres cycles de déplacements entre les postes de traite et parfois la vallée laurentienne (Lachine, Trois-Rivières, etc.), d'une part, et les terres de chasse, d'autre part. Prenons comme exemple Amable Foubert. Ce dernier passa l'hiver 1826-1827 dans ses « *Winter Quarters* », probablement en amont du Lac des Sables et rapporta, le 9 juin 1827, six paquets de fourrures au poste du Lac des Deux-Montagnes (HBCA, B.134/c/2, fo. 102). Il ne s'attarda pas longtemps sur place, et voulait simplement recevoir une avance d'argent avant de repartir immédiatement dans les terres (HBCA, B.134/c/2, fo. 102). En novembre 1829, « *Amable Foubert has Delivered a Good Bundle of Furs here [Lac des Deux-Montagnes] this morning a list of which is included* » (HBCA, B.134/c/6, fo. 394). Foubert fréquentait donc aussi le poste des Deux-Montagnes durant l'automne, après une chasse de début de saison. Il souhaitait obtenir encore une avance d'argent, mais dut se rendre à Lachine pour conclure une entente avec

le *chief factor* de la CBH. En 1832, Foubert souhaitait livrer l'entièreté de sa chasse d'hiver en passant par le Lac des Sables au printemps (HBCA, B.134/c/13, fo. 122b). Il lui arrivait aussi de visiter le poste du Lac des Sables au cœur de l'hiver. Il faut dire qu'il avait l'habitude de prendre son équipement à cet endroit, et ce, même si l'on sait qu'il livrait aussi régulièrement des fourrures au Lac des Deux-Montagnes, ou même aux Chats (HBCA, B.134/c/21, fo. 67b-68). Bref, le circuit de ses déplacements variait d'une année à l'autre.

Dans les secteurs de Migiskan, Waswanipi et au-delà sur la Terre de Rupert, certains chasseurs libres privilégiaient le piégeage durant la saison navigable exclusivement. On parlait alors de chasse de printemps et de chasse d'automne (HBCA, B.130/a/7, 1836-06-12; B.130/e/1, fo. 1b; B.134/c/20, fo. 71b; B.134/c/21, fo. 144b). Plusieurs de ces trappeurs étaient d'origine abénaquise, comme l'a souligné Gélinais (2003). Il faut par contre souligner que ce cycle de déplacements durant la saison navigable n'était pas universel chez ces hommes libres, indiens ou métis, de la vallée laurentienne. Stanislas Vassal, par exemple, passait parfois l'hiver entier sur des terres de chasse (HBCA, B.134/c/24, fo. 378).

Enfin, les gens libres qui se faisaient voyageurs saisonniers durant l'été devaient avoir aussi leurs propres cycles de déplacements, bien que peu documentés. Nous savons par exemple que le guide Jean-Baptiste Bernard était généralement parti en voyage pendant plusieurs mois d'été vers le Nord-Ouest, mais qu'il effectuait aussi des tournées de traite et/ou de chasse dans l'hinterland outaouais durant l'automne ou l'hiver⁵². De plus, son nom était

⁵² C'est du moins ce qu'il fit à l'automne 1829 (HBCA, B.134/c/6, fo. 291), mais peut-être aussi durant l'hiver 1832, où l'on remarquait son absence du secteur de Fort Coulonge en mars (HBCA, B.134/c/13, fo. 276b).

connu parmi les « *Freemen* » du *Northern Department* (HBCA, B.239/g/17-18). Bernard, comme d'autres gens libres du corridor Moose Factory-Montréal, accomplissait donc de très longs voyages, à l'échelle continentale. D'une façon générale, il faut se rappeler que de tels voyages étaient communs pour les gens libres, et que le Bas-Canada faisait partie de l'un des points de départ et/ou d'arrivée⁵³. L'écrivain états-unien Washington Irving évoquait dans son roman historique *Astoria* (1836) ce va-et-vient Est-Ouest :

Dans le temps où Montréal était le grand *emporium* des pelletiers, on y voyait quelquefois un de ces *hommes libres* revenir parmi ses anciens camarades après une absence de plusieurs années. Il était reçu comme un ami sorti du tombeau, et d'autant mieux fêté qu'il était ordinairement tout cousu d'argent. Cependant un court intervalle passé en parties de plaisir suffisait pour épuiser sa bourse et pour le rassasier de la vie civilisée. Il retournait alors, avec une nouvelle jouissance, à la liberté sans bornes des forêts.

Irving, 1993, p. 110

Nous pourrions ajouter que la vallée laurentienne n'était pas le seul point d'arrivée pour les gens libres faisant route vers le « Canada ». La vallée de l'Outaouais constituait aussi un point d'attache important pour plusieurs familles arrivant, ou partant pour le Nord-Ouest ou le bassin versant du Pacifique. Ainsi, le Canadien Basile David revint de la Rivière Rouge avec son fils métis Joseph David, et ils s'établirent apparemment à Buckingham avant 1840. On ne sait pas si la femme métisse de Basile l'accompagna, mais au moins un de leurs enfants demeura dans l'Ouest et remplit un *scrip* métis en 1875 (Malette et Marcotte, 2017, p. 55). Le Métis Pierre Paul, fils de « l'homme le plus fort du Nord-Ouest » et d'une « Sauvagesse de nation Siouse », fut pour sa part impliqué avec son père dans la

⁵³ Les allées et venues des gens libres dans la vallée laurentienne étaient suffisamment communs pour que Colin Robertson, de la CBH, feigne en 1815 de vouloir transporter nombre de gens libres accompagnés de leurs familles, du Bas-Canada jusqu'à la Rivière Rouge (Englebert, 2007, p. 19). Pour des exemples de canots transportant des gens libres ou des « familles » vers ou en provenance du Nord-Ouest, en passant par la rivière des Outaouais, voir : HBCA, B.134/c/32, fo. 29; B.134/c/34, fo. 131.

guerre de la fourrure au Nord-Ouest, avant 1821, mais revint aussi s'établir sur la rivière Gatineau par la suite (Malette et Marcotte, 2017, p. 55).

D'autres suivirent un parcours inverse. Il apparaît ainsi hautement intéressant de constater, par exemple, que l'un des premiers hommes libres à s'installer dans la vallée de la Willamette, en Oregon, fut Jean-Baptiste Desportes McKay, Métis originaire de Témiscamingue. Il aurait franchi les Rocheuses entre 1809 et 1817, puis aurait monté sa tente sur la Willamette dès 1830 (Barman, 2014, p. 174). Ambroise Beaulieu, du Lac des Sables, s'apprêtait apparemment à effectuer un long voyage vers le Nord-Ouest en 1828, voyage durant lequel sa femme Marie Godin⁵⁴ devait partir avant lui sur un autre canot et être débarquée à Sault-Sainte-Marie, probablement pour l'attendre (HBCA, B.134/c/2, fo. 25). Comme on sait que Beaulieu était originaire de la région du Grand Lac des Esclaves (Beaulieu, 2013), il partait peut-être visiter sa famille à cet endroit. Narcisse Dorion, lui, après être revenu de Norway House (Manitoba) en 1834, passa un court laps de temps comme homme libre dans la région de Mattawa, avant de se réembarquer pour le Nord-Ouest en 1840, sans avoir signé d'engagement au moment du départ (HBCA, B.134/c/48, fo. 43; Marcotte, 2017, p. 153).

Le corridor Moose Factory-Montréal était ainsi une région intégralement connectée au réseau de traite dominé par les Britanniques, et les gens libres y vivant étaient susceptibles de migrer vers, ou depuis, une autre région de ce vaste réseau, que ce soit l'Oregon, la Rivière Rouge ou le lac Supérieur. De nombreux parcours de vie pourraient être cités en exemples, mais ne retenons pour l'instant que celui de Joseph Lépine, qui après avoir été

⁵⁴ Ambroise Beaulieu s'est marié à Marie Minoé/Godin à Montebello (GSU, BMS de Montebello, 1832-07-06). Elle est dite « Algonquine ou métive ». Son père est Joseph Godin, probablement l'ancien commis de Fort Coulonge (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 236).

voyageur au Nord-Ouest, allait marier une Métisse de cette région dans la vallée laurentienne avant de se fixer définitivement non loin du Lac des Sables en 1846, mais peut-être aussi dès 1831 (HBCA, B.134/c/12, fo. 132b; Malette et Marcotte, 2017, p. 57), ou encore celui de Jean-Baptiste Perrault, qui après une longue carrière dans la traite, entre autres sur la rivière du Lièvre, finissait ses jours comme homme libre à Sault-Sainte-Marie (Cormier, 1978). À partir de leur milieu de vie et de travail, la baie James et son hinterland, les frères métis James et John Marceille prirent leur retraite à la Rivière Rouge, alors que leur frère George Marceille, accompagné de son collègue George Rose, se retrouvèrent plutôt au bout du lac Supérieur, à Kaministiquia. Rose, qui fut momentanément libre en 1861, avait même d'abord songé à se rendre à la Rivière Rouge par ses propres moyens, en transportant toute sa famille dans deux petits canots (Marcotte, 2017, p. 280-281, 357).

D'une façon générale, les gens libres se regroupaient pour se déplacer. Même si les cas de trappeurs solitaires, parfois accompagnés de leur famille immédiate, sont connus (pensons ici à Amable Foubert), la grande majorité semble avoir vécu en associations plus ou moins élargies. Gélinas (2003, p. 49) rappelle, par exemple, que les Abénaquis qui chassaient et traitaient dans le Nord s'organisaient souvent par paires. Parfois aussi, un père partait accompagné de ses fils, en laissant généralement les femmes et les enfants dans les communautés laurentiennes. Ce schéma d'association entre deux ou trois hommes est visible dans notre corpus d'archives, non seulement chez des chasseurs qui semblent d'origine abénaquise (HBCA, B.130/a/7, 1836-06-12; B.134/c/20, fo. 71b), mais aussi chez d'autres hommes d'origines diverses, où la fratrie constitue parfois un type d'association (HBCA, B.134/c/6, fo. 289, 291; B.134/c/11, fo. 200; B.134/c/39, fo. 63-63b). Un cas rare fait mention de la « *Old Sabourin's band* » au poste de Matawagamingue

en 1828 (HBCA, B.124/a/5, 1828-05-28). Il s'agissait probablement de la bande entourant l'homme libre Joseph Sabourin, qui avait travaillé au même endroit pour la CNO en 1814-1815 (Macotte, 2017, p. 365). La nature de cette bande n'est pas connue, mais elle regroupait peut-être des chasseurs principalement d'origine autochtone. Exceptionnellement, on rapportait en 1825 un groupe de 25 Iroquois partis chasser et traiter dans le secteur de Mattawa. Le groupe s'était par contre divisé en plus petites unités, réparties en amont de Fort Coulonge (HBCA, B.134/c/1, fo. 191b).

Lorsque les gens libres désiraient se fixer en un endroit, ne serait-ce que pour y avoir un pied à terre pour lancer des expéditions de chasse ou de traite, ils se regroupaient souvent entre eux. Plusieurs lieux en sont témoins. Dans la région du Lac des Sables, la famille Beaulieu a servi de point d'ancrage pour les frères Laplante (HBCA, B.134/c/24, fo. 380). Or, les Laplante ont quant à eux servi de relai entre le petit regroupement plus discret du Lac des Sables, et celui plus important du Lac-Sainte-Marie, passant de l'un à l'autre (HBCA, B.134/c/45a, fo. 178-178b). La famille Fournier, fondée par Louis Fournier et la Métisse Philomène McPherson (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-06-02), joua aussi le rôle de pont entre les établissements du Lac des Sables et du Lac-Sainte-Marie. Ce dernier endroit, on se rappellera, avait été principalement fondé par une cohorte d'hommes libres, qui ne dédaignaient pas accueillir des déserteurs de la CBH (HBCA, B.134/c/40, fo. 48; B.134/c/41, fo. 238). Les établissements du Lac des Sables et du Lac-Sainte-Marie étaient ainsi liés par des alliances commerciales et amicales tissées entre les familles de gens libres. On retrouvait également des associations de gens libres aux alentours de Mattawa (HBCA, D.5/20, fo. 420b; E.41/10, fo. 22b, 23, 24b, 42b), et au lac Nipissing (HBCA, E.41/10, fo. 11).

La famille chez les gens libres semble avoir joué un rôle important dans les cycles de déplacements. Elle influait sur le cours de toutes les transitions possibles entre l'état d'engagé et celui d'homme libre. Un homme qui s'engageait envers la CBH, par exemple, pouvait voir sa famille être relocalisée ailleurs qu'au poste de traite où il devait désormais travailler, pour diverses raisons, incluant l'état de santé et peut-être l'éducation des enfants. Ces endroits pouvaient être un autre poste de traite ou encore la vallée laurentienne (HBCA, B.134/c/12, fo. 39; B.134/c/21, fo. 18b-19; B.134/c/30, fo. 203b; B.134/c/38, fo. 63). La famille de St-Denis, une fois celui-ci réengagé, devait ainsi habiter parfois à Mattawa (HBCA, B.134/c/47, fo. 184), au Lac des Sables (HBCA, B.134/c/59, fo. 105c, 271) ou encore à Rivière Désert (HBCA, B.134/c/69, fo. 87), même si en d'autres occasions elle l'accompagnait dans ses lieux d'affectation et ses voyages (Marcotte, 2017, p. 379-384). Depuis 1844, il était marié à la Métisse Élisabeth McDonell (GSU, BMS de Maniwaki, 1844-07-13). La famille de Jean-Baptiste Bernard était souvent séparée de celui-ci, durant ses longues absences liées à sa fonction de guide au Nord-Ouest. En juillet 1829, sa femme semblait vouloir quitter le poste du Lac des Sables, afin de le rejoindre par ses propres moyens (B.134/c/6, fo. 90b). Dans les années suivantes, Bernard négocia souvent des avances pour subvenir aux besoins de sa famille qui devait demeurer près de Fort Coulonge pendant ses longs voyages (HBCA, B.134/c/13, fo. 203; B.134/c/21, fo. 311b; B.134/c/37, fo. 35b). Cette obligation à devoir quitter chaque année ou presque sa famille était probablement déterminante dans les conditions que Bernard exigeait de son employeur.



Figure 17. De gauche à droite : inconnue (probablement la sœur de l'autre femme), Toussaint Gauthier (époux), Émilie Joly (épouse)

Auteur inconnu, fin du XIXe siècle. Émilie Joly est la petite fille des gens libres Fournier/McPherson du Lac-Sainte-Marie. Crédit : Norman Henrie.

Toutefois, l'engagement d'un homme libre ne rimait pas nécessairement avec la relocalisation de sa famille. Il existe plusieurs cas où les familles suivirent le père lors de l'engagement, et l'on peut penser qu'aucune règle fixe ne fut uniformément appliquée à ce sujet de la part de la CBH. Un nommé St-Germain⁵⁵, monté au Fort Coulonge en 1839 avec Jean-Baptiste Jourdain, demandait ainsi à être employé sur les canots en partance pour le Nord-Ouest l'année suivante. Une fois le premier canot passé, St-Germain ne put embarquer tout de suite, en raison de la présence d'un « *female passenger* » l'accompagnant. Il dut attendre le reste de la brigade de canots (HBCA, B.134/c/45a, fo.

⁵⁵ Comme ce St-Germain précise avoir un frère sur l'Île du Grand Calumet, il pourrait s'agir du frère de l'homme libre Louis Brizard (dit St-Germain), bien connu à cet endroit.

272, 428). Au Grand Lac, l'homme libre Louis Vanasse fut engagé, alors que sa femme et sa fille étaient visiblement présentes au même endroit après quelques années de travail (HBCA, B.218/d/4, 1862-05-17; Marcotte, 2017, p. 400). Quand vint le temps d'envoyer temporairement l'ancien commis Taylor au lac Témiscamingue, pour contrer la traite indépendante qui prenait de l'essor, on permit à ce dernier d'amener sa famille avec lui (HBCA, B.134/c/77, fo. 241b). Quant à la famille nombreuse de Dorion, à Mattawa, les différents agents de la CBH ne s'entendaient pas à savoir si la compagnie devait ou non assurer son transport vers le Nord-Ouest en 1840. Finalement, toute la famille accompagna le père, sur les canots de la CBH, ce qui fut grandement critiqué par le gouverneur Simpson, qui y voyait un manquement à la règle établie. S'ajouta à cela que Dorion ne fut finalement pas engagé une fois rendu à Norway House, et toute la famille retourna dans la vallée de l'Outaouais (HBCA, B.134/c/45a, fo. 145; B.134/c/45b, fo. 39; B.134/c/48, fo. 104b; B.134/c/49, fo. 148; Marcotte, 2017, p. 153-154).

Par opposition, l'état libre, ou les saisons passées dans cet état, offraient moins de contraintes quant à la réunion des familles. Même si l'homme libre ne vivait pas toujours avec sa famille à l'année, comme chez certains trappeurs et traiteurs abénaquis⁵⁶, y compris ceux passant l'hiver dans le Nord (Gélinas, 2003; HBCA, B.134/c/21, fo. 145), la plupart des gens libres étaient plutôt associés à ce type de vie familiale dans le pays indien. Les données recueillies laissent croire qu'il n'était pas rare que la famille, du moins lorsqu'elle n'était pas trop nombreuse, accompagne le père lors de déplacements sur le territoire. Dès 1829, la femme du guide Bernard, au Lac des Sables, demandait à embarquer sur le premier

⁵⁶ Il ne s'agissait pas d'un phénomène exclusivement abénaquis, ou iroquois. Le trappeur et traiteur libre Amable Foubert, par exemple, passait le plus clair de son temps loin en forêt, alors que sa famille résidait sur les rives de l'Outaouais, non loin de Bytown (HBCA, B.134/c/4, fo. 278; B.134/c/16, fo. 52-52b; Serré, 2001, p. 5-6; 2002, p. 1-2).

canot en direction du Nord-Ouest (HBCA, B.134/c/5, fo. 86b). Quelques années plus tard, Bernard acceptait même une offre du gouverneur Simpson pour assurer le transport de sa famille jusqu'à la Rivière Rouge (HBCA, B.134/c/19, fo. 329). La femme de Bernard, Elizabeth Shaw, était peut-être originaire de cet endroit (ADP, BMS Missions, 1836-08-07). Nous ne savons pas si la famille Bernard déménagea finalement à la Rivière Rouge à cette époque, mais elle était toujours à La Passe dans les années suivantes, d'où Jean-Baptiste demandait parfois à ce que son fils voyage avec lui dans la brigade du Nord-Ouest, comme canoteur (HBCA, B.134/c/25, fo. 196b; B.134/c/45a, fo. 145). D'autres hommes libres vivaient en déplacements avec leurs familles, sur la Lièvre (HBCA, B.134/c/4, fo. 148, 177b), comme Pierre Chaussé ou Amable McDougall qui furent signalés comme voyageant avec leurs femmes respectives, en expéditions de chasse ou de traite (HBCA, B.134/c/50, fo. 110-110b; B.134/c/53, fo. 216-216b). Même le déserteur St-Denis, toujours en cavale en juin 1839, avait été aperçu en amont de Mattawa par les missionnaires de passage. Ils baptisèrent son fils Hyacinthe⁵⁷ près de trois mois plus tard, au même endroit, ce qui laisse croire que St-Denis voyageait, ou vivait caché avec sa famille (ADP, BMS Missions, 1839-08-29; HBCA, B.134/c/42, fo. 266).

Particulièrement associés à la mobilité, les gens libres du corridor Moose Factory-Montréal démontraient généralement un niveau étendu de connaissances variées leur permettant de se démarquer du commun des engagés, tant sur le plan linguistique que géographique, pour ne nommer que ceux-là. Ils ont développé divers modèles d'organisation sociale, tels que le couple, la fratrie, la bande, voire le village de traite. Leurs déplacements étaient

⁵⁷ À noter que la marraine de cet enfant était « Marguerite Goulé », qui pourrait bien être de la famille de gens libres Goulet, fréquentant la même région à pareille date.

tributaires de leurs occupations et de la présence ou non d'une famille les accompagnant. Lors des périodes de transition avec le salariat, les familles pouvaient en effet jouer un rôle important dans le choix de l'employeur ou de l'homme libre de consentir ou non à travailler dans une région donnée.

3.4 – Considérations économiques

L'idéal de vie que convoitaient les engagés, lorsqu'ils envisageaient de devenir libres, n'allait pas nécessairement se réaliser sans d'importantes conséquences économiques. Plusieurs hommes étaient déjà endettés auprès des marchands de fourrures au moment de devenir libres, ou allaient bientôt le devenir. Ils avaient aussi à composer avec des systèmes de tarifs préférentiels qui ne furent pas uniformes dans les postes de la CBH, de Moose Factory jusqu'au Lac des Deux-Montagnes au sud.

Comme évoqué dans les deux premiers chapitres, la CBH décida, après la fusion de 1821, d'abolir plusieurs privilèges accordés aux gens libres qui traitaient avec elle dans les *Northern* et *Southern Departments*. Dans ces deux grands ensembles géographiques, on tenta de traiter désormais les gens libres de la même façon que les chasseurs indiens, puisque la relation spéciale les liant à la compagnie n'était plus nécessaire pour celle-ci, qui tentait de surcroît de rationaliser ses dépenses. La portion sud du corridor Moose Factory-Montréal, de Fort Coulonge en descendant, ne faisait pas partie des territoires couverts par ces mesures. Comme c'était le cas pour le district du Saint-Maurice un peu plus à l'est, les districts de Fort Coulonge et du Lac des Deux-Montagnes ont maintenu un système de tarifs préférentiels pour les gens libres après 1821 (voir les sections 2.1.3, 2.3.7. et 3.2.1). Cette mesure pourrait s'expliquer par le caractère toujours très compétitif de la

traite, même après la fusion de 1821, et où les gens libres pouvaient toujours être considérés comme de potentiels adversaires desquels il valait sans doute mieux s'attirer la sympathie. Plus au nord, par contraste, la politique du traitement égal entre hommes libres et chasseurs indiens était perceptible aussi tard qu'en 1848, où deux gens libres employés comme voyageurs durant l'été furent soumis au tarif « indien » au poste de Témiscamingue (HBCA, B.134/c/65, fo. 309).

Nous n'avons pas pu trouver de document détaillant explicitement les différents tarifs ayant cours en Outaouais dans les postes de la CBH (distinguant l'écart de prix offerts aux engagés, hommes libres ou Indiens). Nous savons aussi que ces tarifs n'étaient pas complètement figés et que certains tentaient de négocier leurs propres ententes avec la compagnie (HBCA, B.134/c/41, fo. 26b). Amable Foubert, par exemple, négocia en 1826 l'achat de provisions à « 25% », ainsi que divers biens et alcools à « 33,3% » au Lac des Sables. Ces chiffres ne sont toutefois pas mis en parallèle avec d'autres tarifs nous permettant une comparaison. Ils faisaient probablement référence à l'augmentation du prix de détail, par rapport au prix de revient de la marchandise pour la CBH. Cette entente semblait toutefois très avantageuse, et sans doute spécialement autorisée pour un grand consommateur, qui compromettrait même la tenue d'un inventaire suffisant au poste cette année-là (HBCA, B.134/c/1, fo. 422). Non seulement l'entente de Foubert fut-elle maintenue un certain temps, mais il demanda même à la négocier à nouveau à la baisse en 1827 (HBCA, B.134/c/1, fo. 455; B.134/c/2, fo. 252b). En 1829, une facture émise au Lac des Deux-Montagnes témoigne aussi d'une tarification spéciale appliquée aux fourrures rapportées par le trappeur, bien qu'elle soit difficile à interpréter (HBCA, B.134/c/6, fo. 395). Éventuellement, avec le déclin de la traite dans les années 1840 et 1850, ce système

de tarifs préférentiels tomba probablement lui aussi, comme dans l'Ouest. Du moins, une lettre écrite en 1852 à Rivière Désert mentionne le « *same rate that [...] anybody else* » offert à un trappeur libre (HBCA, B.134/c/69, fo. 8). Cette date semble toutefois plutôt hâtive, si on la compare aux tarifs offerts aux gens libres du Saint-Maurice, toujours effectifs en 1868 (Gélinas, 2000, p. 229).

La question des dettes était aussi récurrente lors de la désertion d'un engagé, ou lors d'une fin de contrat menant à l'état de liberté dans le pays indien. Les agents de la CBH notaient généralement le niveau d'endettement de ces hommes lorsque la situation se présentait, qu'il ait été faible ou élevé (HBCA, B.134/c/50, fo. 110-110b; B.134/c/60, fo. 156). Parfois, l'homme libre et la CBH tentaient de s'entendre sur une façon de payer les dettes, que ce soit en travaillant à forfait pour elle, ou encore en se réengageant à contrat le temps de couvrir la somme due (HBCA, B.134/c/6, fo. 229; B.134/c/27, fo. 284-284b; B.134/c/34, fo. 200; B.134/c/38, fo. 238).

Dans les cas les plus sévères d'endettement envers les traiteurs de fourrures, les créanciers pouvaient menacer les hommes libres de recours juridiques, comme le furent Joseph Paquette et André Lacroix en 1829, suite à leur abandon du traiteur Stanfeld (HBCA, B.134/c/6, fo. 229b). Si l'homme libre possédait un bien immobilier, celui-ci devenait saisissable. Un créancier envisageait ainsi de saisir la ferme de Jean-Baptiste Bernard en 1834 (à la suggestion de ce dernier), et demandait à la CBH si des sommes étaient encore dues à Bernard, lesquelles auraient pu servir d'alternative à la saisie de propriété (HBCA, B.134/c/24, fo. 328). L'état d'endettement de la famille Bernard ne semblait pas vouloir s'améliorer, et la lettre suivante, provenant du poste du Lac des Allumettes, en 1846,

démontre à quel point la CBH pouvait jouer un rôle central dans l'endettement des gens libres; mais aussi les conséquences qu'entraînaient la rupture du crédit :

Md^{me} Bernard has been twice at Fort Coulonge. M^r Urguhart informs me enquiring after Provisions & Cash. M^r Urguhart said that she was actually in a bad way & that she had been summoned to attend the Court in Aylmer for some debt or other of Her Husband's. Now as M^r M^cKenzie positively told us before he left to give her nothing, We of course have not done it. Will you please say what to be done in this affair?

HBCA, B.134/c/62, fo. 189b

De par la relation de travail qui liait nécessairement les compagnies de fourrures et les hommes libres, du temps où ils étaient engagés, la CBH, comme peut-être la CNO avant elle, semble avoir accepté comme allant de soi un certain soutien aux familles. Ce soutien incluait un système de crédit, dont ils n'étaient pas les seuls bénéficiaires, puisque les chasseurs autochtones locaux y participaient aussi, tout comme les bûcherons de la région de Fort Coulonge d'ailleurs. Et le soutien offert par la CBH pouvait visiblement être assez « élastique ». Plusieurs cas d'« *outstanding balances* » sont enregistrés dans les *Abstracts of Servants' Accounts* du *Montreal Department*, par exemple. On peut y constater que certains hommes⁵⁸, une fois devenus libres, y maintenaient une dette pendant des années, et on peut se demander si la compagnie ne rayait tout simplement pas un jour cette dette, lorsque jugée irrécupérable : « *Amable Foubert has paid nothing towards diminishing his old balance these two years past – of the M^cDougalls – Angus & Amable, as well as A. Beaulieu I may say the same* » (HBCA, B.134/c/44, fo. 221).

Un exemple flagrant de soutien financier offert par la CBH à un homme libre est celui d'Amable Foubert. La correspondance entrante à Lachine fait abondamment mention de

⁵⁸ À titre d'exemple, voir les dettes des frères Amable et Angus McDougall, qui apparaissent toujours dans les registres, 18 ans après leur départ de la CBH en 1838. Et durant tout ce temps, la dette ne diminua jamais (HBCA, B.134/g/12-30).

son endettement. Un examen minutieux des lettres permet de comprendre plusieurs choses. Premièrement, Foubert contractait des dettes auprès de plusieurs créanciers, et c'est à la CBH qu'il s'adressait pour consolider ses dettes, en demandant des avances d'argent (HBCA, B.134/c/2, fo. 102; B.134/c/2, fo. 169b). Foubert était particulièrement habile pour négocier les termes de son endettement. Il proposait des ententes, et marchandait le prix de ses peaux de castor (HBCA, B.134/c/2, fo. 169b; B.134/c/5, fo. 126; B.134/c/6, fo. 403; B.134/c/21, fo. 67b-68). Sans doute las de ces tractations, l'agent de la CBH au Lac des Deux-Montagnes proposait en 1827 qu'une hypothèque sur la propriété soit contractée par Foubert auprès de la compagnie (HBCA, B.134/c/2, fo. 169b), une procédure déjà connue à la CBH (Reid, 2002, p. 132). Cette question fut débattue pendant de nombreuses années, avant qu'on se rende compte en 1832 que Foubert n'avait jamais possédé le lot sur lequel sa famille vivait, et que la CBH s'était fait duper dans cette affaire. Il ne restait en effet que la « carcasse » de Foubert à saisir! (HBCA, B.134/c/15, fo. 75-76, 180). En 1845, la dette n'était toujours pas réglée, et la CBH ne tentait alors que de saisir une jument en guise de paiement⁵⁹ (HBCA, B.134/c/59, fo. 105b).

On pourrait se demander pourquoi la CBH persistait dans son soutien financier apporté à plusieurs familles de gens libres. Bien sûr, la question de la loyauté commerciale pourrait être invoquée. Mais l'argument pécuniaire semble davantage conforme aux visées d'une entreprise capitaliste. Dès 1827, n'écrivait-on pas à propos de Foubert, qu'il valait mieux le supporter, sinon « *he will give us more trouble than the Petty Traders of Lac des Sables* »? (HBCA, B.134/c/2, fo. 102). Dans bien des cas, on achetait peut-être tout

⁵⁹ À propos des tentatives de la CBH de récupérer son argent, voir : HBCA, B.134/c/2, fo. 169b; B.134/c/4, fo. 125; B.134/c/5, fo. 160, 206b; B.134/c/6, fo. 1; B.134/c/15, fo. 64, 75-76, 180, 271; B.134/c/16, fo. 52b; B.134/c/41, fo. 81; B.134/c/51, fo. 189; B.134/c/52, fo. 25; B.134/c/57, fo. 30, 36, 53; B.134/c/58, fo. 286b-287, 403b; B.134/c/59, fo. 105b.

simplement la paix. Encore ici, il semble que la résistance qu'offraient les gens libres face à leurs créanciers, en évitant les paiements et en déjouant les règles mêmes des ententes, comme celles encadrant une hypothèque, par exemple, démontre la capacité de ces individus à maintenir leur mode de vie à l'intérieur d'un système économique exigeant d'eux des comptes.

3.5 – Violence, banditisme et contrebande

Les gens libres ont souvent été associés à différentes activités économiques souterraines, à la contrebande ou encore à certains débordements violents, incluant des méfaits tels que le vol. L'alcool y jouait un rôle important, et le climat de grande rivalité entre traiteurs libres et compagnies de fourrures plus « honorables » comme la CBH a bien été décrit par certains observateurs.

Le missionnaire oblat Laverlochère, dans un texte de 1847, rendait ainsi compte des activités de traite libre impliquant l'alcool dans le sud de notre aire d'étude :

On voit aussi la propreté marcher de pair avec la tempérance [chez les Sauvages] à Abbitibbi. Je voudrais bien pouvoir en dire autant de ceux qui habitent aux sources de l'Ottawa et de la rivière de Gatineau; mais la proximité des chantiers, la sollicitation des divers marchands de pelleterie qui font opposition à l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, sont deux sources de désordre qui ont déjà fait gémir bien des fois le missionnaire.

Laverlochère, 1847, p. 89-90

Même plus au nord, au lac Témiscamingue, le chroniqueur Arthur Buies évoque d'anciens souvenirs liés au trafic illicite d'alcool, qui avait cours à la Pointe au Vin :

On dit qu'autrefois la Compagnie de la baie d'Hudson vendait du whisky aux sauvages; mais comme ce trafic homicide était prohibé dans les environs du poste, à cause du désordre et des rixes qu'il occasionnait, les sauvages avaient pris l'habitude de se rendre à la pointe pour y rencontrer les sous-employés de la compagnie qui leur

livraient la terrible eau de feu, et que c'est de là que la pointe avait pris le nom qu'elle porte.

Buies, 1889, p. 252-253

Comme nous le verrons ici, ces « sous-employés » étaient vraisemblablement des hommes libres engagés de manière informelle par certains commis de la CBH, qui désiraient attirer de meilleurs profits vers leur poste, au détriment de postes voisins de la même compagnie. Du moins, cette pratique est attestée dans le secteur des sources de l'Outaouais. Dès 1831, on signalait des partis de chasseurs abénaquis engagés entre autres par la CBH (à partir d'autres districts) fréquentant d'un peu trop près le poste du Lac à la Truite (HBCA, B.134/c/10, fo. 97b). Plus tard, une rivalité montante était à l'oeuvre entre le personnel du poste de la CBH au Lac des Sables, et celui du Grand Lac, y compris dans leurs avant-postes respectifs. Les commis rivaux des deux postes, bien que travaillant théoriquement pour le bien commun de la compagnie, rivalisaient dans leurs tentatives de faire gonfler les profits de leur poste, sans doute en quête d'ascension sociale. Ce phénomène n'était d'ailleurs pas nouveau dans l'empire commercial de la CBH.

En 1837, on décriait, à partir de Témiscamingue, que les gens du Lac des Sables s'attiraient injustement une partie de la traite du Grand Lac (HBCA, B.134/c/35, fo. 48; Mitchell, 1977, p. 190). Les choses allaient s'empirer lorsque l'homme libre St-Denis fut réembauché, puis chargé de construire en 1840 un nouvel avant-poste relevant du Grand Lac, mais dans un secteur que le commis du Lac des Sables jugeait appartenir à son poste : « *It would appear Savard S^t Denis has orders to erect a small Trading Post in Lac des Sables district amongst the best of our drunken Indians with 18 gall's high Wines [...]* » (HBCA, B.134/c/46, fo. 121). Ce nouvel avant-poste, nommé Cawassieamica, était situé sur le lac Poulter, à mi-chemin entre le Lac des Sables et le Grand Lac (Marcotte, 2015, p.

83-84). Dans cette lettre, le commis Sharpe se préoccupait déjà que St-Denis ne s'attire la traite de « ses » Indiens, c'est-à-dire sa clientèle habituelle, alors que trois ans plus tôt, c'était l'inverse qui était évoqué. Et l'alcool jouait manifestement un rôle important ici. Cette rivalité était d'autant plus exacerbée que St-Denis, dans le schéma de transport qui venait d'être élaboré à la CBH, devait aller chercher ses provisions au poste du Lac des Sables, donc en fréquentant directement le « bastion » du commis Sharpe (HBCA, B.134/c/53, fo. 216b).

Or, l'instrument utilisé par les commis rivaux allait être les gens libres. St-Denis, comme Sharpe (et son successeur Taylor) allait commencer à faire affaire avec divers groupes d'individus non engagés à la CBH pour détourner le commerce vers leur poste respectif. En janvier 1845, on décrivait depuis Témiscamingue les stratagèmes en place :

St Denis is behind his last year's trade at same date but he could not go much about as Mr Tom Taylor sent a [mot manquant] to winter alongside of him so as to prevent his trading with Jacques etc. and at same time equiped the Christineaux to go after the Indians of Trout Lake etc. however with all their manouvering we succeeded in getting a fair share of the Furs.

HBCA, E.41/10, fo. 11b

Ce passage, pouvant paraître difficile à suivre, est très clair lorsqu'on connaît les individus en place à ce moment. St-Denis, à Cawassieamica, ne pouvait pas obtenir beaucoup de fourrures, puisque Taylor, le commis au Lac des Sables, avait envoyé un homme hiverner près de lui, afin de l'empêcher de commercer avec un nommé Jacques (sans doute François Naud, aussi nommé Jacques Naud, au Lac-Sainte-Marie). En même temps, Taylor avait équipé les frères Christineaux (McDougall), deux hommes libres, afin qu'ils aillent traiter avec les Indiens du Lac à la Truite, relevant du même district que Cawassieamica. En dépit des manigances de Taylor, la récolte de fourrures fut bonne dans le secteur des sources de

l'Outaouais. Plus tard la même année, on dénonçait toujours les pratiques douteuses de Taylor :

Tom Taylor is even refining on his predecessors plans – he outfits the vagabonds in that quarter and sends them inland, and then sends the Company's men after them – as he has instructions only to follow up opposition and as there are none; he makes some.

HBCA, E.41/10, fo. 19

Cette fois, afin de ne pas trop attirer l'attention peut-être, Taylor envoyait ses propres hommes à la poursuite de « *vagabonds* », déjà assimilés plus haut dans notre étude aux gens libres, alors qu'il avait lui-même équipé ces vagabonds en marchandises de traite. C'est en cela que les gens libres participaient à ce que nous pourrions qualifier de contrebande de fourrures, c'est-à-dire de réseaux clandestins opérant à même les circuits de traite de la CBH, avec la complicité de commis en quête d'ascension sociale. D'une part, un réseau semblait allier l'ex-homme libre St-Denis à la communauté de gens libres du Lac-Sainte-Marie, et d'autre part, un second réseau réunissait le commis Taylor aux hommes libres McDougall. Or, comme les frères McDougall furent aussi remarqués comme habitant le Lac-Sainte-Marie à la même époque, il se peut que toute cette entreprise de contrebande ait fait finalement l'affaire de beaucoup de monde dans la région (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 143-145). D'autant plus que St-Denis, plus tard en 1856, écrivait au dépôt de Lachine afin d'avertir que depuis qu'il ne pouvait plus vendre d'alcool à son poste des sources de l'Outaouais, il jugeait que les Indiens iraient dès lors vendre leurs fourrures à l'endroit où ils pourraient s'en procurer (HBCA, B.134/c/73, fo. 331). Il s'agissait d'une remarque hautement ironique de sa part, quand on sait que St-Denis entretenait lui-même une ferme à Rivière Désert depuis quelques années, où la CBH savait qu'il entretenait un commerce de contrebande à son compte, au grand dam de la compagnie

(HBCA, E.41/10, fo. 2b). Ce climat généralisé de méfiance exprime bien la place que pouvait occuper la contrebande de fourrure et la vente d'alcool chez les gens libres.

Les épisodes violents rattachés aux gens libres ne sont pas exceptionnels non plus, même s'il serait sans doute exagéré de les qualifier de communs. On sait que les premières décennies du XIX^e au Bas-Canada furent assez agitées. À la fin des années 1830, les révoltes patriotes eurent même des effets jusque dans les postes de traite de l'Outaouais. Un climat de crainte s'était installé à la CBH. Le commis Cameron, dans une lettre datée du 3 novembre 1838 au Lac des Sables, affirmait par exemple qu'il était prêt à défendre les biens de la compagnie, surtout les armes et les munitions, contre l'« *enemy* », et cela au péril de sa vie (HBCA, B.134/c/40, fo. 102). C'est que le *chief factor* à Lachine craignait un incident du type de celui survenu au poste du Lac des Deux-Montagnes l'année précédente, où des patriotes menés par Amury Girod s'étaient emparés de force des armes entreposées au poste de la CBH (Rheault et Aubin, 2006, p. 223). L'éventuelle attaque « surprise » anticipée au Lac des Sables n'eut toutefois pas lieu. Un certain climat d'insécurité était pourtant toujours palpable, dans un contexte d'absence de forces de l'ordre en Outaouais et de conflits violents entre hommes de cages canadiens, d'une part, et écossais et irlandais d'autre part, les *shiners* (Dunn, 1975, p. 155-158; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 226-228).

Malgré cet état de fait, le commis McLean, dans ses mémoires, rappelle comment la situation géographique de l'Outaouais ne permettait pas, par exemple, que la CBH emploie directement la violence pour déloger ses compétiteurs ou s'emparer des fourrures d'un chasseur endetté (McLean, 1849, vol. 1, p. 92-93). Cela était probablement dû à la relative proximité de la vallée laurentienne, où advenant des cas de meurtres ou autres crimes

graves, les nouvelles ne tarderaient pas à parvenir à Montréal et à affecter la réputation de la compagnie. Même si la CBH semblait ainsi s'autodiscipliner, les traiteurs libres ne semblent pas toujours avoir eu cette même retenue. Au moins un cas de meurtre, survenu apparemment en situation de légitime défense, impliqua un employé de la CBH et un parti de traiteurs libres au lac Nipissing en 1844 (HBCA, B.134/c/59, fo. 40; Mitchell, 1977, p. 189). Plus tôt en 1832, une plainte formelle fut déposée au capitaine Ducharme (interprète des Affaires indiennes au Lac des Deux-Montagnes), de la part de Simon Kakioutané, affirmant que sa vieille mère s'était fait dérober par le traiteur Dunning. En passant devant l'établissement de ce dernier, près de l'embouchure de la Lièvre, la femme s'était fait voler plusieurs fourrures, de la viande de castor et une peau de cerf boucanée, le tout à la pointe d'un pistolet. Un nommé Hyacinthe Parisien⁶⁰ dirigeait le canot de Dunning, qui était aussi accompagné de deux autres « *French* ». La mère de Kakioutané affirmait de surcroît n'avoir eu aucune dette envers Dunning à ce moment-là (HBCA, B.134/c/13, fo. 2; Leighton, 1985).

Un tel acte de banditisme exercé en un endroit aussi fréquenté que l'embouchure de la Lièvre est plutôt surprenant, et probablement pas très représentatif de la situation générale, du moins à cette époque. Il demeure que plusieurs vols pouvant impliquer des hommes libres furent relevés dans la correspondance de la CBH. La plupart du temps, les incidents concernaient la propriété de la compagnie. Le déserteur André Brazeau, par exemple, en devenant libre en 1844, avait d'abord forcé l'entrée du magasin du poste de Cawassieamica, pour s'emparer de provisions, d'alcool et de marchandises (HBCA,

⁶⁰ Hyacinthe Parisien s'était uni plus tôt à une « sauvagesse infidèle absente et dont on ignore le nom », selon l'acte de mariage de sa fille à Montebello en 1822 (GSU, BMS de Montebello, 1822-01-26). Il pourrait s'agir d'un homme libre. Il entretenait du moins une relation commerciale avec la CBH, et y avait une vieille dette en 1824 (HBCA, B.134/g/4).

B.218/c/1, fo. 1). À l'été 1846, au poste du Lac des Allumettes, trois délits furent rapportés par la CBH : le vol d'un filet de pêche tendu non loin, de deux marteaux de forgeron, ainsi que de deux barils de provisions. Ces vols impliquaient des entrées par effraction. On soupçonna immédiatement deux anciens employés de la compagnie : Paul Marois et Paul Rainville (HBCA, B.134/c/61, fo. 204b-205). Un mois plus tard, un homme libre de Mattawa venait ajouter plus d'information dans cette affaire : Narcisse Dorion affirmait en effet avoir reçu la confession de Rainville. Ce dernier lui aurait avoué avoir commis une « *wretched affair* » au Lac des Allumettes, mais sans nuire à la CBH, puisque les barils de farine et de porc appartenaient aux gens de chantiers (HBCA, B.134/c/62, fo. 81). Malgré cela, on ne semblait pas disposer de suffisamment de preuves solides pour entamer un procès dans cette affaire (HBCA, B.134/c/62, fo. 189). Plus au nord, on ne sait pas de quel crime était accusé l'étranger qui se présenta au poste du Grand Lac dans les années 1850, pour troquer quelques fourrures. Louis Vanasse était alors qualifié d'« *Outlaw* » par le commis du poste (HBCA, B.82/d/47, fo. 15). La CBH jugea toutefois bon de l'engager ensuite comme hivernant (HBCA, B.135/g/41).

Parfois, la tension entre hommes libres et représentants de la compagnie pouvait mener à des heurts violents. Une dispute opposant la compagnie et l'un de ses anciens engagés maintenant devenu rival commercial, Michel D'Aigle, éclata en 1856 à propos de la propriété d'une zone riche en canneberges à Nipissing. L'un de ceux ayant convaincu D'Aigle de porter officiellement plainte contre la CBH était François Portelance, le beau-frère de D'Aigle, et autre homme libre de la région devenu un véritable ennemi de la compagnie (Marcotte, 2017, p. 332-333; Mitchell, 1977, p. 210). Les conflits pouvaient aussi s'accroître lorsqu'une désertion venait de se produire ou était à prévoir. On se

rappellera Sévère St-Denis, qui n'avait pas hésité à menacer d'une arme à feu les engagés chargés de l'arrêter en 1838 (HBCA, B.134/c/40, fo. 88-88b). Au Lac des Sables, l'engagé Charles Liard et le commis Allan Cameron furent même au cœur d'un épisode qui frôla le drame. Le 3 novembre 1839, Cameron écrivit à son supérieur à Lachine :

I am extremely sorry to have to address you upon a subject of such a nature as the following, but Considering as I do that my life is in danger (of which I have has sufficient proof a few moments ago) I deem it advisable to seek the protection of the Laws of my Country through th Hudsons Bay Company whose servant I am. Know then that I accuse Charles Liard (Engagé) in the service of said Company with discharging a Gun at me with intent to murder [...]

HBCA, B.134/c/44, fo. 100

Plus tôt dans la journée, un canot manoeuvré par quatre Canadiens au service du forestier Bowman s'était arrêté au poste, avec pour mission d'entreposer des provisions dans les hangars de la CBH. Une fois la corvée terminée, Cameron offrit un peu de rhum à ces hommes. En soirée, ils revinrent pour en demander à nouveau. Cette fois, le commis refusa, ajoutant qu'il ne donnait jamais assez d'alcool pour s'enivrer. Ceci étant bien compris par les hommes de Bowman, ceux-ci se retirèrent dans la cuisine où Liard commença à insulter bruyamment la compagnie et ses agents. S'en suivit une bagarre impliquant Cameron et Liard, et plus tard en soirée Liard déchargea une arme à feu à partir de l'extérieur, passant très près d'atteindre le commis à l'intérieur du bâtiment (HBCA, B.134/c/44, fo. 100b-101).

Cameron ajouta dans la même lettre que Liard était congédié immédiatement, mais qu'il allait le garder prisonnier en attendant la suite des procédures. Mais contre toute attente, à la fin décembre, Cameron affirmait ne plus vouloir porter plainte contre Liard, puisque ce dernier s'était bien comporté depuis (HBCA, B.134/c/44, fo. 220b). Ce curieux recul du

commis de la CBH ne réconcilia pas tout à fait Liard à son employeur, et malgré le fait qu'il termina son contrat qui prenait fin en juin, on anticipait sa venue à peine un mois plus tard en tant que traiteur libre (HBCA, B.134/c/45b, fo. 307).

Ce dernier événement démontre bien la présence d'une tension sociale entre engagés et maîtres, où, comme le souligne l'historienne Podruchny, le « théâtre quotidien du commandement contribuait à construire la structure hégémonique de l'autorité paternaliste » (2009, p. 159). Cette tension, déjà évoquée dans la section portant sur les désertions, pouvait donc parfois mener à des épisodes violents ou à des méfaits de nature économique, et représentait les relents plus tardifs d'un climat de violence beaucoup plus commun à la fin du XVIII^e siècle, où certains bourgeois pouvaient encore faire subir divers sévices à leurs engagés du district de Témiscamingue (BAnQ-VM, 1788; Marcotte, 2017, p. 184-185).

L'une des constantes dans l'expérience des gens libres du corridor Moose Factory-Montréal semble avoir été le degré d'« *entrepreneurial agency* » duquel ils ont pu bénéficier. Comme le soulignait Englebert (2007), les régions géographiques permettant un retour à la maison durant la même saison navigable ouvraient davantage de possibilités aux voyageurs de la traite, mais aussi un meilleur rapport de force face à leur employeur. La situation géographique de notre aire d'étude rendait ainsi les désertions d'engagés plus faciles à réaliser, facilitant du même coup l'accession au statut d'homme libre au moment voulu. Notre analyse du corpus d'archives démontre que les engagés insatisfaits pouvaient se rebeller contre leur employeur et le quitter, voire le voler, en bénéficiant souvent de réseaux de complicité, et cela sans les empêcher de retourner à l'emploi lorsqu'ils le

jugeaient nécessaire, du moment qu'ils avaient fait la preuve d'une maîtrise des savoir-faire liés à la traite, ou de leurs liens avec les populations autochtones locales.

Les gens libres résistaient constamment aux forces commerciales en présence, et particulièrement la CBH. Lors des tentatives de la compagnie de gérer les déplacements des familles ou des hommes libres célibataires, lorsque la compagnie congédiait des hommes avec famille à charge, ou lorsqu'elle tentait de récupérer des dettes, ils résistaient et trouvaient souvent le moyen de négocier des termes avantageux. Plus on était près de Montréal, plus cette agencéité prenait de vigueur. On pouvait alors devenir tavernier au creux d'une forêt, monter une expédition de contrebande de fourrures, tout en bénéficiant de tarifs préférentiels dans les postes de la CBH, et même en négocier les termes. Tout cela devenait possible dans une région de *frontière* comme l'était la partie sud du corridor Moose Factory-Montréal. Elle était suffisamment éloignée de Montréal pour que l'ordre colonial n'y soit pas appliqué avec soin (le « pays indien »), mais suffisamment près des agglomérations « urbaines » pour y voir naître une fière concurrence commerciale envers le monopole de la CBH. Cette concurrence permettait en quelque sorte aux gens libres de poursuivre le type de vie qui prévalait au Nord-Ouest à l'époque où ils pouvaient bénéficier de la rivalité entre CNO et CBH. Dans les faits, les gens libres entre la Baie James et Montréal ont fait preuve, tout comme leurs confrères au Nord-Ouest, d'une grande adaptabilité face aux stratégies de subsistance.

La traite libre et la chasse semblent avoir dominé leurs activités, mais ils accordaient aussi passablement d'attention à l'agriculture à petite échelle, à l'artisanat commercial, ou au travail salarié temporaire pour combler leurs besoins. Et l'une des meilleures preuves de leur degré d'agencéité demeure sans doute leur capacité à passer de l'état d'homme libre à

celui d'engagé à maintes reprises, y compris dans des contextes difficiles liés aux désertions. Leur capacité à constamment négocier les termes de leurs retours à l'emploi, des conditions de commerce, ou encore des déplacements de leurs familles, démontre leur réel rapport de force face à l'entreprise capitaliste dominant ces régions, qu'elle ait été pelletière, forestière, ou autre. Les modes de subsistance en présence montrent aussi la grande adaptabilité aux conditions locales, qui variaient énormément entre la Baie James et Montréal. Là aussi, plus on se dirigeait vers le sud, plus les possibilités étaient variées, mais plus vite aussi les fronts pionniers et agricoles allaient prendre le dessus sur le mode de vie et l'univers culturel des gens libres.

Généralement, sans être de riches et prospères individus, les gens libres entre Moose Factory et Montréal surent au moins profiter d'une grande zone géographique qui leur fut particulièrement avantageuse. Elle demeura pourtant si longtemps à l'abri du regard des historiens, que plusieurs auteurs en vinrent à l'oublier lorsqu'il s'agit de s'intéresser à l'ethnogenèse des Métis au Canada. Pourtant, partout dans l'Ouest, la figure de l'homme libre hante l'historiographie métisse. C'est en partie pour répondre à ces silences académiques que le prochain chapitre traitera de la descendance des gens libres.

CHAPITRE 4 – L’héritage des gens libres

Envisager l’héritage des gens libres dans la société contemporaine peut difficilement se faire sans passer par la question de l’identité métisse : les importants liens historiques et culturels entre gens libres et Métis dans l’Ouest poussent en effet à considérer l’impact des premiers dans l’articulation des identités autochtones contemporaines, de même que dans la mémoire portée par les Métis contemporains. Bref, il s’agit ici de répondre à la question secondaire décrite dans notre problématique. Les enjeux liés à la présence de groupes s’identifiant comme Métis dans l’Ontario et le Québec contemporains sont présents dans les sphères juridiques, politiques, environnementales et culturelles, et méritent d’être considérés à la lumière des interprétations ethnohistoriques.

En premier lieu, nous allons explorer la question ethnique chez les gens libres historiques, afin de tenter d’y voir les traces possibles d’une ethnogenèse dite métisse, en plus de présenter un certain nombre de mises en garde théoriques relatives à la question de la descendance des premières familles. Ensuite, notre regard portera spécialement sur la portion sud de notre aire d’étude, soit l’Outaouais, pour prendre la mesure démographique de la descendance des gens libres s’identifiant comme métisse aujourd’hui. À cela s’ajoutera une analyse du discours métis outaouais contemporain, qui nous permet de combler partiellement le fossé chronologique séparant le milieu du XIX^e siècle de notre époque. Ce discours sera analysé, non tant pour les données historiques qu’il contient, que pour les valeurs dont il est porteur, et qui peuvent être interprétées comme étant issues de la tradition des gens libres. Il importe d’ajouter ici que notre analyse ne s’intéressera qu’à

la contribution des gens libres seulement, et pas aux autres groupes ayant pu jouer un rôle significatif dans l'émergence d'une identité métisse entre la Baie James et Montréal.

4.1 – Ethnicités chez les gens libres

Dans la section 2.1, nous avons évoqué l'idée selon laquelle la présence des hommes libres a souvent été perçue comme l'un des liens causals de l'ethnogenèse métisse en Amérique du Nord, et ce, malgré l'ambiguïté évidente de la catégorie « gens libres », tant sur le plan de la composition ethnique et de ses niches occupationnelles, que de son rôle exact dans cette ethnogenèse. Ce qui semble faire consensus, néanmoins, c'est que les Métis du Nord-Ouest, voire des Grands Lacs, sont généralement liés aux gens libres selon une perspective historique. Voyons d'abord comment la diversité ethnique originelle, chez les gens libres, a été exprimée dans les sources documentaires de l'époque, une diversité parfois considérée comme liée au concept d'ethnogenèse. Ensuite, nous continuerons dans la même veine en démontrant comment, de surcroît, cette diversité faisait preuve de fluidité d'une catégorie ethnique à l'autre, encore dans une perspective où cette fluidité est annonciatrice de la naissance d'une nouvelle identité ethnique. Finalement, nous allons analyser brièvement deux tendances interprétatives tirées de la littérature de notre aire d'étude, et qui s'opposent en général à l'idée d'une descendance s'identifiant comme métisse dans les générations ayant suivi les premières familles de gens libres.

4.1.1 – Une diversité impressionnante

En faisant la synthèse des deux derniers chapitres, nous constatons de prime abord que les ethnicités associées aux gens libres du corridor Moose Factory-Montréal sont très variées. Dans la grande majorité des cas, comme ailleurs en Amérique du Nord, ces ethnicités sont

attribuées par des observateurs extérieurs et ne relèvent pas des principaux intéressés (Havard, 2016, p. 736; St-Onge et Podruchny, 2012, p. 59). Cela n'empêche toutefois pas de constater la diversité exprimée par ces observateurs. Il faut aussi être bien conscient du caractère « extrêmement fluide et situationnel des catégorisations » ethniques offertes dans les témoignages historiques, comme le souligne Havard (2016, p. 750), et comprendre l'importance de ne pas catégoriser les affiliations ethniques dans des « boîtes » à caractère fixe et étanche (Peers, 1994, p. 209-210).

Ainsi, dans notre tentative de comprendre l'émergence des Métis dans cette région, il importe peu au départ de savoir si oui ou non les mentions de « Métis » concernent des gens s'identifiant eux-mêmes exclusivement comme Métis; et ainsi de suite pour les autres ethnicités ou identités octroyées. Ce qui est davantage pertinent à retenir, pour l'instant, c'est la diversité des origines octroyées par les observateurs. Pour comprendre comment les gens libres ont pu contribuer à forger une identité métisse dans le corridor Moose Factory-Montréal, il faut d'abord s'attarder sur le fait que pour certains chercheurs, l'idée même d'une catégorie métisse émergea historiquement de façon distincte en raison, entre autres, de la multiplicité des origines ethniques en cause, et ce, de façon décentrée sur le plan géographique :

We argue that understandings of Metis-ness are distinct from other groups in the northwestern part of North America because the category of Metis was created from such a large variety of other ethnic groups, and because, for the greater part of its history, it was not rooted to any particular place.

St-Onge et Podruchny, 2012, p. 61

Les identités ethniques attribuées aux gens libres de notre aire d'étude peuvent être divisées en quatre grandes catégories : Européens, Canadiens (français), Indiens (de diverses

nations) et Métis (incluant plusieurs synonymes comme Bois-Brûlés, Métifs, Mitifs (au féminin Mitive), *Half breeds* ou *Natives*). En ce qui concerne les origines européennes, elles relèvent surtout des îles britanniques. Bien que peu nombreux, certains hommes libres étaient par exemple orcadiens¹, comme James S. Hunter, dont l'épouse était Algonquine ou Nipissing (HBCA, B.134/c/62, fo. 106b), et qui prit sa retraite de la CBH dans la région du lac Kipawa en 1870 (HBCA, B.134/116, fo. 261d). Mentionnons aussi William Budge qui était également orcadien, et dont l'épouse était d'une autre bande que celle des Algonquins de Rivière Désert.

Les Canadiens – entendre d'origine française – étaient de loin les plus nombreux. Les Canadiens du Lac-Sainte-Marie, par exemple, font bonne figure dans notre étude. En fait, ils représentaient probablement l'un des segments les plus importants des gens libres masculins mentionnés tout au long des deux derniers chapitres. Les *Abstracts of Servants' Accounts* de la CBH, qui permettent souvent de repérer les hommes libres avant qu'ils ne le deviennent, donnent souvent comme paroisses d'origine des villages de la vallée laurentienne, mais aussi parfois simplement la mention « Canada ». Bien sûr, en l'absence de données plus précises, nous devons souvent nous contenter de leur attribuer par défaut une identité « canadienne ».

¹ Les employés originaires des îles Orcades, au large de l'Écosse, ont joué un rôle important en tant que main-d'œuvre pour la CBH. Davantage apparentés aux Scandinaves qu'aux Écossais, les Orcadiens devinrent rapidement nombreux à s'engager pour la compagnie, à partir du début du XVIII^e siècle, suivant une période difficile pour l'agriculture locale. Il faut aussi savoir que le port de Stromness, aux Orcades, était le dernier endroit de ravitaillement en provisions et en eau douce pour les navires de la compagnie faisant voile vers la Baie d'Hudson. Dans les années 1770, la grande majorité des employés de la CBH étaient orcadiens, pour la plupart de jeunes célibataires. De nouvelles opportunités économiques, de même que les plaintes de mauvaises conditions de travail grandissantes, firent baisser cette proportion après 1821. Aujourd'hui, l'héritage orcadien dans les populations autochtones d'Amérique du Nord est visible, entre autres, au niveau musical (le violon) ou culinaire (la *bannock*) (Watson, 2010, p. 4-6).

Presque invariablement, les épouses des hommes libres étaient d'origine autochtone, que ce soit « indienne » (de diverses nations) ou « métisse ». Un fait demeure toutefois important à souligner : quelques hommes libres (peu importe leurs propres origines) ont épousé des femmes en apparence canadiennes. À titre d'exemples, mentionnons le Métis Joseph Foubert et sa femme Caroline Rocbrune/Larocque (voir chapitre 3), ou encore le Métis Thomas Knight et son épouse Marie Sauvé (voir chapitre 3). Ce qui attire notre attention au Lac-Sainte-Marie, c'est le fait que certaines femmes présumément canadiennes étaient étroitement apparentées aux autres hommes libres présents. Ainsi, André Sabourin, homme libre, maria Euphrosine Riel, la sœur d'un homme libre présumé du lac, Jean-Baptiste C. Riel (Goudreau, 2014b, p. 286; voir aussi chapitre 2); un fils du vieil homme libre présumé Jean-Baptiste Truchon maria Marcelline Barbier, la sœur de l'homme libre Pierre Barbier (Goudreau, 2014b, p. 287; voir aussi chapitre 2). Les liens de parenté et d'amitié, naturellement, ont donc joué un rôle dans le choix de partenaires « canadiennes », à l'intérieur de ce qui ressemble à une pratique de type « endogamique ». Signalons enfin que des unions entre hommes libres et femmes canadiennes eurent aussi lieu ailleurs en Amérique du Nord, que l'on pense seulement au célèbre couple formé de Jean-Baptiste Lagimodière et Marie-Anne Gaboury, les grands-parents de Louis Riel (Goulet, 1989). Sur le versant ouest des Rocheuses, un ancien engagé de la CBH ramena même du Bas-Canada une femme canadienne avec lui (Barman, 2014, p. 102-103). Le portrait du corridor Moose Factory-Montréal n'est donc pas étonnant à ce titre, considérant d'autant plus la proximité géographique de la vallée laurentienne.

De façon récurrente, des hommes libres indiens furent aussi mentionnés dans la correspondance de la CBH. Les origines le plus souvent attribuées concernent les

Abénaquis et les Iroquois². Cette présence d'Indiens laurentiens dans le corridor Moose Factory-Montréal s'expliquait selon le commis McLean par le manque de ressources criant chez les populations autochtones de la vallée laurentienne :

Along the Canadian frontier, the Indians, finding no more game on their own lands, push beyond the boundary, and not only hunt on the Company's territory [Terre de Rupert], but carry a supply of goods with them, which they trade with the natives.

McLean, 1849, vol. 2, p. 262-263

McLean était très critique de la politique de la terre brûlée opérée par la CBH le long de la « frontière » de la traite, laquelle passait justement en Outaouais. Cette politique, visant à vider le territoire des derniers animaux à fourrures afin de décourager l'intrusion de petits traiteurs, n'empêchait pas ces derniers de se rendre plus au nord. Le commentaire du commis laisse aussi comprendre que certains Indiens de la frontière pouvaient à leur tour se faire traiteurs et chasseurs dans les zones au-delà de la frontière. Cela permet d'expliquer la présence d'Algonquins ou d'Iroquois du Lac des Deux-Montagnes partis en expéditions de traite en Outaouais ou au Témiscamingue, parfois avec la collaboration d'agents de la CBH, comme ce fut le cas pour un nommé Baganawatic en 1838 (HBCA, B.134/c/40, fo. 47b).

Enfin, beaucoup de gens libres furent qualifiés de Métis, ou autres synonymes. Bien souvent, l'une des façons de reconnaître le Métis est de repérer le lieu d'origine de l'homme, alors qu'il était encore à l'emploi de la CBH. Les *Abstracts of Servants' Accounts* comportent une colonne nommée « *Parish* », laquelle servait à mentionner l'origine de l'engagé. Souvent, une ville ou un village est cité, ce qui ne permet pas toujours de

² Ce thème est bien couvert dans les deux derniers chapitres. Pour des extraits mentionnant explicitement les origines abénaquises ou iroquoises, voir : HBCA, B.134/c/1, fo. 191b; B.227/a/15, 1836-06-09, 1836-07-05.

connaître l'origine ethnique, ou du moins pas de façon certaine. Par contre, beaucoup de chercheurs s'entendent sur le fait que les origines citées comme étant « *Hudson's Bay* » et « *Indian Country* » concernent des individus d'origine mixte européenne-indienne, surtout lorsque le nom et le prénom de l'engagé est à consonance européenne (Reimer et Chartrand, 2007, p. 32). En effet, ces termes évoquent la naissance d'un individu à filiation européenne (d'où son patronyme et son prénom), en un lieu où les femmes « blanches » n'étaient pas encore présentes (d'où l'idée d'une filiation autochtone maternelle).

Invariablement, la terminologie dans les textes anglophones se rapporte aux *Half breeds*, qui est de loin l'expression anglaise la plus utilisée pour désigner les Métis dans l'univers de la traite des fourrures en Amérique du Nord. Elle était utilisée à la fois comme désignation individuelle, « *a half breed of the name of Landry* » (HBCA, B.134/c/52, fo. 77), mais aussi de façon collective, « *Southern Halfbreeds are better adapted for that part of the Country* » (HBCA, D.4/34, fo. 98), « *party of half Breeds* » (HBCA, B.134/c/37, fo. 91). Notre corpus archivistique inclut aussi de plus vieilles expressions, telles que « *Natives* » pour désigner de futurs hommes libres que nous savons Métis, comme Thomas Knight, dans une liste d'employés de la CBH en 1814 (HBCA, B.99/e/1, fo. 5). Plus rarement, certains agents de la CBH évoqueront d'autres termes, tels les « *mixed inhabitants* » du Lac des Sables³.

La terminologie française utilise surtout « métifs », particulièrement dans les écrits du missionnaire Bellefeuille. Son journal de 1838 décortique d'ailleurs la signification du terme, qui désignait selon lui les descendants des Indiens locaux et des traiteurs ou

³ Cette expression se retrouve dans une lettre du commis John McLean en 1828, et est analysée dans Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 139-141. La lettre originale est conservée sous la cote suivante : HBCA, B.110/c/1, fo. 22.

voyageurs écossais, anglais et canadiens (BAnQ-RN, 1838, fo. 6). Les actes de BMS qu'il consigna dans les registres officiels désignent ainsi plusieurs gens libres (ou engagés qui allaient plus tard le devenir) de « métifs », par exemple Marie Cécile McDonell dite Mawishk, Alexander McDonell, William Polson et Flora Lévesque dite Otenimakwe (ADP, BMS Missions, 1837-06-22; 1837-07-31; 1838-07-23). Malheureusement, il s'agissait chez ce prêtre d'une habitude inconstante, car plusieurs individus que nous savons métis ne sont pas identifiés comme tels, et certains le sont parfois à une seule occasion, et ne le sont pas ensuite dans un autre acte de BMS, par exemple Marguerite Cadotte (ADP, BMS Missions, 1837-08-08; 1837-08-10). Bellefeuille était donc loin de mener un recensement exhaustif de la population métisse habitant le territoire.

Rappelons que l'ethnonyme « Bois-Brûlés » fut utilisé par le forestier Shirreff en 1831 pour désigner les gens libres (« *old trading people* ») de La Passe. Ce terme fut longtemps associé aux Métis d'origine canadienne-française, particulièrement à la Rivière Rouge, mais aussi en des points fort éloignés du continent, et ce probablement depuis le tout début du XIX^e siècle (Foxcurran, Bouchard et Malette, 2016; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017). En Outaouais, divers observateurs signalèrent des Bois-Brûlés, pouvant possiblement se rapporter à des gens libres, tel qu'en face de l'embouchure de la Madawaska (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 89-90), mais aussi à Montebello en 1824, où un jeune enfant fut baptisé, étant le fils de « Jean Baptiste Lafleur Bois brûlé résident en cette mission de Notre Dame de Bonsecours en la Petite Nation Sur la rivière des outaouais et de charlotte Sauvagesse » (GSU, BMS de Montebello, 1824-01-17).

Les gens libres d'origine métisse dans le corridor Moose Factory-Montréal n'étaient de surcroît pas tous natifs de cette grande région. Plusieurs s'étaient déplacés en provenance

du Nord-Ouest ou des Grands Lacs. Thomas Taylor venait de Severn à la Baie d'Hudson; son épouse Mary Keith avait des racines à Sault-Sainte-Marie (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 248). Louise Forcier, l'épouse de François Vanasse, tout comme le guide Jean-Baptiste Bernard, venaient de quelque part dans les Pays d'en Haut, une grande zone géographique plutôt floue (GSU, BMS de Berthier, 1802-03-06; BMS de Maskinongé, 1834-12-26). Ambroise Beaulieu, lui, avait probablement vu le jour dans le lointain Athabasca, alors que Pierre Paul avait pour mère une Siousse des Prairies (Beaulieu, 2013; Malette et Marcotte, 2017, p. 55). Bref, les exemples pourraient s'additionner. À noter que même les Canadiens pouvaient s'être déplacés sur de bonnes distances, comme André Lacroix, natif de Mackinac dans les Grands Lacs, et que l'on retrouve ensuite sur la Lièvre et la Gatineau, après qu'il ait épousé Véronique Mactini à Bytown (Faribault-Beauregard, 1982, p. 149; GSU, BMS de Notre-Dame, Ottawa, 1834-08-25).

Les ethnonymes accolés aux gens libres par les observateurs de l'époque ont donc été très variés, et incluaient divers noms associés aux catégories plus générales que sont les Européens, Canadiens, Indiens et Métis. Les femmes étaient, à quelques exceptions près, toutes autochtones (Indiennes ou Métisses), alors que les hommes présentaient une plus grande diversité d'origines.

4.1.2 – Inconstances et confusions

Une fois la diversité originelle reconnue, un second constat s'impose : les gens libres, individuellement ou collectivement, étaient régulièrement décrits de façon inconstante sur le plan ethnique. Cette confusion apparente annonce pourtant déjà l'idée d'une ethnogenèse, d'une transformation en marche et rappelle la position de St-Onge et

Podruchny (2012) au sujet du « brassage » ethnique originel intense qui distingue les Métis des populations voisines. Parallèlement, cette inconstance est aussi soulignée comme un trait récurrent dans l'étude de parcours métis individuels (Ens, 2001, p. 173-174; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 20-26).

Premièrement, il appert intéressant de constater que plusieurs hommes que l'on pourrait associer de prime abord à des Canadiens, étaient partiellement d'origine indienne. À titre d'exemple, l'homme libre Joseph Lépine, l'oncle du fameux Métis Ambroise-Dydime Lépine du Manitoba, et bras droit de Louis Riel, avait des origines autochtones en Acadie⁴. Considérant le fait que la littérature du début du XIX^e siècle évoquait déjà l'idée d'une population métisse *bois-brûlée* (suffisamment distincte des Indiens et des Canadiens) au Bas-Canada, il ne nous apparaît pas imprudent d'envisager que plusieurs hommes libres en apparence canadiens étaient en fait des Métis (Bradford, 1835, p. 153; *Foreign Quarterly Review*, 1834, p. 127). Une enquête plus poussée à ce sujet serait nécessaire pour évaluer l'importance du phénomène des origines autochtones chez les gens libres considérés par défaut comme Canadiens.

Dans le même ordre d'idée, bien des gens libres « indiens » pouvaient être à l'occasion décrits comme Métis. Des Métis pouvaient à leur tour être considérés Canadiens ou « Blancs » (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017; Podruchny, 2002). Rappelons-nous à ce sujet l'« Indien » étranger d'Eastmain en 1782, qu'on prit d'abord pour un « Français » (Reimer et Chartrand, 2007, p. 30). La famille métisse Polson fut aussi décrite une fois

⁴ Pour la généalogie liant Joseph Lépine (tout comme son frère Jean-Baptiste, qui migra à la Rivière Rouge) à l'Indienne Anne Ouestrorouest dit Petitous, voir : GSU, BMS de Saint-Jacques, 1820-10-24; 1790-01-25; White, 1999, p. 1126-1127, 1280-1281. Les Métis acadiens sont amplement décrits dans les œuvres de l'historien Edmé Rameau (voir par exemple Rameau, 1877). Pour plus de détails sur la famille Lépine en Outaouais, et ses ramifications dans l'Ouest, voir : Malette et Marcotte, 2017, p. 57.

comme la première « famille blanche » arrivée au lac Témiscamingue (BAnQ-RN 1863-1885, fo. 11). Même une famille fortement associée aujourd'hui aux Algonquins de Rivière Désert pouvait, à l'époque des gens libres, être qualifiée de métisse : Joseph Commandant, du Lac des Deux-Montagnes, après avoir été engagé par la CBH dans le district de Témiscamingue dans les années 1830 (HBCA, B.135/g/23-24), se voyait une fois libre dans le même secteur décrit comme un « *Half Breed* » (HBCA, B.134/c/47, fo. 223). Ce constat pourrait aussi s'appliquer à plusieurs hommes libres d'origine abénaquise, qui devenaient parfois sous la plume des agents de la CBH des « *half-caste Abenikes of the village of Nicolet and of the lower part of the St. Maurice* » (Anick, 1976, p. 600).

En 1887, l'hésitation se manifestait chez le missionnaire Mourier dans sa tentative de décrire la famille descendant des hommes libres métis Faries : « Cette famille sauvage, ou plutôt métis s'appelle Férusse ». Plus loin, Mourier rencontrait à nouveau d'autres membres de la famille Férusse qu'il décrivit alors comme faisant partie d'un groupe d'Algonquins (BAnQ-RN, 1887, p. 31-32, 52-53). Ce glissement des identités octroyées par les observateurs, de métisse à « indienne », ou *vice versa*, pouvait se manifester par une comparaison concernant le mode de vie, « *he is just the same as an Indian* » (HBCA, E.41/10, fo. 42b), ou par une classification d'individus dans des listes d'« *Indians* », comme le furent George McPherson ou Joseph Leduc en 1838, même s'ils étaient aussi des hommes libres décrits ailleurs comme Métis (HBCA, B.218/d/1, fo. 76, 83).

Bref, ce qui frappe l'imagination ici, c'est ce caractère « extrêmement fluide » des catégorisations ethniques décrit par Havard (2016, p. 750), de même que leur diversité. Loin de démontrer la futilité d'y chercher un quelconque ordre, cette fluidité identitaire apparaît au contraire le signe d'un climat social propice à la redéfinition identitaire des

populations impliquées dans la catégorie floue que constitue les gens libres. Au-delà du simple brassage ethnique, ou du simple amalgame de mariages interethniques, ce qui donne une cohésion à la catégorie gens libres est probablement le mode de vie qui la caractérise – ou au sens large, sa culture et son histoire – que nous avons décrits dans les deux derniers chapitres. Pour emprunter une formule à St-Onge et Podruchny, l'expérience commune partagée par les gens libres est ce qui leur donne une cohésion en tant que groupe, comme pour certains de leurs descendants métis :

Metis are distinct from neighbouring communities because of the sheer size of the area over which they travelled, lived, and worked; their emergence out of the fur trade; their close economic relationship to mercantile capital; their reliance on fur trade networks in the eighteenth and nineteenth centuries; and cultural practices passed down over generations. All these factors combine to give shape and coherence to their kin-structured communities.

St-Onge et Podruchny, 2012, p. 80-81

Quant au caractère « métissé » du Métis, ou autrement dit la valorisation des origines mixtes chez le Métis, bien qu'il ne soit pas en soi la panacée pour expliquer à lui seul une ethnogenèse, il demeure incontournable. Même si certains chercheurs considèrent que la mixité des origines n'est pas la meilleure façon d'identifier les Métis (voir Andersen, 2014), force est de constater que cette valorisation des deux « sangs » est omniprésente dans le discours même de nombreux Métis historiques, tels que Louis Riel ou Gabriel Dumont (Malette et Marcotte, 2017).

L'inconstance des ethnonymes attribués aux gens libres ou à leurs proches descendants, au XIX^e siècle, pourrait ainsi être interprétée comme une hésitation de la part des observateurs à les catégoriser de façon certaine à l'intérieur de « boîtes » identitaires fixes et étanches, pour reprendre la formule de Peers (1994). Cette interprétation n'est toutefois pas partagée

par d'autres chercheurs, auxquels nous croyons devoir répondre en quoi l'assimilation ou l'intégration aux sociétés indiennes ou canadienne étaient loin d'être assurées pour les descendants des gens libres.

4.1.3 – Assimilation, intégration ou distinction?

Avant d'aborder la question de la descendance des gens libres s'identifiant elle-même comme métisse, celle de l'assimilation de descendants à l'intérieur des sociétés indiennes ou canadienne est importante à toucher, puisqu'elle permet de nourrir la réflexion autour de l'ethnogenèse métisse. Deux auteurs ont abordé cette question en ce qui concerne l'ouest du Québec, l'un dans une perspective de l'assimilation à la société canadienne, l'autre dans celle de la société algonquine.

Dans plusieurs publications (2010, 2014a, 2014b), le démographe Serge Goudreau traite des parcours historiques de plusieurs familles dites métisses issues des gens libres⁵, dans une perspective démographique et généalogique. Chez Goudreau, les familles mixtes, composées d'un père canadien et d'une mère autochtone, sont parfois présentées comme « typiques » de la société canadienne. Après avoir décrit le parcours d'Augustin Béchamp, ancien engagé de la CBH au Poste Volant, qui ramena sa femme Josette Kwekkikijikokwe et au moins un enfant métis en s'établissant à l'Île aux Allumettes, Goudreau explique ce qui attendait les enfants de ce couple de gens libres une fois la mère décédée : « Augustin Béchamp, fils (8 ans) et Cécile Béchamp (6 ans) sont de jeunes enfants au moment du remariage de leur père. Ils seront donc élevés dans une famille où les deux parents sont de souche française dans un milieu voué à l'agriculture » (Goudreau, 2010, p. 275).

⁵ À noter que Goudreau n'emploie jamais la terminologie rattachée aux gens libres et autres synonymes.

L'éducation des enfants métis par leur mère autochtone, dans leur petite enfance, est ainsi évacuée pour faire place à une « famille typiquement canadienne-française », ouvrant la voie à une intégration « par mariage à la communauté francophone de la région outaouaise » (Goudreau, 2010, p. 275). Cependant, cette interprétation ne tient aucunement compte, non seulement du bagage culturel nécessairement légué par une mère autochtone à ses enfants en bas âge, ni du cadre social de l'Île aux Allumettes, qui, nous l'avons vu, est particulièrement associé aux gens libres et à la traite des fourrures. Il suffit de jeter un coup d'œil à l'acte de mariage d'une fille métisse des Béchamp pour s'en convaincre : les témoins de l'époux *et* de l'épouse appartenaient à la famille Laronde, grande famille métisse de l'Île, elle aussi issue des gens libres. Et le même jour, le prêtre missionnaire baptisait un enfant Laronde, ayant comme parrain et marraine deux individus⁶ qualifiés aussi de « Métifs » dans un autre acte de BMS (ADP, BMS Missions, 1837-08-10; GSU, BMS de Buckingham, 1840-09-15). Ce type de liens est commun dans les BMS de cette région.

Dans son second article (2014a), Goudreau traite cette fois des familles de squatteurs sur la rivière du Lièvre. En abordant davantage des collectivités, plutôt qu'un parcours individuel, il interprète la cohésion sociale d'un angle différent. Trois catégories semblent d'abord à l'œuvre, mais l'une d'elles sombre vite dans l'assimilation. Il s'agit des Métis, que nous savons d'ailleurs être des gens libres :

Quelques couples « Métis » se trouvent également parmi les squatteurs de la Lièvre. Ces couples sont distribués sur le territoire sans cohésion sociale apparente. [...] Seuls les descendants d'Ambroise Beaulieu et de Joseph Jussiaume se sont implantés

⁶ Ces Métis sont Marguerite Cadotte et Louis Martel. Dans l'acte de BMS de 1840, Louis Martel apparaît sous le nom de Louis Martin. Il semble fort probable qu'il s'agisse de Louis Martel, qui est l'époux de Marguerite Cadotte.

dans la vallée de La Lièvre et ils se sont tous intégrés par mariage à des familles de souche canadienne-française.

Goudreau, 2014a, p. 65-66

Or, cette absence de cohésion sociale apparente, due selon Goudreau à une dispersion aléatoire de quelques familles, ne s'applique pourtant pas, selon l'auteur, à la *seule* famille indienne cultivant la terre sur la Lièvre : « Simon Waa-kaa-kijie (Indien) [...] Cette famille algonquine fréquente sûrement les terrains de chasse de la rivière du Lièvre au milieu du 19^e siècle » (Goudreau, 2014a, p. 57-58). Goudreau identifie donc positivement cette famille comme *algonquine*, sans se soucier cette fois d'une cohésion sociale nécessaire, malgré qu'elle soit seule et isolée. Le même principe guide l'interprétation du peuplement canadien : « De toute évidence, les familles [canadiennes] qui migrent sur la Lièvre profitent d'une certaine forme de cohésion sociale par solidarité familiale » (Goudreau, 2014a, p.66). On voit ici comment la catégorie Métis, contrairement à celles des Indiens (ou Algonquins) et Canadiens se voit arbitrairement attribuer un manque de « cohésion sociale » venant implicitement justifier son assimilation aux Canadiens. Or, le portrait des squatteurs de la Lièvre est beaucoup plus complexe quand on considère que plusieurs d'entre eux furent des gens libres, et même que certains, catégorisés comme Canadiens par Goudreau (les trois frères Lépine), étaient d'origine métisse.

En ce qui concerne le Lac-Sainte-Marie, Goudreau semble s'adapter à la réalité démographique plus « visible » de l'endroit et présente en effet le nombre important d'enfants métis des squatteurs s'étant mariés à leur tour, qu'il évalue à 41 sur 76 enfants (Goudreau, 2014b, p. 291). Mais ici aussi, un destin inéluctable semblait les attendre :

Cependant, parmi ces 41 mariages, seulement trois ont uni des conjoints métissés. C'est donc dire que les descendants de mariages mixtes ont généralement pris leurs

conjointes au sein de la population canadienne. En raison de la faiblesse de leur nombre dans cette région, les Métis du Lac-Sainte-Marie se sont simplement intégrés à la population canadienne-française de la vallée de la Gatineau.

Goudreau, 2014b, p. 291

Encore ici, le manque de contextualisation historique se rapportant à la traite des fourrures mène sur une fausse piste : Goudreau n'identifie que quatre familles associées à la traite, parmi les 20 hommes squatteurs identifiés par l'arpenteur Snow en 1848, alors que onze ont pu être identifiés dans le cadre d'une recherche plus exhaustive (Goudreau, 2014b, p. 290; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 118-120). Dans une communauté formée majoritairement de gens libres, l'assimilation inexorable décrite par Goudreau devrait pour le moins être nuancée, tout comme l'argument voulant qu'une démographie minoritaire mène nécessairement à l'assimilation d'une culture par une autre sans autres considérations.

Chez l'ethnohistorienne Leila Inksetter (2015, p. 190-201), une tendance inverse se dessine, même si le contexte entourant sa discussion sur les Métis touche davantage la question des employés des postes de traite et non les hommes libres. Son point vaut tout de même la peine d'être abordé, en raison des constats qui peuvent en être tirés à l'égard de la descendance des gens libres. Essentiellement, Inksetter avance que la descendance métisse des employés des postes (et par extension, nous le suggérons, des gens libres) n'aurait commandé un statut particulier que lorsqu'employée à nouveau dans les postes de traite. Autrement dit, les Métis non employés par les compagnies, et se vouant uniquement à la chasse, ne se seraient aucunement distingués des autres Indiens, si ce n'est par la réintroduction plus tardive de patronymes européens, par le truchement des missionnaires

catholiques soucieux de connaître les filiations exactes, en raison des empêchements de consanguinité.

Inksetter donne pour exemple un descendant McDougall du lac Abitibi (Ecoitch) et un nommé Shinie. Ce dernier nom serait, pour Inksetter, une algonquinisation probable du patronyme Chénier, le tout allant dans le sens d'une assimilation à la société algonquine. Or, le fait que les missionnaires connaissaient ces noms à Abitibi et Témiscamingue (Chénier, Gaucher, Leduc, etc.) montre bien que quelqu'un leur avait communiqué ces noms, et cela *dans une orthographe française*, et non sous une forme algonquinisée, qui aurait rendu difficile leur transcription selon la forme française. Pour reprendre l'exemple du Métis Chénier (déjà évoqué au chapitre 2), force est de constater que le rédacteur du journal de poste d'Abitibi, Thomas Fraser, ne faisait qu'écrire le nom Chénier au son (« *Shinie* »), tout comme il déformait également les noms de ses employés francophones⁷. Le Métis Chénier devait certainement parler français, ou du moins reconnaître parfaitement ses origines canadiennes, puisque même l'agent de la CBH Joseph Beioley, en 1822, arrivant de la baie James, décrivait cet homme ainsi engagé pour transporter Fraser : « *Chenier (a Half Breed) is retained to accompany M^r. Fraser in a small Canoe* » (HBCA, B.135/a/124, fo. 38). Or, si ce même Thomas Fraser n'avait connu Chénier que sous un nom algonquinisé (« *Shinie* »), comment Beioley aurait-il pu savoir que ce dernier s'appelait réellement Chénier? Il semble à notre avis évident que le principal intéressé était en mesure de fournir son nom en français, qui était d'ailleurs toujours une langue de travail importante dans la traite des fourrures à cette époque. Même si Beioley décrivit aussi

⁷ Fraser écrivait ainsi « Denomie » pour Dénommé (HBCA, B.1/e/3), « Lafreneire » pour Lafrenière (HBCA, B.1/e/5).

Chénier comme « *Indian* » plus loin dans son journal (fo. 40), cela n'entre pas en contradiction avec le concept de fluidité identitaire évoqué plus haut, suivant lequel un Métis pouvait se voir attribuer une identité indienne et *vice versa*, exigeant donc une étude plus pointue afin de saisir le contexte identitaire et sociologique dans lequel évoluent les individus ou familles en question.

L'élément à retenir est que les descendants métis des engagés de la fourrure, au sens large et incluant les gens libres, avaient en effet plusieurs choix devant eux, et que la vie de chasseur représentait l'un de ces choix. Toutefois, cette vie de chasseur ne vidait pas *nécessairement* de celui-ci tout héritage culturel métis. Comme l'a démontré Devine (2004, p. 128-130), des descendants d'hommes libres devenus en apparence indiens demeuraient conscients de leur parenté éloignée géographiquement, qu'elle soit indienne ou métisse, et cherchaient à la fréquenter de temps à autre. Dans notre aire d'étude, le père Bellefeuille remarquait d'ailleurs une différence culturelle entre les « métifs » et les « Sauvages », tout en précisant que les deux pouvaient descendre d'anciens voyageurs ou commis (BANQ-RN, 1838, fo. 6). Voulait-il marquer une différence entre ces Métis engagés à la CBH et ces Métis présents dans les groupes de chasse indiens? Cela est bien possible, mais il demeure que la fluidité identitaire souvent attribuée aux Métis leur laissait plusieurs choix, et la participation au mode de vie de chasseur ne les privait certainement pas d'une identité métisse pouvant s'exprimer de diverses façons, entre autres par les avantages économiques associés aux gens libres, tels que l'a décrit Peers (1994) en évoquant ces bandes mixtes composées de gens libres et d'Indiens de diverses nations. Cette dichotomie rappelle aussi cette classe de Métis décrite par St-Onge (2004, p. 15), qui n'aurait pas été à l'emploi permanent des compagnies depuis l'époque de leurs ancêtres « blancs » voyageurs, et qui

s'identifiaient davantage aux Indiens locaux (Saulteaux), tout en se considérant assez distincts. Leur mode de vie aurait été davantage près de celui des Indiens nomades. Or, pour St-Onge, ils étaient tout de même des Métis.

Un point supplémentaire permettant de comprendre comment les Métis chasseurs pouvaient se distinguer des Indiens locaux demeure le fait que plusieurs Métis étaient justement considérés par la CBH comme *freemen*, et que cet état s'accompagnait de privilèges économiques : jusqu'en 1822 dans la partie nord de notre aire d'étude et jusqu'à quelques décennies plus tard au sud. Et aucun cas d'individus strictement qualifiés d'Indiens locaux⁸ n'apparaît dans la catégorie gens libres, excepté certaines épouses d'hommes libres. Ainsi, des familles métisses apparaissant dans les listes d'homme libres de la CBH, telles les Atkinson à la Baie James, les Leduc ou encore la veuve McBride⁹ à Témiscamingue, pouvaient bénéficier de ce « statut » de gens libres, peu importe ce que ce dernier pouvait conférer à ses porteurs. Visiblement aussi, le père Bellefeuille distinguait les Métis des Indiens en leur prêtant des caractéristiques différentes. En combinant le traitement différentiel économique, la reconnaissance distinctive par au moins un prêtre missionnaire (le premier), et le maintien des patronymes français, bien orthographiés lorsque transmis aux prêtres ou à certains agents de la CBH, il semble que plusieurs ingrédients étaient réunis pour que l'on puisse considérer la première génération métisse issue des gens libres, et s'adonnant à la chasse, comme une catégorie suffisamment

⁸ C'est-à-dire des individus toujours qualifiés d'Indiens, et d'Indiens appartenant aux bandes locales. Seuls les individus qualifiés tour à tour de Métis et d'Indiens figurent parmi les descriptions de gens libres, ou encore les Indiens originaires d'autres régions (Abénaquis, par exemple).

⁹ À noter que la veuve McBride était peut-être elle-même considérée comme faisant partie de cette classe de métis libres. Une lettre provenant d'un agent de la CBH, en 1866, spécifiait que l'oncle d'Angus McBride (donc le frère de cette veuve McBride) se nommait Rocheblave (un patronyme associé à la traite des fourrures), mais le qualifiait d'Indien (HBCA, E.41/14, fo. 21a). Au sujet de la famille de voyageurs Rocheblave au Témiscamingue, voir : Marcotte, 2017, p. 353-354.

distincte. Et cela, bien sûr, malgré l'absence de frontières ethniques bien étanches entre eux et les sociétés indiennes ou canadienne, comme au Nord-Ouest à la même époque, faut-il encore le rappeler.

À la lumière de notre analyse des tendances interprétatives de Goudreau et Inksetter, il nous apparaît donc important d'user de prudence lorsqu'il s'agit de la question de « l'intégration » des descendants métis des gens libres aux sociétés canadienne ou indiennes. Plutôt que de tenter de voir dans les choix matrimoniaux ou occupationnels des tendances lourdes, il faut voir sur le long terme comment l'identité métisse évolua dans notre aire d'étude, sans se fondre nécessairement entièrement dans l'un des deux autres ensembles socioculturels souvent mis en opposition, comme le seraient des essences forcément étanches l'une à l'autre.

La diversité des ethnonymes attribués aux gens libres et à leurs proches descendants, de même que la fluidité connectant ces différentes catégories identitaires, ont marqué la représentation de cette population au XIX^e siècle. Loin d'être anodin, ce fait peut être associé au processus d'ethnogenèse métisse, décrit comme impliquant cette même diversité et ces mêmes glissements identitaires qui sont caractéristiques des gens aux origines mixtes œuvrant dans la traite des fourrures. La similitude frappante entre ce portrait et celui présent dans d'autres régions du Canada nous mène à nous intéresser à la descendance contemporaine de ces gens libres.

4.2 – Les Métis d'aujourd'hui

Une fois les mises en garde relatives aux processus d'ethnogenèse ou d'assimilation faites, il faut tout de même admettre que les descendants des gens libres ne sont bien sûr pas tous

devenus des Métis. Autrement dit, ce ne sont pas tous les descendants des gens libres qui possèdent un héritage mixte et qui s'identifient aujourd'hui comme Métis. Bien qu'il soit difficile d'établir des certitudes dans ce domaine, il faut croire que certains individus ne se sont probablement jamais identifiés comme tels, alors que d'autres purent s'identifier comme Métis avant d'être assimilés à une identité soit indienne ou canadienne, et que d'autres encore purent maintenir une identité métisse forte (voir Malette et Marcotte, 2017). Un simple examen des patronymes présents dans les communautés des Premières Nations contemporaines suffit de nous en convaincre. Chez les Algonquins d'Abitibi-Témiscamingue, on retrouve les familles Polson, McBride, King, Hunter, etc. Chez les Algonquins de Maniwaki, l'anthropologue Frank G. Speck notait dans les années 1920 les Cayer (Caillé), McDougall, Chalifoux ou Chaussé (Speck, 1929, p. 109-112); tous des descendants de gens libres décrits dans notre étude. Un phénomène identique s'observe dans l'ancien Nord-Ouest canadien : un nombre important de patronymes français, issus d'hommes libres canadiens, se retrouve aujourd'hui parmi les gens des Premières Nations. À l'opposé du spectre identitaire, plusieurs descendants sont vraisemblablement présents dans la population générale, francophone ou anglophone. Le fait que des descendants des gens libres se retrouvent ailleurs que dans le seul groupe s'identifiant aujourd'hui comme Métis ne nous apparaît donc pas contradictoire avec l'idée d'une potentielle ethnogenèse métisse intrinsèquement liée aux gens libres, et ce, autant dans le corridor Moose Factory-Montréal que dans le Nord-Ouest ou les Grands Lacs, si nous adoptons une approche comparative des différentes populations métisses.

Aujourd'hui, la vitalité de la population métisse en Outaouais attire notre attention et nous permet d'étudier plus directement l'importance démographique de la descendance des gens

libres dans l'évolution de cette identité. Notre analyse, qui se concentre à partir d'ici sur une zone géographique plus restreinte, est justifiée, d'une part, par l'accès à des données généalogiques assez abondantes et, d'autre part, par la quantité considérable de sources archivistiques rattachées à cette région, déjà explorées dans les derniers chapitres. Avant de dresser un portrait démographique, retournons dans le temps pour résumer très brièvement la situation des Métis à une époque moins connue de leur histoire.

Entre la période rattachée au déclin rapide de la traite des fourrures en Outaouais (vers 1850), et le dernier tiers du XX^e siècle, les descendants métis des gens libres vécurent de profonds changements socio-économiques. Principalement, ils eurent à composer avec l'importance croissante de l'industrie forestière, l'expansion des activités agricoles le long des vallées de la Lièvre et de la Gatineau, ainsi que les nouvelles stratégies économiques devant être déployées pour continuer à vivre sur ce territoire. Entre-temps, la réserve de Maniwaki était créée en 1853, donnant lieu à divers conflits de nature identitaire, et où la fluidité des catégories ethniques ayant caractérisé la période précédente allait faire place à davantage de rigidité. Les Algonquins de la bande de Rivière Désert (Maniwaki), tout comme les fonctionnaires des Affaires indiennes, jouèrent tous deux un rôle, mais pour des raisons différentes, dans ce resserrement des frontières identitaires (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 161-200). Quant à l'intérêt des scientifiques des XIX^e ou XX^e siècles pour l'étude de la population métisse de la région, il suffit de citer brièvement l'anthropologue Frank G. Speck, commentant à propos de certains Algonquins de Maniwaki jugés un peu trop éloignés de l'autochtonie à son goût : « *Their life as civilized Indians ceases to have any ethnological interest for us* » (Speck, 1929, p. 115). Que dire alors des Métis, qui ne commencèrent à recevoir un réel intérêt de la part des

anthropologues qu'à partir des années 2000, avec les Paul Charest, Denis Gagnon, Yves Labrèche et John C. Kennedy, Emmanuel Michaux, Joanna Seraphim ou Fabien Tremblay (voir Gagnon, 2009b; Gagnon et Giguère, 2012; 2014). Il importe donc de savoir que les observateurs scientifiques du tournant du XX^e siècle n'étaient aucunement intéressés à décrire la réalité métisse de l'Outaouais, nous privant aujourd'hui de précieuses informations, si on compare la situation avec celle des Indiens de la même région.

Au tournant des années 1970, un renouveau politique se fit sentir au sein des mouvements autochtones du Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord. Dès 1969, une première association représentant les Métis de la région de Maniwaki vit le jour, avant d'être incorporée en 1976 (Michaux, 2014, p. 149). À ce moment, elle formait un local de *L'Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut*, organisation fondée sous le leadership de Kermot A. Moore en 1971 (Moore, 1983, p. 9-11). Dans les années 1970 et 1980, de nombreuses publications de *L'Alliance laurentienne* démontrent tout d'abord des conflits internes concernant la définition du Métis. Malgré ces antagonismes, les écrits sont nombreux qui témoignent de la vitalité associative, des représentations politiques préconstitutionnelles, de l'identification collective au peuple Métis et à Louis Riel (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 201-211). L'association de Maniwaki se désaffilia finalement en 2005 de son organisation mère (devenue *L'Alliance autochtone du Québec*) pour former une entité indépendante rebaptisée *Communauté Métis Autochtone de Maniwaki* (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 201).

En observant une carte produite par *L'Alliance laurentienne* en 1979 (figure 3), on remarque immédiatement que les régions associées aux gens libres historiques du corridor Moose Factory-Montréal étaient bien représentées par les locaux de *L'Alliance*

laurentienne : Notre-Dame-du-Nord (pensons aux gens libres arrivant de la Baie James et d'Abitibi pour se fixer à cet endroit dans la deuxième moitié du XIX^e siècle); Kipawa, Témiscamingue (toujours sur les routes de la fourrure); Rapide-des-Joachims (pensons à l'établissement de François Caillé et Marie Wejigabawitch); mais aussi dans la région de l'ancien Fort Coulonge, qui comptait en 1979 pas moins de six locaux (Waltham, Fort Coulonge, Île du Calumet, Otter Lake, Campbell's Bay et Bryson). Cette concordance ne nous apparaît pas fortuite. Comme nous allons le voir, un lien historique direct unit les gens libres aux Métis contemporains de l'Outaouais.

LOCAUX DE L'ALLIANCE LAURENTIENNE DES MÉTIS ET INDIENS SANS STATUT INC. (1979)

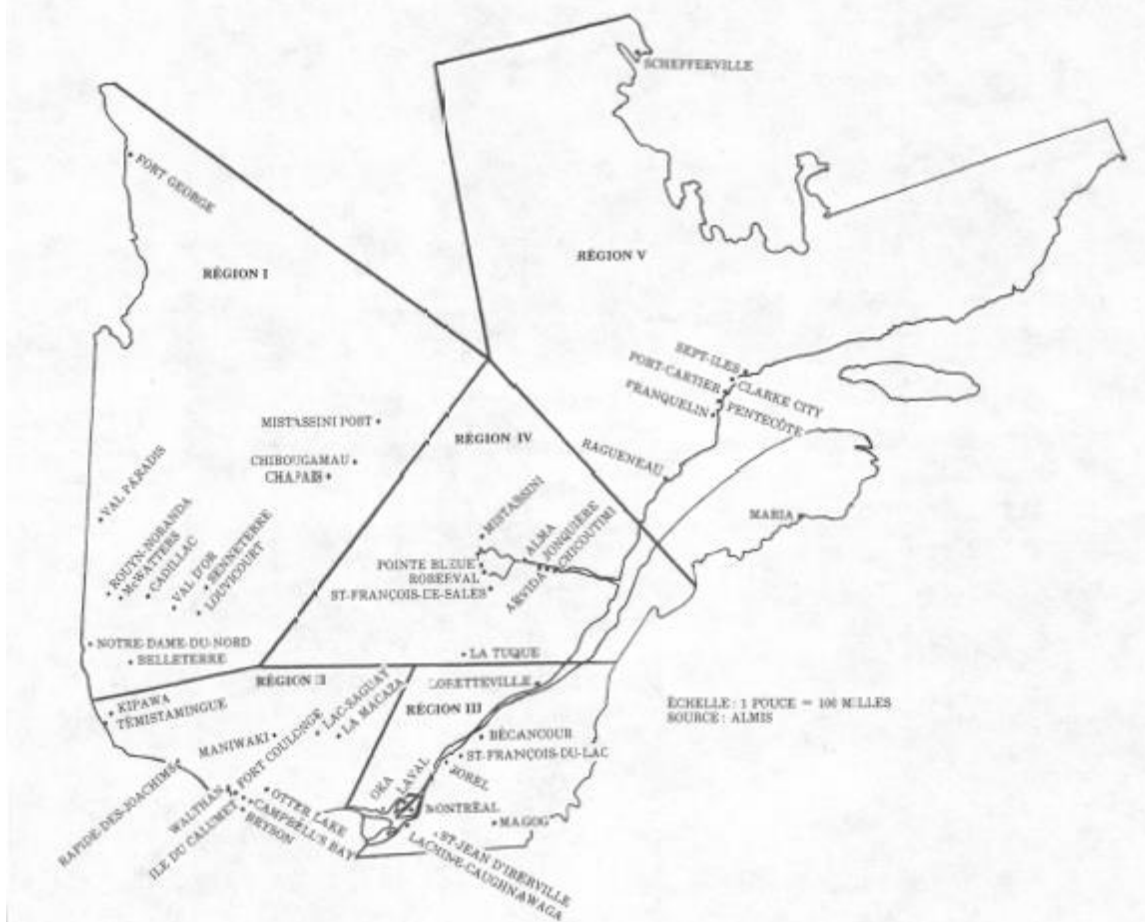


Figure 18. Locaux de L'Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut (1979)

Crédit : Gauvreau, Bernèche et Fernandez, 1982, p. 98.

Afin de voir dans quelle mesure les gens libres de l'Outaouais ont pu contribuer à l'émergence d'une identité métisse dans cette région, nous avons consulté une banque de fiches généalogiques provenant de l'association métisse nommée *Communauté Métis Autochtone de Maniwaki*, avec l'accord de cette dernière. Néanmoins, évaluer précisément le nombre de Métis en Outaouais qui descendraient des gens libres demeure un exercice difficile, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, ce ne sont pas tous les gens s'identifiant comme Métis qui sont membres d'associations métisses. Une première lecture

des entrevues de 2008 et 2016-2017 effectuées dans cette région permet de le constater (voir CRCIM et SMC dans la bibliographie). Deuxièmement, les fiches généalogiques fournies par les membres, pour justifier leur adhésion aux associations, ne documentent parfois qu'une seule lignée autochtone. Comme plusieurs Métis commencent souvent à documenter leurs origines sur la base d'histoires familiales transmises oralement, il se peut fortement que nombre de fiches généalogiques aient été soumises aux associations en ne présentant que cette seule lignée autochtone, probablement celle trouvée le plus facilement dans les registres religieux, plutôt que l'ensemble des lignées potentiellement intéressantes que peut contenir un arbre généalogique complet. Parmi les fiches consultées, nous avons repéré plusieurs lignées métisses qui n'étaient pas fournies par les membres, mais qui peuvent aisément être complétées par nous en se servant de généalogies bien documentées. À titre d'exemple, un membre pouvait fournir comme preuve de son ascendance autochtone une lignée remontant à une famille métisse d'Acadie, alors que l'un des couples présents sur sa fiche nous permettait de l'associer également à une lignée métisse de l'Outaouais, en l'occurrence des gens libres du XIX^e siècle. Une fois prises en note ces limitations, il faut comprendre que les résultats analysés ici ne peuvent que refléter partiellement l'ampleur de la descendance des gens libres dans la population outaouaise, ou d'origine outaouaise, s'identifiant comme métisse. Comme nous le verrons, ce constat partiel est tout de même révélateur.

Parmi les plusieurs centaines de fiches disponibles au moment de notre enquête à l'été 2016, 709 fiches ont d'abord été retenues, car elles documentaient des lignées menant à

des couples mixtes¹⁰ se rattachant au corridor Moose Factory-Montréal, et ce, du tournant du XIX^e siècle (l'émergence des gens libres) jusqu'à l'époque contemporaine. De ces 709 fiches, 147 ont été retirées, car nous ne pouvions les rattacher aux couples de gens libres documentés dans notre étude. Ces lignées concernaient des couples formés de femmes « indiennes » ou « métisses » et d'hommes que nous ne pouvions associer aux gens libres connus. Plusieurs de ces lignées pourraient néanmoins concerner des gens libres n'apparaissant pas dans notre corpus archivistique. Au final, 562 fiches reliées à autant de membres nous sont apparues intéressantes à analyser plus en profondeur, car elles documentent des lignées menant directement aux couples de gens libres. Puisque ces fiches nous ont conduits à 723 lignées, mais qu'elles concernent seulement 562 membres, il faut en conclure que beaucoup de membres ont plusieurs lignées familiales les rattachant aux gens libres historiques; la moyenne étant de 1,3 lignée par membre contemporain. Encore là, il ne s'agit que d'une moyenne obtenue « à première vue », car une reconstitution complète des 562 généalogies serait bien au-delà de la portée de cette étude.

Le tableau 2 compile nos résultats, en présentant le nombre de membres pouvant documenter leur ascendance jusqu'à un couple de gens libres du corridor Moose Factory-Montréal, lesquels sont d'ailleurs tous évoqués dans notre étude. Les noms en italiques concernent des individus d'origine autochtone. Certains noms qui ne sont pas en italique

¹⁰ Les critères permettant de définir ce qu'est un « couple mixte » demeurent arbitraires. En effet, même si un nom de personne issu d'une langue autochtone ne se retrouve que huit générations en arrière dans une famille, il demeure toutes fins utiles impossible de déterminer objectivement à quel moment, *si ce moment a bel et bien lieu*, l'identité indienne particulière, quelle qu'elle soit, se dissout entièrement dans une culture « canadienne » ou « métisse ». Ceci étant dit, nous avons ici retenu comme « couples mixtes » les couples présentant au moins un individu ayant l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : a) un nom issu d'une langue autochtone; b) une mention le décrivant dans les sources comme étant d'origine autochtone; c) une mention le décrivant dans les sources comme ayant un parent autochtone; ou d) une mention archivistique permettant de l'assimiler à un homme libre/femme libre historique dont nous pouvons documenter l'origine autochtone quelques générations avant. Un seul couple ne semblant pas avoir d'origines autochtones a été tout de même retenu.

pourraient aussi désigner des gens d'origine autochtone, mais nous n'avons pu vérifier les généalogies complètes de ceux-ci. Ces origines ont été détaillées dans les deux derniers chapitres.

Tableau 2. Portrait partiel des descendants des gens libres en Outaouais

Couples de gens libres	Nb de membres de la Communauté Métis Autochtone de Maniwaki descendant du couple
François Naud et <i>Élisabeth McPherson</i>	216
Basile David et <i>Thérèse Dufault</i>	98
François Vanasse et <i>Louise Forcier</i>	85
Pierre Chaussé et <i>Julie Vanasse</i>	84
André Lacroix et <i>Véronique Mactini/Tcipadjivanokwe</i>	35
<i>Pierre Paul</i> et Marie Antoinette Richer	33
Antoine Aslin/Asselin et <i>Élisabeth Océabénaquise/Commandant</i>	26
<i>Joseph Lépine</i> et <i>Marguerite Brousseau</i>	21
Jean-Baptiste C. Riel et Madeleine Truchon dit Léveillé	19
Louis Fournier et <i>Philomène McPherson</i>	14
Sévère St-Denis et <i>Élisabeth McDonell</i>	14
<i>Joseph Foubert</i> et Caroline Rocbrune/Larocque	13
François Vallière et <i>Cécile McDougall</i>	11
Joseph Fournier et <i>Marie Vallière</i>	11
William Budge et <i>Cécile Tshantshits</i>	10
<i>Thomas Knight</i> et Marie Sauvé	9
François Caillé et <i>Marie Wejigabawitch</i>	8
John/James Hodgson et <i>Caroline Goodwin</i>	8
Joseph Lavallée et <i>Marie Angélique Masanakomikokwe</i>	3
Joseph Chalifoux et <i>Marie Joseph Sakijikokwe</i>	2
<i>Ambroise Beaulieu</i> et <i>Marie Minoé8é/Godin</i>	2
Joseph Jussiaume et <i>Marguerite Alexandre,</i> puis Marie Villeneuve ¹¹	1

¹¹ L'homme libre Joseph Alexis Jussiaume père eut deux épouses : l'une métisse de Sault-Sainte-Marie, Marguerite Alexandre, l'autre canadienne, Marie Villeneuve (Goudreau, 2014a, p. 57; Malette, Marcotte et Bouchardeau, 2017, p. 240). Le membre contemporain de la communauté métisse descend de la deuxième épouse. Comme cette lignée n'est pas d'origine autochtone, le membre a aussi documenté sa lignée le rattachant à un autre couple de ce tableau.

Plusieurs observations peuvent être tirées d'une première analyse du tableau 2. Premièrement, 216 membres (38% des 562 membres retenus) descendent du couple Naud/McPherson du Lac-Sainte-Marie, ce qui démontre l'importance de cette famille au sein de la communauté contemporaine. Quelques autres couples comportent aussi beaucoup de descendants qui sont membres de l'association de Maniwaki : David/Dufault, avec 98 membres (17%); Vanasse/Forcier, avec 85 membres (15%); de même que Chaussé/Vanasse¹², avec 84 membres (15%). Dix-huit autres couples sont aussi représentés, allant d'un à 35 membres pouvant se rattacher à eux. Un seul des 22 couples ici représentés ne semble pas *a priori* avoir d'origine autochtone. Il s'agit du couple Riel/Truchon dit Léveillé. Nous l'avons tout de même inclus, car nous savons que Jean-Baptiste C. Riel était fort probablement l'un des hommes libres du Lac-Sainte-Marie arrivés en 1838, et que sa femme Madeleine était la petite fille du vieillard Léveillé qui était peut-être le « *old Freeman* » à l'origine du même établissement (voir chapitre 2). La compréhension du phénomène identitaire métis, dans une perspective mettant en valeur la contribution des gens libres, nous dictait ainsi de ne pas exclure ce couple de l'analyse, puisque la présence significative de ce couple dans les généalogies consultées témoigne de mariages entre descendants de gens libres. Mentionnons néanmoins que cette lignée n'est jamais utilisée par les membres de l'association comme preuve d'ascendance autochtone.

À la lumière des chiffres présentés ici, il est possible de conclure que les gens libres du corridor Moose Factory-Montréal ont contribué significativement à l'émergence d'une identité métisse historique et contemporaine, en ce sens qu'ils représentent les ancêtres

¹² À noter que tous les membres descendant du couple Chaussé/Vanasse descendent aussi du couple Vanasse/Forcier, puisque Julie Vanasse, la femme de l'homme libre Pierre Chaussé, était la fille métisse de l'homme libre François Vanasse et de la Métisse Louise Forcier. Cela explique les nombres presque identiques des descendants.

directs de plusieurs centaines de membres d'une association métisse en Outaouais, et qu'un nombre indéterminé de descendants n'étant pas membres de la *Communauté Métis Autochtone de Maniwaki*, ni peut-être d'aucune association, s'identifient probablement aussi en tant que Métis¹³. Leurs ancêtres, après avoir traversé une période de réajustement économique en Outaouais, et une époque où les scientifiques ne s'intéressaient pas à eux, ont donné naissance à une nouvelle génération qui prit sa place dans l'espace public au tournant des années 1970, en réaffirmant son identité culturelle. Comme nous le verrons dans la prochaine section, les témoignages des Métis contemporains s'ancrent en effet dans le passé de l'Outaouais en se remémorant des thèmes associés aux gens libres historiques.

4.3 – Regards métis sur le passé

Aujourd'hui, la population se décrivant comme Métis en Outaouais continue d'entretenir un lien de mémoire avec les populations historiques de gens libres. Même si la terminologie issue de la traite des fourrures (gens libres, hommes libres, *freemen*, etc.) n'a pas été relevée dans les entrevues auxquelles nous allons maintenant nous attarder, leur analyse permet de dégager quatre grands thèmes récurrents touchant le fait métis. Le premier thème ayant retenu notre attention concerne la discrimination accompagnant l'expérience identitaire des dernières générations de Métis (de la fin du XIX^e à la fin du XX^e siècle). Une fois ce contexte général mis en lumière, nous nous sommes intéressés à documenter la perception des ancêtres chez les Métis contemporains, d'un point de vue identitaire. Cette perception a ensuite été confrontée à celle touchant le concept de communauté métisse, ou à celui plus large de communauté historique où leurs ancêtres évoluèrent. Finalement, nous avons

¹³ Pour un exemple de Métis contemporains n'étant pas membres d'associations autochtones, voir CRCIM, 2008e.

dégagé du corpus d'entrevues l'importance accordée aux activités de subsistance, en tant que valeur associée intrinsèquement à l'autochtonie en général, et à la métissitude en particulier.

4.3.1 – Discriminations

L'un des traits les plus récurrents dans le discours contemporain des Métis outaouais est certainement la stigmatisation vécue par les familles jusqu'à récemment. Cette stigmatisation est d'ailleurs un trait récurrent associé à la catégorie sociale du Métis, un peu partout dans les anciennes colonies où elle a émergé (Gagnon et Giguère, 2014; Kennedy, 2014). Elle était souvent intériorisée dans la famille même, au point où parler de ses origines autochtones pouvait devenir gênant. La peur ou la honte ainsi engendrées purent donner lieu à des dissimulations identitaires volontaires (CRCIM, 2008d; 2008e). L'un des informateurs exprime la gêne associée au fait d'être Métis en ces termes : « Ma grand-mère, la mère de mon père, m'a toujours dit c'était gênant de dire qu'on avait de l'Indien, on était regardés de travers. Fallait pas que tu parles de ça dans ce temps-là » (CRCIM, 2008g).

L'enfance, comme on pourrait s'y attendre, devenait souvent le premier passage obligé à travers diverses épreuves où l'origine autochtone était pointée du doigt. Parfois, c'était d'abord l'entourage des jeunes Métis qui les identifiait comme Autochtones, ce qui rendait ces enfants perplexes quant à leur véritable identité (CRCIM, 2008d). Pour un informateur, la peur liée aux écoles résidentielles autochtones pouvait expliquer une certaine dissimulation : « Y cachaient leur monde. Y avaient hâte de changer d'nom [en se mariant] » (SMC, 2016e). Certains évoquent même leur métissitude comme facteur

contribuant aux bagarres entre jeunes : « J'ai pu de jointures. Dans ma jeunesse il a fallu que je me batte à cause que j'avais de l'Indien. Ici à Maniwaki, c'était *rough* avec les Blancs et tout » (CRCIM, 2008g). Les insultes touchant les jeunes Métis comprenaient d'ailleurs le même vocabulaire que l'on retrouve dans le corpus archivistique, en l'occurrence *half breed* ou Sauvage :

LL : C'est l'mot qui était utilisé chez nous. Pis c'était plus un mot sale. « Ha! l'maudit *half breed!* ». T'sais?

GM : C'tait péjoratif?

LL : Ben... ouais. Ben, *half breed*... Fait que... Là, à c'moment-là... on s'vantait pas! Même... À chez nous, tant que ma mère faisait le pain... autochtone, la *bannook*, toute ça, ben... on aimait ça. Si on aurait eu ça dans nos boîtes à lunch, à l'école, y riaient d'nous autres! « Ben nous autres on a du beau pain, bambé [bombé], on a... Ha! R'garde les sauvages! Les sauvages! ». T'sais? Là...

[...]

LL : Oui, ben c'tait toute pas mal franglais, Fort-Coulonge, anglais. Pis : « Vous êtes toute des *half breeds!* Pis 'garde les sauvages, pis les *half breeds!* » Jusqu'au point que chu dev'nu mauvais! J'tais doux comme un agneau, moé. Comme j'te dis, les cicatrices ça a pas v'nu tout seul, ça. Pis c'est mon père qui a v'nu à bout de s'mettre les pieds à terre pour me dire : « Faut tu t'défendes! ». C'est pas beau, là, de parler d'violence, mais dans c'temps-là, là... C'tait ça!

SMC, 2016e

Les langues autochtones devenaient aussi l'objet de prescriptions sociales. Il n'était pas bon au début du XX^e siècle de les parler devant des non-Autochtones (SMC, 2016e). Pour les communautés où ces langues avaient disparu, mais où certaines expressions étaient toujours en usage, comme à l'Île du Grand Calumet, l'autorité religieuse exerçait un contrôle sur les pratiques linguistiques. Un informateur raconte comment la tournée du curé chez ses paroissiens pouvait devenir l'objet d'un tel contrôle : « [...] eux autres y travaillaient dans l'champ, pis euh... Mon grand-père y a lâché un mot [algonquin]... une couple de mots d'même, pis euh... l'autre y dit : "Tu viendras à 'confesse, toé, là" » (SMC,

2016c). Ce même ostracisme tourné vers les locuteurs de langues autochtones a d'ailleurs été relevé chez les Métis de l'Ouest (Devine, 2004, p. 174-175; Gagnon et Gagné, 2009).

D'anciennes pratiques de nature religieuse pouvaient aussi être dissimulées au reste de la population avoisinante, en utilisant des codes sémantiques transmis aux enfants lorsque nécessaire. Un informateur relaie ainsi le discours de sa grand-mère en ces termes, en lien avec le tabagisme, compris ici par ce premier comme une forme de *smudging* :

« - j'm'assis tout l'temps à l'Est, pis j'fume ma pipe, pis la boucane... s'en va là [sur le visage], pis a dit j'fais mes prières avec ça. J'use la pipe... - Ha ok? » *So*, ça faisait du sens, on va dire, t'sais? « C'est une manière, a dit, de même y a pas personne qui sait qu'est-ce qu'on fait, y peuvent pas dire qu'on est Indien, Métis... j'fume la pipe, pis *I do my thing* ».

SMC, 2016a

Cette clandestinité touchant l'identité métisse touchait en fait plusieurs autres sphères de la vie, comme l'accès à l'emploi (SMC, 2016a). Un informateur évoque une famille métisse de commerçants à Maniwaki, laquelle ne donnait « pas de trouble », comparée à une autre famille qualifiée de « haïssable » qui, elle, se voyait à l'époque traitée de « maudits Sauvages » (CRCIM, 2008c). On peut ainsi envisager que la moralité attribuée à une famille pouvait s'accompagner d'un traitement différentiel de la part d'autrui et où les Métis jugés immoraux devenaient plus facilement des « Sauvages » dans le discours public.

À l'inverse, certains Métis expérimentèrent une forme de double discrimination liée à leur position fragile située à la frontière identitaire indienne et canadienne. Dans ce cas, le « Blanc » pouvait se révéler un ennemi d'enfance dans les bagarres de jeunesse où le Métis faisait figure d'Indien, alors qu'une fois devenu majeur, le même Métis se voyait rejeté de l'environnement de la réserve indienne où il avait grandi et pratiqué sa culture, puisque

maintenant jugé trop « blanc » et sans statut indien (CRCIM, 2008c). Dans certains cas, le rejet pouvait même impliquer les organisations métisses elles-mêmes, à une époque où les critères de *blood quantum* jouaient un rôle certain. Un descendant du couple de gens libres Fournier/McPherson raconte de cette façon son expérience :

NH : À un moment donné, on a essayé de... J'ai essayé, moé, d'avoir ma carte de membre.

GM : De quelle association?

NH : C'était l'Alliance des... L'Alliance des Métis... L'Alliance laurentienne des Métis et des Indiens sans statut.

GM : Ça, ça remonte à assez loin, ça?

NH : C'tait icitte. C'tait dans 'es années '70, j'dirais. Pis ça... ça marchait pas. J'pense pas qu'j'leurs ai jamais parlé, là... Mais... D'après les critères qu'y m'ont donnés... oui j'leurs ai parlé, j'les avais appelés. Y m'ont donné des critères.

SMC, 2017

Dans un tel climat stigmatisant, de nombreux Métis de l'Outaouais ont donc intériorisé un discours les rattachant à l'autochtonie de façon plus ou moins dissimulée, tournant souvent autour du secret de famille, du non-dit et du reflet projeté sur eux par les non-Autochtones. Cette période de repli identitaire caractéristique, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1970, est d'ailleurs très semblable à celle observée dans l'Ouest canadien entre les années 1890 et 1930 (et même parfois jusqu'aux années suivant l'arrêt *Powley* en 2003), où s'afficher comme Métis « *was no longer economically nor socially advantageous* » (Ens, 2001, p. 174). Selon Ens, cette dissimulation relativement courante de l'identité métisse n'empêcha toutefois pas les peuples et les communautés métisses de continuer d'exister. La discrimination a tout de même eu de graves impacts aux niveaux linguistique, politique, familial, ainsi qu'au niveau du climat social.

4.3.2 – Les ancêtres comme point d’ancrage

En dépit d’un climat social défavorable à l’expression ouverte de leur identité, la figure de l’ancêtre est demeurée omniprésente dans la mémoire des Métis contemporains. De façon générale, les Métis outaouais se racontent comme descendant des « Indiens » ou des « Sauvages » et assez souvent d’un ou d’une ancêtre indienne considérée comme « pure » ou « vraie » (CRCIM, 2008b; 2008c; SMC, 2016c; 2016e; 2017). Même des individus désignés comme Métis dans la littérature ou les sources archivistiques deviennent parfois des ancêtres « indiens » dans le discours contemporain des Métis, tels les ancêtres David, Chaussé ou Foubert (CRCIM, 2008b; SMC, 2016d). Le petit-fils de César Paul (1863-1975), une figure marquante de l’autochtonie outaouaise, décrit ainsi son aïeul : « Y en a ben qu’y ont dit qu’César Paul était un Métis, mais il l’était pas. C’tait un Algonquin pur » (SMC, 2016e). Or, César Paul était décrit dans une publication de 1983, fortement associée à l’Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut, comme un « Métis algonquin » (Moore, 1983, p. 48). Bien sûr, il ne s’agit pas ici de mettre en opposition des perceptions à première vue contradictoires, mais bien d’illustrer comment la figure de ce que nous pourrions appeler *l’Indien originel* est importante dans le lien qui unit le Métis à son passé. De surcroît, ces contradictions apparentes ne sont en fait que l’expression bien tangible de la fluidité identitaire observée à même les sources archivistiques, ici comme ailleurs, et où les catégories identitaires sont beaucoup plus cumulatives qu’exclusives¹⁴. Des informateurs n’ont pas hésité à se décrire à la fois comme « Algonquin » et « Métis »

¹⁴ Au sujet des identités cumulatives chez les Métis de Saint-Laurent, Manitoba, voir Lavallée, 1988, p. 194-196.

(SMC, 2016e) ou à décrire de petites populations s'auto-identifiant comme indiennes, mais composées en réalité, selon eux, de Métis (SMC, 2016b).

La question de la « pureté » associée à l'autochtonie ne saurait être un phénomène récent dans la région, ni être l'apanage du discours identitaire métis. Dès 1874, par exemple, une pétition provenant d'Algonquins de la réserve de Rivière Désert (Maniwaki) utilisait cette même rhétorique pour définir ses signataires, de « *pure Algonquins* », par opposition aux Métis de la région (Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 189). Nous pourrions ainsi suggérer que la terminologie utilisée à la fin du XIX^e siècle, on peut le supposer tant chez les Algonquins que chez les Métis, ou même les « Blancs », eut une incidence dans le discours populaire jusqu'à aujourd'hui. Dans la même veine, certains informateurs « quantifient » de la sorte les origines de telle ou telle famille : « Eux autres [la famille Knight] y étaient plus proches des Indiens, dans 'es générations » (SMC, 2017).



Figure 19. Joseph Knight et Cordelia Roberge

Auteur et date inconnus. Joseph est le petit-fils de l'homme libre Thomas Knight. Crédit : Germaine Knight et Jean-Pierre Knight.

Si quelques informateurs se décrivent à la fois comme Indiens et Métis, ou Métis et Québécois, d'autres marquent plus clairement leur distanciation d'avec l'indianité. Même

s'ils sont les descendants des Premières Nations, ils ne font plus partie de ces groupes au sens strict : « On savait qu'on avait de... du sang indien. La plupart des familles, là, en avait, là. Mais... Non... C'tait pas... On faisait pas d'Pow Wow! » (SMC, 2017). Certaines familles chérissaient aussi le souvenir d'ancêtres métis, mais sans en mentionner l'origine autochtone à leurs enfants, ce qui rappelle la dissimulation identitaire évoquée plus haut. Une informatrice entendait ainsi parler régulièrement de Marie-Louise Riel McGregor durant son enfance, mais sans se douter que son aïeule était autochtone (CRCIM, 2008e). Parfois, ces silences devenaient lourds pour les enfants en quête de réponses à des questions existentielles. Afin de répondre aux inquiétudes, les adultes redoublaient d'ingéniosité, mais sans trahir la mémoire des anciens :

GM : Pis à cette époque-là, est-ce... Eux autres [les grand-parents], y se disaient... Est-ce qu'y s'disaient Canadiens français, à c't'époque-là? C'tait comme...?

RM : Oui. Y s'disaient Français, mais y s'disaient qu'y étaient que'que chose d'autre. Y disaient pas qu'y étaient Métis, y disaient pas qu'y étaient Premières Nations, mais y disaient... Parce que moé, à sept ans, j'ai commencé à d'mander des questions, pis c'est l'école que j'allais à Azilda, c'tait une ptite école, pis c'tait rien qu'une ptite communauté, à c't'heure on sait qu... la communauté que j'restais là[?], y appelaient ça Bélangerville, *so...* Azilda a été nommé par une femme qui s'appelait Azilda Bélanger, pis c'est... était Métisse, elle. [...] Pis moé j'ai commencé à d'mander des questions : « Mais comment ça s'fait qu'nous autres on va à c't'école-là, une ptite école, qui a pas rien, là? »... Pis à Azilda y avait trois grosses écoles! Y avait un *gym*, pis tout ça, nous autres on avait pas d'*gym*, rien. *So...* Après ça c'est là qu'y disaient : « Ben on est... On est que'que chose d'autre, nous autres. On est... On est d'l'Indien dans nous autres! Mais dit-lé pas à personne! » [rires] « On est que'que chose d'autre, mais on est pas Indiens, là... Mais on a d'l'Indien ». [...] À sept ans, là, t'sais? *Anyway. But...* Ouin, c't'intéressant. À mesure, par... on va dire, douze-treize ans, ben là j'savais qu'est-ce qu'y se passait.

SMC, 2016a

Cet informateur insiste sur le fait que ses aïeux « ont tout l'temps dit qu'y étaient pas Français purs » (SMC, 2016a). Dans ce cas précis, c'est lors des grandes mobilisations politiques métisses que la terminologie ancienne commença à revenir en force dans les

familles : « Ça a commencé alentour d'icitte... ho! j'dirais 94, *I guess*, 1994? *So* y ont v'nus nous voir tu suite, comme la famille Provost, on va dire, pour les Métis, là. *So...* avec la Métis, la Nation Métis de l'Ontario. *MNO* » (SMC, 2016a).

Ces questionnements identitaires, courants chez les familles durant une bonne partie du XX^e siècle en raison du climat de discrimination, ont progressivement fait place à une stabilisation de la terminologie à mesure que les mouvements politiques métis s'organisèrent en Outaouais et dans le Nord-Est ontarien :

Avant, on savait qu'on était que'que chose... pas des Indiens! ... On était mêlés... le mot Métis sortait pas encore, *right?* Mais quand que *MNO* y ont v'nu, Tony Belcourt, pis y cherchaient... pis y disait : « *why[?] you're Métis!* ». Métis? Là, on a faite d'la recherche [...]

SMC, 2016a

De manière générale, les informateurs métis ont relevé des définitions assez semblables de ce qu'ils entendaient par « Métis ». L'un d'eux évoque comment sa grand-mère paternelle, une arrière petite-fille du couple de gens libres Fournier/McPherson, se définissait : « Elle a disait qu'a l'avait aussi des origines écossaises. Mais... Et indiennes. [...] A jasait, mais... a l'insistait, pis a disait souvent qu'a... c'tait son côté indien, ou c'tait son côté écossais, ou... a parlait des deux, avec fierté, c'est sûr » (SMC, 2017). D'autres ont décrit le Métis comme le résultat de l'union de « Canadiens français avec les Indiens » (CRCIM, 2008b), en ajoutant parfois une précision qui confirme qu'il ne s'agit pas que d'un simple mélange, mais bien d'une catégorie identitaire unique : « Dans le fond, c'est un Indien et c'est un Canadien, mais c'est pas rien qu'un Indien et un Canadien : c'est un Métis » (CRCIM, 2008c).

Cette réappropriation du terme Métis ne saurait être que le simple résultat de l'activisme politique et culturel autochtone débutant au tournant des années 1970. Chez certaines familles, le souvenir de la terminologie ancienne demeura ininterrompu, et ce, malgré le climat de dissimulation identitaire soulevé ici. Pour certaines familles apparentées à Louis Riel, par exemple, la mémoire du terme Métis est plus visible (CRCIM, 2008a; 2008e; Malette et Marcotte, 2017; SMC, 2016d). Un informateur, descendant des gens libres McGregor, Riel et McDougall, relève ainsi le parler propre à son grand-père, dont les ancêtres provenaient de la communauté du Lac-Sainte-Marie : « Y utilisait, lui... Métchif, y disait tout l'temps Métchif » (SMC, 2016d). Un autre informateur, qui habitait la région des Laurentides (à Montfort), explique qu'une autre famille de Métis des environs utilisait aussi un ancien terme, dans les années 1940 ou 1950 : « J'sais que y avait, comme Monsieur... Monsieur... Lizotte, lui y disait qu'y était un Métif » (SMC, 2016b). Notons que le terme « Métif » était aussi en usage au Témiscamingue à la même époque (Bégin, 2010, p. 77).

Pour plusieurs, le terme anglais *half breed* est demeuré plus présent, en raison sans doute de l'apport linguistique des nombreuses familles anglophones de l'Outaouais, lesquelles devaient certainement aussi participer au discours discriminatoire des décennies passées. La terminologie longtemps utilisée par les agents de la CBH pourrait aussi y avoir joué pour beaucoup dans le maintien du terme. Un Métis de Fort-Coulonge raconte : « Fait que... ma mère nous l'disait. Euh... Y us... y utilisaient pas l'mot Métis, y disaient : “[...] vous êtes des *half breeds*” » (SMC, 2016e). Aujourd'hui, par contre, le mot Métis est devenu courant. Le même informateur qualifie, par exemple, sa grand-mère maternelle de Métisse, tout comme son épouse. Malgré qu'il soit maintenant statué comme Algonquin

auprès des Affaires indiennes, son identité métisse est clairement au centre de la perception de son autochtonie : « Pas autant que Métis. Je suis un Métis, et je suis fier d’être un Métis » (SMC, 2016e). Cette affirmation identitaire est de surcroît souvent mal comprise par certains : « J’sais qu’moé j’mé l’fait dire souvent : “Pourquoi tu portes ta ceinture *fletchée!*?” Parce que je suis un Métis! J’vas mourir en Métis! » (SMC, 2016e).

Un dernier trait identitaire rattachant les informateurs à leurs ancêtres est associé au fait français métis. Quelques-uns habitent la région générale de l’ancien Fort Coulonge et de La Passe, où le passé métis est particulièrement lié aux Métis de l’Ouest, en raison de la route de canot historique traversant ce territoire. C’est à La Passe qu’Alexander Shirreff avait remarqué la présence d’une communauté de gens libres « *French, or Bois Brulées* ». Or, l’un des informateurs relaie ainsi le discours de son ancêtre ayant justement habité à La Passe à l’époque de Shirreff : « Pépère, y disait souvent, que son grand-père à lui, y disait : “Si j’avais moyen que j’prenne un couteau, pis j’mé coupe, pis que j’laisse toute le sang anglais dans moé partir, y dit, je l’f’rais tu suite, de même.” Ouin » (SMC, 2016c). À la lumière d’un schéma généalogique fourni par l’informateur, on constate que cet homme se nommait François Spencer et qu’il s’agit du même individu marié à Clothilde Legault à La Passe en 1836, où les témoins étaient l’homme libre métis Jean-Baptiste Bernard, ainsi que des nommés Jacques Desnoyers, Paul Inini et Basile Kija Inini (ADP, BMS Missions, 1836-?-?). Le discours relayé d’un habitant de ce hameau de gens libres, où les Métis faisaient bonne figure, met en relief l’usage prépondérant du français chez beaucoup de Métis et cela en opposition avec le pouvoir britannique (au sens large), ce qui n’est pas sans rappeler les liens idéologiques entre Métis de l’Ouest et résistances patriotes de 1837-1838 face au pouvoir colonial (Malette et Marcotte, 2017, p. 58-60). Les témoins présents

au mariage de Spencer offrent aussi un sens supplémentaire au discours rapporté par son descendant : ils regroupent visiblement des Métis, peut-être des Canadiens et certainement des Algonquiens, unis dans cette célébration religieuse ayant lieu en un endroit marqué de la présence des gens libres.

La figure de l'ancêtre chez le Métis contemporain de l'Outaouais tourne donc, en résumé, autour de quelques concepts clés qui aident à définir son identité : l'Indien originel, associé à l'idée de pureté culturelle et/ou du « sang »; la fluidité ou la cumulation parfois observable entre les identités indiennes, métisse et canadienne; l'usage d'euphémismes associés à la dissimulation identitaire pour faire face aux discriminations; et, finalement, le « mélange » nécessaire entre les peuples pour donner naissance aux Métis, où l'élément français (ou canadien-français) semble souvent aussi important que l'élément autochtone.

4.3.3 – La communauté en évolution

Le climat communautaire illustré par le mariage de François Spencer et Clothilde Legault à La Passe, évoqué plus haut, nous amène à nous intéresser maintenant à la perception qu'entretiennent les Métis contemporains face aux communautés historiques dont ils se réclament. Cette perception touche la période mythique ou originelle, associée à la belle époque, et à une autre période, plus sombre et caractérisée par un repli forcé, tant physique que symbolique. Elle fait aussi référence au rôle parfois ambigu également donné aux Métis de l'Ouest : celui de « civilisateur ».

Pour le Métis, l'évocation de la communauté historique est souvent associée à des figures mythiques indiennes ou canadiennes, où des héros plus grands que nature sont encore aujourd'hui remémorés. L'un des informateurs raconte les découvertes surprenantes faites

par la génération de ses grands-parents à l'Île Baskatong, qu'il considère comme communauté indienne et métisse; un portrait d'ailleurs rapporté dans la littérature (Couture, 1983, p. 120-121). En raison de la création du réservoir Baskatong, le cimetière dû être relocalisé en 1927 :

Mon grand-père aussi m'en avait parlé, du déménagement du cimetière, parce que y avait les grands-parents... y avait les parents d'ma mère qui étaient là. Y 'es ont déménagés sur la terre ferme, j'me souviens, pis y m'contait y avaient déménagé, y avait beaucoup d'Atikamekw qui étaient enterrés là. Pis y avait... y avait des gros gros crânes, y avaient jamais vu, plus gros qu'une tête humaine. Y pouvaient s'mettre le crâne par-dessus 'a tête.

SMC, 2016d

À l'Île du Grand Calumet, la notion de communauté remonte aussi à l'époque pré-contact, et le Métis remet sa connaissance du territoire entre les mains des aînés algonquins pouvant encore donner un sens aux origines :

Penses-tu qu'on peut savoir comment ça se fait qu'ça s'appelle l'Île du Grand Calumet? On nous a conté, les aînés [algonquins] nous ont conté que déjà, longtemps, y avait d'la pierre bleue, pas loin des rapides, pis... y n'a souvent qu'y avaient un *gathering* qui s'faisait icitte.

SMC, 2016c

Le même informateur évoque, un peu de la même façon, comment les alliés indiens des Métis servent aussi de lien avec l'univers spirituel pré-chrétien ayant caractérisé les origines :

On avait un Micmac, y aimait donc ça v'nir icitte, pis nous autres on aimait ça, t'sais, qu'y vienne, parce qu'y faisait la tente branlante. Fait que... Avait jamais vu ça... Lui y disait que, ça faisait 250... 250 ou 260 ans qu'y avait pas eu, t'sais d'une cérémonie d'même à l'Île.

SMC, 2016c

Même si le sens de la communauté historique tourne surtout autour des origines autochtones, l'apport des coureurs de bois français demeure important pour plusieurs. À l'Île du Grand Calumet, la figure de Cadieux est dominante (voir Taché, 2002, p. 172-183) et a donné naissance à une tradition orale depuis l'époque des voyageurs de la fourrure jusqu'à aujourd'hui. Notre informateur de l'endroit explique que, malgré la perte de détails historiques avec le temps, le monument érigé en l'honneur de Cadieux est encore important sur l'île. D'ailleurs, son père et d'autres entretenaient longtemps le monument, avant qu'il ne soit déménagé au village. Des cérémonies y ont lieu de temps à autre et un « gardien » s'occupe du site avec respect (SMC, 2016c).

Un autre des traits communautaires évoqués en entrevue est le caractère migratoire. Pour plusieurs raisons, les familles métisses bougeaient souvent. Non seulement pour les cycles saisonniers de subsistance, mais aussi pour se relocaliser d'une région à l'autre. Quelques fois, ces migrations étaient volontaires. On se déplaçait par exemple pour trouver du travail, comme au Lac Jim (au nord de Fort-Coulonge) à une certaine époque, où convergèrent des familles algonquines et métisses, dont apparemment les Chaussé¹⁵ (SMC, 2016e). Mais le plus souvent, les migrations résultèrent du développement de la colonisation dans la région. Un informateur raconte ainsi les déplacements vécus par la famille de son père et celle de sa mère, toutes deux métisses. Du côté paternel, le Lac-Sainte-Marie, à concentration métisse au milieu du XIX^e siècle, devint moins hospitalier dans les décennies suivantes :

¹⁵ L'entrée Wikipedia « Lac Jim » donne l'information suivante concernant cet endroit; information que nous n'avons pu pour l'instant valider : « En 1870, Peter Paul, un algonquin du lac des Écorces (Bark Lake) près de Maniwaki, Québec y installe sa famille, Madeleine Brizard et ses enfants Lizy et César. [...] La communauté s'agrandit avec l'arrivée des familles algonquines de Fred Gauvin, Jim Odix, Delphis Henri et d'un certain Chaussé » (Anonyme, 2017).

Ben... à cause qu'y avaient été poussés par les autres... par les Blancs qui s'en v'naient. [...] y faisaient d'la culture, pis les Blancs prenaient la culture, eux autres-là. Y prenaient les places, pis y achetaient les terres du gouvernement. Y prenaient les terres du gouvernement eux autres. Parce que... faut comprendre, que les *squatters*, auraient pu demander l'*squatter right*, d'une propriété du bien après 30 ans, d'utilisation du territoire. Mais j'pense qu'y a jamais personne, qui a pensé à ça, à l'faire dans c'moment-là, y étaient pas instruits [inaudible]. Fait qu'y se sont fait tassés tout simplement. [...] y vivaient surtout de chasse et d'trappe, pis de pêche, [...] pis eux autres y avaient de moins en moins d'gibier, fait qu'y ont monté vers le nord.

SMC, 2016d

Les Riel du Lac-Sainte-Marie seraient ainsi montés plus loin au nord à la recherche de meilleures conditions pour exercer le mode de vie qu'était la combinaison d'agriculture de subsistance et d'activités cynégétiques, devenu impossible dans un environnement de plus en plus agricole. Quant à la famille maternelle de notre informateur, c'est la construction du barrage Mercier et la création du réservoir Baskatong qui leur fit abandonner le village de l'Île Baskatong, en raison de la hausse du niveau des eaux en 1927 (SMC, 2016d). Un autre informateur évoque l'idée similaire de l'arrivée plus massive de colons comme repoussoir pour les Métis : « mais quand qu'ça v'nu trop blanc... y étaient forcés, comme, à sortir, parce que c'tait trop, comme français français, t'sais veux dire? » (SMC, 2016a). Une autre raison pouvant expliquer les migrations plus ou moins volontaires concernait la peur des écoles résidentielles pour Autochtones : « Fait que eux autres, y s'ontvaient évadés avec leurs enfants. Et puis... c'te famille-là, y s'avaient installés au lac Jim, personne savait qui sontaient là » (SMC, 2016e). Les déplacements (physiques ou symboliques) occasionnés par l'arrivée de colons, et de l'administration qui la suit toujours, apparaît donc constamment en filigrane, comme lors de la création de ZEC¹⁶ sur la Haute-

¹⁶ Ou zones d'exploitations contrôlées. Les activités de chasse et de pêche sont régies par le gouvernement de manière plus serrée sur ces territoires.

Gatineau, du déplacement « forcé » du monument de Cadieux à l'Île du Grand Calumet, ou de l'église du Lac-Sainte-Marie en raison de la construction du barrage Paugan (Municipalité de Lac-Sainte-Marie, s.d.; SMC, 2016c; 2016d).

À la prospérité des communautés d'un passé plus lointain, les Métis font suivre chronologiquement une période plus difficile caractérisée par un effacement ou une dissimulation. Ce processus est imagé de cette façon par l'un des descendants des Riel de la région : « mes grands-parents venaient de la réserve indienne de Wahishkin¹⁷, qui est Lac-Sainte-Marie maintenant » (CRCIM, 2008a). Ce passage de « réserve » à communauté plus « moderne », voire à communauté détruite, s'applique aussi à l'Île Baskatong (SMC, 2016d). Les figures emblématiques des Métis du passé, comme les anciennes représentations de la communauté, semblent aussi lentement s'estomper, telle la descendance de la famille de gens libres Brizard/Lavigne à l'Île du Grand Calumet, lesquels étaient autrefois une famille bien prospère (La Presse, 1926, p. 5; Ouellet et Dionne, 2000, p. 102; SMC, 2016c).

Lors de la période de dissimulation, de rares indices laissés ici et là permettaient néanmoins aux Métis attentifs de se questionner et d'investiguer leurs origines :

BM : [...] Le gars qui... *runnait* [dirigeait] l'chant [d'église à l'Île du Grand Calumet], là, y était chef de t'ça, j'sais pas, c't'un gars qui v'nait d'ailleurs, lui. Y était icitte comme professeur, ou que'que chose de même. Y vient m'voir une fois, pis y dit : « Heille, y dit, j'ai trouvé des papiers dans... arrière dans la vieille sacristie. Y dit euh... Y a l'*Notre Père* en algonquin, là. Y dit, ça t'tenterais-tu, y dit, qu'on... y dit, qu'on pratique ça pis qu'on chante ça à Noël, t'sais? ». [...] Pis là y m'avait dit

¹⁷ Ce nom, qui pourrait surprendre, est en effet présent sous diverses variantes à une date ancienne. L'historien oblat Gaston Carrière a recensé la forme « Sainte-Marie-de-Woessiakans » pour la mission du Lac-Sainte-Marie, alors qu'une ancienne chronique oblate réfère aussi au lac « Walliag Kang » en 1847 (AD, 1949, p. 74; Carrière, 1962, p. 102). Quant aux missionnaires de passage en 1840, ils précisèrent que l'endroit se nommait auparavant « Epitchiagan ou Lac Rond ». Epitchiagan, signifiant « paire de culottes », aurait été le nom du ruisseau servant de décharge au lac. Le lac Sainte-Marie comme tel aurait autrefois été nommé « Waweyachkanch », signifiant « petit lac rond » (Anonyme, 1841, p. 40-41).

qu'y avait trouvé ces... ces papiers-là dans l'ancienne... Laisse-moé t'dire qu'y ont disparu vite faite ces papiers-là, par exemple...

GM : Ha ouin? Après ça vous n'avez pu entendu parler?

BM : Non. Dans c'temps-là, ben on commençait à comprendre le... T'sais, c'était une... une bataille intérieure aussi, parce que on commençait à comprendre qu'est-ce qu'y ont vraiment faite aux... aux familles indiennes pis toute ça, là. C'tait pas drôle, là!

SMC, 2016c

Le même informateur évoque aussi le sentiment de tristesse provoqué par la perte d'éléments culturels autochtones durant le XX^e siècle et la difficile réconciliation communautaire entre le retour aux sources et l'ordre établi par l'Église catholique : « On dirait qu'c'était soit la culture autochtone, ou soit l'Église. [...] Pour moé, j'aurais aimé ça faire que'que chose. Mais si eux autres [les autres Métis] y étaient pas rendus à c'point-là, si y se sont toujours fait dire non non non, t'sais? » (SMC, 2016c).

À travers une résilience notoire, les Métis contemporains expriment tout de même leur capacité à se reconnaître entre eux durant ces années souvent passées sous le couvert de la dissimulation ou de la gêne à se définir ouvertement comme Métis, et démontrent une volonté d'être reconnus aujourd'hui pour ce qu'ils sont. Un descendant du couple Fournier/McPherson, ayant grandi au Lac-Sainte-Marie, parle de la conscience des origines qui était présente dans les années 1950 :

GM : Ok. Pis dans l'village du Lac-Sainte-Marie, est-ce que... à votre connaissance, est-ce qu'y en avait d'autres... des familles comme ça qui avaient du sang indien?

NH : Tout l'monde! [rires] Presque tout l'monde. [...]

GM : Ok, fait que un peu tout l'monde... Est-ce que c'était surtout, mettons, les francophones, ou chez les Irlandais aussi ça s'disait, ça?

NH : Non! Les Irlandais y p... non! Parlaient pas de t'ça, eux autres.

GM : Fait que c'tait comme une autre catégorie?

NH : Oui. Y étaient comme un peu à part, eux autres. [...] Non, eux autres les Irlandais, c'était pas pantoute... Dans nos têtes, là, y avaient pas d'sang indien, pantoute eux autres. [...] Y étaient pas dans notre *gang*, vraiment, là.

SMC, 2017



Figure 20. Philomène Gauthier, son petit-fils Norman Henrie et son mari Napoléon Henrie

Auteur inconnu. Lac-Sainte-Marie, 1959. Philomène Gauthier est la descendante des gens libres Fournier/McPherson. Norman Henrie est l'un de nos informateurs. Crédit : Norman Henrie.

Quand un Métis en rencontrait un autre, une reconnaissance mutuelle pouvait s'exprimer directement, comme se le remémore un informateur originaire des Laurentides qui, alors dans l'hinterland de Fort-Coulonge au début des années 1970, côtoya des trappeurs métis : « Et puis... J'ai été avec eux autres, pis là on parlait, pis on parlait, pis à un moment donné, y dit, y disait : "Ben là! D'la façon tu m'parles, tu connais ça pas mal! Pour moé t'es la même chose que nous autres!" » (SMC, 2016b). Cette reconnaissance mutuelle serait même vouée, pour certains, à dépasser aujourd'hui le simple cadre familial ou communautaire métis, pour embrasser un rôle historique dans la construction des identités paroissiales. Le discours de l'Autochtone et du colon se mêlent ainsi parfois dans une synthèse originale qui n'est pas sans rappeler les propos du célèbre leader métis de l'Ouest Gabriel Dumont un siècle plus tôt. Un informateur raconte :

Le père France, c'est eux autres qui ont défriché les terres, avec d'autres, mais c'est quasiment tout dans une famille. Les Morin, les Ménard, les Paquette, les ci, les ça, ça a tout de l'Indien dans le sang. C'est tout eux autres qui ont fait le village de Moncerf, ici, en descendant. Ils devraient être plus reconnaissants pour ça. Tant qu'à moi.

CRCIM, 2008f

Le rôle de défricheur attribué aux ancêtres métis était en effet l'une des figures de style de Gabriel Dumont en 1888 : « l'orgueil n'est pas notre défaut propre, mais je dois dire sans orgueil que nous avons été, nous autres Métis, pionniers de la civilisation au Nord-Ouest » (Combet et Toussaint, 2009, p. 241).

La difficulté à retrouver l'état utopique des origines est finalement exprimée de façon très lucide par un des informateurs : « Parce que y avait du monde icitte [...] c'tait des Indiens, là. Pis, y faisaient partie d'la communauté, pis tu faisais pas... Tu te d'mandais pas, me semble, dans c'temps-là, t'sais. Tout l'monde faisait partie d'l'Île ». Les paroles de cet aîné

prennent tout leur sens quand on les juxtapose aux comportements de ses propres ancêtres, décrits ici et là dans les sources primaires. L'un des couples d'ancêtres de cet informateur habitait dans les environs de ces habitations « canadienne[s]-sauteuse[s] » de l'Île du Grand Calumet et de La Passe. Lorsque le père Du Ranquet passa à cet endroit en 1843, l'épouse « écossaise » de l'habitant Franchère ne manqua pas d'affirmer au missionnaire « qu'elle était contente de ces façons sauvages » pratiquées par l'équipage de canot du prêtre (Ouellet et Dionne, 2000, p. 102, 105-106). Cette harmonie originelle est imaginée comme l'époque de prédilection du Métis : « Parce 'dans l'Ouest, y en a des communautés métisses, comme nous autres icitte à l'Île, on avait une communauté métisse. Les... Toute le monde qu'y ont fondé ça icitte, là t'sais, les... les aïeuls pis toute, là, c'tait ça, là. C'tait c'te grande vision-là, qui a existé à un moment donné ». L'une des façons de conserver vivante la mémoire des origines et de promouvoir la culture métisse en Outaouais serait d'obtenir une « reconnaissance », une « acceptation [...] que y en a du monde métis. Qu'y reconnaissent ça. C'est pas d'l'argent qu'on veut » (SMC, 2016c).

La figure mythique des fondateurs indiens et eurocanadiens des communautés métisses historiques est centrale dans le discours contemporain. Plusieurs informateurs insistent aussi sur l'importance de maintenir le contact avec les aînés indiens afin d'entretenir le souvenir des origines, comme si ce contact se voulait le lien privilégié et obligé vers le passé. À l'échelle symbolique, c'est l'union originelle des peuples qui s'actualise. La vision endogène de l'histoire des communautés s'articule quant à elle en deux temps : une période glorieuse et harmonieuse, suivie d'une période de repli identitaire où la migration, auparavant liée au mode de vie, devient forcée par l'emprise de plus en plus forte de la

société dominante qui, visiblement, ne valorise aucunement l'identité métisse. Ce repli est source de frustration, de colère ou de mélancolie.

4.3.4 – Vivre de la terre

Le trait identitaire rattachant le plus l'expérience métisse contemporaine à l'expérience des gens libres historiques est certainement l'importance accordée à la subsistance en forêt, ou du moins en dehors du mode de vie exclusivement agricole ou urbain. C'est ce qui semble ressortir d'une revue des quatorze sources orales faisant partie de notre corpus. Les thèmes secondaires s'y rattachant portent sur la gestion des territoires de chasse, les cycles encadrant les pratiques cynégétiques, ainsi que la variété des espèces consommées, et des techniques associées à leur capture et à leur conservation. La question du legs des traditions est aussi articulée en lien avec tous ces thèmes.

La grande majorité des informateurs associent la tradition métisse (ou autochtone plus générique) à la vie « dans le bois », à une relative autarcie, et à l'indépendance. Ces qualités sont souvent perçues comme inhérentes aux informateurs. Ces savoir-faire ou savoir-être sont « dans le sang », comme l'expriment plusieurs. Ces valeurs d'indépendance ne peuvent pas être dissociées, à notre avis, de celles caractérisant les établissements des gens libres du XIX^e siècle, et constituent ainsi un héritage marquant de cette époque.

Premièrement, la capacité à vivre « dans le bois », qu'elle soit pratique ou théorique, est énoncée le plus souvent comme un legs explicite de la tradition « métisse » ou « autochtone » (CRCIM, 2008c; 2008e; SMC, 2016a; 2016d; 2016e). Ce mode de vie découle d'abord d'un éventail complémentaire de pratiques de subsistance :

Même que ces Autochtones-là [au lac Jim] pouvaient vivre avec rien qu'la terre, t'sais comme quoi : chasse, trappe et pêche. Pis après ça sont, ben y sontaient fort

pour leur jardin, y ontvaient toujours des bons jardins, pour leurs légumes, pis...
Après ça, ben, avec... y ont toujours trappé! Piégé!

SMC, 2016e

Ce point est central : même pour les individus métis qui ne chassent plus ou ne pêchent plus aujourd'hui, ces activités demeurent au centre de leur identité autochtone, telle cette femme qui raconte le guidage que son père effectuait autrefois pour les touristes sportifs : « c'était un vrai Indien dans ses coutumes », « J'allais passer trois-quatre jours avec, il m'emmenait avec lui dans le bois ». Aujourd'hui, les enfants de cette femme auraient adapté ces valeurs à un nouveau contexte, soit celui de vivre en forêt sans électricité, ou de descendre des rapides en canot : « c'est pas n'importe qui qui serait capable de faire ça » (CRCIM, 2008e).

Il y a quelques décennies à peine, certains Métis vivaient une bonne partie de l'année dans des campements à l'intérieur des terres de l'Outaouais :

Y avait un vieux Métis, c'tait un Vaillancourt, j'me rappelle, y restait dans un... une cabane en polythène, à l'année longue. Pis l'hiver, y mettait comme une tente de toile à l'intérieur, c'tait grand, là! Pis y avait un poêle qui chauffait toute ça. Pis j'arrêtais chaque fois qu'j'arrêtais là. La première fois qu'j'suis arrêté là, y... y s'est caché... Y voulait... Y savait pas qui qu'j'étais. [...] Et puis... Pis un autre, c'tait un Lacroix. [...] c'est toute toute des Métis. C'tait toute des trappeurs.

SMC, 2016b

Selon un autre informateur, la tradition du Métis impliqué dans des activités cynégétiques se rapproche de celle de l'Algonquin et engendre une forme de reconnaissance mutuelle; du moins, ce constat s'appliquait à un passé récent (SMC, 2016d). Cette tradition se transmettait de Métis à Métis, ou d'Algonquin à Métis, voire de Métis ou d'Algonquin à Canadien s'intégrant à la communauté. Dans l'exemple ici, la famille Knight donnait le relai à un descendant des Fournier/McPherson du Lac-Sainte-Marie : « Ben, mon père a

trappé. Justement, c'tait... un Knight qui y a montré à trapper [...] Lui [Knight], y avait pas d'enfants, y était pas marié, lui. [...] Pis y avait montré à mon père à arranger les fourrures, pis comment installer les pièges, pis tout ça » (SMC, 2017). La chaîne de transmission de la tradition est importante pour plusieurs informateurs. L'un d'eux se fait même un devoir de transmettre ses connaissances exhaustives en matière de piégeage, par le biais de formations données aux Métis et même dans certaines communautés des Premières Nations. Malgré ce dévouement, il avoue éprouver des inquiétudes quant à l'avenir des pratiques de subsistances qui ont fait du Métis sa marque : « Moé chu presque à 75, t'être ben à 90% sûr, chu l'dernier! Y n'a pu après moé! *That's it, that's all!* [...] La tradition va lâcher. Drette là. Qui c'est qui veut mon terrain? Ben là ça va toujours au ministère, pis bla bla bla... » (SMC, 2016e). Un autre ajoute, sur un ton également fataliste :

Il y a beaucoup de Métis là-dedans [parmi les gens qui ne chassent plus], qui ont été désabusés par le système. L'encadrement de chasse, de trappe et de pêche a été fait par le gouvernement. Les gens sont désabusés et ils ne le font plus. Tu comprends? Donc c'est de l'assimilation quand même. Une autre façon de le faire.

CRCIM, 2008a

Ce discours insiste donc sur les pratiques de subsistance en tant que condition même d'existence collective des Métis. Perdre ce mode de vie, c'est disparaître.

Même lorsque les parents ou grands-parents des informateurs ne formulaient pas à leur descendance leur identité métisse de façon explicite, la tradition liée à la forêt, elle, était transmise et communiquée (SMC, 2016c; 2016e). Ainsi, le père de notre informateur de Fort-Coulonge, natif de La Passe, bien que considéré comme Canadien, était déjà voué à ce mode de vie lorsqu'il s'intégra par mariage à la famille autochtone Paul : « Ça savait

travailler, le bois, la ferme... Après ça ben mon père, lui, y avait toujours eu un rêve... de trapper! Même su la ferme, y trappait » (SMC, 2016e). Pour un autre informateur l'ayant connu, ce même homme de La Passe est désigné comme Métis (SMC, 2016b). Cela démontre bien l'importance du mode de vie dans l'application du qualificatif de Métis en Outaouais, et rappelle la figure d'intermédialité que pouvait représenter anciennement l'homme libre canadien en tant que modèle biculturel pour ses enfants métis (Rivard, 2004, p. 40).

Quelques familles métisses eurent apparemment des territoires attitrés pour pratiquer la chasse et le piégeage au début du XX^e siècle, mais l'ancienneté de ces territoires nous est pour l'instant inconnue. La famille Riel, originaire du Lac-Sainte-Marie, avait ainsi un « territoire ancestral » situé sur la rive gauche de la rivière Gens de Terre, « [à] partir du sud d'la rivière Wapus, [...] jusqu'au Frog, au Frog Falls qu'on appelait ». Ce territoire a aussi été conjointement occupé pendant un certain temps par une autre famille métisse associée aux Riel (SMC, 2016d). La configuration du territoire familial aurait évolué relativement rapidement avec le temps. D'abord résidents du Lac-Sainte-Marie, les ancêtres de notre informateur seraient montés vers 1874 pour s'établir au lac Murray, non loin de Maniwaki. Mais il semble que le territoire de chasse, plus au nord, n'était pas le lieu de résidence familiale, et la fréquentation du premier pourrait pré-dater la migration entre le Lac-Sainte-Marie et le lac Murray. D'abord plus étendu vers le nord, le territoire des Riel aurait été reconfiguré et diminué en superficie par les Algonquins du Lac Barrière :

[Les Wawatie] avaient une famille plus grosse que nous autres. Fait qu'eux autres, y nous ont descendu notre territoire de trappage. Les chefs, dans une réunion, d'un pow wow, une année, là, y ont décidé d descendre notre territoire jusque là, jusqu'à la rivière Wapus. [...]

GM : Pis ça, est-ce [que votre grand-père] vous a dit si ça s'est faite à l'amiable, comment c'tait négocié, comment ça marche?

LR : Non, c'tait des décisions des chefs, ça. [...] Les chefs y disaient : « R'garde, votre famille est plus ptite, vous allez avoir c'te territoire-là. Votre famille est plus grande, vous allez avoir c'territoire-là. On va rajouter ». Pis tu vois, en face de nous, de l'autre côté, la rivière Wapus, on avait des gens d'Maniwaki.

SMC, 2016d

C'est ainsi qu'une famille métisse pouvait apparemment bénéficier d'une reconnaissance de la part des Algonquins pour l'occupation d'un territoire à des fins cynégétiques. Bien que notre informateur insiste sur le fait que le mode de vie de sa famille la rapprochait des Algonquins, elle ne semble pas avoir été considérée comme algonquine. Du moins, ni Speck (1929), ni Frenette (1993) ne mentionnent la famille Riel parmi celles possédant un territoire de chasse dans les environs. Cette cohabitation n'est pas sans rappeler l'usage de territoires de chasse par les hommes libres canadiens Boucher et Dubé en Haute-Mauricie, chez les Atikamekw dans les années 1860 (Gélinas, 2000, p. 228).

Notre informateur de Fort-Coulonge décrit son territoire de chasse comme un legs de son grand-père algonquin, une zone s'étendant approximativement du lac Jim au lac Paul. La transmission du territoire ne put toutefois se faire sans entrave administrative : « On n'avait pas nos cartes autochtones dans c'temps-là » (SMC, 2016e). La famille dut ainsi se porter acquéreuse des droits de piégeage auprès du gouvernement, pour ne pas voir passer le territoire à des mains étrangères, un problème d'ailleurs décrié par des leaders métis de l'Outaouais dans les années 1970 (Amos, 1981, p. 14). Bien qu'aujourd'hui devenu Indien statué, l'informateur précise que la location de bail pour fins de piégeage demeure une nécessité, afin d'inclure par exemple son épouse, une Métisse :

Après ça tous les terrains d'piégeage, c'est toute appartenu par ma famille. Dans c'région... C'est des terrains qu'on paye des bails dessus au gouvernement, mais

c'est pour qu'y aillent la paix. Point. Pis on paye nos bails, ça nous dérange pas, parce qu'on le r'fait, su l'terrain. On paye les bails, pis de d'là, ben... on est privé! Pour trapper, pis... Qu'on fasse d'l'argent ou qu'on en fasse pas, on y va pareil!

SMC, 2016e

La communauté physique prend ici son sens autour de la Pointe au lac Jim, où la famille étendue possède diverses habitations, environnées de territoires de chasse. Les circuits anciens de la trappe et de la traite s'actualisent dans des cycles de déplacement toujours en cours :

Ça [le camp au lac Jim] c'est comme ma maison, si vous voulez. Mais, quatorze milles plus haut, sur la rivière Coulonge, su l'terrain... du lac Paul, chu drette sur la rive de la Coulonge, j'ai un deuxième camp [qui] est mon camp d'trappage. Fait qu'j'passe à peu près... Ben proche six mois par année... en haut là, pis six mois au Jim, jusqu'au temps que j'soye r'marié, là... Ça va faire onze ans, là... Là, après ça, ben [...] On était des gens qui *moveaient* souvent... Pis... Moé je l'ai dans l'sang. C'est... parce que c'est pas mal de trouble de toute paqueter ma réguine, pis... j'ai des couteaux... Tu peux pas toute laisser dans ces camps-là, des cas qu'tu fasses défoncer, pis t'sais?

SMC, 2016e

Ces cycles saisonniers, faisant alterner période de trappe automnale, période des Fêtes en famille, suivie d'une « *run* » de trappe printanière, sont aussi relevés comme communs chez les Métis outaouais des années 1970 (SMC, 2016b). Un autre informateur décrit le cycle de la chasse et de la trappe de façon similaire, mais insiste sur le fait que la famille n'accompagnait pas les hommes partis en forêt durant les mois d'hiver. De plus, la période de grands froids au cœur de l'hiver était aussi l'occasion pour les hommes d'aller travailler aux chantiers de bûcherons, une activité qui devenait complémentaire aux pratiques cynégétiques, et qui entre en concordance avec les données historiques à partir du milieu du XIX^e siècle (CRCIM, 2008a; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017, p. 193-200; SMC, 2016d; 2017).

Les espèces capturées étaient très variées. Bien sûr, tous les animaux à fourrure étaient recherchés pour leur valeur commerciale donnant accès aux biens de consommation : « C'est ben beau dire... la viande, le poisson, les légumes, mais... Si y voulait avoir... du tabac à pipe, y voulait avoir du sucre, du sel, fallait qu'y l'ajette » (SMC, 2016e). Les cervidés (orignal et cerf de Virginie) étaient souvent chassés pour leur viande et leur peau. Mais là ne s'arrêtait pas la chasse. Nos informateurs témoignent de la diversité qui caractérisait la diète de leur enfance, voire celle de leurs grands-parents à une époque un peu plus ancienne. On consommait plusieurs espèces de poissons, bien sûr, mais aussi le porc-épic, le lièvre, l'ours, le castor, la perdrix, ainsi que des espèces plus inhabituelles de nos jours :

Ma grand-mère a vivait le... *the Métis way*, elle. T'sais quand tu dis *live off the land*, là... C'tait des fermiers, là, veut dire y avaient des vaches, toute ça... *Except*, a *sharait* tout l'temps ses... Comme elle, a mangeait du porc-épic... lièvres, les grenouilles, des couleuvres... A faisait cuire des couleuvres.

SMC, 2016a

Cette variété d'espèces consommées s'accompagnait de diverses techniques de conservation, allant du petit bassin d'eau pouvant contenir quelques poissons vivants jusqu'au fumage et au séchage de viande de castor, d'orignal et de cerf (CRCIM, 2008a; 2008c; 2008e; SMC, 2016d; 2016e; 2017). Les techniques de tannage autochtones traditionnelles sont aussi rapportées (SMC, 2016d; 2016e). Certains informateurs insistent sur la nécessité d'un usage modéré des ressources, aux fins de subsistance seulement (CRCIM, 2008c; SMC, 2016e), alors que d'autres témoignent de pratiques commerciales touchant les ressources animalières autres que les animaux à fourrures, à une certaine époque où les contrôles étatiques étaient moins organisés. L'esturgeon trouvait ainsi preneur auprès d'acheteurs américains, dans le nord-est ontarien :

So là, [nos parents] nous garochaient dans l'eau, avec des rapides, là [...] on était attachés après l'câble, pis on nageait, nous autres là, parce que c'tait dans 'es rapides. Là on pognait le mus... les *sturgeons*, les gros bétails, là, *so* tu t'couchais su l'dos avec ça, là... [rires] Y nous tiraient au bord, là y garochaient ça... Là y allaient vendre ça.

SMC, 2016a

La pratique des activités cynégétiques, à l'époque des parents ou des grands-parents de nos informateurs, était loin de s'apparenter aux normes réglementaires d'aujourd'hui. Au contraire, elles se rapprochaient beaucoup des anciennes pratiques qui ont caractérisé l'ère des gens libres. Un certain désir de poursuivre les anciennes pratiques semble transparaître chez les parents des informateurs, quand ces derniers se remémorent le début du siècle dernier : « Mon père c'tait un chasseur... c'tait un *loner*, là... Y partait tu seul, lui, avec sa carabine, pis... à l'année, lui... Quand qu'la chasse ouvrait, y serrait toute ça » (SMC, 2017). Diverses techniques de pêche se poursuivirent également en dépit de la réglementation qui s'imposait progressivement au cours du XX^e siècle :

On avait sept-huit ans, là, pis avec des bâtons, pis là tu frappais ça dans l'eau, pis l'poisson s'en allait toute là-bas, pis les autres y avaient des *nets*, au boute d'la rivière. Là ça ramassait toute le poisson, t'sais? Après ça ben, y avait des dards, pis... pour faire ça d'même [geste de harponner un poisson]... On voit pu ça à c't'heure, là... *I guess* c'est contre la loi.

SMC, 2016a

Quant aux techniques de chasse, de pêche, ou de trappe, elles étaient transmises principalement par observation et mimétisme chez les hommes. Il fallait être totalement concentré sur la tâche pour apprendre des anciens. Certains racontent la difficulté à apprendre dans un contexte ne laissant pas « de chance » au jeune apprenti. Le maître pouvait être le père, le grand-père, ou encore un oncle (SMC, 2016e; 2017). De plus, la filiation liant ces savoirs aux anciens Autochtones est claire : c'est généralement le « sang »

des ancêtres qui explique l'amour pour la pratique, même lorsque la transmission des connaissances doit passer par l'intermédiaire d'une autre famille aux origines similaires (SMC, 2017).

Être Métis en Outaouais, pour les aînés interviewés, c'est faire preuve de savoir-faire et de connaissances liées à la vie sur le territoire, tel qu'elle existait à l'époque glorieuse des Métis. Même lorsque le mode de vie dit traditionnel ne peut plus être pratiqué, il doit être intériorisé dans le discours et faire partie de l'identité. Ce mode de vie à connotation identitaire passe résolument par la métaphore du « sang » provenant des ancêtres autochtones et c'est en tant que legs explicite de ces ancêtres qu'il est valorisé.

Les Métis outaouais d'aujourd'hui peuvent en bonne partie se considérer comme les héritiers directs des couples de gens libres qui parcoururent la région dans la première moitié du XIX^e siècle. Ces couples d'origines diverses comprenaient presque toujours des composantes autochtones, que ce soit chez les Algonquins ou autres peuples de régions plus lointaines. En combinant leurs identités canadiennes, européennes et autochtones diverses, ils ont donné naissance à une identité propre à maintes régions d'Amérique du Nord : celle des Métis. Dès les débuts, les observateurs notèrent la grande diversité des identifications ethniques chez les gens libres, mais où celle du Métis faisait déjà bonne figure. Leur association à la traite des fourrures leur assura un passé commun à partir duquel leurs expériences s'ancrèrent et purent être transmises aux générations suivantes. Les informateurs interviewés dans les dernières années témoignent amplement de la résilience de l'identité métisse, et ce, malgré plusieurs décennies de dénigrement et de refoulement des origines autochtones causées par les préjugés ambiants. Tous ont témoigné de leur attachement pour la figure de l'ancêtre « indien », de la communauté historique

conçue comme l'époque glorieuse des Métis, de même que de l'amour pour la vie « dans le bois », où le Métis trouve sa place dans le monde, de façon farouchement indépendante.

Tous les Métis ne sont pas devenus Indiens ou Canadiens. Plusieurs familles sont demeurées parfaitement conscientes de leurs origines et ont continué d'honorer leur héritage culturel, alors que d'autres ont redécouvert plus récemment celui-ci, ce qui a permis de mieux comprendre les valeurs et le mode de vie de leurs aïeux. Souvent demeurés sans réponses, leurs questionnements identitaires d'enfance trouvent aujourd'hui un sens renouvelé, grâce à la reconnaissance grandissante accordée à la contribution des Autochtones à la société contemporaine.

CONCLUSION

Les gens libres, surtout au Nord-Ouest, mais aussi ailleurs, ont été associés de près à l'histoire des Métis en Amérique du Nord. Nonobstant le fait que les contours mêmes de la catégorie gens libres n'ont jamais mené à un consensus dans la littérature, que ce soit du point de vue des composantes ethniques du groupe, de son mode de vie caractéristique ou de son rôle dans l'ethnogenèse métisse, une constante demeure : cette catégorie est invariablement présente lorsqu'il est question des Métis historiques. Comme les gens libres ont aussi fait partie de l'histoire de la traite des fourrures dans le corridor Moose Factory-Montréal, un peu à l'est des Grands Lacs septentrionaux, nous nous sommes interrogés à savoir si ces gens libres auraient pu, eux aussi, contribuer à l'émergence d'une identité métisse dans cette région, et plus particulièrement en Outaouais.

Nous avons d'abord constaté, en examinant l'historiographie générale, puis divers types d'archives, que le corridor Moose Factory-Montréal était un territoire plutôt « classique » de la traite des fourrures, mais aussi de « frontière », et ce dès le début du XIX^e siècle dans sa portion sud. Des populations de gens libres y étaient présentes, et furent même assez bien décrites par les témoins de l'époque. Malgré une histoire lui étant propre, et la distinguant d'autres régions plus généralement associées aux gens libres, comme la Rivière Rouge, notre aire d'étude présente d'étonnantes similarités avec le Nord-Ouest et ses populations autochtones, son personnel lié à la traite, et ses colons entrant progressivement dans le territoire. On peut ainsi facilement envisager le corridor Moose Factory-Montréal dans un continuum géographique où la catégorie gens libres ne s'estompe réellement que dans le bas de la rivière des Outaouais, aux portes de Montréal. Toute frontière étanche que

l'on voudrait dresser entre les gens libres du Nord-Ouest et ceux de notre aire d'étude relèverait, à notre avis, d'un arbitraire sans fondement historique.

Nous avons ensuite analysé un volumineux corpus archivistique issu de la CBH, afin de reconstituer le mode de vie des gens libres entre Montréal et la Baie James, au XIX^e siècle. Plusieurs constats ont été dressés. De par la proximité géographique de la vallée laurentienne, les mécanismes pouvant mener les engagés de la fourrure à devenir libres étaient grandement facilités, et permettaient même un va-et-vient plutôt fluide entre l'emploi à contrat et la liberté. Une grande agencéité caractérisait ainsi l'expérience des gens libres sur les rivières de l'ouest québécois et du nord-est ontarien. Cette agencéité leur permettait de mieux résister aux forces commerciales en présence. Comme les familles de gens libres étaient composées de personnes d'origines autochtones et européennes, elles étaient en mesure d'occuper des positions stratégiques dans le commerce des fourrures (comme chasseurs et traiteurs), mais aussi dans le développement de l'agriculture dans les zones marginales, voire de l'artisanat autochtone commercial. Dans la portion sud du territoire à l'étude, leurs stratégies de subsistance étaient particulièrement variées, alors que dans le nord, elles se fondaient davantage au mode de vie des populations autochtones locales.

Finalement, nous avons exploré l'héritage des gens libres à notre époque. Cette question nécessitait d'abord de constater à quel point la diversité ethnique caractérisait les populations de gens libres à leurs débuts, comme ce fut le cas dans l'Ouest, et comment les inconstances et la confusion tournant autour des ethnonymes historiques peuvent être interprétées non pas comme un signe d'absence de catégorie sociale tangible, mais plutôt comme l'expression d'un changement en marche sur le plan identitaire, annonçant

l'ethnogenèse métisse. Vraisemblablement, les familles métisses issues des couples de gens libres ne devinrent pas toutes indiennes ou génériquement canadiennes. Plusieurs devinrent métisses à part entière, *et cela sans que les différentes identités ne deviennent absolument exclusives les unes des autres*, un peu comme à Saint-Laurent au Manitoba (Lavallée, 1988). Les témoignages de Métis contemporains viennent confirmer l'expérience identitaire métisse dans le sud de notre aire d'étude, tant sur le plan de la discrimination vécue, de l'attachement à la double origine autochtone et européenne, que du mode de vie « métis » ou « autochtone » toujours valorisé. Et cette identité, comme nous l'avons démontré, est en bonne partie tributaire de l'expérience léguée par les couples de gens libres évoqués tout au long de notre étude, qui demeurent le point d'ancrage à cette identité.

L'historien Gilles Havard (2016, p. 384) a bien démontré comment les régions des Rocheuses et des Prairies du Nord pouvaient être comprises comme deux « ensembles géographiques » distincts, mais « fluides et connectés », en ce qui concerne les pratiques de traite liées aux gens libres. Désormais, force est de constater que le corridor Moose Factory-Montréal doit à son tour être « raccordé » à ces grands ensembles géographiques¹, via les Grands Lacs septentrionaux, afin d'obtenir un portrait d'ensemble de la tradition des gens libres en Amérique du Nord. Nous pourrions même ajouter qu'à cela devraient aussi être connectés les bassins du Saint-Maurice et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, plus à l'est, pour lesquels la recherche touchant les gens libres aurait avantage à être poursuivie. Comme le souligne encore Havard (2016, p. 734-735), les sources historiques ne

¹ Le corridor Moose Factory-Montréal ne présente probablement pas toutes les caractéristiques permettant de l'assimiler à un ensemble géographique, au même titre que les Prairies du Nord ou les Rocheuses. Néanmoins, il a déjà été étudié en tant que région géographique cohérente dans la traite des fourrures, bien avant la présente étude (voir Anick, 1976).

permettent en aucun cas d'uniformiser le mode de vie des gens libres, vraisemblablement assez variable selon les familles et les régions. Ainsi, rien ne nous empêche de décrire ici la réalité distincte ayant caractérisé le vécu des gens libres entre Montréal et la Baie James. L'homme libre du corridor Moose Factory-Montréal pouvait être d'origine autochtone, que ce soit indienne ou métisse, ou encore d'origine canadienne ou européenne, voire africaine. Il avait généralement une épouse d'origine autochtone, une femme libre, comme l'on devrait la nommer. Le mode de vie de ces familles souvent « mixtes » se démarquait la plupart du temps des populations indiennes, en intégrant davantage la traite indépendante ou l'agriculture de subsistance. Même lorsque principalement occupés à la chasse, les gens libres pouvaient souvent se voir accorder des privilèges économiques auprès des compagnies de traite, et cela était probablement suffisant pour les distinguer, ne serait-ce que minimalement, des autres chasseurs qualifiés d'Indiens locaux. En 1818, les missions catholiques fondées à la Rivière Rouge, au Manitoba, visaient à ramener une autorité religieuse chez les familles de gens libres et leur descendance métisse, en réhabilitant mariages, baptêmes, etc. (Devine, 2004, p. 202). De façon étonnamment similaire, les récits missionnaires associés au corridor Moose Factory-Montréal évoquent les mêmes buts dans les années 1830, et témoignent d'une expérience commune à une vaste échelle géographique.

La vitalité entrepreneuriale avec laquelle se sont exprimées les familles de gens libres dans le sud de notre aire d'étude après la fusion de 1821 pourrait bien s'expliquer par l'absence de monopole effectif de la part de la CBH, et ce contrairement à la situation remarquée dans certaines régions du Nord-Ouest (Devine, 2004; Malette, Marcotte et Bouchard, 2017). En effet, les conditions socio-économiques favorables à cette population semblent

avoir été présentes pour encore quelques décennies en Outaouais, en opposition, par exemple, à l'expérience vécue dans le petit établissement de gens libres de la rivière Kaministiquia en 1841, au lac Supérieur. Les gens libres de cet endroit, en l'absence de support matériel de la CBH, furent obligés de se disperser rapidement, puisque les alternatives pour s'approvisionner leur faisaient défaut (Anick, 1976, p. 441). À l'opposé, dans le bassin de l'Outaouais, les opportunités commerciales variées des gens libres étaient omniprésentes, et à portée de main. Il s'agit d'une caractéristique propre à l'expérience des gens libres outaouais, mais qui n'est pas sans rappeler celle des habitants de la Rivière Rouge à la même époque.

Dans la même veine, nous sommes d'avis que la synthèse de Ens et Sawchuk (2016, p. 65) concernant les différents processus d'ethnogenèse métisse en Amérique du Nord pourrait bien inclure maintenant l'Outaouais, qui avec un établissement comme celui du Lac-Sainte-Marie se rapproche, à plus petite échelle, du modèle de « *trading village* » du Missouri et des Grands Lacs, en opposition au modèle de « *band* » davantage associé aux Prairies. Bien que tous ces modèles réfèrent au regroupement de familles de gens libres, celui de village de traite est en effet approprié pour comprendre l'émergence de l'identité métisse dans le sud du corridor Moose Factory-Montréal.

À la lumière des résultats de cette recherche, trois observations générales peuvent ainsi être formulées dans une perspective comparative avec la littérature portant sur les gens libre de l'Ouest. Premièrement, des différences dans les contextes historiques se rapportant aux populations de gens libres semblent évidentes, mais dans la mesure où ces différences relèvent principalement de facteurs environnementaux (bisons et cervidés *versus* cervidés uniquement; prairies *versus* forêts mixtes ou boréales; transports en charrettes *versus*

foresterie, etc.), ou encore la proximité relative de débouchés économiques en dehors des grandes compagnies de traite (Bytown et Montréal).

Deuxièmement, nous remarquons une séparation marquée dans la manière dont les faits historiques touchant les gens libres ont été analysés dans la littérature « de l'Ouest » *versus* celle portant sur les populations correspondantes du centre et de l'ouest du Québec actuel. Dans l'Ouest, l'analyse semble aller à rebours : partir de l'existence des Métis contemporains pour chercher chez les gens libres des explications causales; une démarche rappelant l'« approche historique directe » initiée par Julian Steward au XX^e siècle, dont nous nous sommes aussi inspirés. Dans le peu de littérature « de l'Est » portant sur les gens libres, on a parfois semblé vouloir partir d'un constat de l'inexistence « authentique » de Métis contemporains, pour ensuite chercher chez les gens libres (ou des populations similaires) les traces de l'assimilation de ces derniers aux sociétés indiennes ou canadienne, qui pourrait confirmer la perception actuelle des choses. La meilleure preuve de ce constat est la façon dont des faits historiques très similaires sont interprétés d'un bord comme de l'autre de la « frontière » géographique métisse, considérée comme marquant l'authenticité des identités à l'ouest de celle-ci, dans le discours politique dominant (tant au sein des gouvernements que de certaines organisations métisses de l'Ouest). Nous ne prétendons pas ici que ces différentes interprétations sont toujours consciemment orchestrées en ce sens (même s'il est parfois permis de le croire). Elles relèvent peut-être davantage du manque d'intégration des différentes littératures; la barrière linguistique représentant sans doute l'un des obstacles à cette intégration. Le peu de recherche entreprise jusqu'à ce jour concernant l'ouest du Québec pourrait également être en cause.

Troisièmement, il est impossible de ne pas remarquer le grand écart dans le traitement des identités métisses contemporaines le long de la frontière Ontario/Québec; identités qui bien souvent se rattachent aux mêmes familles métisses issues des gens libres. Remarquons à ce titre que les communautés métisses historiques de « *Abitibi Inland* » et de « *Mattawa/Ottawa River* » ont été formellement reconnues en 2017 par le gouvernement provincial de l'Ontario, en collaboration étroite avec la *Métis Nation of Ontario*, l'aile provinciale du *Métis National Council* (Ontario, 2017). Bien que cette démarche ait été critiquée par la suite par le *Métis National Council* (2017, p. 4-5) lui-même, un symptôme des luttes de pouvoir internes, il demeure que cette reconnaissance tranche avec la situation des Métis contemporains de l'autre côté de la rivière des Outaouais, qui luttent depuis plusieurs années devant les tribunaux pour une reconnaissance similaire (Lacaille, 2017). Les descendants des mêmes familles métisses, qu'elles se trouvent aujourd'hui d'un côté ou de l'autre de la frontière provinciale, se voient ainsi traités de façon radicalement différente. À titre d'exemple seulement, les descendants des McPherson, des Langevin ou des Taylor, tous évoqués dans notre étude, peuvent ainsi aujourd'hui être décrits comme d'authentiques Métis en Ontario, que ce soit au niveau politique, mais aussi académique, de par les études dont se réclame la reconnaissance politique (Lefebvre, 2006, p. 21-22; Métis Nation of Ontario, 2018). Au Québec, à quelques centaines de mètres de distance seulement, ces mêmes descendants doivent régulièrement faire face à une position académique et politique leur niant toute légitimité identitaire métisse (Gagnon, 2009a; Malette et Marcotte, 2017).

La question qui doit être posée devant ces constatations est : En quoi le phénomène identitaire métis dans l'ouest du Québec serait-il différent de celui de l'Ouest canadien, si

ce n'est ses variantes historiques, géographiques et politiques locales, lesquelles sont d'ailleurs inévitables, même dans l'Ouest canadien (disons entre Sault-Sainte-Marie et les Rocheuses)? Répondre à toutes les facettes de cette question, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, aurait été bien ambitieux au mieux, et mal adapté au format relativement court du mémoire. Cela aurait exigé, en effet, de couvrir une période s'échelonnant sur au moins deux siècles. Nous avons donc choisi de nous concentrer principalement sur le premier aspect de la question, soit la description des gens libres dans une économie de la fourrure entre Moose Factory et Montréal, sur cette route commerciale du XIX^e siècle. En ayant démontré comment ces familles vivaient à l'époque, et comment plusieurs regroupements d'hommes libres unis à des femmes autochtones ont bel et bien eu lieu, la porte sera maintenant ouverte pour une future interprétation plus fouillée quant à l'émergence de l'identité métisse contemporaine dans cette même région; une tâche déjà bien entamée dans les recherches de Malette, Marcotte et Bouchard (2017) ou Malette et Marcotte (2017).

D'autres pistes de recherches apparaissent aussi d'intérêt pour l'ethnohistorien. La période précédant la fusion des grandes compagnies de fourrures en 1821 n'a qu'à peine été effleurée dans ce mémoire, et des fonds d'archives reliés à la Compagnie du Nord-Ouest au Québec pourraient avantageusement aider à compléter le portrait des gens libres dans notre aire d'étude. Aussi, le concept d'agencité pourrait être développé plus avant, en incluant les engagés des compagnies sur le même territoire, surtout à la lumière de notre étude qui démontre la fréquence des transitions entre salariat et liberté. Finalement, une étude plus serrée portant sur le rôle des femmes reste encore à faire, malgré la rareté des sources pertinentes trouvées jusqu'à maintenant.

À l'image d'autres populations américaines connaissant aujourd'hui une revalorisation de leur autochtonie, tels certains groupes *caboclos* au Brésil par exemple, beaucoup de Métis contemporains du corridor Moose Factory-Montréal expérimentent maintenant une « inversion du stigmaté » jadis associé à leurs origines. Ils expriment désormais plus ouvertement, et avec fierté, leur attachement à l'autochtonie, en raison, entre autres, de la scolarisation grandissante des populations, et de la production de littérature scientifique ou populaire interprétant l'univers culturel métis (Kohler, 2009). La création d'une frontière métisse d'authenticité culturelle passant parfois dans l'ouest de l'Ontario, parfois à Sault-Sainte-Marie, ou parfois même le long de la rivière des Outaouais, doit nécessairement être repensée, ne serait-ce que dans une perspective mettant en valeur la contribution des gens libres à l'émergence des identités métisses : une contribution dont les Métis de l'Ouest sont généralement fiers. Nous espérons ainsi, avec cette étude, avoir contribué positivement à la revalorisation de l'héritage des gens libres au Québec, ainsi qu'à la redécouverte d'un pan oublié de l'histoire des relations entre Autochtones et Canadiens.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

AD, Archives Deschâtelets-NDC, Richelieu, Québec

Chronique de la Congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée de 1841 à 1893. 1949. Fonds Notre-Dame du Cap. BM 2056-01-A. [Transcription dactylographiée de 1949 du document original du même nom, lequel ne peut être consulté, et conservé sous la cote BM 2056-01].

ADP, Archives du Diocèse de Pembroke, Ontario

BMS Missions. 1836-1842.

BAC, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa

Recensement canadien. 1861.

Recensement canadien. 1871.

Recensement canadien. 1881.

BAnQ-G, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Gatineau

William Dunning Buckingham 1844. 1844-1860. Fonds William H. Dunning, P142.

BAnQ-RN, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rouyn-Noranda

Journal d'une Mission faite dans l'Été de 1838, au lac Témiskaming, au lac d'Abittibi, au Grand Lac et au Fort des Allumettes [copie]. 1838. Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P29.

Mariages Abitibi-Témiscamingue etc. 1843-1884 [copie]. 1843-1884. Dossier Missions A.-T., IM-183.

Nécrologie de la mission du Lac Témiscaming, 1863-1885 [copie]. 1863-1885. Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P19.

Annales de la mission de Temiskaming. Année 1886 [copie]. 1886. Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P10.

Mission des chantiers 1887 [Transcription dactylographiée]. 1887. Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P13.

BAnQ-Q, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec

Carnet G-25, Cantons Aylwin et Hincks / John Allen Snow. – 1848-05-08. Fonds Ministère des Terres et Forêts, E21, S60, SS3, PG25.

Carnet M-27, Cantons de Maniwaki et Egan / John Newman. – 1849-01-01. Fonds Ministère des Terres et Forêts, E21, S60, SS3, PM27.

BAnQ-VM, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal

Lettre de Joseph Godin, 2 septembre 1788. Cour des plaidoyers communs, Richard Dobie vs Joseph Godin, TL16, S2.

GSU, Genealogical Society of Utah, Salt Lake City

BMS anglicans de Coteau-du-Lac, Québec

BMS de la Mission du Lac des Deux-Montagnes, Oka, Québec

BMS de L'Assomption-de-Maniwaki, Québec

BMS de Notre-Dame-de-Bon-Secours, Montebello, Québec

BMS de Notre-Dame, Montréal, Québec

BMS de Notre-Dame, Ottawa, Ontario

BMS de Sainte-Famille-du-Cap-Santé, Québec

BMS de Saint-François-de-Sales-de-Templeton, Pointe-Gatineau, Québec

BMS de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec

BMS de Saint-Grégoire-de-Nazianze, Buckingham, Québec

BMS de Saint-Jacques-de-Montcalm, Québec

BMS de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire, Québec

BMS de Saint-Joseph, Maskinongé, Québec

BMS de Saint-Paul-d'Aylmer, Québec

HBCA, Hudson's Bay Company Archives, Winnipeg

B.1/a. Abitibi. Post Journals.

B.1/e. Abitibi. Reports on Districts.
B.46/c. Fort Coulonge. Correspondence Inward.
B.82/a. Grand-Lac. Post Journals.
B.82/d. Grand-Lac. Account Books.
B.99/e. Kenogamissi. Reports on Districts.
B.102/z. Lac des Allumettes. Miscellaneous.
B.110/c. Lake of Two Mountains. Correspondence Inward.
B.124/a. Matawagamingue. Post Journals.
B.130/a. Migiskan. Post Journals.
B.130/e. Migiskan. Reports on Districts.
B.134/c. Montreal. Correspondence Inward.
B.134/g. Montreal. Abstracts of Servants' Accounts.
B.134/h. Montreal. District Fur Returns.
B.135/a. Moose Factory. Post Journals.
B.135/g. Moose Factory. Abstracts of Servants' Accounts.
B.135/k. Moose Factory. Minutes of Council.
B.163/a. Pike Lake. Post Journals.
B.163/c. Pike Lake. Correspondence Inward.
B.218/a. Timiskaming. Post Journals.
B.218/c. Timiskaming. Correspondence Inward.
B.218/d. Timiskaming. Account Books.
B.227/a. Waswanipi. Post Journals.
B.227/b. Waswanipi. Correspondence Books.
B.239/g. York Factory. Abstracts of Servants' Accounts.
D.4. Sir George Simpson. Correspondence Outward.
D.5. Sir George Simpson. Correspondence Inward.
E.41/2. Cameron Papers. Æneas Cameron. Correspondence.
E.41/10, 14. Cameron Papers. Angus Cameron. Correspondence.

SHSB, Société historique de Saint-Boniface, Winnipeg

Correspondance. 1817. 0075, Joseph-Norbert Provencher, correspondance, 1540-1544,
copie MMS, cahier D.

Entrevues et autres sources orales

- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008a. *Entrevue no 09 avec Laurier Riel, par Fabien Tremblay, Maniwaki, Québec, 16 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008b. *Entrevue no 11 avec Jocelyne David, par Fabien Tremblay, Maniwaki, Québec, 18 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008c. *Entrevue no 14 avec Paul-Émile Nault, par Fabien Tremblay, Egan-Sud, Québec, 19 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008d. *Entrevue no 16 avec Benoît Guilbault, par Fabien Tremblay, Aumond, Québec, 23 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008e. *Entrevue no 17 avec Liliane Cyr, par Fabien Tremblay, Aumond, Québec, 23 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008f. *Entrevue no 18 avec Jean-Émerilde Morin, par Fabien Tremblay, Maniwaki, Québec, 23 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008g. *Entrevue no 20 avec Mario Carpentier, par Fabien Tremblay, Kitigan Zibi, Québec, 27 juin 2008.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- Nault, C. (s.d.). *Document sans titre relayant un témoignage de Gisèle Nault (81 ans), recueilli par sa sœur Colombe Nault.* Communiqué par Claude Hubert, 17 juin 2015.
- SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2016a. *Entrevue no 02 avec Richard Meilleur, par Guillaume Marcotte, Sudbury, Ontario, 13 juin 2016.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2016b. *Entrevue no 06 avec Jean-Guy Gariépy, par Guillaume Marcotte, Val-des-Lacs, Québec, 28 juin 2016.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2016c. *Entrevue no 08 avec Bruno Meilleur, par Guillaume Marcotte, Île-du-Grand-Calumet, Québec, 29 juin 2016.* Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2016d. *Entrevue no 09 avec Laurier Riel, par Guillaume Marcotte, Maniwaki, Québec, 30 juin*

2016. Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2016e. *Entrevue no 10 avec Lionel Lacroix, par Guillaume Marcotte, Fort-Coulonge, Québec, 30 juin 2016*. Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.
- SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2017. *Entrevue no 12 avec Norman Henrie, par Guillaume Marcotte, Gatineau, Québec, 5 mai 2017*. Sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

Sources publiées

- AM, Archives of Manitoba. (s.d.a). Hudson's Bay Company. Chats. Repéré à http://pam.minisisinc.com/SCRIPTS/MWIMAIN.DLL/140236326/1/3/541?RECORD&DATABASE=AUTHORITY_WEB_INT.
- AM, Archives of Manitoba. (s.d.b). Hudson's Bay Company. Lake of Two Mountains District. Repéré à http://pam.minisisinc.com/SCRIPTS/MWIMAIN.DLL/140236346/1/2/515?RECORD&DATABASE=AUTHORITY_WEB_INT.
- AM, Archives of Manitoba. (s.d.c). Hudson's Bay Company. Biographical Sheets. Andrew McPherson. Repéré à http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/mc/mcpherson_andrew.pdf.
- AM, Archives of Manitoba. (s.d.d). Hudson's Bay Company. Biographical Sheets. Thomas Knight. Repéré à http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/k/knight_thomas.pdf.
- Amos, N. (1981). Nous devons nous prendre en main pour aller à contre-courant de la dépossession. *Le Journal L'Alliance*, 8(1), 14.
- Andersen, C. (2014). *Métis : Race, Recognition, and the Struggle for Indigenous Peoplehood*. Vancouver : UBC Press.
- Angers, M. (2009). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (5^e éd.). Anjou : Centre éducatif et culturel (CEC).
- Anick, N. (1976). *The Fur Trade in Eastern Canada Until 1870*. Travail inédit numéro 207. Ottawa : Parcs Canada. Ministère des Affaires indiennes et du Nord.
- Anonyme. (1841). Aperçu de la Mission et de la visite épiscopale, faite le long de l'Ottawa, dans le cours de l'été de 1840. *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal*, (3), 36-53.
- Anonyme. (2017). Lac Jim. Dans *Wikipedia, l'encyclopédie libre*. Repéré le à https://fr.wikipedia.org/wiki/Lac_Jim.

- Bakker, P. (1997). *A language of our own. The genesis of Michif, the mixed Cree-French language of the Canadian Métis*. New York : Oxford University Press.
- Barbezieux, A. de. (1897). *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa* (2 vol.). Ottawa : La Cie d'Imprimerie d'Ottawa.
- Barfield, T.J. (dir.). (1997). Agency or Human Agency. Dans T. J. Barfield (éd.), *The Dictionary of Anthropology* (p. 4). Malden, Mass. : Blackwell Publishers.
- Barman, J. (2014). *French Canadians, Furs, and Indigenous Women in the Making of the Pacific Northwest*. Vancouver : UBC Press.
- Beaulieu, G.Z. (2013). Les origines de François « Old Man » Beaulieu, un père de la nation Métis de l'ouest du Canada : entre la réalité, les contradictions et la légende. *L'Estuaire généalogique*, 127(1), 62-75.
- Beaupré, S. (2006). *Les communautés métisses en Abitibi-Témiscamingue : Une étude ethnohistorique* (rapport de recherche non publié). Gatineau : Boucher et Associés.
- Bégin, É. (2010). *Les dynamiques identitaires chez les Métis-Autochtones en Abitibi-Témiscamingue* (mémoire de maîtrise inédit). Université Laval.
- Bellefeuille, L.C. Lefebvre de. (1840). Relation D'une Mission faite en l'Été de 1837, le long de la Rivière de l'Outawa jusqu'au Lac de Témiskaming, et au-delà jusqu'au Lac d'Abbitibbi dans le District de Monseigneur de Juliopolis. *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal*, (2), 17-72.
- Bigsby, J.J. (1850). *The Shoe and Canoe or Pictures of Travel in the Canadas*. Londres : Chapman and Hall.
- Bond, C.C.J. (1966). The Hudson's Bay Company in the Ottawa Valley. *The Beaver*, outfit 296 (printemps 1966), 4-21.
- Bouchard, R. (2005). *La communauté métisse de Chicoutimi, fondements historiques et culturels*. Chicoutimi : Chez l'auteur.
- Bradford, T.G. (1835). *Abridgement of Universal Geography, Modern and Ancient : Chiefly Compiled from the Abrégé de Géographie of Adrian Balbi*. New York : Freeman Hunt, & Co.
- Brown, J.S.H. (1980). *Strangers in Blood. Fur Trade Company Families in Indian Country*. Vancouver : UBC Press.
- Brown, J.S.H. (1987). HODGSON, JOHN. Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003-. Repéré à http://www.biographi.ca/fr/bio/hodgson_john_6F.html.
- Buies, A. (1889). *L'Outaouais supérieur*. Québec : C. Darveau.
- Carrière, G. (1962). *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. 1^{re} Partie. De l'arrivée au Canada à la mort du Fondateur (1841-1861)* (tome IV). Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Combet, D. et Toussaint, I. (2009). *Gabriel Dumont : Souvenirs de résistance d'un immortel de l'Ouest*. Québec : Les éditions Cornac.

- Cormier, L.-P. (1978). *Jean-Baptiste Perrault marchand voyageur parti de Montréal le 28^e de mai 1783*. Montréal : Boréal Express.
- Couture, Y.H. (1983). *Les Algonquins*. Val d'Or : Éditions Hyperborée.
- Dawson, N.-M. (2003). *Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule : Mutation ethnique dans les Hauts-Mauriciens sous le Régime français*. Québec : Septentrion.
- Dawson, N.-M. (2011). *Fourrures et forêts métissèrent les Montagnais. Regard sur les sang-mêlés au Royaume du Saguenay*. Québec : Septentrion.
- De Ketele, J.-M. et Roegiers, X. (2015). *Méthodologie du recueil d'informations : Fondements des méthodes d'observation, de questionnaire, d'interview et d'étude de documents* (5^e éd.). Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Desautels, J. (1843). Mission d'Aylmer. Lettre de M. Desautels, à Mgr de Montréal. *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal*, (4), 55-63.
- Désy, P. (1983). *Trente ans de captivité chez les Indiens Ojibwa. Récit de John Tanner*. Paris : Payot.
- Devine, H. (2004). *The People Who Own Themselves : Aboriginal Ethnogenesis in a Canadian Family, 1660-1900*. Calgary : University of Calgary Press.
- Dortier, J.-F. (dir.). (2013). *Le dictionnaire des sciences sociales*. Auxerre : Sciences Humaines Éditions.
- Dugas, G. (1981). *Un voyageur des pays d'En-Haut*. Saint-Boniface [Winnipeg] : Les Éditions des Plaines.
- Dunn, G. (1975). *Les forts de l'Outaouais*. Montréal : Éditions du Jour.
- Dupuy, J.-B. (1839). Journal d'un voyage fait à Temiskaming en 1836. *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal*, (1), 24-53.
- Englebert, R. (2007). Diverging Identities and Converging Interests : Corporate Competition, Desertion, and Voyageur Agency, 1815-1818. *Manitoba History*, (55), 18-24.
- Ens, G. (2001). Métis Ethnicity, Personal Identity and the Development of Capitalism in the Western Interior : The Case of Johnny Grant. Dans T. Binnema, G. Ens et R.C. MacLeod (dir.), *From Rupert's Land to Canada* (p. 161-177). Edmonton : The University of Alberta Press.
- Ens, G. et Sawchuk, J. (2016). *From New Peoples to New Nations : Aspects of Métis History and Identity from the Eighteenth to Twenty-First Centuries*. Toronto : University of Toronto Press.
- Faribault-Beaugard, M. (1982). *La population des forts français d'Amérique (XVIII^e siècle) : Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII^e siècle* (vol. 1). Montréal : Éditions Bergeron.

- Foreign Quarterly Review. (1834). Statistique. Du commerce et de l'usage des pelleteries chez les anciens et les modernes. *Revue Britannique*, Troisième série, tome neuvième, année 1834, 364-371.
- Foster, H. (2005). Law and Necessity in Western Rupert's Land and Beyond, 1670-1870. Dans L. A. Knafla et J. Swainger (dir.), *Laws and Societies in the Canadian Prairie West, 1670-1940* (p. 57-91). Vancouver : UBC Press.
- Foster, J.E. (1995). The Plains Métis. Dans R. B. Morrison et C. R. Wilson (dir.), *Native Peoples : The Canadian Experience* (p. 414-443). Toronto : McClelland & Stewart.
- Foster, J.E. (2001). Wintering, the Outsider Adult Male and the Ethnogenesis of the Western Plains Métis. Dans T. Binnema, G. Ens et R.C. MacLeod (dir.), *From Rupert's Land to Canada* (p. 179-192). Edmonton : The University of Alberta Press.
- Foxcurran, R., Bouchard, M. et Malette, S. (2016). *Songs Upon the Rivers : The Buried History of the French-Speaking Canadiens and Métis from the Great Lakes and the Mississippi across to the Pacific*. Montréal : Baraka Books.
- Francis, D. et Morantz, T. (1984). *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James 1600-1870*. Sillery [Québec] : Presses de l'Université du Québec.
- Frenette, J. (1993). Kitigan Zibi Anishinabeg. Le territoire et les activités économiques des Algonquins de la Rivière Désert (Maniwaki), 1850-1950. *Recherches amérindiennes au Québec*, XXIII(2-3), 39-51.
- Gaffield, C. (dir.). (1994). *Histoire de l'Outaouais*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Gagnon, D. (2009a). La création des « vrais Métis » : définition identitaire, assujettissement et résistances. *Port Acadie : revue interdisciplinaire en études acadiennes*, 2008-2009, 295-306.
- Gagnon, D. (2009b). « Nous savons qui nous sommes » : les Métis et l'État canadien : définitions identitaires et agencéité. Dans D. Gagnon, D. Combet et L. Gaboury-Diallo (dir.), *Histoires et identités métisses : hommage à Gabriel Dumont / Métis Histories and Identities : A Tribute to Gabriel Dumont* (p. 277-301). Winnipeg : Presses universitaires de Saint-Boniface.
- Gagnon, D. et Gagné, S. (2009). L'étude des langues métisses et les programmes de revitalisation du mitchif : un état de la situation. *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXVII(2-3), 77-87.
- Gagnon, D. et Giguère, H. (dir.) (2012). *L'identité métisse en question : Stratégies identitaires et dynamismes culturels*. Québec : Septentrion.
- Gagnon, D. et Giguère, H. (2014). Le Métis comme catégorie sociale : Agencéité et enjeux sociaux. *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 13-26.
- Gauvreau, D., Bernèche F. et Fernandez, J. A. (1982). La population des Métis et des Indiens sans statut : essai d'estimation et de distribution spatiale. *Recherches amérindiennes au Québec*, XII(2), 95-103.

- Gélinas, C. (2000). *La gestion de l'étranger : Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*. Sillery [Québec] : Septentrion.
- Gélinas, C. (2003). La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle. *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXIII(2), 44-56.
- Gélinas, C. (2011). *Indiens, Eurocanadiens et le cadre social du métissage au Saguenay–Lac-Saint-Jean, XVII^e-XX^e siècles*. Québec : Septentrion.
- Giraud, M. (1945). *Le Métis Canadien. Son rôle dans l'histoire des provinces de l'Ouest*. Paris : Institut d'Ethnologie.
- Goudreau, S. (2010). Augustin Béchamp (1801-1881) : De la Hudson's Bay Company à l'île aux Allumettes. *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 61(4), cahier 266, hiver 2010, 267-276.
- Goudreau, S. (2014a). Les pionniers de la Lièvre en 1846. *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 65(1), cahier 279, printemps 2014, 47-66.
- Goudreau, S. (2014b). Les pionniers du Lac-Sainte-Marie dans la vallée de la Gatineau (1837-1848). *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 65(4), cahier 282, hiver 2014, 277-291.
- Goulet, A. (1989). *Marie-Anne Gaboury : Une femme dépareillée*. Saint-Boniface [Winnipeg] : Éditions des Plaines.
- Grabowski, J. et St-Onge, N. (2001). Montreal Iroquois engaged in the Western Fur Trade, 1800-1821. Dans T. Binnema, G. Ens et R.C. MacLeod (dir.), *From Rupert's Land to Canada* (p. 23-58). Edmonton : The University of Alberta Press.
- Havard, G. (2016). *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord 1600-1840*. Paris : Les Indes savantes.
- Inksetter, L. (2015). « *Le chef gagne tous les jours de nouveaux sujets* ». *Pouvoir, leadership et organisation sociale chez les Algonquins des lacs Abitibi et Témiscamingue au 19^e siècle* (thèse de doctorat inédite). Université de Montréal.
- Inksetter, L. (2017). *Initiatives et adaptations algonquines au XIX^e siècle*. Québec : Septentrion.
- Irving, W. (1993). *Astoria : Le roman vrai de la première conquête de l'Ouest 1810-1814*. Paris : Phébus.
- Jones, G.C.D. (1999). *Historic Populations of Mixed Aboriginal / non-Aboriginal Ancestry in Ontario : Mattawa and Environs* (rapport inédit préparé pour le Ontario Ministry of Natural Resources). [s.l.] : Gwynneth C.D. Jones Consultant.
- Jones, R.A. (2000). *Méthodes de recherche en sciences humaines*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Kennedy, J.C. (2014). *History and Renewal of Labrador's Inuit-Métis*. St. John's, NL : ISER Books.
- Kohler, F. (2009). Du *caboclo* à l'indigène : réflexions sur l'ethnogenèse au Brésil. *Journal de la Société des Américanistes*, 95(1), 41-72.

- Lacaille, J. (2017). Communauté Métis Autochtone de Maniwaki : Une centaine de membres au solstice d'hiver. *La Gatineau*, mercredi 20 décembre 2017. Repéré à <http://lagatineau.com/?p=2274>.
- Lacroix, L. (s.d.). Les Églises brûlées de mon peuple. Repéré à http://www.autochtones.ca/portal/fr/docs/genealogie/eglise_brulees.htm.
- Laflamme, J. (2002). *Le Chemin terrible : La traite des fourrures en Abitibi-Témiscamingue à l'époque de la Nouvelle-France*. Montréal : Les Éditions Maxime.
- La Presse. (1926). Un vénérable centenaire. *La Presse*, 6 février 1926, 5.
- Lavallée, G.A.S. (1988). *The Métis People of St. Laurent, Manitoba : An Introductory Ethnography* (mémoire de maîtrise inédit). University of British Columbia.
- Laverlochère, J.N. (1847). Mission d'Abbitibbi. Lettre du R. P. Laverlochère à Mgr. L'Archevêque de Québec. *Rapport sur les missions du Diocèse de Québec et autres qui en ont ci-devant fait partie*, (7), 76-94.
- Laverlochère, J.N. (1849). Mission de la Baie d'Hudson. Lettre du Père Laverlochère, O.M.J. [sic] a Monseigneur l'Archeveque de Quebec. *Rapport sur les missions du Diocèse de Québec et autres qui en ont ci-devant fait partie*, (8), 34-68.
- Lavoie, M., et Vaugeois, D. (2010). *L'impasse amérindienne : Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation, 1828-1858*. Québec : Septentrion.
- Leatherdale, M. (2010). *Nipissing from Brule to Booth*. Bloomington : Trafford Publishing.
- Lefebvre, P. (2006). From the Highlands to the Fur Trade : The Journey of the McPherson Family. *Métis Voyageur*, Fall/Winter 2006, 21-22.
- Leighton, D. (1985). DUCHARME, DOMINIQUE. Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003-. Repéré à http://www.biographi.ca/fr/bio/ducharme_dominique_8E.html.
- Lytwyn, V.P. (2012). In the Shadows of the Honorable Company : Nicolas Chatelain and the Métis of Fort Frances. Dans N. St-Onge, C. Podruchny, et B. Macdougall (dir.), *Contour of a People : Metis Family, Mobility, and History* (p. 194-229). Norman : University of Oklahoma Press.
- Macdougall, B. (2010). *One of the Family : Metis Culture in Nineteenth-Century Northwestern Saskatchewan*. Vancouver : UBC Press.
- Mackie, R.S. (1997). *Trading Beyond the Mountains : The British Fur Trade on the Pacific 1793-1843*. Vancouver : UBC Press.
- Major, M. (1982). Musique et chanson traditionnelle de la Petite-Nation. Dans P.-L. Lapointe (dir.), *Actes du colloque sur l'identité régionale de l'Outaouais, tenu à Hull les 13, 14 et 15 novembre 1981* (p. 154-158). Hull : Institut d'histoire et de recherche sur l'Outaouais Inc.
- Malette, S. et Marcotte, G. (2017). Marie-Louise : Protector of Louis Riel in Québec. *Media Tropes*, VII(1), 26-74.

- Malette, S., Marcotte, G. et Bouchard, M. (2017). *Profil historique de la communauté métisse de la Vallée de la Gatineau* (rapport de recherche inédit). Maniwaki : Communauté Métis Autochtone de Maniwaki.
- Marcotte, G. (2013). Le Desert's Post : récit d'une méprise toponymique dans l'histoire de la traite des fourrures au Témiscamingue. *Histoire Québec*, 19(2), 15-18.
- Marcotte, G. (2014). Intempérance et piété chrétienne : les voyageurs canadiens et l'implantation des missions catholiques chez les Autochtones d'Abitibi-Témiscamingue 1836-1863. *Rabaska : Revue d'ethnologie de l'Amérique française*, 12, 57-87.
- Marcotte, G. (2015). Un « tracé d'une grande valeur » : la carte indienne de Cameron et son potentiel ethnohistorique associé à l'Outaouais supérieur, 1760-1870. *Recherches amérindiennes au Québec*, XLV(2-3), 77-91.
- Marcotte, G. (2017). *Les francophones et la traite des fourrures du Grand Témiscamingue : Un dictionnaire biographique 1760-1870*. Québec : Éditions GID.
- Martineau, D. (1991). *La vie témiscamiennne en 1886*. Document historique numéro 3. [s.l.] : La société du patrimoine – Abitibi-Témiscamingue.
- McLean, J. (1849). *Notes of a Twenty-Five Years in the Service of the Hudson's Bay Territory*. 2 volumes. Londres : Richard Bentley.
- Métis National Council. (2017). Message from the President. *Métis Nation*, September 2017, 4-5. Repéré à <http://www.metisnation.ca/wp-content/uploads/2017/08/Newsletter-September-2017.pdf>.
- Métis Nation of Ontario. (2018). History : The Timiskaming Métis People. Repéré à <http://www.metisnation.org/community-councils/the-temiskaming-m%C3%A9tis-community-council/history/>.
- Michaux, E. (2014). *Ni Amérindiens ni Eurocanadiens : Une approche néomodernne du culturalisme métis au Canada* (thèse de doctorat inédite). Université Laval.
- Michaux, E. (2017). *L'identité métisse dans l'est du Canada : Enjeux culturels et défis politiques*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Miles, M.B. et Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. Bruxelles : De Boeck Université.
- Mitchell, E.A. (1973). McNab's Journey of 1812, Moose Fort to Montreal. *The Beaver*, outfit 304 (été 1973), 4-10.
- Mitchell, E.A. (1977). *Fort Timiskaming and the Fur Trade*. Toronto : University of Toronto Press.
- Moore, K.A. (1983). *La volonté de survivre : Les Autochtones et la Constitution*. Val d'Or : Éditions Hyperborée.
- Municipalité de Lac-Sainte-Marie. (s.d.). Église de la paroisse St-Nom-de-Marie. Repéré à http://www.lac-sainte-marie.com/fr/eglise_st_nom_de_marie.php.

- Newton, M. (1991). *Some Notes on Bytown and the Fur Trade*. Ottawa : The Historical Society of Ottawa.
- Nicks, T. (1980). The Iroquois and the Fur Trade in Western Canada. Dans C. H. Judd et A. J. Ray (dir.), *Old Trails and New Directions : Papers of the Third North American Fur Trade Conference* (p. 85-101). Toronto : University of Toronto Press.
- Nicks, T. et Morgan, K. (1985). Grande Cache : The historic development of an indigenous Alberta métis population. Dans J. Peterson et J.S.H. Brown (dir.), *The New Peoples : Being and Becoming Métis in North America* (p. 163-181). Winnipeg : The University of Manitoba Press.
- Ontario. (2017). Ontario and the Métis Nation of Ontario Announce Identification of Six Additional Historic Métis Communities. Working Together to Advance Reconciliation. Repéré à <https://news.ontario.ca/mirr/en/2017/08/ontario-and-the-metis-nation-of-ontario-announce-identification-of-six-additional-historic-metis-com.html>.
- Ouellet, F. et Dionne, R. (2000). *Journal du père Dominique du Ranquet missionnaire jésuite en Ontario de 1843 à 1900 de la mission qu'il fit en 1843 dans l'Outaouais supérieur sous la direction de l'abbé Hippolyte Moreau – Tensions socioculturelles en dehors des peuplements majoritaires blancs au milieu du XIX^e siècle*. Ottawa : Les Éditions du Vermillon.
- Palka, J.W. (2008). Ethnohistory. Dans D.M. Pearsall (dir.), *Encyclopedia of archaeology*. Oxford, UK : Elsevier Science & Technology. Repéré à <https://search-credoreference-com.uml.idm.oclc.org/content/entry/estarch/ethnohistory/0>.
- Paquin, J.-G. (2018). Weskarinis. Répertoire. Alliances et descendance des familles algonquiennes de la Petite-Nation et de la Rouge y compris Oka, Laurentides, Maniwaki, Golden Lake, Mattawa, Nipissing. Repéré à <http://www.weskarini.ca/index.html>.
- Peel, B. (1972). FALCON, PIERRE. Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval/University of Toronto, 2003—. Repéré à http://www.biographi.ca/fr/bio/falcon_pierre_10E.html.
- Peers, L. (1994). *The Ojibwa of Western Canada*. Winnipeg : The University of Manitoba Press.
- Peterson, J. (2012). Red River Redux : Métis Ethnogenesis and the Great Lakes Region. Dans N. St-Onge, C. Podruchny et B. Macdougall (dir.), *Contour of a People : Metis Family, Mobility, and History* (p. 22-58). Norman : University of Oklahoma Press.
- Podruchny, C. (2002). Un homme-libre se construit une identité : voyage de Joseph Constant au Pas, de 1773 à 1853. *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 14(1-2), 33-59.
- Podruchny, C. (2009). *Les voyageurs et leur monde : Voyageurs et traiteurs de fourrures en Amérique du Nord*. Québec : Presses de l'Université Laval.

- Podruchny, C., Gleach, F.W. et Roulette, R. (2010). Putting Up Poles : Power, Navigation, and Cultural Mixing in the Fur Trade. Dans C. Podruchny et L. Peers (dir.), *Gathering Places : Aboriginal and Fur Trade Histories* (p. 25-47). Vancouver : UBC Press.
- Poiré, C.É. (1841). Relation d'une mission faite en l'été de 1839, le long de la rivière de l'Ottawa, jusqu'au lac de Témiskaming, &c. *Rapport de l'Association de la propagation de la foi de Montréal*, (3), 3-18.
- Rameau, M. (1877). *Une colonie féodale en Amérique (L'Acadie, 1604-1710)*. Paris : Didier et C^{ie}.
- Reid, J.P. (2002). *Contested Empire. Peter Skene Ogden and the Snake River Expeditions*. Norman : University of Oklahoma Press.
- Reimer, G. et Chartrand, J.-P. (2007). L'ethnogenèse des Métis de la Baie James en Ontario et au Québec. *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(2-3), 29-42.
- Rheault, M.J. et Aubin, G. (2006). *Médecins et patriotes 1837-1838*. Québec : Septentrion.
- Rich, E.E. (1983). LONGMOOR, ROBERT. Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003-. Repéré à http://www.biographi.ca/fr/bio/longmoor_robert_5E.html.
- Richards, M. (2004). *Deerskins into Buckskins : How to Tan with Brains, Soap, or Eggs* (2e éd.). Cave Junction, Oregon : Backcountry Publishing.
- Rivard, É. (2004). *Prairie and Québec Métis Territoriality : Interstices territoriales and the Cartography of In-Between Identity* (thèse de doctorat inédite). University of British Columbia.
- Sabourin, M. (2010). *Les squatters de la rivière Gatineau entre 1812 et 1870* (mémoire de maîtrise inédit). Université Laval.
- Seraphim, J. (2014). Confrontations entre le discours, la situation actuelle et les traditions : La place des femmes métisses du Manitoba sur la scène politique autochtone canadienne. *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 175-192.
- Serré, B. (2001). The Foubert and Dunning Families and the Fur Trade in the Lower Ottawa Valley. *The Caboose*, XIV(2), 5-6.
- Serré, B. (2002). The Life and Times of Amable Foubert. *The Caboose*, XV(3), 1-2.
- Shirreff, A. (1831). Topographical Notices of the Country lying between the Mouth of the Rideau and Penetanguishene, on Lake Huron, by Alexander Sherriff [*sic*], Esquire. *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, 2, 243-309.
- SHSB, Société historique de Saint-Boniface. (2010). Voyageurs Contracts Database [Créée sous la direction des professeurs Nicole St-Onge et Robert Englebert, d'après les travaux initiaux d'Alfred Fortier]. Repéré à <http://archivesshsb.mb.ca/>.
- Simpson, C.E. (1990). *The Snake Country Freeman : British Free Trappers in Idaho* (mémoire de maîtrise inédit). University of Idaho.
- Smith, C.H. et Dyck, I. (2007). *William E. Logan's 1845 Survey of the Upper Ottawa Valley*. Gatineau : Canadian Museum of Civilization Corporation.

- Smith, L.T. (1999). *Decolonizing Methodologies : Research and Indigenous Peoples*. Londres et New York : Zed Books.
- Speck, F.G. (1929). Boundaries and Hunting Grounds of the River Desert Algonquin. *Indian Notes*, VI(2), 97-120.
- Stone Circle Consulting et Know History. (2015). *Mattawa Nipissing Métis Historical Research Project. Final Synthesis Report* (rapport soumis au Steering Committee le 5 mai 2015).
- St-Onge, N. (2004). *Saint-Laurent, Manitoba : Evolving Métis Identities, 1850-1914*. Regina : Canadian Plains Research Center, University of Regina.
- St-Onge, N. et Podruchny, C. (2012). Scuttling along a Spider's Web : Mobility and Kinship in Metis Ethnogenesis. Dans N. St-Onge, C. Podruchny et B. Macdougall (dir.), *Contour of a People : Metis Family, Mobility, and History* (p. 59-92). Norman : University of Oklahoma Press.
- Strong, P.T. (2015). Ethnohistory. Dans J. Wright (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* (2e éd., vol. 8, p. 192-197). Amsterdam : Elsevier.
- Taché, J.-C. (2002). *Forestiers et Voyageurs*. Montréal : Boréal.
- Taillefer, J. (1982a). Une île, un village : L'Île-du-Grand-Calumet. Dans P.-L. Lapointe (dir.), *Actes du colloque sur l'identité régionale de l'Outaouais, tenu à Hull les 13, 14 et 15 novembre 1981* (p. 234-236). Hull : Institut d'histoire et de recherche sur l'Outaouais Inc.
- Taillefer, J. (1982b). *Esquisse historique de l'Île du Grand Calumet*. [s.l.] : Comité des citoyens de l'Île du Grand Calumet.
- Thistle, P.C. (1986). *Indian-European Trade Relations in the Lower Saskatchewan River Region to 1840*. Winnipeg : University of Manitoba Press.
- Thompson, J. (2004). *Hudson's : The Early Years, up to 1867*. Victoria : Trafford Publishing.
- Trémaudan, A.-H. de. (1935). *Histoire de la Nation Métisse dans l'Ouest canadien*. Montréal : Éditions Albert Lévesque.
- Tremblay, F. (2009). Mobilisation et exclusion chez les Métis de l'Abitibi. Dans D. Gagnon, D. Combet et L. Gaboury-Diallo (dir.), *Histoires et identités métisses : hommage à Gabriel Dumont / Métis Histories and Identities : A Tribute to Gabriel Dumont* (p. 201-225). Winnipeg : Presses universitaires de Saint-Boniface.
- Trudel, M. (2004). *Deux siècles d'esclavage au Québec*. Montréal : Hurtubise HMH.
- Turgeon, L., Rousseau, L.-P., Lavigne, J. et Lessard, D. (2005). *Un profil historique des communautés d'ascendance mixte indienne européenne de la région de l'Outaouais* (rapport de recherche non publié, remis au ministère de la Justice, avril 2005).
- Utley, R. (2004). *After Lewis and Clark : Mountain Men and the Paths to the Pacific*. Lincoln : University of Nebraska Press.

- Van Kirk, S. (1988). MCLEOD, JOHN. Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003-. Repéré à http://www.biographi.ca/fr/bio/mcleod_john_7E.html.
- Vézina, R. (2003). Les mauvais renards et la garce : description et origine du terme drouine. Dans M. Bénétiau (dir.), *Le passage du détroit. 300 ans de présence francophone / Passages : Three Centuries of Francophone Presence at Le Déroit* (p. 127-147). Windsor : Humanities Research Group, University of Windsor.
- Vézina, R. (2010). *Le lexique des voyageurs francophones et les contacts interlinguistiques dans le milieu de la traite des pelleteries : approche sociohistorique, philologique et lexicologique* (thèse de doctorat inédite). Université Laval.
- Viau, R. (2015). *Amerindia : Essais d'ethnohistoire autochtone*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Wallace, W.S. (1947). Introduction. Dans E. E. Rich (dir.), *Simpson's 1828 Journey. Part of Dispatch from George Simpson Esqr. Governor of Rupert's Land to the Governor & Committee of the Hudson's Bay Company London : March 1, 1829. Continued and Completed March 24 and June 5, 1829* (p. xi-lii). Toronto : The Champlain Society.
- Warren, W. (2009). *History of the Ojibway People. Second Edition. Edited and annotated, with a new introduction by Theresa Schenck*. Saint-Paul : Minnesota Historical Society.
- Watson, B.M. (2010). *Lives Lived West of the Divide : A Biographical Dictionary of Fur Traders Working West of the Rockies, 1793-1858*. Okanagan : Centre for Social, Spatial and Economic Justice, University of British Columbia.
- White, S.A. (1999). *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes* (2 vol.) Moncton : Centre d'études acadiennes – Université de Moncton.
- Whitelaw, M. (1981). *The Dalhousie Journals* (vol. 2). Ottawa : Oberon Press.

ANNEXE 1 – Liste des informateurs

Carpentier, Mario (CRCIM, 2008g).

Né dans les années 1950. Descendant de Métis de l'Ouest, et de Métis locaux.

Cyr, Liliane (CRCIM, 2008e).

Née dans les années 1940. Descendante du couple McGregor/Riel.

David, Jocelyne (CRCIM, 2008b).

Née dans les années 1940. Descendante du couple David/Dufault.

Gariépy, Jean-Guy (SMC, 2016b).

Né dans les années 1940. Descendant de Métis d'Acadie et de familles historiques de voyageurs.

Guilbault, Benoît (CRCIM, 2008d).

Né dans les années 1930. Descendant de Métis locaux.

Henrie, Norman (SMC, 2017).

Né dans les années 1940. Descendant du couple Fournier/McPherson, de même que de l'homme libre Pierre Barbier. Un lien de parenté (non précisé) avec la famille Chaussé a aussi été exprimé par la grand-mère paternelle de M. Henrie dans sa jeunesse (Communication personnelle, 6 avril 2018).

Lacroix, Lionel (SMC, 2016e).

Né dans les années 1950. Descendant du couple formé par Peter Paul/Wabiceci et Madeleine Brizard/Wemontacinikwe, et de leur fils César Paul. Bien qu'étant aujourd'hui statué auprès des Affaires indiennes (en tant qu'Algonquin), cet informateur à tout de même été retenu, et ce pour deux raisons : premièrement, il s'identifie avant tout comme Métis; deuxièmement, quelques indices laissent croire que plusieurs de ses ancêtres furent liés de près aux populations de gens libres. Ses ancêtres du côté paternel ont habité la localité de La Passe à une date ancienne et avaient des origines autochtones; l'établissement plus récent du lac Jim, où il est né, aurait aussi accueilli des membres de la famille élargie Chaussé (portant les noms Chaussé et Henrie), issue des gens libres; le patronyme Brizard, l'un des noms de l'arrière-grand-mère de l'informateur, pourrait être associé aux Brizard de l'Île du Grand Calumet, surtout si l'on considère que le mari de Madeleine Brizard, Peter Paul, avait des parents originaires de la rivière Madawaska, située tout près; Madeleine Brizard a aussi été mariée, en première noce, à Basile McDougall, fils de gens libres du Lac-Sainte-Marie (voir Anonyme, 2017; GSU, BMS de Maniwaki, 1876-08-15). L'équivalence des patronymes Paul et Wabiceci est relevée par la famille Lacroix contemporaine, de même que par d'autres sources que nous n'avons pu vérifier entièrement (voir Lacroix, s.d.; Paquin, 2018).

Meilleur, Bruno (SMC, 2016c).

Né dans les années 1940. Descendant de plusieurs couples métis et canadiens ayant anciennement habité le hameau de gens libres de La Passe, de même que l'Île du Grand Calumet.

Meilleur, Richard (SMC, 2016a).

Né dans les années 1950. Descendant du couple Prévost/Lampron dit Lacharité.

Morin, Jean-Émerilde (CRCIM, 2008f).

Né dans les années 1960. Descendant de Métis locaux.

Nault, Gisèle (Nault, C., s.d.).

Témoignage provenant d'un document sans titre. Descendante (arrière-petite-fille) du couple Naud/McPherson.

Nault, Paul-Émile (CRCIM, 2008c).

Né dans les années 1940. Descendant du couple Naud/McPherson.

Riel, Laurier (CRCIM, 2008a et 2016d).

Né dans les années 1940. Descendant du couple Riel/McDougall et probablement aussi McGregor/Riel.

ANNEXE 2 – Schéma d’entrevue

Ce schéma d’entrevue fut utilisé en 2016-2017, dans le cadre du projet de recherche *Le statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux*, sous la supervision du professeur Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

1. L’INDIVIDU

- *Où êtes-vous né?
- *Où avez-vous grandi?
- *Depuis quand vivez-vous dans la région?
- *Avez-vous déjà vécu ailleurs?
- *Pourquoi êtes-vous parti?
- *Avez-vous déjà souhaité vivre ailleurs?
- *Quelle(s) langue(s) parlez-vous?
- *Comment vous identifiez-vous?
- *Quel est votre métier ou occupation?
- *Quelles sont les activités que vous privilégiez?
- *Avez-vous des activités culturelles?
- *Depuis quand?
- *Avec qui?

2. LA FAMILLE

- *Qui sont vos parents?

*Où sont-ils nés?

*Avec qui avez-vous surtout vécu?

*Se disaient-ils Métis, Indiens, Algonquins, Autochtones, Canadiens français, Blancs, etc.?

*Vous ont-ils transmis des traditions familiales?

*Y a-t-il eu des moments ou des événements importants concernant la transmission de traditions familiales?

*Y a-t-il des histoires familiales qui vous sont parvenues concernant vos ancêtres ou l'ancien temps?

*Comment vos parents, grands-parents, ou arrière-grands-parents vivaient-ils?

*Comment s'identifiaient-ils? (Métis, Indiens, Algonquins, Canadiens français, etc.)

*Avez-vous des enfants? Combien?

*Que font-ils?

*Où vivent-ils?

*Se disent-ils Métis?

*S'intéressent-ils à la culture métisse?

3. LA COMMUNAUTÉ

*Pouvez-vous me parler de votre communauté?

*Depuis quand existe-t-elle?

*A-t-elle beaucoup changé avec le temps?

*Est-ce facile ou difficile d'y vivre?

4. LES ASSOCIATIONS MÉTISSSES

*Êtes-vous membre d'une organisation ou d'une association?

*Depuis combien de temps?

*Quel est votre rôle dans cette organisation?

Si organisation autochtone :

*Est-ce une organisation représentant les Métis?

*Pouvez-vous me parler un peu du travail de cette organisation, de ce qu'elle défend?

*Pouvez-vous me parler de votre implication personnelle au sein de celle-ci?

*Est-ce une organisation locale, provinciale, nationale?

*Comment avez-vous connu cette organisation?

*Connaissez-vous d'autres gens qui sont membres de cette organisation ou d'autres organisations métisses ou autochtones (famille, amis, etc.)?

*Avez-vous déjà entendu parler d'autres groupements ou associations métisses en dehors du Québec (ex : *Métis National Council, Métis Nation of Ontario, Ontario Coalition of Aboriginal Peoples, Congress of Aboriginal Peoples, Métis Federation of Canada*)?

*Avez-vous des relations avec ces groupes ou avec certains de leurs membres?

*Si oui, quels types de liens entretenez-vous?

*Depuis quand?

*On sait qu'il existe d'autres regroupements de Métis au Québec et en Ontario. En quoi, à votre connaissance, l'association à laquelle vous appartenez est différente des autres?

*Votre implication dans l'organisation est-elle motivée par un sentiment d'injustice?

*Pourriez-vous m'en parler?

*Êtes-vous au courant des actions en justice concernant les Métis, passées, présentes ou à venir?

*Pouvez-vous m'en parler?

*Connaissez-vous les revendications ou les négociations actuelles des Métis, dans votre communauté, région, ou à l'échelle du Canada?

5. QU'EST-CE QU'ÊTRE MÉTIS?

Dépendamment du propos général durant l'entrevue :

**IDENTITÉ MÉTISSE FORTE* : À votre avis, qu'est-ce que signifie être Métis?

ou

**IDENTITÉ MÉTISSE MOINS FORTE* : À votre avis, qu'est-ce qui caractérise les Métis de votre communauté ou de votre famille?

*Ce qui les distingue des autres Autochtones, ou des autres Québécois/Canadiens?